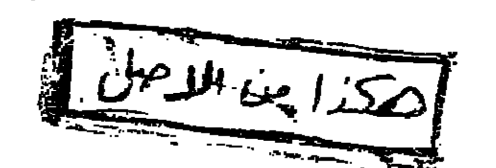


Comment déclarer vos revenus 1989 (pages 15 à 20)

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION



7, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE — Nº 14015 — 4,50 F

SAMEDI 17 FÉVRIER 1990

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY — DIRECTEUR : ANDRÉ FONTAINE

Le modèle suédois malmené

DEPUIS quelques mois, grâce à la crise des pays de l'Est, si on peut dire, le modèle suédois avait retrouvé tout son prestige : n'offrait-il pas une solution crédible à des pays comme la Pologne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, qui se trouvent aujourd'hui devant la délicate obligation de gérer le passage d'une économie étatisée et bureaucratisée à une économie de marché ? Pas étonnant, dans ces conditions, si Stockholm était devenue depuis quelques mois le lieu de pèlerinage obligé de tout ce que les pays de l'Est comptent comme économistes.

Ils seront aujourd'hui déçus du voyage : depuis jeudi 15 février la Suède, en effet, n'a plus de gouvernement. Le premier ministre, M. Ingvar Carlsson a donné sa démission, le Parlement ayant refusé certaines des mesures d'austérité présentées hâtivement pour tenter d'enrayer un phénomène de surchauffe de l'économie.

CELLES-CI étaient, il est vrai, particulièrement rudes pour le pays qui incarne la social-démocratie puisqu'elles prévoyaient notamment de bloquer les prix, les salaires, les loyers, les impôts communaux et même, à l'origine, d'interdire « de facto » la grève pour les employés du service public.

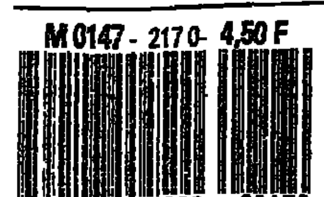
Bien qu'ayant assoupli ces dernières dispositions le gouvernement minoritaire de M. Carlsson – il ne contrôle que 156 des 349 sièges du Riksdag – a été incapable de rallier à ses vues les députés communistes, pourtant alliés traditionnels, ou les représentants des Verts. D'où la possibilité d'élections législatives anticipées car il est fort peu probable que les trois partis de l'opposition « bourgeoise » parviennent à s'entendre et à trouver les voix d'appoint nécessaires pour succéder à M. Carlsson.

ILS n'y ont d'ailleurs pas vraiment intérêt car la loi électorale prévoit explicitement que, même en cas d'élections anticipées, le pays doit retourner aux urnes au terme normal de la législature, c'est-à-dire en septembre 1991. Le « sale travail », après toutes les consultations d'usage, risque donc de revenir à M. Carlsson qui devra dans cette hypothèse se séparer de son ministre des finances, l'impopulaire M. Kjell-Olof Feldt.

Quoi qu'il se passe maintenant, l'heure est grave pour un Parti social-démocrate au pouvoir depuis cinquante huit ans à l'exception de la période 1976-1982 : mis en minorité par une opposition certes hétéroclite, les dirigeants du parti n'en sont pas moins contestés par une base qui a l'impression de faire les frais du développement économique et qui ne comprend plus où on la conduit, tant les caciques qui prétendent la diriger sont divisés sur les grands dossiers, qu'il s'agisse de la politique énergétique, européenne, fiscale pour ne rien dire du projet de pont sur le détroit qui sépare la Suède du Danemark. Le modèle suédois va-t-il se perdre dans les brumes du Nord ?

Lire nos informations page 4

M 0147 - 217 0 - 4,50 F



Les entretiens entre M. Mitterrand et M. Kohl à l'Elysée

La réunification de l'Allemagne risque de devancer le renforcement de la CEE

MM. Mitterrand et Kohl se sont mis d'accord, jeudi 15 février, à l'Elysée, pour tenir peu de temps après les élections du 18 mars en RDA un sommet des Douze consacré à l'unité allemande, mais le chancelier ouest-allemand a refusé de s'engager à avancer la date de la conférence sur l'Union économique et monétaire de la Communauté européenne, qui reste prévue pour décembre. Il apparaît ainsi qu'il sera difficile de faire progresser de pair l'unification de l'Allemagne et la construction communautaire, comme on le souhaite à Paris. Dans un discours prononcé à Ottawa jeudi, M. Chevardnadze, ministre soviétique des affaires étrangères, a demandé qu'il soit tenu compte des intérêts des autres pays européens.



Lire page 2 les articles de LUC ROSENZWEIG et de HENRI DE BRESSON

La grande peur des Afrikaners

Devant vingt mille personnes, le président du Parti conservateur a évoqué l'idée d'une partition du pays

PRETORIA

de notre envoyé spécial

Mary et Marinus Schoeman se sont fait une douce violence et ont été écouter, jeudi après-midi 15 février, au City Hall de Pretoria, M. Andries Treurnicht, le président du Parti conservateur, qui y a dénoncé le *« péril noir »* devant près de vingt mille personnes. Professeurs à l'université, l'un de philosophie et l'autre de latin, à peine la quarantaine tous les deux, ils ne militent pourtant dans aucune organisation politique : ce n'est pas leur tasse de thé. Mais ils ont jugé *« qu'il était grand temps d'élever la voix »* après ces folles journées qui ont ébranlé leur pays.

Ils n'ont pas été les seuls, loin de là, au sein de la communauté blanche, à découvrir ahuris et inquiets, mardi sur leur écran de télévision, le spectacle de plus de cent mille Noirs en transes accueillant au stade de Johannesburg Nelson Mandela, *« l'agitateur »*, de retour de prison. Cela leur a fait un peu froid dans le dos, leur a donné le vertige. Beaucoup ont soudain réalisé que la loi du nombre leur ôtait toute chance de gouverner très longtemps le pays à leur guise.

Même s'il nourrit les plus graves inquiétudes à l'encontre de la politique « suicidaire » du président Frederik De Klerk, Marinus estime que celui-ci *« devait fait ce qu'il a fait au point où on en était »*, c'est-à-dire crever l'abcès. Il en est en effet arrivé à la conclusion que *« l'apartheid est impraticable dans le contexte actuel d'une population noire en pleine croissance »*. Sa femme renchérit : *« Nous sommes maintenant obligés de modifier notre stratégie en fonction de cette nouvelle donne. »*

Un certain nombre de Blancs se réfugient donc aujourd'hui derrière une nouvelle ligne de défense. Puisqu'il leur paraît inimaginable de vivre dans une société multiraciale, ils caressent l'idée d'une partition du pays.

JACQUES DE BARRIN

Lire la suite page 2

Un entretien avec M. Michel Noir

Le budget ne permettra pas d'éviter une « explosion universitaire ». Il faut utiliser l'argent des sociétés nationalisées

M. Michel Noir, maire de Lyon et député RPR du Rhône, a transmis aux présidents d'université et aux syndicats d'étudiants et d'enseignants du supérieur la lettre qu'il a adressée, le 29 janvier, au président de la République, lui demandant de ramener à 51 % la part de l'Etat dans le capital des entreprises nationalisées du secteur industriel pour dégager les sommes nécessaires au développement de l'enseignement supérieur. Il précise dans l'entretien qu'il nous a accordé (le Monde du 2 février) les raisons de cette proposition.

« Vous proposez de réduire à 51 % la part de l'Etat dans les entreprises nationalisées pour financer le développement de l'enseignement supréieur. Pourquoi cette initiative, qui n'est pas très orthodoxe sur le plan budgétaire ?

– Il y a une urgence civique et morale, dont dépend en grande partie l'avenir du pays. Nous sommes au bord de l'explosion universitaire. La nation ne répond pas aux besoins de formation, qui sont pourtant de sa responsabilité première. Or il est impossible de dégager les 30 milliards de francs nécessaires dans un laps de temps adapté et dans le cadre de techniques budgétaires classiques. La meilleure preuve en est que dès le lendemain du vote du budget de l'éducation nationale, en décembre, il a fallu établir un « plan d'urgence » ! Ce n'est pas à coups de 500 millions par plan d'urgence qu'on résoudra un problème de cette ampleur, ni en allant demander aux collectivités locales de fournir le complément. Il faut un changement d'échelle, rajouter un ou deux zéros à ce chiffre. A circonstances exceptionnelles, mesures exceptionnelles.

– Vous pensez qu'il faudrait appliquer cette méthode des 51 % à toutes les entreprises nationalisées ?

– Je suis très critique à l'égard du dogme du « ni-ni » (ni nationalisations ni privatisations), qui est inacceptable sur le fond. Il est encore plus intolérable que sur une question qui touche à l'intérêt supérieur de la nation, on se réfugie derrière ce dogme, alors que son abandon permettrait de trouver une solution quasi-immédiate.

» Mais je respecte – même si je ne partage pas cette conception économique – le souci que l'Etat conserve la majorité, avec 51 % des parts, dans les entreprises publiques. Avec le système que je propose, il n'y a aucun risque de brader les entreprises publiques. A partir du moment où elles seront cotées à hauteur de 49 % du capital, elles auront même beaucoup plus de chances de trouver sur le marché les capitaux dont elles ont besoin pour leur développement.

Propos recueillis par
FRÉDÉRIC GAUSSEN

Lire la suite page 11

SANS VISA

Piero d'Arezzo chez lui

Ce que Piero della Francesca a réussi à San Francesco d'Arezzo n'a *pas souvent été égalé. Le sujet est l'« Invention de la Sainte Croix ».* C'est simple, c'est à deux pas de la Piazza Grande. Il suffit d'entrer.

● Escales ● La table ● Jeux

pages 23 à 26 - section C

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 5 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,95 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 11 kr. ; Espagne, 160 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 800 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 140 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA (NY), 1,50 $; USA (others), 2 $.

ÉTRANGER

Les perspectives de réunification de l'Allemagne et la visite de M. Kohl à l'Elysée

Un débat agité au Bundestag

Tumulte, invectives et polémique musclée ont marqué la séance du Bundestag consacrée, jeudi 15 février, à la discussion de la déclaration gouvernementale du chancelier Kohl sur sa politique allemande.

BONN

de notre correspondant

Une telle agitation au Bundestag, plutôt inhabituelle dans un hémicycle généralement plus calme que les parlements d'autres pays européens, traduisait la nervosité de la classe politique ouest-allemande, maintenant vraiment entrée en campagne electorale.

A l'issue de ce débat, on constatait pourtant que polémique mise à part, les principaux partis de RFA étaient d'accord sur l'essentiel : l'unité du pays est possible dans un avenir très proche, l'union monétaire avec la RDA est l'instrument adéquat pour donner une base matérielle solide à cette union. Les reproches formulés par le chef de l'opposition sociale-démocrate, M. Hans Jochen Vogel, portaient donc plus sur la manière de procéder du chancelier Kohl que sur le fond de sa politique : le SPD aurait souhaité qu'une aide immédiate soit accordée à la RDA pour faire face à ses problèmes, que le chancelier soit plus explicite sur le coût de cette union monétaire : « *Les principes de la justice sociale doivent être respectés de notre coté et il faut éviter que certains profitent de l'unification alors que d'autres verraient leurs conditions de vie se détériorer* », a-t-il déclaré.

Pour le chancelier, la République Fédérale est tout à fait en mesure de relever le défi de l'unité et de supporter cet « *effort de solidarité nationale, impératif dans la période qui s'ouvre* », a -t-il rétorqué, avant d'assurer qu' « *aucun retraité, aucun malade, aucun chomeur, aucun bénéficaire de l'aide sociale ne doit craindre une diminution de ses prestations* ». Pour le chancelier, l'injection ne serait-ce que d'une partie des énormes excédents commerciaux ouest-allemands (100 milliards de deutschemarks) dans l'économie est-allemande pourraient donner le coup de pouce décisif au redressement économique de la RDA.

Avertissements des « sages »

Si l'idée de l'union monétaire fait l'unanimité de la classe politique, elle est accueillie avec une circonspection de moins en moins voilée par les milieux économiques et financiers. Le conseil central de la Bundesbank, réuni jeudi à Francfort, a confirmé le soutien apporté le semaine dernière par son président, M. Karl Otto Pöhl, à la politique engagée dans ce domaine par le gouvernement, mais a tenu à faire valoir que l'union monétaire ne devait pas se réaliser « *selon une procédure accélérée* ». « *Ceux qui voudraient étendre trop rapidement le territoire monétaire de la RFA à la RDA avant que ce pays n'ait réaliser les réformes économiques nécessaires prendraient le risques de conséquences négatives pour la RDA et la République fédérale* », a déclaré le porte-parole de la Bundesbank.

Ces préoccupations avaient déja fait l'objet d'une lettre adressée au gouvernement par les « *cinq sages* », une commission d'économistes indépendants dont le rôle est d'évaluer en permanence la politique économique du gouvernemement. Ces sages, qui jouissent d'une autorité certaines, mettent en garde le gouvernement et l'opinion devant l'illusion consistant à penser que l'introduction du deutschemark en Allemagne de l'est signifierait automatiquement l'alignement du niveau de vie des citoyens de la RDA sur celui de la RFA. A leur avis, les différences de productivité ne pourraient être compensées que par d'énormes subventions, qui sont de nature à augmenter de manière insupportable les budgets publics. Les sages rejettent par ailleurs l'argument selon lequel l'union monétaire favoriserait les investissements privés. Ceux-ci, estiment-ils, seront plutôtdéterminés par la nature des réformes sur le plan de l'économie réelle. D'autre part l'accès des consommateurs au deutschemark aurait pour conséquence immédiate une ruée sur les produits de consommation importés de l'occident, au détriment de l'économie locale.

Ce phénomène redouté par les « sages » peut être déja constaté dans la vie quotidienne, comme le notait le représentant d'une grande entreprise automobile française en Allemagne de retour d'un « *voyage d'exploration* » en RDA. « *Les gens qui attendaient une Trabant depuis plusieurs années ne vont même plus la chercher quand leur tour, enfin, est venu ; ils préferent maintenant, en changeant leur argent au noir, acquerir en RFA une voiture occidentale d'occasion, même ancienne* ».

Mais le chancelier n'a que faire de ces propos de Cassandre : l'union économique et monétaire avec la RDA, il en a fait son affaire, et il entend bien qu'elle soit réalisée avant les échéances électorales décisives pour lui de décembre prochain. Il est persuadé que la République Fédérale dispose des ressources et de l'énergie pour absorber un pays, qui, répète-t-il, n'est pas plus peuplé que la Rhénanie- Westphalie (17 millions d'habitants) et dont le produit national brut est équivalent à celui de la Hesse.

LUC ROSENZWEIG

Berlin-Est dénonce une tentative d'« Anschluss »

Le gouvernement est-allemand a vivement critiqué jeudi 15 février la politique de Bonn à l'égard de la RDA, dénoncant une tentative d'« Anschluss » (annexion) pure et simple de l'Allemagne de l'Est par la RFA.

Dans son point de presse hebdomadaire après le conseil des ministres, le porte-parole du gouvernement, M. Wolfgang Meyer, a souligné que l'union monétaire souhaitée par les deux gouvernements allemands « *ne peut pas être considérée comme une mesure immédiate* ». « *Celui qui prétend le contraire* (...) *tente de tromper l'opinion publique* », a ajouté M. Meyer au lendemain de deux jours de sommet interallemand à Bonn dont les résultats ont été jugés particulièrement décevants en RDA.

M. Meyer a défendu la politique du gouvernement est-allemand en matière d'unification, affirmant qu'il agit avec « *sang froid, circonspection, de façon raisonnable et publique* ». « *Ce n'est pas une tentative de freiner* [le cours des choses], *mais c'est une façon d'agir responsable* », a ajouté M. Meyer . L'autodétermination « *doit être prise en compte* (...), *il ne peut pas s'agir d'un* Anschluss », a-t-il ajouté. « *Les gens de ce pays,* a-t-il ajouté, *sont descendus dans la rue en octobre pour obtenir la liberté, les droits de l'Homme et le droit à l'autodétermination. Voulaient-ils, et veulent-ils maintenant, l'An*schluss, *la livraison sans conditions de ce pays à la République fédérale ?* » « *Une indication sûre ne pourra être donnée que par les élections du 18 mars* », a poursuivi M. Meyer.

Le porte-parole a regretté « *le refus de M. Kohl de la neutralité militaire de la RFA et de la RDA sur la voie d'une Allemagne unie* ». A la veille d'une visite de M. Modrow à Varsovie, le porte-parole a également dénoncé la « non-disponibilité » de M. Kohl « *à reconnaître le caractère définitif de la frontière Oder-Neisse, la frontière occidentale de la Pologne, alors que la RDA l'a déjà fait depuis des décennies* ». - (*AFP.*)

Le chancelier n'a pas voulu s'engager sur une convocation anticipée de la conférence sur l'union monétaire

Reçu dimanche soir par M. Mitterrand à l'Elysée, le chancelier Kohl s'est mis d'accord avec son hôte pour tenir rapidement un sommet des Douze sur l'unité allemande, mais il n'a pas voulu s'engager pour avancer la date de la conférence sur l'union monétaire de l'Europe.

Le président Mitterrand était plus normand que de coutume. Interrogé sur l'avancement éventuel de la conférence intergouvernementale européenne sur l'union économique et monétaire, prévue en décembre après les élections allemandes, il a reconnu que cela pouvait poser problème aux Allemands, mais qu'il' estimait néanmoins « *souhaitable* ». Le chancelier Kohl, venu discuter avec son « cher ami François » de la réunification, en riait de bon cœur. « *Soyons clair, pour nous Allemands, ce serait un problème d'avancer ce rendez-vous de quelques semaines,* (...) *mais il ne s'agit que de quelques semaines* », a-t-il dit, hilare, avant de concéder qu'on puisse en discuter une nouvelle fois, par exemple à l'occasion d'un conseil européen informel et extraordinaire qui serait convoqué par la présidence irlandaise après les élections est-allemandes du 18 mars pour discuter de l'unification.

L'accord du chancelier et du président de la République sur la convocation d'un tel sommet, semblable à celui qui avait déjà réuni les Douze en décembre dernier à Paris après l'ouverture du mur de Berlin, était le seul résultat tangible dont les deux dirigeants ont pu se prévaloir, jeudi soir, après le dîner de travail pour lequel Helmut Kohl s'était rendu brièvement à Paris. Selon le chancelier, ce sommet pourrait se tenir en avril, une fois connue la composition du nouveau gouvernement est-allemand.

Pour Paris, l'acquiescement de la RFA à l'avancement de la conférence intergouvernementale sur l'union monétaire européenne serait un geste rassurant, montrant que la RFA est décidée à mener de pair l'unification allemande et la consolidation de la Communauté. M. Mitterrand n'a pas caché que, dans les circonstances présentes, une accélération du rythme de l'intégration européenne serait pour lui bienvenue.

Le chancelier a longuement réaffirmé que la question « *de l'unification, de la réunification de Berlin, de la RDA et de la RFA* » exigeait que l'on garde constamment à l'esprit le parallélisme entre ce qui doit être fait au niveau allemand et ce qui doit l'être au plan européen et international. Selon lui, il n'y a pas de raison que les Allemands ne respectent pas leurs engagements concernant aussi bien le grand marché de 1992 que la conférence sur l'union économique et monetaire. Mais il n'est pas question d'aller au-delà . Il n'y a pas eu le moindre geste concret, pas plus d'ailleurs que sur la question des frontières de l'après-guerre. « *Il faudra que la frontière à l'est de l'Allemagne* (...) *soit solennellement confirmée. Nous en avons parlé* », a dit le président Mitterrand. La question, a immédiatement rétorqué le chancelier, relèvera du Parlement et du gouvernement d'une Allemagne réunifiée.

H. DE B.

AFRIQUE

La grande peur des Afrikaners

Suite de la première page

« *C'est une véritable alternative à la politique de M. De Klerk, une requête raisonnable* » assure M. Treurnicht. « *Nous souhaitons nous installer dans des régions – le Transvaal, l'Etat libre d'Orange, et une partie de la province du Cap – qui étaient vides d'habitants lorsque nos ancêtres les ont occupées.* », explique Arthur Kemp, un porte-parole du Parti conservateur.

Dans cette hypothèse, le vieux schéma d'une Afrique du Sud dirigée par les Blancs et dans laquelle les Noirs étaient en principe parqués selon leur ethnie dans des bantoustans serait donc remplacé par un schéma inverse : une Afrique du Sud gouvernée par les Noirs au sein de laquelle serait créée une sorte de « homeland ». « *Chaque communauté pourrait ainsi vivre comme elle l'entend sans menacer la liberté des autres comme c'est, hélas, le cas dans un état unitaire* » souligne Arthur Kemp.

« Le droit à la différence »

Ce « homeland » serait uniformément blanc. Pas question de laisser s'y installer des Noirs car tôt ou tard les mêmes revendications et les mêmes complications resurgiraient. « *Nous n'avons besoin de personne,* insiste Mary. *Nous pouvons nous débrouiller tout seuls.* » Cette partition est-elle une vue de l'esprit ? « *Pas du tout*, rétorque-t-elle, *à cas particulier, solution originale.* » Mary et Marinus se défendent énergiquement d'avoir un comportement raciste en imaginant pareille position de repli. « *Nous voulons simplement préserver notre mode de vie européen, notre culture, sans être noyés au milieu des Noirs* », notent-ils. Pour autant, ils n'ont pas l'impression de ramer à contre-courant de l'histoire. « *Nous ne menons pas un combat d'arrière-garde,* affirment-ils. *Regardez ce qui se passe en Union soviétique, le réveil des minorités nationales qui revendiquent le droit à la différence. Et pendant ce temps-là, M. De Klerk parle de mettre en place ici un état unifié...* »

Leurs trois enfants en bas âge, Mary et Marinus les élèvent « *à la manière européenne* ». Ils leur apprennent « *que les Noirs sont différents mais qu'on doit les respecter* ». Connaissent-ils bien ce monde qui leur fait face ? « *Oui*, répondent-ils sans hésiter. *Il nous est arrivé plusieurs fois de ramener notre bonne dans sa township.* »

Etudiant en théologie à l'université de Pretoria, Deon Smyman, vingt-quatre ans, n'appartient pas à la génération de ceux qui ont créé le système de l'apartheid. A ses yeux, l'avenir est « *prometteur* » mais le projet de partition est « *ridicule* ». Sympathisant du Parti national au pouvoir, il n'en soutient pas moins qu'il faut cesser de penser le futur en termes de groupes raciaux, car « *cela est inacceptable pour les Noirs* ».

Sur ce campus – le plus vaste d'Afrique du Sud – qui accueille vingt-trois mille étudiants, dont environ quatre cents Noirs, et où les Afrikaners se sentent chez eux et font un peu la loi, Deon a du mal à tenir un discours qui, ici, n'est pas considéré comme très orthodoxe. Nelson Mandela lui a fait « *bonne impression, même s'il a dit des choses qui n'étaient pas toutes plaisantes à entendre* ». Devenir membre du Congrès national africain (ANC) ? « *Pourquoi pas,* réplique-t-il, *si je peux préserver mon identité.* »

« On voudrait savoir très vite »

L'avenir, personne ne le voit encore très clairement. Quoi qu'il en soit, les responsables du Parti conservateur ont entamé une campagne pour récolter d'ici au 26 mai un million de signatures au sein d'une communauté afrikaner qui compte quelque trois millions d'individus sur environ cinq millions de Blancs et dont ils se présentent comme les porte-drapeaux . Leur objectif est de contraindre M. De Klerk, en qui ils ont perdu toute confiance car « *il* [leur] *a menti* » à reculer ou à se démettre.

Mary et Marinus sont un peu dans le même état d'esprit . Instinctivement, ils se disent avec fierté descendants de pionniers, décidés à batailler dur pour demeurer sur une terre qui est aussi la leur, où leurs ancêtres se sont installés en 1693. « *Mon arrière-grand-père a perdu sept fils pendant la guerre des Boers contre les Anglais au début de ce siècle* » rappelle Mary.

Et puis, finissent-ils par avouer, « *si la création d'un Etat blanc s'avère impossible, on reconsidérera la situation pour assurer l'avenir de nos enfants* ». Alors, en désespoir de cause, peut-être mettront-ils le cap vers la vieille Europe d'où leurs ancêtres sont venus. Mais ils y réfléchiront à deux fois avant de sauter le pas, s'assureront comme beaucoup d'autres que la « nouvelle Afrique du Sud » n'est pas aussi invivable qu'ils le redoutaient.

Pour Deon, la cause est entendue : « *Avant cinq ans, l'ANC gouvernera le pays.* » Mais cette perspective ne l'effraie pas outre mesure même si « *cela demandera beaucoup de sacrifices* ». Il ne souhaiterait pas cependant vivre trop longtemps dans l'incertitude. « *On voudrait savoir très vite où on va* », s'impatiente-t-il. Qui peut aujourd'hui le lui dire?

JACQUES DE BARRIN

□ **NAMIBIE : M. Nujoma élu président à l'unanimité.**– L'Assemblée constituante a élu, vendredi 16 février, à l'unanimité, M. Sam Nujoma à la présidence de la Namibie, qui accède officiellement à l'indépendance le 21 mars. « *Je chercherai à faire tout mon possible pour que soit respectée la Constitution de la République de Namibie* », a déclaré, après son élection, M. Nujoma devant l'Assemblée, qui compte soixante-douze membres. – (*Reuter.*)

M. Mandela est favorable aux « compromis »

M. Nelson Mandela est prêt à « *des concessions* ». « *On ne peut pas entrer dans des négociations lorsqu'on n'est pas prêt à faire des compromis* » touchant inévitablement à « *des points fondamentaux* », a déclaré, jeudi soir 15 février, lors d'une interview à TF1, le leader historique de l'ANC.

Il a rappelé que l'objectif du Congrès national africain est de constituer un gouvernement où cohabiteraient les Noirs et les Blancs. « *Nous ne sommes pas préoccupés par la couleur de la peau*, a répété M. Mandela. *Nous considérons que nous sommes tous des Sud-Africains... Les Blancs n'ont rien à craindre de la part des Noirs. Lorsque nous demandons une société non raciale, ce que nous voulons dire par là, c'est que tout Sud-Africain, quelle que soit la couleur de sa peau, sera autorisé à participer au processus politique du pays et à déterminer son propre avenir.* »

A propos de l'ANC, M. Mandela pense qu'il n'y a pas d'« *extrémistes* » au sein de l'organisation, tout en admettant qu'il puisse y avoir des divergences d'opinion sur tel ou tel point. Mais, a-t-il ajouté, « *nous n'avons aucune crainte, quelle qu'elle soit, sur le fait que le maintien de certaines opinions risquerait d'aboutir à une division de l'organisation* ».

Lors d'un autre entretien accordé à la télévision sud-africaine, le leader nationaliste a appelé « *tous les Blancs, afrikaners et anglophones, à soutenir pleinement le président Frederik De Klerk, car il le mérite* ». « *Il a pris des initiatives très courageuses*, a-t-il précisé. *Il m'a fait l'impression d'un homme intègre. Mais saura-t-il entraîner derrière lui tout le parti national ?* » s'est interrogé M. Mandela. *Si la réponse à cette question est oui, alors il y a de l'espoir.* »

□ **M. Roland Dumas favorable à « un geste » vis-à-vis de Pretoria.** - Le ministre français des affaires étrangères a fait savoir à son homologue britannique, M. Douglas Hurd, que les Français et les autres membres de la Communauté européenne ne partageaient pas le point de vue selon lequel il fallait lever immédiatement les sanctions contre l'Afrique du Sud. Paris estime que la Communauté doit être unanime dans cette affaire et que la République sud-africaine a encore beaucoup de chemin à parcourir pour mériter la levée totale des sanctions. Le démantèlement complet de l'apartheid et l'abolition de l'état d'urgence figurent parmi les conditions nécessaires. M. Dumas pense cependant que la CEE doit faire « *un geste* » pour exprimer sa satisfaction après la remise en liberté de M. Mandela. La levée d'une seule sanction, non précisée, lui paraît la bonne démarche. Ce sujet doit être abordé lors de la réunion des ministres des affaires étrangères des Douze et de leurs représentants, le 20 février à Dublin. – (*Corresp.*)

Dans un discours de deux heures devant le parlement canadien

M. Chevardnadze n'a pas évoqué la neutralité de l'Allemagne

Parlant à la Chambre des communes d'Ottawa, jeudi, avant son départ pour Moscou, M. Chevardnadze s'en est vivement pris « *à certains hommes politiques qui aimeraient jouer une partie d'échecs rapide, en cinq minutes maximum* » au moment où « *la paix et la sécurité de toutes les nations sont en question* », nous signale notre correspondante Martine Jacot. Le ministre soviétique des affaires étrangères a évoqué à la fois le droit de la RDA et de la RFA à l'autodétermination, que « *personne ne met en doute* », et « *le droit* » des voisins de l'Allemagne d'obtenir la certitude que les frontières actuelles seront maintenues et que l'ère du « *nationalisme et du fascisme* » ne renaîtra pas. Rappelant qu'en RFA, le Parti républicain d'extrême droite n'est pas sans soutien parmi la population, M. Chevardnadze a suggéré à nouveau que les peuples des pays d'Europe, mais aussi d'Amérique du nord, soient consultés par voie de référendum sur la réunification de l'Allemagne, partant du principe « *qu'il serait bon pour les Allemands de savoir ce que les autres peuples pensent* » de leur désir de ne plus brandir qu'un seul drapeau.

Un « statut spécial » au sein de l'OTAN ?

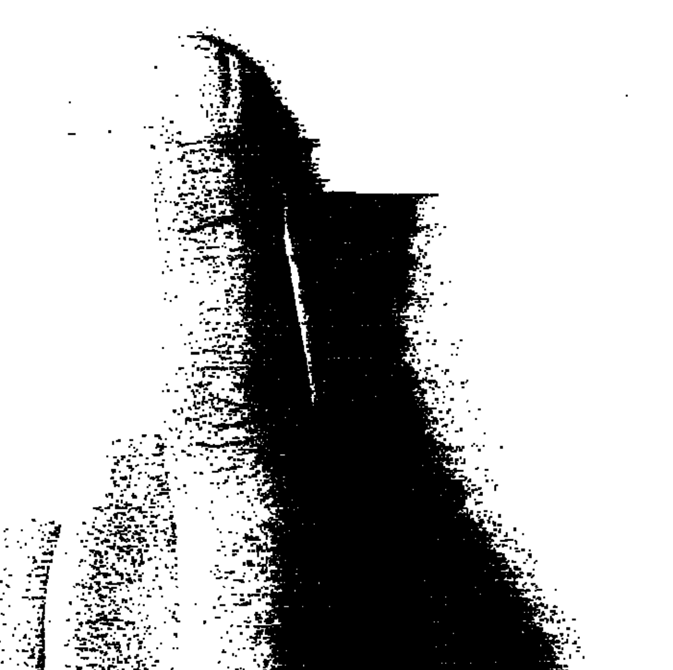
En revanche, le chef de la diplomatie soviétique n'a abordé à aucun moment, dans son discours de deux heures, la question de la neutralité d'une Allemagne réunifiée. Ceux qui attendaient des éclaircissements après les petites phrases prononcées la veille (la neutralité « *solution idéale* », mais dont on n'est pas sûr qu'elle soit « *réaliste* ») sont restés sur leur faim, conclut Martine Jacot.

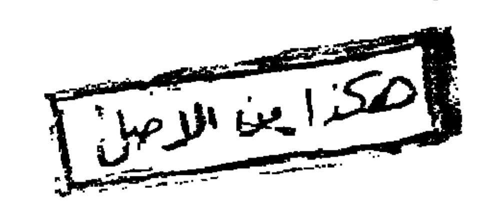
A Bruxelles, le général John Galvin, commandant suprême allié en Europe, a estimé jeudi que l'alliance pourrait accorder un statut militaire spécial au territoire est-allemand dans une Allemagne réunifiée qui serait membre de l'OTAN. Parlant devant les comités politique et de défense de l'Assemblée de l'Atlantique nord, il a souligné qu'il n'était « *pas inhabituel* » pour l'OTAN d'accorder des dispositions spéciales pour certains de ses membres, citant notamment le refus du Danemark d'autoriser le déploiement de forces nucléaires sur son territoire et les décisions de la France et de l'Espagne de rester en dehors du commandement militaire intégré. L'OTAN prépare un rapport, qui sera présenté dans le courant de cette année, sur les conséquences de la réduction de la menace en Europe de l'Est sur le déploiement de ses forces, a indiqué le général Galvin. Mais, a-t-il ajouté, l'OTAN doit maintenir sa doctrine de « *la stratégie en avant* » – c'est-à-dire déployer en RFA des troupes américaines ou d'autres forces non allemandes, – ainsi que ses capacités de dissuasion nucléaire, qui resteraient aux niveaux les plus bas possibles.

M. Dumas à Londres

A Londres, où M. Dumas a eu des entretiens jeudi 15 février, le ministre français des affaires étrangères a trouvé les Britanniques ouverts à l'idée d'un sommet extraordinaire des Douze consacré à l'unité allemande, nous indique notre correspondant Dominique Dhombres. M. Douglas Hurd, secrétaire au Foreign Office, a confirmé à son interlocuteur l'opposition absolue de Londres à tout financement par le budget communautaire de la remise en état de l'économie est-allemande. La position de Mme Thatcher dans cette affaire est sans ambiguïté : la RFA peut payer. Est-ce que celle-ci pourra avoir recours au fonds régional de la communauté destiné à aider les zones défavorisées ? M. Dumas estime prudemment qu'il y a là un vrai problème qu'il convient de traiter.

MM. Hurd et Dumas ont également parlé de la demande des Polonais de participer à la réunion à six décidée à Ottawa. Les Britanniques sont particulièrement réceptifs à une telle demande. M. Dumas a indiqué que les Français « ont à l'esprit la préoccupation polonaise » mais que la participation directe de la Pologne pose un problème en raison du cadre juridique décidé à, Ottawa, qui est de « quatre plus deux ». MM. Hurd et Dumas ont réfléchi, sans trancher, sur les moyens de satisfaire les Polonais.





EUROPE

URSS : au Soviet suprême

Débat sémantique sur le thème de la propriété « privée »

Le Soviet suprême d'URSS poursuit vendredi 16 février ses travaux. Les débats de jeudi, principalement consacrés à la notion de propriété, ont pris un tour quasi sémantique. Aux termes de « propriété privée », les députés ont préféré ceux de « propriété du citoyen ».

MOSCOU

de notre correspondant

Certains mots choquent. En *deuxième lecture, jeudi* 15 février, du projet de loi sur la propriété, l'adjectif *« privé »* a donc été remplacé par une formule aussi lourde en russe qu'en français : *« du citoyen »*.

La *propriété privée devrait* donc entrer dans la législation soviétique sous le nom de *« propriété du citoyen »*. Le projet de plate-forme adopté la semaine dernière par le comité central du parti parle, lui, de *« propriété individuelle »* ; mais, quels que soient les mots, personne ne s'y trompe – ni les adversaires ni les partisans de ce changement tout aussi radical que l'abandon du rôle dirigeant du parti.

Député d'Ukraine et chauffeur de profession, M. Leonid Soukhov a ainsi estimé que le projet *« légalisait la propriété privée »* tandis que M. Vavil Nosov, tourneur et représentant de la République autonome des Komis, exprimait la crainte que la terre ne puisse être désormais acquise par des trafiquants ayant *illégalement* amassé de l'argent. D'où l'idée, avancée par plusieurs élus et reprise, vendredi matin, en première page de la *Pravda*, de procéder à une réforme monétaire avant tout changement du statut de la propriété.

Aux yeux des conservateurs, cela aurait, bien sûr, pour avantage de considérablement retarder l'entrée en vigueur d'une réforme si décisive que certains d'entre eux ont proposé, comme l'avait fait M. Ligatchev devant le comité central, de la soumettre à référendum. Pour une fois très unis, les députés réformateurs ont fait front, repoussé l'idée de référendum, mis en avant, eux aussi, leurs ouvriers et fait valoir que l'unique forme de contrôle à imposer à cette *« propriété du citoyen »* était celle de la fiscalité, qui doit assurer les possibilités de redistribution de l'Etat.

« Personnelle, individuelle ou privée, cela ne change absolument rien au fait qu'il s'agit de la propriété, comme on l'entend à l'Ouest », déclarait pour sa part, dans les couloirs, l'un des élus les plus détestés des conservateurs, M. Tikhonov, le président de l'Union des coopératives, et de fait, entre la première lecture, à l'automne dernier, et cette semaine, le seul vrai changement est qu'on a voulu ôter aux conservateurs la possibilité d'effets de manche faciles sur le retour des capitalistes ou la trahison des *acquis de la révolution*.

Maintenant que le comité central a, bon gré, mal gré, officiellement accepté le principe de l'égalité entre les différentes formes de propriété, le projet devrait passer – entre les écueils d'un parlementarisme dont les conservateurs ne sont pas les derniers à apprendre et utiliser les possibilités.

Tempête apaisée

Le vote est prévu pour la semaine prochaine et, en attendant, les débats parfois vifs prenaient jeudi un rythme de croisière, déjà souvent assez ennuyeux pour qu'on puisse se croire devant un Parlement aux *traditions établies*. Même la tempête provoquée la veille par la refus des députés de fixer la date à laquelle une session extraordinaire du congrès se prononcera sur l'instauration du régime présidentiel semblait largement apaisée.

Une fois manifestée leur indépendance vis-à-vis de M. Gorbatchev, les députés réformateurs se sont en effet employés à calmer le jeu en faisant savoir qu'ils attendaient maintenant de voir les projets pour se prononcer sur le fond. Une commission y travaille depuis mercredi. Plusieurs textes devraient être poposés aux élus et la discussion sera, c'est certain, très serré. Le retard pris sur le calendrier prévu par M. Gorbatchev devrait, cependant, être *limité et ne pas l'empêcher* d'avoir déjà fait adopter cette modification de la Constitution lorsque se réunira, sous un mois, le prochain plénum du comité central.

L'ensemble des réformateurs est en effet favorable au renforcement des pouvoirs de l'exécutif et les conservateurs sont, eux, liés par le feu vert qu'ils ont donné la semaine dernière au comité central. La difficulté pour M. Gorbatchev est de trouver une définition des futurs pouvoirs présidentiels acceptable à la fois par les conservateurs, qui comprennent bien que l'objectif est de marginaliser la direction du parti, par les nationalistes des républiques périphériques, qui craignent que ce ne soit l'Union qui soit renforcée à travers la présidence et par les libéraux, enfin, qui ne veulent pas prêter la main à l'instauration d'un pouvoir personnel.

D'où le vague dans lequel se cantonne le chef de l'Etat et son désir d'aller vite – si vite qu'il avait braqué contre lui, jeudi, ce qui aurait pu être une majorité dans laquelle les réformateurs aurait assuré un succès des conservateurs. M. Gorbatchev avait toutefois su éviter l'échec d'un vote perdu en sachant reculer à temps et proposer qu'on ne fixe de date pour la convocation du Congrès des députés que lorsque le débat sur les amendements constitutionnels à lui soumettre aurait été suffisamment avancé.

En l'affaire, les députés réformateurs auront probablement réussi à obtenir que la définition des futurs pouvoirs présidentiels prévoit, sur le modèle américain, une procédure de destitution du président par le Parlement. On en parle d'ailleurs plus, dans les couloirs et les commissions du Soviet suprême, que des mérites comparés des constitutions françaiise et américaine.

BERNARD GUETTA.

Accident ou malveillance ?

« Les Nouvelles de Moscou » ont été ravagées par un incendie

MOSCOU

de notre correspondant

Incendie criminel ? Incendie tout court ? Très pâle et pressé de questions, Egor Iakovlev, le rédacteur en chef des *Nouvelles de Moscou*, *n'excluait*, jeudi 15 février, dans ses bureaux détruits, aucune des deux hypothèses. A la *pointe de la perestroïka* et honni des conservateurs de l'appareil comme de l'extrême droite russe, son hebdomadaire a en effet beaucoup d'ennemis.

Régulièrement, le téléphone et le courrier apportent leur lot de menaces, régulièrement aussi, des gens de Pamiat, l'organisation antisémite principalement implantée à Moscou et à Leningrad, viennent jusque sous les *fenêtres du journal*, place Pouchkine, dénoncer dans ce qu'ils appellent les *Nouvelles maçonniques* l'organe d'un complot international antirusse.

L'hypothèse de l'attentat n'a donc rien d'invraisemblable *mais* il est tout aussi vrai que les escaliers des immeubles soviétiques sont *traditionnellement* des fumoirs. C'est là qu'on va griller une cigarette en compagnie et là aussi qu'on écrase le mégot avant de retourner dans l'appartement ou le bureau interdit aux fumeurs. L'incendie s'étant déclaré dans l'escalier de service d'un immeuble mitoyen et un mégot en ayant été la cause, la seule malchance a parfaitement pu frapper *les Nouvelles de Moscou*.

Malchance ou malveillance, les résultats sont pourtant là : plus de chauffage, plus de circuit électronique et un bon tiers des bureaux détruits par les trombes d'eau que *les pompiers ont dû déverser quatre heures durant*, dans la nuit de jeudi à vendredi, pour venir à bout du sinistre. Les *plafonds* menacent maintenant de s'écrouler. Bref, il faut tout évacuer pour la durée de longs et coûteux travaux.

A la fin de sa conférence de presse, Egor Iakovlev en a appelé à la solidarité, celle des lecteurs soviétiques et étrangers, celle des autres journaux, d'URSS et du monde.

B. G.

Le Parlement de la Lettonie s'est prononcé pour l'indépendance

Le Parlement de la République soviétique lettone s'est prononcé jeudi 15 février en faveur de l'indépendance de la Lettonie, lançant un nouveau défi au président Mikhail Gorbatchev.

Le Soviet suprême letton a décidé, par 117 voix contre 48, de tout faire pour obtenir l'indépendance et la transformation de la Lettonie *« en un Etat libre »*, et dénoncé une résolution parlementaire de 1940 portant sur le rattachement de la Lettonie à l'URSS. Cette résolution, a souligné le Parlement letton, ne peut servir de base pour l'avenir.

L'Etat letton, ajoute le Soviet suprême de Lettonie, *« suivra les traces du socialisme humaniste et démocratique et fondera ses relations avec les autres pays sur la base de traités »*.



En condamnant le texte qui avait mis fin à vingt ans d'indépendance, la Lettonie a emboîté le pas à l'Estonie et à la Lituanie, qui ont déjà dénoncé l'occupation simultanée de leur territoire par l'armée soviétique. En Asie centrale, un calme précaire et la *confusion régnaient jeudi* à Douchanbé, capitale du Tadjikistan, après trois jours d'émeutes qui ont fait au moins dix-huit morts et deux cents blessés, selon un nouveau bilan officiel dressé par le *ministère soviétique de l'intérieur* (et sensiblement inférieur aux chiffres antérieurement avancés par d'autres sources).

D'après le quotidien de Moscou *Izvestia*, les trois principaux *dirigeants de la république qui* ont démissionné n'ont pas encore été remplacés. L'un des vice-premiers ministres, M. Bouri Karimov, a pris la tête d'un *« comité provisoire populaire »*, avec un groupe d'activistes et d'intellectuels qui s'est donné le nom d' « Unité » et revendique la direction de la république, a indiqué l'agence Tass.

« Les troupes de l'intérieur ont pratiquement perdu le contrôle de la situation et sont incapables d'assurer la sécurité du public ou d'empêcher les actes criminels de nombreuses bandes », écrivent les *Izvestia*. De son côté, le ministre de l'intérieur tadjik, M. Navjouvanov, a remis en liberté treize « extrémistes » arrêtés durant les émeutes, affirmant qu'il agissait *« sur instruction »*. – *(Reuter, UPI, AFP.)*

Le journal de la glasnost

par Daniel Vernet

QUELLES que soient les causes de l'incendie qui a détruit les locaux des Nouvelles de Moscou, il serait désastreux pour le débat en URSS que l'hebdomadaire dont Egor Iakovlev a pris la tête en 1986 soit empêché de paraître. Le mutisme *forcé d'un journal* est toujours regrettable mais, de plus, *les Nouvelles de Moscou* ont apporté une contribution particulière à la glasnost gorbatchévienne. Leur *métamorphose* depuis quatre ans a été spectaculaire.

Chargées jadis d'apporter dans le plus pur *schablon* (1) traduit en plusieurs langues la bonne parole du néostalinisme brejnévien, *Les Nouvelles de Moscou* sont devenues de plus en plus *un journal* digne de ce nom. Vitrine du gorbatchévisme elles ont amplifié la voix du maître quand celui-ci a ordonné l'éclosion de la critique. Mais, entraînés par leur élan ou grisés par une liberté réelle bien *qu'octroyée, Egor Iakovlev et ses* collègues ont proposé à leurs lecteurs des reportages sur des sujets gênants pour le pouvoir soviétique actuel, des débats en avance sur la perestroïka, des contributions d'intellectuels en rupture avec le parti. Le censeur qui *siégeait toujours dans le* bureau voisin du rédacteur en chef était soit circonvenu, soit ignoré.

La naissance d'une presse véritablement libre est un processus *laborieux qui suppose à long terme* l'existence d'institutions démocratiques. Nous n'en sommes pas là en URSS . Mais le silence des *Nouvelles de Moscou* serait un recul que la solidarité active des lecteurs et de tous les journalistes devrait empêcher.

(1) Clichés.

EN BREF

□ **BULGARIE : la construction d'une centrale nucléaire suspendue.** – Les autorités bulgares ont suspendu, jeudi 14 février, la *construction* d'une centrale nucléaire, à proximité de Svichtov, ville située dans le nord du pays, à la *suite d'une grève générale*. Selon les habitants de Svichtov, qui ont formé une chaîne humaine et fermé les écoles et les magasins jeudi, le terrain choisi pour la construction de la centrale *« est l'endroit le moins approprié possible »*. Située dans une zone sismique, la ville a été gravement endommagée par un tremblement de terre en 1974. – *(AFP, Reuter.)*

□ **RDA : Un réacteur de la centrale nucléaire de Lubmin arrêté.** – Pour des raisons de sécurité, les autorités est-allemandes ont *déconnecté le réacteur* II de la centrale nucléaire de Lubmin près de Greifswald (Nord), a-t-on indiqué jeudi 15 février à Bonn. La centrale de Lubmin avait subi une série impressionnante d'avaries graves dont plusieurs auraient pu provoquer une catastrophe comparable à celle de Tchernobyl. Le ministre ouest-allemand de l'environnement, M. Klaus Toepfer, s'est félicité de la décision de la RDA qu'il a qualifiée de *« premier résultat de la coopération des experts pour la sécurité de RFA et de RDA »*. – *(AFP.)*

□ **RECTIFICATIF.** – Dans le texte de présentation du point de vue de Lionel Stoléru « Un plan Monnet pour l'Est » (*le Monde* du *16 février*), le *titre du journal* tchécoslovaque qui, avec d'autres journaux des pays de l'Est, publiera cet article, a été mal orthographié. Il convenait de lire : *« Hospodarske Noviny »*. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir excuser cette erreur.

REPÈRES

GRÈCE
Le ministre de la défense est mécontent des Mirage-2000

Le ministère grec de la défense a confirmé, le 15 février, que le système radar des avions de combat Mirage-2000 achetés en 1985, par la Grèce à la firme Marcel Dassault-Breguet Aviation présentait des défectuosités. A ce jour, seuls vingt-huit des quarante chasseurs commandés ont été livrés à la Grèce qui avait fait savoir, en septembre dernier, qu'elle refuserait la livraison des derniers appareils si rien n'était fait pour les rendre conformes. Selon le ministère de la défense, des discussions seraient en cours pour *résoudre ce problème avec la* société Thomson, constructeur de ces radars. – *(AFP.)*

MADAGASCAR
85 millions de dollars pour l'environnement

Réunis à Paris au siège européen de la Banque mondiale, les 14 et 15 février, les bailleurs de fonds *de plusieurs pays* (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Norvège, RFA et Suisse) et organisations internationales (CEE, FMI, PNUD, UNESCO, UICN, WWF) se sont mis d'accord pour rassembler 85 millions de dollars (environ 500 millions de francs) afin de *financer le « plan d'action environnemental »* du gouvernement malgache. Ce plan, étalé sur cinq ans, doit permettre de donner un coup d'arrêt à la dégradation dramatique de l'environnement à Madagascar, où la forêt disparaît au profit de l'élevage et où l'érosion a *pris des proportions* alarmantes. C'est la première fois qu'un plan gouvernemental de sauvegarde de l'environnement est ainsi aidé par la communauté internationale.

EUROPE

Un entretien avec le premier ministre roumain

L'agitation « fait partie de la démocratie », nous déclare M. Petre Roman

Une nouvelle manifestation de quelques milliers de civils et de militaires en faveur de la démocratisation dans l'armée s'est dispersée dans la nuit de jeudi à vendredi 16 février devant le siège de la télévision à Bucarest. La télévision a un moment retransmis les images de manifestants criant *« A bas Iliescu ! »*, le numéro un du régime. Dans un entretien accordé au *Monde* à la veille de sa visite à Paris, le premier ministre, M. Petre Roman, juge ces soubresauts naturels, évoque les difficultés économiques du pays et les problèmes suscités par l'intégration de 15 000 hommes de la Securitate dans l'armée régulière, et n'exclut plus sa candidature aux élections du mois de mai.

BUCAREST

de notre correspondant

« Près de huit semaines après la chute de Ceausescu, votre gouvernement paraît plus fragile que jamais. Il y a des manifestations quotidiennes sous vos fenêtres et, maintenant, c'est l'armée qui s'agite...

– Tout cela fait partie de la démocratie. L'essentiel est qu'il n'y ait aucune violence et, depuis le 26 décembre dernier, il n'y en a pas eu une seule. Pour ce qui concerne les militaires, la grève est terminée, ils sont tous rentrés dans leurs casernes en bon ordre. J'ai écouté toutes leurs revendications, qui, à mon avis, sont cohérentes. En revanche, ceux qui continueraient à manifester se mettraient dans l'illégalité.

– Bref, vous cédez encore une fois aux pressions ?

– Mais non. Je pense que la démocratisation de l'armée est un prolongement naturel de la révolution. Ce n'est pas céder aux pressions que discuter avec ceux qui pensent que cette démocratisation doit aller plus loin.

– Tout de même, vous désavouez deux de vos ministres, celui de la défense et celui de l'intérieur?

– Non, pas du tout. Je me suis engagé à étudier les observations des manifestants concernant ces deux personnalités et à leur dire d'ici deux semaines si nous acceptons ou non les demandes de mise à la retraite les concernant. Si c'est oui, on n'en parlera plus, sinon, on leur expliquera pourquoi. La cassette video qui montrait par exemple le général Chitac (*ministre de l'intérieur)* participant à la répression de Timisoara en décembre est une invention pure et simple (*le Monde* du 16 février). Cela devient une folie, à la fin ! Cette cassette n'existe pas.

– Vous n'avez pas l'impression, comme le dit précisément M. Chitac, que la Roumanie glisse doucement vers l'anarchie ?

– Je dirais que c'est là la réaction d'un militaire qui n'a jamais vu fonctionner une démocratie.

Le problème de la Securitate

– Pourtant, Doïna Cornea a demandé l'arrêt de l'aide économique à la Roumanie, pour vous obliger, dit-elle, à engager véritablement le pays sur la voie démocratique.

– Je me demande si ce n'est pas cela, le manque de patriotisme. Qu'est-ce que cela veut dire ? Que représentons-nous, nous, ici ? Notre tâche n'est-elle pas de donner à ce peuple l'unité et le mieux-être ? La position de Mme Cornea est incompréhensible, voire inquiétante.

– Reste que l'armée bouge encore. Finalement, n'avez-vous pas commis une erreur en y intégrant les membres de la Securitate ?

– Il y a eu trois étapes. D'abord, pendant les combats, nous avons appelé les gens de la Securitate à se solidariser avec le peuple. Une partie d'entre eux l'ont fait, et ceux-ci ont combattu avec nous contre les terroristes et les irréductibles de leur propre corps. Dans un premier temps, nous avons donc intégré à peu près 15 000 hommes. Ensuite, la Securitate, en tant que corps dépendant du ministère de l'intérieur, fut dissoute. Troisième étape, nous analysons cas par cas pour voir si ces gens sont coupables de quoi que ce soit ou s'ils peuvent se reconvertir dans le civil. Cela prendra énormément de temps. Mais, déjà, plusieurs centaines d'entre eux ont été éliminés et les premiers procès vont commencer incessamment.

– Vous pensez que votre gouvernement va tenir le choc jusqu'aux élections de mai ?

– Je suis ici pour cela. En fait, cela dépend de l'action politique. Le gouvernement provisoire ne peut pas endosser toutes les responsabilités vis-à-vis du pays. Il faut que le Conseil d'unité nationale (CPUN, qui regroupe tous les partis) assume la sienne, c'est-à-dire la stabilité politique de la nation. Le gouvernement peut-il à lui seul l'assurer ? Non, c'est impossible.

– Pour l'heure, les files d'attente se sont à nouveau allongées sur les trottoirs.

– Honnêtement, je me demande pourquoi. L'approvisionnement alimentaire est nettement meilleur qu'avant la révolution. Il est même sensiblement meilleur qu'il y a un mois et il continue à s'améliorer. Nous avons fait un gros effort dans ce domaine, pour le seul premier trimestre, nous avons engagé plus de 200 millions de dollars en importations de produits alimentaires.

» Pour le reste, le pays ne s'est pas encore entièrement remis au travail. Nous avons hérité de Ceausescu un grand sac vide. Nous n'avons pas les ressources suffisantes pour assurer le fonctionnement de nos entreprises. En janvier, par exemple, on a pu assurer au secteur primordial de la construction mécanique 60 % des matières premières dont il avait besoin. C'est pourquoi nous ne lançons aujourd'hui que ce que j'appelle des opérations de complémentarité. Des pays nous fournissent des matières premières et de l'énergie en échange de produits finis.

– Est-il vrai, comme on le dit à Bucarest, que vous avez repris les exportations de produits alimentaires vers Moscou ?

– Faux, archifaux.

– Serez-vous personnellement candidat aux élections du 20 mai ?

– Franchement, je n'en ai pas envie. Cela dit, j'ai un contrat avec une formation politique. Il s'agit d'assurer une continuité et d'honorer des engagements. Il est donc possible que je reconsidère ma position. »

Propos recueillis PAR PATRICE CLAUDE

□ **Sept anciens membres de la police roumaine condamnés à Sibiu.** – Sept anciens responsables de la Securitate ou de la milice roumaine, en service à Sibiu, la ville roumaine qui était sous le contrôle de Nicu Ceausescu, le fils du dictateur, ont été condamnés à des peines de quinze à vingt ans de prison, a annoncé la télévision roumaine, mercredi 14 février. La répression du soulèvement de décembre a fait quatre-vingt-dix morts et trois cents blessés dans cette ville, a-t-on appris lors du procès. – *(AFP, Reuter.)*

ESPAGNE : la contagion allemande

Les Basques veulent exercer leur droit à l'autodétermination

Le droit à l'autodétermination n'est pas l'apanage de l'Est et du centre de l'Europe. On le revendique également en Espagne. Le Parlement autonome basque s'est prononcé en sa faveur le jeudi 15 février à l'issue d'un débat mouvementé et après deux mois d'une controverse qui a failli provoquer des élections anticipées dans la région.

MADRID

de notre correspondant

Le texte que le Parlement basque a approuvé par 38 voix sur 75 avait été présenté conjointement après une longue négociation commune par le Parti nationaliste basque (PNV), qui partage le gouvernement régional avec les socialistes et deux autres petites formations nationalistes, Eusko Alkartasuna et Euskadiko Eskerra. Il définit le droit à l'autodétermination du peuple basque comme celui de *« décider librement et directement son statut politique, économique, social et culturel »* soit *« avec son propre cadre politique »*, soit *« en partageant sa souveraineté avec d'autres peuples »*. Non sans ambiguïté, le texte reconnaît la validité des institutions autonomes basques actuelles ... tout en précisant qu'elles correspondent *« à un moment historique déterminé »*. Ce qui laisse entendre qu'elles pourraient ne plus être suffisantes à un moment ou un autre dans la future *« construction nationale »* du Pays basque, celle-ci étant d'ailleurs définie comme *« dynamique et graduelle »*.

Vives réactions du gouvernement

C'est en décembre dernier qu'avait éclaté une polémique à ce sujet. Le président du gouvernement, M. Felipe Gonzalez, l'avait bien involontairement lancée en se prononçant à Strasbourg avec ses collègues de la Communauté en faveur du droit à l'autodétermination du peuple allemand. Le lendemain, les nationalistes catalans faisaient valoir qu'ils étaient habilités eux aussi à réclamer un tel droit et réussissaient à faire voter par le Parlement autonome à Barcelone une motion en ce sens. Vingt-quatre heures plus tard, le PNV annonçait à son tour qu'il présenterait un texte semblable au Parlement basque.

Cette initiative a provoqué de vives réactions du gouvernement de Madrid, et M. Gonzalez a dû lui-même monter au créneau pour affirmer avec force en janvier que *« tant que les socialistes sont au pouvoir, l'unité de l'Espagne ne sera pas remise en cause »*. Il a toutefois maladroitement choisi pour faire cette déclaration le cadre d'une cérémonie militaire, ce qui a donné lieu à de vives critiques des nationalistes basques l'accusant de se faire avant tout l'écho en la matière des préoccupations exprimées dans les casernes.

L'affaire a provoqué de vives tensions entre le PSOE et le PNV qui se partagent actuellement le gouvernement autonome basque et il s'en est fallu de peu que ne se rompe leur coalition. Le premier accuse le second d'avoir artificiellement ressuscité un thème définitivement réglé depuis que les Basques ont approuvé par référendum leur statut d'autonomie, risquant ainsi de raviver de vieux affrontements. Pour le PNV, au contraire, il s'agit de ravir à l'ETA le monopole de l'exigence du droit à l'autodétermination, un thème auquel nombre de Basques sont toujours très sensibles, et de démontrer qu'une telle revendication peut parfaitement être défendue de manière démocratique et qu'elle ne se traduit pas forcément par l'indépendance. Consciente de l'enjeu, la coalition Herri Batasuna proche de l'ETA militaire – qui boycotte habituellement le Parlement basque – a, pour une fois, participé aux débats, s'absentant toutefois au moment du vote.

Sans doute s'agit-il du texte le plus conflictuel jamais approuvé par le Parlement autonome basque. Sa valeur sera toutefois plus symbolique que réelle, toute modification du statut d'autonomie devant être approuvée par le Parlement de Madrid où les socialistes ainsi que l'opposition conservatrice sont bien décidés à y faire obstruction. Le vote de jeudi n'en est pas moins significatif et préoccupant pour Madrid venant d'une région où plus de deux électeurs sur trois votent habituellement pour les formations nationalistes.

THIERRY MALINIAK

SUEDE : mis en minorité

Le gouvernement social-démocrate de M. Carlsson a présenté sa démission

Par 190 voix contre 153, les cinq partis d'opposition ont rejeté, le jeudi 15 février, le plan d'austérité que le gouvernement social-démocrate avait présenté une semaine plus tôt. Le gouvernement de M. Carlsson a démissionné, mais il n'est pas exclu qu'un autre cabinet social-démocrate lui succède.

STOCKHOLM

de notre correspondante

Six heures et demie de débat et un vote final auront donné au gouvernement social-démocrate la mesure des erreurs accumulées qui ont conduit à sa défaite, le jeudi 15 février, dans l'enceinte parlementaire. Une appréciation négative d'un plan d'austérité bâclé au dernier moment dans la panique, mais aussi une condamnation sévère d'un pouvoir qui, inquiet de la baisse continue de sa cote de popularité depuis les dernières élections législatives de 1988, n'a pas voulu, par crainte de perdre encore davantage de sympathies, prendre à temps les mesures qui s'imposaient pour redresser une situation économique devenue de plus en plus problématique.

Alarmé par les proportions qu'elle menaçait de prendre avec l'explosion de conflits sociaux, qui risquaient, en se multipliant, de tout paralyser et de plonger véritablement le pays dans la crise, le gouvernement a perdu le contrôle de la situation. Les mesures proposées – blocage des prix, des salaires et suspension du droit de grève – trahissaient, non seulement sa déstabilisation, mais aussi ses graves contradictions internes.

Rien d'étonnant, alors, que, devant le spectacle de désunion manifeste qu'il offrait, il ait été mis en minorité après avoir dû essuyer une salve de critiques virulentes et humiliantes. Aucun parti n'a voulu lui tendre la main secourable sur laquelle il avait certainement compté. Les Verts, mais surtout les communistes du VPK, les alliés traditionnels, lui ont tourné le dos malgré les efforts d' « achat » de leurs voix.

Au président du Parlement de suivre maintenant la procédure réglementaire et de désigner, au terme des séries de consultations, celui qui lui semblera le plus approprié pour former un nouveau gouvernement. D'entrée de jeu, communistes et Verts ont déclaré qu'ils empêcheraient la mise en place d'un gouvernement non socialiste. Le prix à payer pour ce qui pourrait fort bien être un gouvernement Carlsson numéro deux risque d'être élevé.

Le premier en tout cas à avoir tiré les conclusions immédiates de la défaite, et de sa défaite personnelle, est le ministre des finances, M. Kjell-Olof Feldt, l'artisan malheureux de la politique économique de la Suède depuis 1982. Isolé, critiqué, il devait, vendredi matin, annoncer officiellement qu'il quittait toutes ses fonctions et qu'il ne figurerait pas dans la composition d'un prochain gouvernement social-démocrate. Un coup particulièrement rude pour M. Carlsson, qui n'a pas su donner à son ministère le plus précieux le soutien qu'il lui aurait fallu pour manœuvrer comme il l'entendait. Au lieu de cela, M. Feldt a dû se résoudre à signer à contre-cœur, et à appliquer, des mesures auxquelles il était hostile. Depuis 1988 pourtant, il lançait des mises en garde contre les dangers qui menaçaient l'économie suédoise.

Celle-ci se portait bien, certes, mais elle montrait, à ce moment-là déjà, des tendances qui laissaient présager une surchauffe prochaine. Il fallait y veiller. M. Feldt était véritablement l'homme fort du gouvernement, celui qui contribuait le plus à sa crédibilité. Mais aussi celui qui se singularisait le plus par une indocilité mal dissimulée.

FRANÇOISE NIÉTO

Le Monde

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)

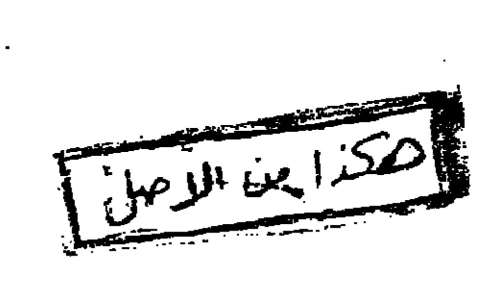
Administrateur général : Bernard Wouts

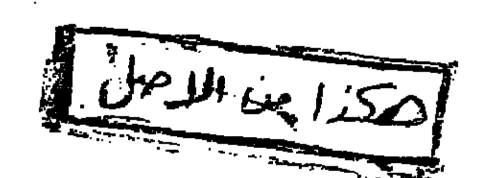
Directeur de la rédaction : Daniel Vernet
Rédacteurs en chef : Bruno Frappat, Claude Sales

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09

Tél. : (1) 42-47-97-27
Télécopieur : (1) 45-23-06-81 ; Telex 650572 F MONDPAR

ADMINISTRATION :
11, RUE JEAN-MAZET, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 49-60-30-00
Télécopieur : (1) 49-60-30-10 ; Telex 261311 F MONDSIR





AMÉRIQUES

COLOMBIE : fin du sommet de Carthagène

M. Bush et les trois présidents andins ont jeté les bases d'une coopération contre la drogue

Le sommet anti-drogue qui réunissait, jeudi 15 février, les présidents américain, bolivien, colombien et péruvien s'est achevé par la signature du « document de Carthagène » qui jette les bases d'une coopération entre pays producteurs et pays consommateurs pour enrayer le trafic de cocaïne

CARTHAGENE

de notre envoyé spécial

Le président colombien, M. Barco, est content. « *C'est un succès* », dit-il. Son homologue péruvien, M. Alan Garcia, l'est davantage. Il parle de « *tournant historique* » dans le « *nouveau chapitre des relations entre l'Amérique latine et les Etats-Unis* » parce que trois présidents latino-américains se sont assis à la même table que M. Bush pour traiter d'un problème « *de façon multilatérale* ». M. Paz Zamora, le chef d'Etat bolivien, n'est pas moins satisfait quand il évoque la « *nouvelle façon* » d'aborder la lutte anti-drogue, surtout de la part des Etats-Unis.

Cinq heures de tête à tête dans la Maison des hôtes illustres, au milieu une base navale située à l'entrée de la baie de Cartagène, ont abouti à une déclaration détaillant les mesures prises par les trois pays producteurs de cocaïne et par leur principal client, les Etats-Unis, pour mettre fin au trafic. Les planteurs de feuilles de coca, les fabricants de poudre blanche, les trafiquants et laveurs de narcodollars et les « parrains » de la Mafia savent théoriquement comment désormais ils seront traités.

la réduction de la demande

On avait remarqué le matin la poignée de main plutôt froide entre M. Bush et M. Alan Garcia, qui avait confié quelques moments plus tôt « *ne pas oublier* » l'invasion du Panama. Mais à l'issue de la rencontre c'est le président péruvien qui a été le plus prolixe. « *Peu importe que nous allions vite ou lentement dans la lutte contre la drogue*, a-t-il dit. *L'essentiel c'est que nous en ayons discuté ensemble avec les Etats-Unis* ». Et d'annoncer dans la foulée que cette façon de procéder – multilatérale, a-t-il insisté – pourrait s'appliquer à des problèmes tels que la dette extérieure ou le commerce.

M. Paz Zamora, lui, trouve que la rencontre n'aurait pas été possible sans M. Bush en qui il voit un « *type bien* » avec qui il est possible de discuter. Ce dont les présidents andins se réjouissent le plus, c'est d'avoir amené les Etats-Unis à reconnaître que la lutte contre la drogue passe par la réduction de la demande, qu'ils sont donc les premiers impliqués et qu'il faut abandonner une vision purement répressive de la question. Toute la première partie du « document de Carthagène » a trait en effet aux conséquences économiques et sociales *de la guerre contre le trafic. Le* principe est admis par les Américains que la feuille de coca est une source de devises et d'emplois, qu'en supprimer la culture sans rien apporter en échange provoquerait l'effondrement des économies du Pérou et de la Bolivie.

Il existe dans ces deux pays des programmes visant à remplacer les plantations de coca par d'autres produits, mais, outre qu'ils sont chichement subventionnés par les Etats-Unis, ils sont sans résultats. Pourquoi ? « *Parce que la solution ne consiste pas à remplacer mécaniquement une culture par une autre*, répond M. Paz Zamora, *mais à substituer à une économie de la coca une autre économie, à la fois saine, efficace et compétitive.* »

Autrement dit, la méthode consistait jusqu'à présent à proposer aux paysans de remplacer volontairement ces plantations par d'autres cultures mais comme celles-ci rapportent beaucoup moins que la feuille « *sacrée* », les paysans ne se laissaient pas convaincre. L'autre solution, c'était l'éradication forcée. « *Une méthode odieuse, impopulaire*, dit M. Garcia. *Là où elle a été appliquée au Pérou, nous avons livré les paysans à la misère et à la subversion.* »

Plans sociaux d'urgence

Donc les Quatre sont convenus qu'il fallait opérer, non pas localement mais de façon globale, en attaquant le problème sur plusieurs fronts : par le développement de l'agriculture d'exportations et par de nouveaux investissements. Les Etats-Unis sont évidemment sollicités. M. Bush s'engage à demander au Congrès des rallonges budgétaires pour les quatre prochaines années afin de compenser les sacrifices demandés aux pays andins. Mais la déclaration précise qu'il appartient aussi aux organismes multilatéraux de financer cet effort de reconversion.

Autre point délicat : le temps forcément long qui s'écoulerait entre l'éradication de la coca et l'implantation d'une « *nouvelle économie* ». Là encore, pour éviter des bouleversements facilement imaginables dans des pays aussi pauvres que le Pérou et la Bolivie, les Etats-Unis prennent des engagements précis. Ils promettent de financer des « *plans sociaux d'urgence* », de « *satisfaire les besoins en devises* » des pays privés de narcodollars, notamment en ouvrant davantage le marché américain à leurs exportations.

C'est là le chapitre le plus original du plan qui vient d'être adopté, celui qui montre le mieux le changement des perspectives – et des mentalités – que les présidents andins perçoivent chez les Américains. M. Barco étant plus *discret que ses homologues péruvien* et bolivien, il est revenu à ces derniers de dire le fond de leur pensée : les changements en *Europe de l'Est* risquent de polariser les efforts et les crédits occidentaux ; le désarmement des grandes puissances libère des sommes énormes qui pourraient être utilisées en partie dans la région.

Les sceptiques ne manquent pas de remarquer que la déclaration ne contenant guère de chiffres, elle risque de se réduire à un catalogue de bonnes intentions. D'autant que M. Bush a des problèmes de déficit budgétaire qui lui valent, semble-t-il, des discussions serrées avec le Congrès : « *Il a consacré une partie de la réunion à nous en parler* », dit M. Paz Zamora. Mais les présidents bolivien et péruvien estiment que l'essentiel, dans un premier temps, a été atteint. M. Alan Garcia affirme : « *L'important n'est pas de savoir combien coûtera notre programme, mais ce qu'il en coûterait de ne pas le réaliser.* »

Au chapitre de la répression, les quatre pays confirment leur intention de coopérer dans le contrôle des ventes d'armes et des composants chimiques sur la fabrication de la cocaïne. Ils se *disent prêts à faire travailler* ensemble leur armée, leur police et leurs services secrets, et à s'entraider pour empêcher le blanchiment de l'argent « sale ».

Mais ce que le document ne dit guère, ou seulement de façon très vague, c'est comment *la « réduction de la demande »* – présentée comme une priorité – sera assurée. Le programme des Quatre vise essentiellement les pays andins et ne précise pas ce qui sera fait aux Etats-Unis. A Bogota, on dit volontiers que la Colombie paie en vies humaines le prix d'une guerre qui devrait surtout être livrée dans les grandes villes américaines, et qu'elle ne l'est pas, ou pas assez. « *Que ferez-vous contre le cartel des consommateurs et celui des fonctionnaires américains qui se laissent acheter par les trafiquants ?* », a demandé à M. Bush la directrice d'un hebdomadaire colombien. M. Bush a feint de ne pas comprendre en quoi les consommateurs pouvaient constituer un cartel.

Accueilli comme un « *type bien* » par ses interlocuteurs et salué dans son pays comme un « super-macho » pour avoir osé mettre les pieds en Colombie, ce qui a fait sourire ici, M. Bush a *réussi en tout cas une belle opération*. Moins de deux mois après l'invasion du Panama, il vient de liquider bien des amertumes suscitées par cette opération en établissant avec ses homologues andins une concertation longtemps désirée sur un problème qui les intéresse tous au premier chef.

CHARLES VANHECKE

► Lire également le numéro du *Monde Dossiers et documents*, de février consacré à l'économie de la drogue (16 p., 15 F).

Huit ans après la guerre des Malouines

Les gouvernements de Buenos-Aires et de Londres vont rouvrir leurs ambassades

En annonçant lui-même, *jeudi* 15 février, la reprise de relations diplomatiques complètes entre l'*Argentine et le Royaume-Uni*, huit ans après la fin de la guerre des Malouines, le président Carlos Menem soulignait *ainsi* l'importance qu'il attache à l'événement. Il est vrai que l'achèvement heureux de six mois de négociations à Madrid est sa seule victoire politique, à ce jour.

BUENOS-AIRES

de notre correspondante

Lorsqu'il proposait de mettre de côté la question de la souveraineté des Malouines, initiative qui permettait d'ouvrir les négociations, le président argentin ne cachait pas que les grandes difficultés économiques que traverse son pays avaient dicté son pragmatisme. Pour s'attirer les faveurs de l'Europe, sur lesquelles l'Argentine compte beaucoup, il *fallait avant tout que soient normalisées* les relations avec l'un de ses Etats membres. C'est désormais chose faite. Les ambassadeurs seront installés « *le plus vite possible* », a précisé M. Menem.

Le rétablissement des relations *diplomatiques s'accompagne* de la levée de la zone de « *protection* » définie par les Britanniques autour de l'archipel ; les navires et avions de guerre argentins pourront désormais en approcher les côtes à condition *d'informer les Britanniques* quarante-huit heures à l'avance, ceux-ci se réservant en dernier recours un droit de veto. C'est très certainement pour minimiser l'effet de cette restriction que le ministre des affaires étrangères, M. Domingo Cavallo, a souligné l'aspect transitoire d'un accord – qui pourra être revu dans un an – et l'active participation des militaires à sa négociation. Il a admis par ailleurs que le dossier de la pêche autour des îles reste épineux, « *car*, a-t-il précisé, *la question est liée à celle de la souveraineté* ».

Le ton choisi par le gouvernement Menem est celui de l'apaisement, particulièrement à l'égard des quelque deux mille habitants *britanniques des Malouines qui* voient d'un très mauvais œil la normalisation des relations entre Londres et Buenos-Aires. La volonté argentine d'un prompt rétablissement de liens directs entre les îles et le continent américain ne les enchante pas. Depuis la guerre, l'économie des îles n'a cessé de prospérer, notamment grâce aux ventes de permis de pêche, et ils souhaitent rester le plus éloignés possible des 5000 % d'inflation qu'a connue l'Argentine l'année dernière.

EDITH CORON

□ **VENEZUELA : violente manifestation anti-gouvernementale à Caracas.** – Vingt mille ouvriers ont manifesté, le jeudi 15 février, dans la capitale vénézuélienne où des affrontements ont fait au moins trois blessés et causé de nombreux dégâts matériels, tandis que des manifestations pacifiques se déroulaient dans sept autres villes du pays. Les manifestants se sont rassemblés à l'appel de trois centrales syndicales, dont la CTV (majoritaire, dominée par le parti social-démocrate au pouvoir), pour protester contre la politique économique du gouvernement du président Carlos Andrès Perez. Les violences ont éclaté à Caracas au moment où le cortège arrivait dans le centre de la ville et, tandis que les manifestants se dispersaient dans le désordre, des magasins et des véhicules *ont été mis à sac*. Ces manifestations ont eu lieu presque un an après les violentes émeutes du 27 février 1989, qui avaient fait 276 morts et causé pour 1,5 milliard de dollars de dégâts matériels, selon les chiffres officiels. – *(AFP.)*

OCÉANIE

AUSTRALIE

M. Bob Hawke annonce des élections anticipées pour le 24 mars

Le premier ministre australien, M. Bob Hawke, a annoncé, vendredi 16 février à Canberra, que les élections fédérales auront lieu le 24 mars, nous câble notre correspondant en Australie, Frédéric Bobin.

Les électeurs seront invités à renouveler les 148 députés de la Chambre des représentants et la moitié du Sénat, qui compte soixante-quinze membres. Les travaillistes disposaient des trois cinquièmes des sièges à la Chambre mais n'avaient pas la majorité *au Sénat. La partie* promet d'être particulièrement serrée entre les travaillistes, qui, au pouvoir depuis 1983, sont en perte de vitesse, et les conservateurs, dont le crédit n'est guère plus reluisant dans l'opinion publique.

Les élections étaient à l'origine prévues pour le 12 mai, mais le premier ministre a préféré ne pas attendre jusque-là et profiter d'une conjoncture qui lui reste relativement favorable : les derniers sondages donnent en effet au Labor Party une avance de 3 % sur la coalition du Parti libéral et du parti national conduite par M. Andrew Peacock.

ETATS-UNIS : sur le « front intérieur »

Le maire de Washington a été inculpé d'usage de stupéfiants et de parjure

WASHINGTON

de notre correspondant

Les mâchoires du piège se sont encore resserrées sur le maire de Washington, M. Marion Barry, arrêté en janvier dernier en flagrant délit de consommation de cocaïne, au cours d'une opération *montée* par le FBI avec le concours d'une « amie » du maire. Jeudi 16 mars, M. Barry a été inculpé pour usage de drogue – en *cinq circonstances* différentes – et, ce qui est beaucoup plus grave, pour trois cas de parjure : il est accusé d'avoir menti à plusieurs reprises à des jurys qui l'interrogeaient sur des incidents où il était impliqué.

Par une heureuse « coïncidence », l'inculpation a été prononcée le jour même où se tenait à Carthagène le sommet « anti-drogue » : les deux événements ont donc tout naturellement fait l'ouverture des journaux télévisés de la soirée. Pouvait-on rêver meilleur exemple de la détermination des autorités américaines à lutter sur le « front intérieur » ?

Le maire a immédiatement réagi en affirmant qu'il plaiderait non coupable. « *Cette inculpation représente la poursuite d'une opération de lynchage politique* », a-t-il déclaré, tentant une nouvelle fois de se présenter en victime d'un complot « blanc » contre lui-même et la ville qu'il représente. Mais la culpabilité de M. Barry est devenue trop évidente pour que celui-ci puisse se protéger derrière le rempart naturel qu'a longtemps constitué pour lui la communauté noire de Washington (*les trois quarts de la* population de la capitale fédérale).

Mais il est également vrai que la mise en scène qui a permis de « piéger » le maire était particulièrement sordide, à peine différente des opérations montées – au cinéma et dans la réalité – par les services secrets de pays totalitaires. Mais le FBI et la justice fédérale, *qui s'épuisaient depuis* des années à tenter en vain de confondre M. Barry, ont apparemment considéré que la fin justifiait les moyens. De très fortes pressions ont été exercées sur des « témoins » des activités répréhensibles de M. Barry pour qu'ils acceptent de coopérer avec l'accusation. Et le soin que prend le procureur fédéral, M. Jay Stephens, à assurer sa publicité personnelle, grâce à cette affaire, contribue à la rendre encore plus déplaisante.

Démission prochaine?

Cela n'empêche pas que le sort – politique – du maire apparaisse comme désormais scellé. Il continue à affirmer hautement qu'il ne songe même pas à démissionner (en cas de condamnation pour parjure, il y serait *contraint* par la loi). Mais il se trouve depuis quatre semaines dans un centre de désintoxication en Floride, officiellement pour y subir un traitement anti-alcoolique puisque c'est la seule dépendance qu'il ait clairement admise. Il n'est pas exclu qu'il finisse par se démettre au terme d'un arrangement avec la justice ; celle-ci a évité de l'inculper de crimes trop graves, comme la distribution de drogue, alors qu'il aurait apparemment été possible de le faire, et elle garde en réserve un certain nombre de dossiers portant sur des « faveurs » financières que le maire aurait accordées à des amis ou amies.

En tout état de cause, il est à peu près inimaginable qu'il puisse espérer se faire réélire en novembre prochain. Sa présence paralyse encore la campagne électorale, mais *déjà certains de ses* propres amis souhaitent aller de l'avant. Deux influents leaders de la communauté noire qui comptaient parmi ses principaux soutiens politiques ont décidé de promouvoir la candidature de M. Walter Fauntroy, actuel représentant du District de Columbia au Congrès. Quant au pasteur *Jesse Jackson, qui n'a toujours* pas dévoilé ses intentions, il est pour l'heure très loin et très au-dessus des turpitudes washingtoniennes : il milite en Afrique du sud pour la bonne cause et a été reçu aussi bien par le président De Klerk que par M. Nelson Mandela.

JAN KRAUZE

ASIE

JAPON : les élections législatives

Les socialistes ne semblent pas en mesure de profiter du recul des conservateurs

A la veille des élections législatives du 18 février, le Parti libéral-démocrate (PLD), au pouvoir depuis trente-cinq ans, semble en mesure de résister à l'orage causé par les multiples scandales de l'année dernière. D'autant que le principal parti de l'opposition, le Parti socialiste japonais (PSJ), n'a apparemment pas réussi à apparaître, aux yeux des électeurs, comme une solution de rechange crédible.

TOKYO

de notre correspondant

D'un linge, il sortit des baguettes de plastique, laissant de côté celles en bois destinées à être jetées après usage. *« C'est une manière de faire de la politique »*, nous dit ce salarié d'une PME d'une cinquantaine d'années, rencontré dans un petit restaurant du quartier populaire de Kameido, au nord-est de Tokyo. Les Japonais utilisent chaque année vingt milliards de paires de baguettes, soit 412 000 mètres cubes de bois. Conscients de la déforestation dont ils sont responsables, certains apportent désormais leurs propres baguettes au restaurant. Dans la rue passait une voiture bardée de micros déversant la litanie tiède d'un candidat socialiste aux élections du 18 février. Notre interlocuteur resta indifférent.

Il existe un décalage entre la conscience politique des Japonais et la constance avec laquelle ils reconduisent depuis trente-cinq ans des majorités conservatrices à la Diète. En infligeant une défaite cuisante au Parti libéral-démocrate (PLD) au Sénat en juillet dernier, ils avaient paru vouloir se dégager de ce consensus frileux, comme s'ils se sentaient assez prospères pour prendre des risques et assez confiants pour exprimer leur mécontentement. A la veille d'un scrutin qui permettrait de confirmer cette volonté de changement, les sondages indiquent pourtant qu'ils ne sont pas prêts à faire le saut : les conservateurs régresseront et l'opposition socialiste progressera sans que, pour autant, l'équilibre politique en soit fondamentalement altéré.

Les nouvelles aspirations de la jeunesse

Comment s'explique ce monopole du pouvoir du PLD dans un pays où un esprit de révolte et de contestation est enraciné dans la mémoire populaire ? Aujourd'hui encore, la résistance au pouvoir s'exprime à travers un pullulement de mouvements de citoyens, expression d'une rébellion contre les abus de l'Etat. L'homme de la rue est aussi récalcitrant que d'autres (la fraude fiscale étant un exemple de son manque de civisme) et dispose des moyens de faire sentir son désaccord : depuis le milieu des années 70, près de la moitié des électeurs votent pour l'opposition.

En outre, les sujets de mécontentement ne manquent pas. A ceux connus, conséquence d'une croissance économique spectaculaire - dégradation du cadre de vie, problème du logement, endettement des ménages, insécurité de l'emploi – s'ajoute une inégalité sociale que la prospérité actuelle et la consommation ostentatoire de certains rendent plus évidente. Un éventail des salaires réduit et la mobilité sociale garantie par une relative égalité des chances en matière d'éducation avaient donné l'impression à la majorité d'appartenir à la classe moyenne.

Cet équilibre social touche à sa fin, et la question de l'orientation d'une économie axée sur le profit des entreprises plus que sur le bien-être se pose désormais. Enfin, est apparue une nouvelle génération d'électeurs qui, sous l'influence des médias et choquée par les scandales, souhaite plus de transparence. Les intellectuels, pour leur part, appellent à un renversement de majorité qui, même si l'opposition n'est pas crédible, romprait un statu quo, générateur à leurs yeux d'une grave apathie politique.

L'an dernier, le scandale politico-boursier Recruit donna l'impression qu'un seuil de tolérance avait été atteint. Les maux du système étaient évidents : méthodes de financement du monde politique, mainmise des lobbies de fonctionnaires et de politiciens sur de larges secteurs de l'économie et étouffement de la société civile, logique de l'appartenance à une clientèle l'emportant sur celle de citoyenneté. Le vote de juillet sanctionna une perte de légitimité morale du PLD et annonçait un reprise du recul des conservateurs.

Ce recul régulier du PLD se conjugue cependant à l'inaptitude du PSJ, première formation d'opposition, à constituer une solution de rechange. Cette inaptitude n'est toutefois qu'un élément d'explication du conservatisme des Japonais. Celui-ci tient d'abord à un phénomène de dépolitisation entamé avec de forte croissance lancée par le premier ministre Ikeda en 1960. L'effacement du politique eut pour pendant une remarquable amélioration du niveau de vie et une homogénéisation des comportements.

Au cours de cette période de consensus par la croissance, s'opéra une corrélation entre le sentiment d'enrichissement relatif et le soutien au PLD. Loin de profiter au camp progressiste, l'inquiétude suscitée par les crises pétrolières des années 70 encouragea le ralliement autour du pouvoir dans un réflexe de protection des acquis. Le consumérisme engendré par la nouvelle prospérité du milieu de la décennie 80 s'est accompagné chez les jeunes d'aspirations à un nouvel équilibre entre travail et temps libre. Le Japon change lentement, mais profondément. Les jeunes femmes, en particulier, qui ont gagné une plus grande indépendance économique, sont un des moteurs de changement.

Le rôle du clientélisme

Le repli des nouvelles classes moyennes sur une vie privée conçue en termes de consommation et le maintien diffus chez les autres d'une mentalité de peuple pauvre entretiennent la dépolitisation. A cela s'ajoute le recul du militantisme de gauche. Derrière un consensus de façade, existe un sentiment d'aliénation où se mêlent le désintérêt des jeunes saisis d'un hédonisme à la petite semaine, le découragement des militants d'autrefois et le renoncement de beaucoup.

Une telle dépolitisation n'est pas en contradiction avec le phénomène de résistance des mouvements de citoyens : leurs motivations sont immédiates, concrètes et non des aspirations à la transformation de la société. Réfractaires aux idéologies, ils n'ont jamais été un point d'appui pour l'opposition.

Cette attitude s'enracine dans une culture politique et une expérience historique dévalorisant la perception des problèmes socio-économiques en termes généraux. L'activité politique est peu prestigieuse, et l'image du politicien dépréciée. Une conception traditionnelle de l'Histoire, perçue comme cours des événements sur lequel l'homme n'a pas prise, engendre en outre un scepticisme politique fondamental. L'intérêt immédiat reste donc le moteur de la participation et le critère des choix politiques. Le système des grandes circonscriptions avec plusieurs sièges a renforcé cette tendance. L'électeur choisit entre des hommes (souvent du même parti) plus qu'entre des programmes. Une telle concurrence affaiblit le débat politique et renforce les clientèles.

Les filières d'argent, souvent décriées, ne sont qu'un élément de la machine des partis, et d'abord du PLD, financé par les milieux d'affaires. La force des conservateurs tient avant tout à leur maîtrise du pouvoir local : ils disposent d'appareils d'encadrement plus serrés et plus efficaces que la plupart des partis occidentaux grâce aux comités de patronage des candidats (*koenkai*). Ces comités permettent de tisser un écheveau de relations allant de l'élu local au potentat de hameau en passant par les puissantes associations professionnelles ou de voisinage.

Une fraction relativement importante des électeurs échappe à ce maillage. L'électorat flottant, (environ 40 % du total) vote davantage en fonction de critères de choix modernes. Jeune, au niveau d'éducation élevé, suffisamment dissocié de son environnement, cet électorat urbain, composé de plus de femmes que d'hommes, représente un segment éclairé de l'opinion. C'est aussi un électorat versatile, au changement parfois surprenant : du populisme religieux du Komeito (bouddhiste) au marxisme bon teint du PC ou au néolibéralisme. Seule constante : le désintérêt pour le PSJ. A l'exception du mouvement d'humeur de juillet, les votes flottants ont tendu à se porter sur le PLD.

Il s'agit en effet d'un électorat pragmatique. Or le PLD a jusqu'à présent su faire preuve d'une étonnante souplesse. Il a su non seulement gérer avec succès l'expansion économique, mais aussi protéger des catégories sociales victimes de la croissance tout en désamorçant, au coup par coup, les mécontentements par une politique de compensation et de redistribution de la richesse. Ses réalisations lui tiennent lieu de programme : son orientation centriste lui a bien souvent permis de déposséder l'opposition de ses initiatives. Les Japonais critiquent ses méthodes mais non sa politique.

Depuis l'année dernière, un fossé ne s'est pas moins creusé entre le PLD et les électeurs. Les conservateurs semblent avoir été pris de vitesse par les mutations sociales. Seront-ils capables de répondre à des demandes du corps social qui ne peuvent être satisfaites par de simples politiques de compensation ? La puissance du Japon, la dérégulation et l'internationalisation de l'économie compliquent les enjeux. Pour l'instant, plus que d'un phénomène de rejet, les conservateurs sont victimes de réticences de l'électorat à leur égard, sans que se dessine une réelle réhabilitation du politique.

PHILIPPE PONS

Washington annonce une réduction de 10 % de ses effectifs militaires dans la région

TOKYO

de notre correspondant

En visite à Séoul, le secrétaire américain à la défense, M. Dick Cheney, a annoncé à ses interlocuteurs, jeudi 15 février, que Washington comptait réduire, au cours des trois prochaines années, de 10 % à 12 % les effectifs des troupes américaines stationnées en Asie. Cinq mille homme seront retirés de Corée du Sud, et de sept à neuf mille des Philippines et du Japon. Les Etats-Unis ont au total cent vingt mille soldats stationnés dans ces trois pays. Séoul est la première étape d'une tournée asiatique que M. Cheney doit poursuivre à Tokyo et à Manille.

Le secrétaire américain a notamment discuté avec le ministre sud-coréen de la défense la question de la passation du commandement de la structure militaire conjointe américano-sud-coréenne à un état-major essentiellement sud-coréen. Actuellement, le contrôle opérationnel des 600 000 soldats sud-coréens est exercé par un général américain. La diminution de la présence américaine (actuellement 45 000 hommes) n'affecte en rien le dispositif de défense sud-coréen.

La Corée du Nord, qui exige le retrait des troupes américaines du sud de la péninsule, fait désormais du retrait des missiles nucléaires dont disposent celles-ci une précondition à l'inspection de ses équipements nucléaires par des experts de l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA). Selon Washington, cette demande aurait été faite lors de la récente rencontre de fonctionnaires de l'AIEA avec des représentants de Pyongyang. L'avance de la construction de centrales nucléaires en Corée du Nord inquiète ses voisins, notamment le Japon. Pyongyang a signé en décembre 1985 le traité international contre la prolifération des armes nucléaires, mais n'a jamais autorisé d'inspection de ses centrales.

A Séoul, M. Cheney a demandé un accroissement de près du double de la contribution sud-coréenne (actuellement 300 millions de dollars) à l'entretien des troupes américaines. Le secrétaire américain fera la même demande, la semaine prochaine, aux Japonais : Washington souhaite que la prise en charge par Tokyo passe de 2,4 à 4 milliards de dollars.

PH. P.

EN BREF

□ **INDONÉSIE : six exécutions selon « l'Humanité ».** – L'organe du PC français rapporte, vendredi 16 février, que six détenus politiques ont été exécutés à la prison de Cipinang (Djakarta). Il s'agirait de quatre anciens membres du PC indonésien (interdit), qui avaient été condamnés à mort en 1969, en 1970 et en 1971, exécutés mercredi et jeudi. Deux autres détenus, condamnés à mort en 1974, auraient été exécutés en octobre dernier à Médan.

□ **La Chine et le conflit du Cachemire.** - Le premier ministre chinois, M. Li Peng, a reçu, jeudi 15 février, M. Iqbal Akhund, conseiller aux affaires étrangères et à la sécurité nationale de Mme Benazir Bhutto qui l'avait dépêché à Pékin afin d'y exposer la position d'Islamabad sur le conflit du Cachemire. *« Le gouvernement chinois souhaite que le Pakistan et l'Inde résolvent leur querelle* (...) *par le moyen de négociations, sans recourir à la force, de manière à éviter que la situation ne se détériore »*, a déclaré M. Li Peng. Le communiqué officiel chinois sur l'entrevue, présentée comme une nouvelle importante de dernière heure au journal télévisé du soir même, ne fait pas état d'un appui explicite de Pékin au Pakistan, mais les relations privilégiées existant entre les deux pays, face à l'Inde, sont en quelque sorte réitérées par le fait même que la rencontre ait eu lieu en ce moment précis. – *(Corresp.)*

□ **AFGHANISTAN : Washington suspend son aide alimentaire à la résistance.** - L'aide alimentaire américaine aux moudjahidines afghans, qui avait brièvement repris en janvier, a été suspendue à cause de vols mais reprendra *« bientôt »*, a indiqué, jeudi 15 février à Washington, le département d'Etat. Un *« nouveau mécanisme »* de surveillance de son acheminement est sur le point d'être mis en place. *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

LIBAN

Les combats entre forces chrétiennes ont repris avec violence

BEYROUTH

de notre correspondant

Après un répit d'une semaine, la « guerre des chrétiens » a repris, jeudi aux premières heures de la matinée, pour baisser d'intensité dans la nuit. Vendredi 16 février, le rythme des bombardement, s'est accéléré au fil de la matinée.

Concentrée à Beyrouth-Est et dans ses environs, cette nouvelle phase du règlement de comptes entre le général Michel Aoun et M. Samir Geagea – chef de la milice chrétienne des Forces libanaises (FL) – a manifestement pour enjeu le quartier d'Ain-Remmaneh, bastion de la milice que l'armée veut réduire. Banlieue populeuse où passe, depuis quinze ans, la ligne de démarcation avec le secteur musulman, Ain-Remmaneh est devenue une ligne de front entre chrétiens.

Les forces du général Aoun ont annoncé deux percées qui devraient leur permettre d'opérer leur jonction dans les quartiers de Badaro et de Hazmieh. Percées que les FL ont, toutefois, démenties. Signe des temps : selon des informations diffusées en secteur musulman, quinze miliciens blessés auraient été transférés dans ce dernier secteur – par la banlieue chiite de Chiah – pour être soignés à l'hôpital de l'université américaine, à Beyrouth-Ouest, les hôpitaux du secteur chrétien leur étant inaccessibles. Parallèlement, le général Aoun se permet de dégarnir ses fronts face aux zones sous contrôle syrien pour lancer le maximum de forces dans sa bataille avec l'« ennemi de l'intérieur », M. Geagea, les deux hommes s'accusant mutuellement de faire le jeu de Damas.

Un nouvel appel du patriarche maronite, Mgr Sfeir, le onzième depuis le début de la bataille, le 31 janvier, est demeuré sans écho. Exhortant les deux parties à *« cesser d'égorger les innocents »*, il a déclaré : *« Les gens sont saturés des malheurs de la guerre et ne veulent plus en entendre parler. Arrêtez le feu. Dialoguez tant qu'il le faudra et laissez les gens vivre. Revenez aux commandements chrétiens de pardon et d'amour. »* Le comité de médiation a, quant à lui, baissé les bras.

Tandis que de cinquante à soixante-quinze mille personnes (soit près de dix pour cent de la population du réduit chrétien) ont déjà pris le chemin de l'exode, à Damas, le ministre syrien des affaires étrangères, M. Faouk El Charah, a déclaré jeudi que son pays était toujours disposé à aider *« l'armée légale libanaise »* à mettre un terme à la *« rébellion »* du général Aoun.

L. G.

ISRAËL

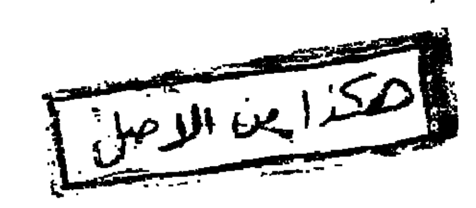
L'« affaire Weizman » est classée

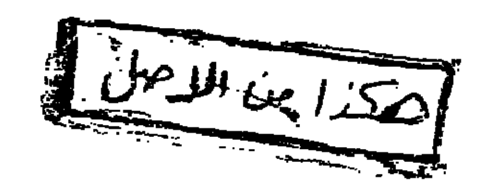
JÉRUSALEM

de notre correspondant

Le conseiller juridique du gouvernement, faisant office de procureur, a expliqué, jeudi 15 février, qu'il n'y avait rien à reprocher à M. Ezer Weizman, ministre de la science et vedette de la gauche travailliste, que M. Itzhak Shamir avait voulu chasser du gouvernement au début de l'année pour avoir eu des contacts avec l'OLP (*le Monde* du 4 janvier 1990). Après enquête de la police, le procureur a jugé qu'il n'avait pas matière à inculper M. Weizman. Ce dernier a bien eu des *« échanges »* – téléphoniques – avec l'OLP mais, comme ils ont eu lieu par l'intermédiaire d'un Palestinien de nationalité israélienne, le docteur Ahmed Tibi, qui se trouvait alors à Tunis, lesdits *« échanges »* ne tombent pas sous le coup de la loi prohibant les contacts avec l'organisation palestinienne. Certes, le ministre de la science s'est aussi entretenu directement avec un des responsables de l'OLP, M. Nabil Ramlawi, dans un hôtel genevois. Mais la conversation, a poursuivi le conseiller juridique, peut être qualifiée de *« fortuite »*, puisque c'est *« par hasard »*, bien sûr, que les deux hommes se trouvaient dans le même établissement...

ALAIN FRACHON





La préparation du congrès socialiste de Rennes

M. Jean Poperen raille le « cheval fourbu de la rénovation »

M. Jean Poperen confirme, dans un entretien publié par *Libération* du vendredi 16 février, que *« si un large accord se réalisait »* au congrès de Rennes en faveur de sa motion, *« il serait logique »* qu'il soit *« prêt »* à assumer la fonction de premier secrétaire. Le ministre des relations avec le Parlement précise qu'il n'acceptera pas de redevenir numéro deux du PS, fonction qu'il avait quittée au congrès de Lille, en avril 1987, à la suite d'un désaccord avec M. Lionel Jospin.

M. Poperen se montre sévère avec M. Laurent Fabius, en affirmant que *« quand on sort le cheval fourbu de la rénovation, c'est, en général, qu'on n'a rien à dire sur le fond »*. Il reprend à son compte, toutefois, le thème de la rénovation lorsqu'il déclare que *« Pierre Mauroy devrait admettre qu'il faut vivre avec le parti de la politique d'aujourd'hui »*.

M. Fabius demeure, d'autre part, la cible des attaques de M. Mauroy et des alliés de ce dernier. *« Quand on n'a pas d'idées, on ne se compte pas, on fait tout pour la synthèse, on fait tout pour se rassembler »*, a déclaré le premier secrétaire, jeudi soir, devant quelque trois cents militants réunis à Aix-en-Provence.

Cette réunion donne lieu à une polémique locale. M. Yves Vidal, premier secrétaire de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône, a accusé les fabiusiens d'avoir fait mettre au pilon *« douze mille exemplaires* [du journal fédéral] *annonçant la venue de Pierre Mauroy et Louis Mermaz à Aix »*.

De son côté, M. Jean-Pierre Chevènement, qui s'adressait à environ cent cinquante militants socialistes, jeudi soir, à Bordeaux, a expliqué que *« le Parti socialiste ne doit pas se confondre avec l'action d'un gouvernement, qui, si méritoire qu'elle soit, est forcément limitée »*. Pour le ministre de la défense, *« les gouvernements passent, le Parti socialiste a pour lui la durée »*.

Les militants parisiens débattent du droit de vote des immigrés aux élections locales

Les militants socialistes de la fédération de Paris ont participé, jeudi 15 février, à la Maison de la Chimie, à une réunion d'information sur les sept motions en présence dans la perspective du congrès de Rennes. Le droit de vote des immigrés aux élections locales a été l'occasion d'un débat entre M. Jean Poperen et les représentants des autres textes. M. Poperen a indiqué, d'autre part, qu'il allait saisir la direction du parti de la querelle portant sur les mandats.

M. Poperen s'est interrogé sur la compatibilité de l'intégration et de cet éventuel droit de vote. *« Il ne suffit pas de vouloir l'intégration, il faut en créer les conditions »*, a-t-il estimé. *« Est-ce que le droit de vote aux seules élections locales favorise ou contrarie l'intégration ? »*, s'est-il demandé, s'opposant à ce que la mise en place d'un tel vote ne crée une situation *« intermédiaire, et une France à trois niveaux »*. M. Poperen a redouté que certains prennent prétexte de ce droit pour refuser de passer à l'étape suivante qui consiste à *« devenir citoyens à part entière »*. M. Poperen a jugé *« pas sérieuse »* la proposition de création d'un ministère de l'intégration. Proposition qu'a défendue avec force Mme Marie-Noëlle Lienemann qui a fait pour sa part référence à la *Lettre aux Français* de M. Mitterrand pour défendre *« une pédagogie de l'acceptation »*.

« Il faut préparer l'opinion. Le parti a un rôle à jouer », a-t-elle estimé avant de recevoir le renfort de Mme Laurence Rossignol, pour la Nouvelle République Socialiste, *qui a plaidé pour* la multiplication des expériences des conseillers associés, inspirées de la formule expérimentée à Mons-en-Barœul. Mme Lienemann a critiqué la motion rocardienne qui présente, selon elle, le droit de vote comme *« l'aboutissement de l'intégration »*, alors qu'il pourrait agir fortement en faveur de l'émancipation. Elle n'a pas craint de faire référence au droit de vote des femmes.

M. Tony Dreyfus, au nom des rocardiens, a répliqué à la critique en indiquant que le droit de vote ne pouvait être que le moyen, à terme, d'une intégration réussie.

MM. Denis Bauvallot (motion Fabius) et Jean-Marie Leguen (motion Mauroy et Jospin) ont estimé, quant à eux, qu'il n'était pas question *« de reculer sur le droit de vote aux élections locales »*. M. Bauvallot a cependant indiqué qu'en matière d'intégration, *« le droit de vote ne* [réglait] *pas tout »* et qu'il fallait également tenir compte des conditions économiques et sociales.

La préparation de la session de printemps et la revalorisation du Parlement

Divergences entre MM. Fabius et Poperen

Les relations entre M. Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, et M. Jean Poperen, ministre chargé des relations avec le Parlement, ne sont pas franchement au beau fixe. La conférence des présidents, convoquée jeudi 15 février, à l'hôtel de Lassay pour préparer le programme de la rentrée parlementaire d'avril, a ainsi donné lieu à des échanges aigres-doux entre les deux hommes, sous le regard amusé des présidents des groupes UDF, RPR, UDC et communiste.

Depuis la session budgétaire d'automne, M. Fabius a une obsession : permettre l'inscription, à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée, de textes d'origine parlementaire, notamment issus de l'opposition. Une première tentative, en décembre dernier, avait déjà opposé le président de l'Assemblée à M. Poperen et s'était soldée par un échec dont la première victime avait été le ministre – fabiusien – M. André Mellick, contraint de débattre d'une proposition de loi sur la protection du domaine maritime dont il ne voulait pas, et qui avait été finalement renvoyée fort peu glorieusement en commission pour « examen complémentaire ».

Afin d'éviter toute nouvelle improvisation malheureuse, il avait donc été décidé de dresser à l'avance un inventaire des propositions qui pourraient être soumises au Parlement. Soucieux de son calendrier, M. Poperen a adressé, le 24 janvier, une lettre à chaque président de groupe afin de connaître leurs propositions avant la conférence des présidents du 15 février. Il a reçu début février les réponses de l'UDF, du RPR et du PS. Parmi les propositions de l'opposition, certaines ont retenu l'attention du gouvernement.

Ainsi du texte relatif aux pouvoirs de la police municipale à Paris, issu du groupe RPR, pour lequel M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, accepte le débat tout en restant en désaccord sur le fond de la réforme proposée. De même, le gouvernement se déclare prêt à examiner la proposition, toujours d'origine RPR, de faire du 18 juin 1990 un jour férié – à condition qu'il ne soit pas chômé – en hommage au cinquantième anniversaire de l'appel du général de Gaulle. M. Poperen fait également savoir que le gouvernement ne serait pas hostile à une proposition du groupe communiste concernant le renforcement des peines en matière d'incitation au racisme.

Lundi 12 février, une réunion de travail a été organisée à Matignon, sous la présidence de M. Guy Carcassonne, conseiller du premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, en présence de M. Christian Sautter, secrétaire général adjoint de l'Elysée, et de plusieurs membres des cabinets ministériels concernés.

Les initiatives du ministre chargé des relations avec le Parlement ont-elles semblé abusives ou trop empressées au président de l'Assemblée ? Toujours est-il qu'il a tenu à faire, jeudi 15 février au cours de la conférence des présidents, un petit rappel méthodologique : les groupes doivent en priorité saisir l'Assemblée de leurs propositions, a souligné M. Fabius, renvoyant donc à une conférence ultérieure l'établissement d'un premier calendrier de travail.

Cette intervention a profondément irrité M. Poperen et, dans l'entourage du ministre, on faisait remarquer avec impatience qu'il allait *« bien falloir savoir enfin sous quelle Constitution nous vivons ! »*. Quant aux présidents de groupe de l'opposition, MM. Charles Millon pour l'UDF et Bernard Pons pour le RPR, ils avaient beau jeu de railler, à l'issue de la conférence, ces curieux conflits de préséance au sein de la majorité.

PASCALE ROBERT-DIARD

La querelle sur les mandats

Le président du conseil général de l'Hérault accuse la mairie de Montpellier de « fraude »

MONTPELLIER

de notre envoyé spécial

Rien ne va plus à l'intérieur de la fédération socialiste de l'Hérault, à quelques semaines du congrès de Rennes. La guerre est déclarée entre ceux qui, autour du président du conseil général, M. Gérard Saumade, député de la deuxième circonscription, soutiennent la motion Fabius et les tenants de la ligne Mauroy-Jospin regroupés autour du maire de Montpellier, M. Georges Frêche, député de la quatrième circonscription.

Jeudi 15 février, M. Saumade a tenu une conférence de presse pour dénoncer la *« fraude »* qu'auraient organisée les amis de M. Frêche en faisant procéder directement à Paris à l'achat de six cents cartes d'adhérent, (le PS héraultais compte 5 140 militants « encartés »). Le président du conseil général a parlé de méthodes *« totalitaires, cyniques et brutales »*. Il a annoncé que tant que les instances nationales du PS n'auraient pas réglé ce conflit, lui et ses amis, parlementaires, conseillers régionaux ou généraux, suspendaient leur appartenance au groupe socialiste.

« Il faut savoir dire non ! a affirmé M. Saumade, entouré de ses amis. *Il s'agit de six cents « vraies-fausses » cartes acquises au mépris de toutes les questions de fonctionnement du parti qui exigent de passer par la fédération. Cette fraude sur un nombre si important de cartes peut modifier le véritable rapport de forces sur l'Hérault »*, nous a-t-il déclaré. En début de semaine, l'un des proches du président de l'Assemblée nationale, M. Claude Bartolone, député de la Seine-Saint-Denis, avait déjà contesté cet achat massif de cartes (*le Monde* du 14 février).

« C'est le voleur qui crie au vol... »

Le bras de fer qui s'est ainsi engagé en public n'est que le prolongement d'une très dure bataille menée depuis plusieurs mois entre les partisans de la ligne Fabius et ceux de la ligne Mauroy-Jospin. Dans la perspective du congrès, les deux pôles politiques forts de l'Hérault (le conseil général et la capitale départementale, Montpellier) se disputent depuis longtemps le leadership socialiste sur le terrain. Du côté du président du conseil général, on dénonce depuis longtemps les tentatives hégémoniques du maire de Montpellier, tandis que, du côté de M. Frêche, on accuse M. Saumade et ses amis d'avoir raté le train du modernisme.

Dans sa mairie de Montpellier, M. Frêche prend les choses avec calme, mais il riposte. Le litige ne porterait, selon lui, que sur quatre cents douze cartes. Cet afflux d'adhérents serait tout à fait normal : c'est *« le résultat d'une campagne de recrutement lancée il y a plusieurs mois*, explique-t-il ; *les secrétaires ont donc demandé des cartes, mais elles ne sont pas arrivées »*. Le secrétaire général de la mairie, qui dirige l'une des sections montpelliéraines, M. Michel Belorgeot, est donc allé directement à Paris pour les obtenir et contourner ainsi la mauvaise volonté supposée des responsables fabiusiens locaux.

Pour M. Frêche, tout ceci est clair. En revanche, les décomptes d'adhérents de M. Saumade et de ses amis ne le seraient pas : *« C'est le voleur qui crie au vol ! Les sections bourrées sont celles de M. Fabius »*, explique-t-il, tableaux à l'appui. Une analyse comparative des progressions d'adhésions dans les cantons tenus par M. Saumade et ses proches et dans ceux de Montpellier montre, selon M. Frêche, des progressions anormales dans le premier cas. *« Qui pourrait croire qu'à Saint-Mathieu-de-Tréviers* [ville dont M. Saumade est le maire], *presque 5 % de la population auraient adhéré au PS tandis que sur Montpellier il n'y en aurait que 0,5 % ? »*, demande M. Frêche.

PIERRE SERVENT

□ **M. Mitterrand décore la veuve de Coluche.**- Mme Véronique Colucci, veuve du comédien Coluche, a reçu, jeudi soir 15 février à l'Elysée, des mains de M. François Mitterrand, les insignes de chevalier de l'Ordre national du mérite. Le président de la République a souligné les qualités de *« caractère »* et de *« dévouement »* de la jeune femme, dont la ténacité a contribué à l'adoption par le Parlement des dispositions législatives accordant des exemptions fiscales aux donateurs des « Restaurants du cœur ».

JOURNAL D'UN AMATEUR PHILIPPE BOUCHER

Pasqua

PASQUA fait neuf, Chirac fait vieux. Impitoyable télévision qui les montre *pratiquement au même instant sur* la même chaîne, mardi sur Antenne 2, M. Chirac pour être l'ornement du Journal du soir, M. Pasqua pour être la vedette de « L'heure de vérité ». Le respect de « l'objectivité ».

L'un apparaît tout énergie et impatient de mordre sur l'avenir ; l'autre ne cesse de remâcher son passé ou du moins d'en donner l'impression. Le premier a beau être de cinq ans l'aîné du second, c'est le cadet qui sonne dépassé et, pour tout dire, usé ; épuisé de succès inachevés et de victoires à la Pyrrhus.

Deux fois candidat à l'Elysée, deux fois premier ministre, deux fois faiseur de pape, la première *à la hussarde*, en 1974, *au profit* de M. Giscard d'Estaing ; la seconde en 1981, à l'hypocrite, contre le même et, conséquemment, pour le bénéfice de M. Mitterrand. M. Jacques Chirac présente y compris après les assises du Bourget, le spectacle d'un homme qui ne sachant plus que faire ne sait plus que dire, et réciproquement. S'il veut encore *« y aller »*, n'est-ce pas aussi par habitude et presque par obligation, pour ne pas déchoir et choir encore ?

∴

SI tel n'était pas son diagnostic, M. Charles Pasqua se serait-il lancé dans une bataille où il n'a d'autre issue *que de vaincre ou de mourir* ? En politique, on ne sort que par le haut, ou les pieds devant. A plus forte raison lorsque l'assaut est lancé contre le chef de son propre parti.

Car il n'y aura personne pour croire que M. Pasqua est allé *faire compter ses voix au* Bourget dans la seule intention de réveiller M. Chirac et de le remettre en selle. Tant d'abnégation tirerait des larmes du plus endurci, mais ce serait les gaspiller. Le désintéressement n'a rien à voir là-dedans, pas plus que le dévouement au RPR et aux idées dont il serait porteur. Le RPR n'a, sur *ce point, rien à envier au* PS ; ils n'ont pas plus d'idées l'un que l'autre. Sinon, ça finirait bien par se savoir. Tous deux ne sont plus que des machines à conquérir le pouvoir. Ça aussi, c'est le consensus et c'est un *motif supplémentaire* d'y voir un piège mortel pour la démocratie.

C'était donc une belle erreur d'avoir supposé, ici, la semaine dernière, que M. Pasqua pourrait aller fonder son propre parti. *Quelque nom qu'il lui aurait donné*, quels qu'auraient été ses compagnons de route, l'ancien ministre de l'intérieur n'aurait jamais créé qu'un mouvement de la rancœur, un rassemblement de mauvais joueurs, un syndicat d'aigris et, *plus platement encore*, le parti de Pasqua : rien.

La technique du coucou, qui n'a pas si mal réussi à M. Michel Rocard lorsqu'il a débarqué au Parti socialiste en 1975 suivi d'une poignée de militants PSU, avec le projet bien arrêté de s'en rendre maître en récupérant le travail d'un autre, cette technique-là est d'un bien meilleur rendement.

Puisque le nid existe et qu'il est pourvu de tout le confort moderne, y compris l'argent, mieux vaut en *prendre le contrôle* que d'aller, quelle galère ! en bâtir un autre.

Parler au nom du RPR, c'est-à-dire, quasiment, du général de Gaulle qui n'est plus là pour protester, cela vous a tout de même plus d'allure que de brandir, pour tout étendard, les fiches de police et le pastis.

Avec 32 % *des voix, l'affaire n'est pas* mal engagée. Surtout si l'on tient compte que, dans son propre score, M. Chirac a profité d'une manière de surcote provenant du réflexe de légitimité consenti à l'homme en place, sinon même d'une pincée de pitié qui aurait pu retenir jusqu'à M. Pasqua. Son résultat peut être considéré comme un maximum, *cependant que celui du féal devenu* rival serait un minimum. Pour parler comme les gens de la Bourse, le titre « Chirac » n'a pas fini de dégorger alors que le « Pasqua » a un petit côté valeur de croissance. Attendons ce que *donneront les prochains coupons*.

∴

INDIVIDUELLE ou collective, la mémoire étant ce qu'elle est, M. Pasqua peut se *présenter comme* vierge en politique. Il fut un grand prêtre du SAC ? Qui se rappelle ce qu'était le SAC et le rôle qu'il y joua ? Il usa sans retenue des mille et un moyens, sans reculer devant les plus condamnables, *que procure la fonction de ministre de l'intérieur* ? Les Français ne sont pas tous disposés à lui en tenir grief, les électeurs du RPR encore moins et la droite en général pas davantage. L'histoire du vrai-faux passeport de M. Chalier ? *Fadaises qui ne retiennent* pas l'attention et qui seront dégluties avec l'absolution de M. Christian Nucci bientôt dépêtré du Carrefour du développement.

M. Pasqua parle clair, il parle net et ne ressent aucune vergogne à s'affirmer de droite. Bien au contraire, et il a raison. Au moins, avec lui, sait-on à qui l'on a affaire.

Il ne fait pas partie de cette décidément étrange génération d'hommes politiques qui veulent séduire à gauche en se faisant élire à *droite* (type *giscardus*) ou qui flattent la droite en cherchant une investiture à gauche (variété *rocardus*). *Il n'est pas homme à* légaliser l'avortement après s'être fait plébisciter par les sacristies ; il ne courtise pas *le patronat en sollicitant* les suffrages des ouvriers. M. Pasqua n'est pas un schizophrène politique. *Il est à droite et il y campe*, occupant une place qui est électoralement bonne et dont la vacance depuis des dizaines *d'années reste un mystère* de la vie politique française.

∴

DROITE et gauche s'étant, durant cette période, contaminées (ou influencées, ce qui est plus neutre), sans que l'on sache si l'une ou l'autre en a tiré profit, ou même *la démocratie, au point qu'un* cochon n'y retrouverait pas ses petits, M. Pasqua, aujourd'hui, renverse la vapeur et restaure la *politique dans ce qu'elle* doit avoir d'immédiatement compréhensible, de limpide et de précis ; ce qui ne veut pas dire, *théoriquement*, simpliste ni abêtissant.

Lorsqu'il dit que *« les électeurs du Front national sont des Français comme les autres »* (et c'est vrai même s'il faut s'employer à les faire changer d'avis), il rappelle aussi que ce n'est pas avoir la vérole, ou quelque sida mental, que d'être de droite, *que la droite n'a pas à s'excuser d'être* ce qu'elle est en se maquillant sans y croire d'un zeste de gauche. Il affranchit la droite d'un sentiment de culpabilité qui n'explique pas peu la succession de ses revers électoraux.

Le temps d'une émission télévisée, M. Pasqua reprend tout le discours de *M. Le Pen en le purifiant de ce qu'il a d'uni*versellement inacceptable, désormais, dans la République : le racisme et la xénophobie. Il récuse ce détail pour accepter tout le reste. Il n'élude pas la question, il la vide de son contenu. *Non sans rappeler les termes d'une* équation politico-psychologique qui tourmente autant à gauche qu'elle exaspère à *droite : étranger - délinquant - xénophobie -* racisme.

Mais la droite de M. Pasqua n'est pas *n'importe laquelle* ; c'est celle de Napoléon III, celle qui marie l'ordre dans la rue, *dans les usines et dans les têtes* avec l'extinction du paupérisme. C'est la droite populiste, celle qui bouffe du patron plus qu'elle ne dîne avec lui. C'est la droite du Père, autrement dit du Guide, selon un raccourci *qui valut* bien des *mécomptes* à Charles de Gaulle lorsqu'il en énonça le principe.

C'est la droite qui se méfie des riches si leur fortune est récente (il vaut donc mieux hériter de son grand-père que monter sa propre entreprise), qui ne déteste pas les monarques s'ils ne sont pas chiches de leurs *invitations* (façon *Hassan II du Maroc*, ce brave homme), qui réunit en un couple naturel le salarié et l'expansion, qui peut donc *déplorer*, sans paraître faire risette à la gauche, que l'on ait, en 1986 (qui se sent morveux se mouche), *« cédé trop facilement aux sollicitations du patronat »* en supprimant l'impôt sur la fortune.

Cette droite-là, c'est celle qui sait parler de l'étranger en partant des intérêts de la France, donc des soucis des Français, qui ne les étourdit pas de visions trop lointaines et qui donc les rassure ; qui maintient la France au premier plan de son propos *et ne* la ramène pas au rang d'un partenaire parmi d'autres de la vie internationale. C'est la *droite* qui sait ce qu'égoïsme veut dire quand il s'agit de faire le plein des voix.

∴

LOUP devenant ermite, s'installant à son compte maintenant *qu'il a congédié* son maître, M. Charles Pasqua peut déplorer pieusement et sans ciller : *« L'avenir de l'opposition est hypothéqué par les ambitions présidentielles. »* C'est évidemment lever l'hypothèque que d'y ajouter les siennes.

∴

P.S. – *« Je me sens moins Cassandre que Galilée »*, déclare M. Léotard au cours d'un entretien avec *le Figaro*. Après M. Giscard d'Estaing qui se supposait une parenté avec Blaise Pascal, la science marque un nouveau point sur le terrain de la politique, sinon du phantasme. Mais M. Léotard fait moins sourire quand il observe : *« Le désarroi des Français provient notamment du fait qu'ils n'ont ni vraie majorité ni vraie opposition. »*

POLITIQUE

Après la réunion du comité central du PCF

M. Marchais affirme qu'il n'y a pas de « chasse à l'homme »

« C'est un fait que la grande majorité des membres du comité central ont critiqué les idées exposées par Charles Fiterman, et que quelques autres ne l'ont pas fait. Cela ne veut pas dire qu'il existe au sein de notre direction, ni au sein du parti, deux clans soudés, monolithiques et hostiles l'un envers l'autre », a déclaré M. Georges Marchais, jeudi 15 février à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), au cours d'un meeting où il a réaffirmé l'opposition de son parti au « Livre blanc » du gouvernement sur le réaménagement de la région parisienne.

Evoquant la dernière réunion du comité central, le secrétaire général a ajouté : *« Je me suis félicité d'entendre Charles Fiterman se prononcer en faveur d'une amélioration de la vie démocratique de notre parti, car c'est le souci de tout le comité central et de tous les communistes. »*. Selon M. Marchais, le *« mode de fonctionnement démocratique permet à chaque communiste de parler de sa propre voix et non pas d'être le porte-parole d'un leader qui pense pour lui »*. *« Voilà ce qui se passe au comité central. Chasse à l'homme ? C'est stupide. Combat de chefs ? Qu'on aille voir du côté du RPR et du PS. Pas de classification en fonction d'un homme, mais débat d'idées »*, a-t-il assuré.

Invité jeudi du journal de 13 heures sur A 2, M. Fiterman a jugé *« immérité »* et *« un peu contradictoire »* le reproche de M. Marchais affirmant, la veille, que l'ancien ministre des transports avait une vision *« excessivement optimiste »* de la situation en France et dans le monde. *« Le communisme est en train de poser les bases d'un nouvel avenir, d'une renaissance »*, a-t-il dit, en affirmant que *« la perestroïka constitue une sorte de révélateur de l'état réel des sociétés des pays de l'Est »* et que *« la découverte, pour le communiste que je suis, est dure »*.

Les reconstructeurs communistes ont estimé, le même jour, qu' *« au-delà des mots et des affirmations, la dernière réunion du comité central du PCF témoigne des verrouillages qui bloquent toujours la discussion »* et qu' *« un débat ouvert et tolérant demeure une exigence »*.

□ **POLYNESIE FRANCAISE : la réplique de M. Vernaudon.** – Répliquant aux griefs exprimés à son encontre par le président du gouvernement de la Polynésie française, M. Alexandre Léontieff, qui l'avait démis, mercredi 14 février, de ses fonctions de ministre territorial de la régionalisation, de l'administration des archipels, des postes et télécommunications (*le Monde* du 16 février), M. Emile Vernaudon, député non inscrit, a affirmé, jeudi, que les raisons avancées pour justifier sa révocation *« ne sont basées que sur des rumeurs sans fondement. Il m'est arrivé de dénoncer en conseil des ministres des petites combines et de grosses magouilles, l'incompétence et même la bêtise de certains*, a affirmé M. Vernaudon, *mais la vérité, c'est que le succès que je remporte dans les archipels rendait jaloux mes ex-collègues. »* M. Vernaudon, qui se situe désormais dans l'opposition au gouvernement polynésien, doit réunir samedi les militants de son parti, le Ai'a Api (Peuple nouveau), afin d'arrêter sa ligne de conduite.

A Strasbourg au Parlement européen

Nouveaux échanges aigres-doux entre le Front national et les autres groupes

STRASBOURG

de notre envoyé spécial

Les échanges aigres-doux entre l'extrême droite et les autres forces politiques ne cessent pas à l'Assemblée européenne. Quand ce ne sont pas les amis de M. Jean-Marie Le Pen qui cherchent, à tout prix, les moyens de se différencier en se présentant comme les seuls vrais contestataires de l'institution qui leur a procuré un tremplin parlementaire, ce sont leurs adversaires qui leur offrent, à bon prix, l'auréole des martyrs dont les élus du Front national sont, bien entendu, trop heureux de se parer.

En déposant, lundi dernier, une motion visant à censurer la Commission de Bruxelles (*le Monde* du 15 février), M. Le Pen savait qu'il ne se ferait que des adversaires chez tous ceux qui ne pouvaient qu'être furieux de voir ainsi gaspiller une arme dont ils espéraient bien pouvoir se servir un jour de façon plus efficace. Effectivement, le vote de cette motion jeudi 15 février, a confirmé qu'elle n'était approuvée que par les députés du Front national et des Républicains d'Allemagne fédérale. Les élus du MSI italien, qui n'appartiennent pas au groupe technique des droites européennes, se sont contentés de s'abstenir.

La fréquentation des amis de M. Le Pen semble, de toute façon, être devenue insupportable aux responsables des autres groupes du Parlement de Strasbourg. Ceux-ci, par exemple, ont décidé de créer une commission spéciale chargée d'étudier les conséquences qu'aurait, sur le fonctionnement de la Communauté européenne, la réunification allemande. Seulement, sous le prétexte que, pour bien travailler, il faut être peu nombreux, les démocrates-chrétiens et les socialistes, c'est-à-dire les deux groupes qui, par leurs effectifs, dominent le Parlement, ont décidé que cette instance ne comprendrait que vingt membres. Conséquence : par application de la règle de la proportionnelle corrigée, qui régit le fonctionnement de l'Assemblée, les petites formations en sont exclues. Durant toute la journée de jeudi, l'extrême droite a livré une série de batailles de procédure pour tenter de s'opposer à cette discrimination.

Sans succès. Pourtant, constatant que le PS avait cédé un de ses sièges aux communistes français et proposait un siège de suppléant aux régionalistes de l'ARC, qui l'ont refusé, M. Bruno Gollnisch, député du Front national, a pu lancer, à l'intention de tous ceux qui *« disent combattre les communistes et leurs alliés socialistes : Comment pouvez-vous prêter la main à une telle infâmie ? »*

En certaines circonstances, la droite française ne refuse pas le renfort de l'extrême droite. Ainsi, jeudi, pour empêcher le vote d'une résolution de Mme Djida Tazdaït (Verts français) qui condamnait l'action de la police et de la justice françaises à propos de *« crimes racistes »*, le RPR et les libéraux se sont appuyés sur le Front national afin d'obtenir une vérification du quorum.

THIERRY BRÉHIER

Un colloque au Sénat

M. Strauss-Kahn favorable à une réforme de la fiscalité sur les droits de succession

Le Club Vauban a organisé, jeudi 15 février au Sénat, un colloque consacré à la justice sociale. A cette occasion, le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, M. Dominique Strauss-Kahn, a plaidé pour un impôt progressif sur le patrimoine à partir d'une réforme de la fiscalité des droits de succession.

Créé en 1984 par M. Antoine Veil, le Club Vauban se présente comme un lieu de réflexion, *« à l'écart des entrechats de l'actualité »*. Son objectif est de permettre à des personnalités politiques appartenant à la majorité comme à l'opposition de se rencontrer hors *« du carcan produit par les institutions et du manichéisme »* pour définir *« des convergences »*.

Ainsi en a-t-il été sur la question de la justice sociale, sujet des débats du 15 février, auxquels ont participé plusieurs ministres « d'ouverture », MM. Jean-Pierre Soisson et Lionel Stoléru, et des représentants de l'opposition, Mme Simone Veil, MM. Jean-Pierre Fourcade (UDF), Jacques Barrot (CDS), Bernard Stasi (CDS), Bruno Durieux (CDS), Jacques Godfrain (RPR), Jean Cluzel (Union centriste), Mme Hélène Missoffe (RPR) et M. Jean de Lipkowski (RPR).

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat chargé du Plan, a ouvert la discussion en rappelant un paradoxe : *« Les revenus des ménages se sont mieux portés pendant la période de crise que pendant la période de redressement. »* Les inégalités sociales avaient tendance à se réduire au cours des années 70, mais la rigueur économique décrétée en 1983 a provoqué un véritable basculement.

« Le temps des rentiers »

« Voici revenu le temps des rentiers ! », s'est exclamé M. Stoléru. En effet, au cours des années 80, les revenus du capital se sont *« emballés »*, du fait des hausses de la Bourse, des taux d'intérêt, des prix du logement, et de la baisse de la fiscalité sur les revenus du capital. Dans le même temps, la tendance longue qui était à *« la fermeture de l'éventail des salaires »* s'est inversée.

Le partage des revenus de la décennie 90 fait apparaître trois problèmes : le hiatus entre capital et travail ; le déphasage entre les revenus actifs et les revenus passifs, puisque *« les 3 % de croissance que nous connaissons depuis 1985 ne se retrouvent que pour 0,33 dans la croissance de la masse salariale »* ; le conflit de générations latent entre les « jeunes », qui subissent la précarité aussi bien pour l'accès à l'emploi que pour le niveau de vie, et des « vieux », qui bénéficient de bonnes retraites et de prestations sociales. A partir de ce constat, M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, et M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales du Sénat, ont présenté leurs propositions, traçant, malgré d'indéniables divergences, le cadre d'une politique plus incisive de réduction des inégalités.

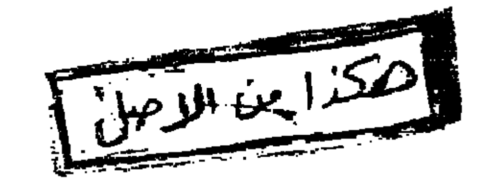
Un préalable indispensable

M. Fourcade a plaidé pour une mise à plat des mécanismes de l'Etat-providence. L'ancien ministre a proposé ainsi de *« transférer à l'Etat la responsabilité de la politique familiale, d'en décharger les entreprises »* et de rétablir *« la séparation financière des autres risques et accroître la responsabilité des partenaires sociaux dans la gestion des grandes branches »*. M. Fourcade a indiqué que ces mesures constituaient un préalable indispensable à l'ouverture d'un débat sur la contribution sociale généralisée.

M. Strauss-Kahn s'est prononcé pour sa part en faveur d'une fiscalité des patrimoines qui prendrait le relais de celle des revenus. Il a ainsi critiqué *« notre fiscalité du patrimoine qui n'a ni queue ni tête : un impôt sur la fortune qui taxe les millionnaires en épargnant les milliardaires (...), un impôt sur les plus-values plus faible que partout ailleurs »* et *« un impôt sur les successions »* qui effraye les salariés et qui frappe moins les grosses fortunes que chez nos voisins.

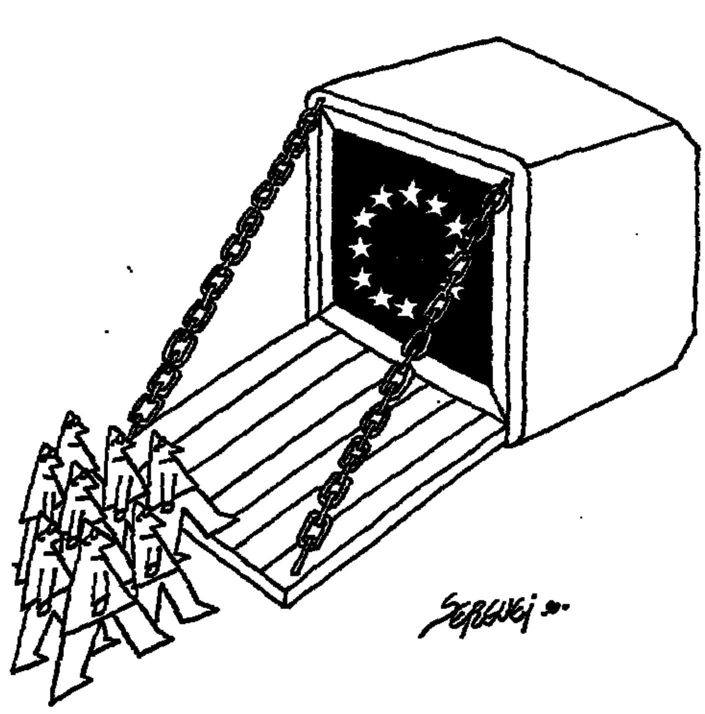
A ce propos, M. Strauss-Kahn a souhaité une réforme qui puisse *« favoriser la transmission des petits et moyens patrimoines tout en luttant contre la reproduction des inégalités »*. Il a ainsi proposé d'imposer les legs successoraux non pas en fonction de l'importance du legs lui-même mais en fonction du patrimoine après transmission . *« On aboutit alors à une sorte d'impôt progressif sur le patrimoine »*, a conclu M. Strauss-Kahn.

G. P.



Minitel : les autoroutes électroniques

Dix ans après le lancement, 5 millions de Français sont équipés
Un succès industriel en attendant des prolongements européens



Des cinquante-cinq premiers cobayes de l'annuaire électronique à Saint-Malo, en 1980, aux cinq millions de minitels installés aujourd'hui dans les foyers et les entreprises françaises, la télématique est passée de l'avant-garde au quotidien. Prophétisé par le rapport Nora-Minc, cet hybride des télécommunications et de l'informatique a donné naissance à une industrie dynamique, et trouvé des usages sociaux inattendus, déclenchant au passage des polémiques. Devenue familière, la petite boîte accrochée au téléphone doit maintenant consolider son utilité professionnelle en se diversifiant, et inventer un langage commun avec ses homologues européens, comme l'explique dans l'entretien qu'il nous a accordé M. Jean-Paul Maury, directeur du programme Télétel à France Télécom.

« La télématique existe, mais est-elle rentable pour votre administration ? La Cour des comptes, notamment, semble en douter...

– France Télécom a investi près de 10 milliards de francs en dix ans pour créer ce nouveau marché, en fournissant les terminaux, en construisant le réseau adapté et l'annuaire électronique qui, avec 500 millions d'appels par an, est la plus grosse base de données mondiale. L'effort de lancement est derrière nous, et depuis 1989 nos recettes équilibrent nos dépenses. Le retour sur investissement devrait être atteint dès 1993.

» Donc la télématique est rentable pour nous. Mais il faut aussi apprécier l'impact plus général sur l'économie : avec les serveurs et les éditeurs de services privés, les dépenses induites en matériels, publicité ou édition papier, la valeur ajoutée de la télématique atteint près de 6 milliards de francs, et cette nouvelle filière a créé plus de 10 000 emplois.

» Enfin, toutes les enquêtes montrent que les entreprises jugent majoritairement rentables les applications télématiques qu'elles multiplient.

– Pourtant, on parle périodiquement d'en finir avec la gratuité des terminaux, en instaurant une redevance mensuelle ?

– Sur les 5 millions de minitels installés, près de 400 000 sont loués. Car, avec la « maturité » du marché, les utilisateurs sont prêts à payer les terminaux plus performants dont ils ont besoin. Et ces locations nous rapportent déjà 350 millions de francs annuels, qui s'ajoutent aux recettes de la publicité de l'annuaire (150 millions) et celles liées au trafic (1,15 milliard). Il est clair que la demande s'oriente de plus en plus vers des terminaux sophistiqués et donc payants, comme le minitel M12 (avec répondeur télématique intégré) ou le M5 (portable). Mais dans l'immédiat il n'y a pas urgence à faire payer le minitel de base.

» Nous préférons une dynamique de croissance à un regard sur le passé, même si la CEE nous incite à ne pas lier indéfiniment les revenus au trafic, car les terminaux sont dans le domaine de concurrence communautaire.

– Comment souhaitez-vous faire évoluer votre offre ?

– Nous devons l'adapter à un contexte de diversification et d'utilisation accrue dans un cadre professionnel. Concrètement, cela veut dire une grande souplesse, avec tous les modes d'accès possible, et une gamme de 15 tarifs, du 3605 gratuit aux plus hauts paliers du kiosque : la pratique du « reroutage » entre les services, qui permet de passer d'un serveur à l'autre sans interrompre la communication ; l'extension nationale de la messagerie télématique Minicom, actuellement testée dans 6 départements ; l'amélioration des vitesses de transmission.

» Enfin, nous expérimentons actuellement, avec les entreprises concernées (banques, EDF, SNCF...), les techniques de paiement à distance sécurisé (avec lecteurs de cartes à mémoire par exemple), qui donneront une nouvelle impulsion au commerce et aux services à domicile.

– La télématique grand public existe pourtant, avec ses excès. Que répondez-vous à ceux qui parlent d'« Etat proxénète », à propos notamment des messageries roses ?

« Nous ne sommes pas la police »

– Qui songe à accuser le péagiste d'une autoroute quand un conducteur qui roule trop vite a un accident ? Nous ne sommes pas la police, nous transportons des informations sur les autoroutes électroniques... Les conventions que nous passons avec les services ont déjà beaucoup amélioré le système.

– Quel jugement portez-vous sur la qualité des services ?

– Techniquement, les serveurs ont fait de grands progrès et maîtrisent maintenant bien leurs outils. Sur le plan des contenus, l'expérience acquise depuis dix ans, l'apparition de systèmes experts – comme celui de votre journal pour les annonces d'emploi – et la floraison de plus de 12 000 services rendent nettement plus conviviales et interactives les consultations télématiques.

– Observez-vous une concentration des serveurs ?

– Effective en 1987 et 1988, elle s'est stabilisée. Les 10 plus gros serveurs représentent, comme en 1988, 27 % du trafic. C'est-à-dire qu'ils progressent comme le marché – de 30 % par an. On observe en revanche des mouvements divergents dans la concentration verticale, entre éditeurs et serveurs. Cette différence des fonctions s'accentue pour les services grand public, et l'inverse est vrai en professionnel : dans ce dernier cas, on commence par tester un service sur les ordinateurs d'un serveur avant de s'équiper.

– La France n'est-elle pas isolée dans sa course à la télématique ? Le minitel peut-il s'exporter ?

– La prise de conscience de l'existence d'un marché du vidéotex existe partout. Les différences techniques qu'on a connues s'estompent avec la mise en place de passerelles entre les normes. Et la CEE recommande des terminaux multinormes, comme ceux que les Italiens installent, comme le seront bientôt les terminaux allemands ou espagnols. Parce que les usagers ignorent les frontières, il nous faut construire un espace européen du vidéotex, avec un réseau et un kiosque compatibles, sinon unifiés. L'accord que nous signons avec l'Italie va dans le bon sens : un usager italien peut dorénavant accéder au kiosque français de façon transparente.

» Aux Etats-Unis, nous avons créé une filiale avec la société Infonet, Minitel Services, passé des accords avec des sociétés de téléphone régionales, et des expériences se poursuivent à Houston et Omaha.

– Comment la télématique a-t-elle transformé France Télécom depuis dix ans ?

– Les leçons sont multiples. Télétel a d'abord été la première illustration concrète du passage de l'ère du téléphone à celle des télécommunications. En second lieu, la télématique nous a imposé de travailler avec des partenaires, les éditeurs, sans lesquels le système ne fonctionnerait pas. Enfin, dans le domaine professionnel, nos commerciaux doivent vendre la télématique, ce qui est aussi nouveau. Diversification, partenariat, attitude de vendeur et pas seulement de fournisseur, sont autant d'apports en profondeur à la culture de l'entreprise. J'y ajoute l'occasion de pénétrer des pays à forte technologie, comme les Etats-Unis, alors que les ventes françaises de centraux téléphoniques sont plutôt 'ailleurs... Si France Télécom veut maintenir ses parts de marché en France, il faut aussi qu'elle apporte ses compétences à l'étranger.

– Et, sur la société en général, quel est l'impact de la télématique ?

– Elle a favorisé l'émergence d'une industrie des terminaux qui peut maintenant exporter, suscité une industrie périphérique dynamique : il était par exemple impensable de fabriquer des imprimantes en France il y a dix ans, ce n'est plus le cas. Quant à nos sociétés de services informatiques, elles ont renforcé leur position sur le marché des transactions électroniques de masse. Est-ce un hasard si tous les grands constructeurs d'informatique sont présents en France pour observer ces progrès ?

» Sans nuire à la micro-informatique, la télématique joue un rôle formateur en profondeur pour une génération. Il suffit de voir des élèves de collège ou de lycée bricoler des micro-serveurs... »

Propos recueillis par
MICHEL COLONNA D'ISTRIA

	1985	1986	1987	1988	1989
Minitels (en millions)	1,305	2,237	3,373	4,228	5,062
Services	1 899	4 152	7 085	9 578	12 377
Appels (en millions)	155,6	466,2	887,9	1 018,8	1 243
Heures de connexion (en millions)	13,8	37,5	62,4	73,7	86,5
% du trafic professionnel	36,3	28,5	34,1	46	52
Reversement aux fournisseurs de services « Kiosque » (en MF)	278,4	822	1 264	1 358	1 778

Décoder le jargon

KIOSQUE : Dans ce système, la consommation est payable à la durée, et répercutée sur la facture du téléphone par France Télécom, qui en reverse une partie aux serveurs. Il existe plusieurs *paliers* du kiosque.

SERVEUR : Société équipée d'ordinateurs et qui héberge un ou plusieurs *services* télématiques.

SERVICE : Ensemble d'informations mises en forme par un *éditeur* et disponibles avec un code d'accès sur un *serveur*. De la diététique à l'art du zen ou aux motocyclettes, en passant par les réservations de spectacles ou de transports et la vente à domicile, les 12 000 services français couvrent une large gamme de sujets, de l'utile au futile.

MINITEL : Nom des terminaux télématiques français.

TÉLÉTEL : Nom du programme français de télématique lancé par France Télécom, et, par extension, nom de la norme française.

MESSAGERIE : Permet à un ou plusieurs utilisateurs d'échanger, anonymement ou non, des messages écrits, en direct ou non.

PALIERS : Les tarifs de la télématique varient selon les numéros d'appel et les paliers choisis par les *services*. Pour l'utilisateur, le 36 05 est gratuit (minitel vert), le 36 13 et le 36 14 (en général destinés à des applications professionnelles) coûtent de 7,30 francs à 21,90 francs de l'heure, le *kiosque* s'étage de 50 francs à 543 francs de l'heure, du 36 15 au 36 29 (avec une taxe de mise en relation de 12 centimes), quel que soit le lieu d'appel.

TRANSPAC : Il s'agit du réseau de transport de données par paquets qui achemine le trafic de Télétel. Il est facturé indépendamment de la distance, à la différence du téléphone.

36 15 : Premier numéro d'appel du *kiosque*, au départ réservé à la presse. Par extension, désigne depuis le *kiosque* grand public. Après une forte expansion, notamment grâce aux *messageries*, le trafic du 36 15 marque le pas, à moins de 3 millions d'heures mensuelles.

DURÉE : Chaque *minitel* est utilisé en moyenne environ quatre-vingt-dix *minutes* par mois, soit moins qu'en 1987 (113,3 minutes). Selon France Télécom, cela correspond à une plus grande habitude des utilisateurs et à l'évolution vers des *services* pratiques au détriment des jeux et *messageries*.

Les grandes dates d'une petite boîte

Juillet 1980 : Cinquante-cinq habitants de Saint-Malo sont les premiers usagers de l'annuaire électronique.

Juillet 1981 : A Vélizy, l'expérimentation de Télétel est lancée auprès de deux mille cinq cents utilisateurs, avec le concours d'entreprises pour les services.

Octobre 1982 : Ouverture du premier accès professionnel 36-13. Ouverture du service Gretel des *Dernières Nouvelles d'Alsace*, où seront « inventées » les messageries en direct.

Décembre 1984 : Le cap des 500 000 minitels est franchi.

Février 1984 : Ouverture du kiosque réservé à la presse.

Mai 1985 : L'annuaire électronique devient national.

Juin 1985 : Le réseau Transpac « saute » devant l'afflux du trafic des minitels.

Septembre 1985 : Le kiosque grand public 36-15 couvre tout le territoire.

Octobre 1987 : La télématique se diversifie avec les kiosques professionnels 36-16 et 36-17.

Fin 1988 : Plus d'un milliard d'appels annuels.

Babel technique

Si tous les télématiciens d'Europe veulent communiquer, encore faut-il qu'ils parlent le même langage, c'est-à-dire utilisent des normes techniques communes et compatibles. C'est encore loin d'être le cas.

Trois normes de vidéotex se partagent le continent : le Télétel français, le Bildschirmtex allemand (BTX), et le Prestel britannique. Si la Grande-Bretagne pratique un certain isolement, les autres pays commencent à ouvrir des passerelles entre normes, ou à accepter différents types de terminaux. Ainsi, la Finlande a des passerelles avec huit pays, l'Irlande accepte toutes les normes, le Luxembourg peut communiquer avec la France et l'Allemagne.

Pour sa part, la France s'efforce de développer des passerelles avec d'autres pays, et d'intéresser des opérateurs publics ou privés à l'utilisation de sa norme. On est encore loin du boom à l'exportation que certains attendaient... Mais des projets sont en cours en Espagne (avec la Banque de Santander), en Irlande ou au Portugal. Avec l'Italie, un accord global va assurer l'interconnexion des deux systèmes Télétel et Vidéotel, qui s'accompagne de la vente de minitels.

Forts de leur expérience, les fournisseurs de services français s'implantent aussi à l'étranger. Ainsi, Pressinvest (du groupe Perdriel-*Nouvel Observateur*) a des filiales à New-York, Milan et Bruxelles, et vient de signer un accord avec la compagnie des téléphones danoise. CTL est aussi présent outre-Atlantique, et offre aux Américains et Canadiens des passerelles vers la France.

Mais les espoirs placés dans le Canada francophone comme tête de pont de la télématique française ont plutôt fondu, face à la concurrence d'Alex, terminal aux normes américaines NAPLPS lancé par Bell-Canada (*le Monde* du 5 mai 1989). Restent les expériences menées, directement aux Etats-Unis, par US Videotel à Houston et US-West à Omaha, avec des concepts proches de Télétel.

M.C.

Racolage sur voie télématique

Le minitel rose a des excès que la police et la justice ignorent largement. Le garde des sceaux s'est pourtant dit conscient, le 11 décembre 1989, des dévoiements de certaines messageries conviviales. Et M. Pierre Arpaillange s'est déclaré favorable à ce que le Parlement adopte, lors de la discussion du projet de réforme du code pénal, toute disposition qui permettra d'établir la responsabilité du directeur de ces messageries télématiques en cas d'outrages aux bonnes mœurs.

Quant aux policiers, ils n'ont guère eu à traiter ce genre d'affaires que de manière indirecte, au détour d'enquêtes sur des délits commis au moyen du minitel. Pour la seule année 1988, une vingtaine de cas d'infractions pénales de ce genre ont été recensés. Les plus nombreuses concernent le proxénétisme (huit cas) ; viennent ensuite les violences et voies de fait (deux cas), les viols (deux), la diffamation (deux), le vol aggravé (deux), l'homicide volontaire (un), l'incitation de mineurs à la débauche (un cas). Mais « il est impossible de mesurer précisément l'ampleur du phénomène », commente le commissaire Hubert Martinez, chef de l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains, qui a collecté ces données auprès de l'ensemble des services de police français.

Par souci de discrétion, plus d'une victime évite en effet de porter plainte quand elle a eu à pâtir d'un rendez-vous avec un inconnu rencontré par le biais d'une messagerie rose. Il reste que, pour l'essentiel, les enquêtes policières ne sont entreprises qu'à l'occasion de crimes et délits particulièrement graves. Le 7 février dernier comparaissait, devant la cour d'assises du Rhône, un couple de parents inculpés de « viols aggravés et excitations de mineurs à la débauche ». L'homme et la femme se livraient à des ébats avec leurs trois garçonnets ; faisant commerce des cassettes vidéo filmées dans ces conditions, ils fixaient rendez-vous à leurs clients par minitel.

Les investigations des policiers dans ce type de dossier sont longues et difficiles, aux dires de ces derniers. Comment identifier et poursuivre l'auteur d'un message portant atteinte aux bonnes mœurs, ou appelant des mineurs à la débauche ? L'anonymat et l'usage de pseudonymes assurent une relative impunité aux auteurs des messages. Et comment sanctionner un service spécialisé dans les relations avec les mineurs, pudiquement nommés « adolescents » ou « jeunes gens » ?

C'est aux responsables des services, à l'« Etat proxénète » et à France Télécom que s'en prennent les associations familiales qui ont fait de la lutte contre le minitel rose leur cheval de bataille. La Fédération des familles de France et la Confédération nationale des associations de familles catholiques ont ainsi porté plainte contre X..., le 18 avril 1989 devant le tribunal de Paris, pour « complicité d'incitation à la débauche ou de proxénétisme » par « fourniture de moyens ». Le parquet a déclaré cette plainte irrecevable, au motif notamment que les associations concernées n'ont pas pour objet statutaire la lutte contre le proxénétisme. Aussi les requérants ont-ils décidé de demander à des associations spécialisées dans la lutte contre le proxénétisme – Le nid et Les équipes d'action – de déposer le même type de plainte.

ERICH INCIYAN

SOCIÉTÉ

INTEMPÉRIES

Avalanches, inondations, pluies diluviennes et vents violents

Importants dégâts dans plusieurs régions d'Europe

La Bretagne, la Franche-Comté, l'Alsace sous l'eau. La Savoie et la Haute-Savoie sous la neige. Le mauvais temps qui a sévi sur la France mercredi 14 et jeudi 15 février a mis bien des régions françaises dans une situation dramatique ou du moins difficile. D'autres pays d'Europe, dont l'Italie et l'Allemagne fédérale, ont subi eux aussi de gros dégâts.

Dans le nord des Alpes, où récemment encore on se plaignait de l'absence de neige, les avalanches dévalent de partout. Le tunnel du Mont-Blanc a dû être fermé une partie de l'après-midi du 15 février à la suite d'une coupure de la voie d'accès sur le côté italien. Dans les zones de basse altitude, ce sont les déluges d'eau qui ont fait déborder les cours d'eau ou provoqué des coulées de boues dans l'Ain, dans les vallées alpines, coupant les routes et les voies ferrées. Le trafic de l'aéroport de Genève a dû être détourné sur Lyon pendant quelques heures.

Peugot inondé

Dans l'Est, où tous les cours d'eau dépassent leur cote d'alerte, le mauvais temps a provoqué la mort de quatre personnes dans le Haut-Rhin : un automobiliste a disparu dans sa voiture entraînée par une rivière en crue près de Masevaux, et une autre personne est portée disparue près d'Ingersheim. En outre, un employé municipal de Belfort qui avait pu être rattrapé de justesse alors qu'il essayait de déboucher la grille d'un collecteur est décédé peu après d'un accident cardiaque. A Houssen un habitant a été noyé dans sa cave, et à Cernay, un agent de l'équipement a été emporté par les eaux. Un bûcheron de l'ONF a été blessé par la chute d'un arbre due à une violente rafale de vent dans le Bas-Rhin.

Dans le Haut-Rhin, le Bas-Rhin, le Doubs, le Jura, les Vosges, la Moselle, la Meurthe-et-Moselle, le Territoire de Belfort-le-Rhône, de nombreuses localités sont inondées, et bien des routes coupées. Un automobiliste a disparu près de Lyon dans sa voiture emportée par le Rhône en crue. Ce fleuve commence à monter dangereusement dans les Bouches-du-Rhône. Quinze mille ouvriers de Peugeot à Sochaux ont été mis en chômage technique, les ateliers ayant été envahis par les eaux le 15 février.

En Bretagne, en Basse-Normandie aussi, les cours d'eau étaient en crue le 14 février, obligeant à évacuer un certain nombre d'habitants, notamment dans les bassins de l'Odet, de la Vire, de l'Orne, de la Dive, de la Touque et de l'Eure. Un peu partout en France, d'ailleurs, d'autres crues se sont produites.

Au large d'Arcachon, l'équipage de douze ou treize hommes d'un cargo maltais, le *Scantrader*, qui avait fait naufrage le 12 février, est porté disparu.

Quant à la Corse, elle a subi, depuis le 14 février, une très violente tempête avec des rafales dépassant 150 kilomètres à l'heure dans le nord de l'île. Le car-ferry de Bastia a dû être dérouté sur Ajaccio ; un cargo a été drossé sur un quai de Bastia ; les panneaux publicitaires, les réseaux électriques et téléphoniques ont été endommagés. Pendant ce temps, au-dessus de Bastia, deux feux allumés par des bergers et attisés par le vent ont pu être éteints par les pompiers...

Dans le nord de l'Italie, des chutes de neige très importantes ont provoqué des avalanches et des vents très violents ont fait s'envoler des toits, ont arraché des remontées mécaniques et endommagé des lignes électriques.

En Allemagne fédérale, au moins deux personnes ont été noyées dans le Land de Bade-Wurtemberg. On craint aussi deux autres disparitions. Tout l'ouest de la RFA, de la Forêt Noire à Stuttgart, a vu ses cours d'eau déborder, des vents très violents arracher les arbres. Des écoles ont été fermées. Et le trafic fluvial a été interrompu sur le Neckar de Stuttgart à Heidelberg. – *(AFP, AP, UPI.)*

Vacances perturbées dans les Alpes

CHAMBÉRY

de notre correspondant

Malgré la prévision du retour d'une accalmie après les importantes chutes de pluie, les préfectures de Savoie et de Haute-Savoie ont maintenu leur « cellule de crise », à la veille du premier chassé-croisé des vacanciers sur la route des stations des Alpes. Il a même été recommandé à ceux-ci de différer leur départ de quarante-huit heures, jusqu'à dimanche.

Deux personnes ont trouvé la mort dans la journée de jeudi. L'une d'elles a été emportée par la crue d'une rivière près de Chambéry, tandis qu'une dame âgée a été prise dans un éboulement près d'Albertville. Près de Chamonix, le village de Vallorcine, avec ses trois cents habitants, était toujours isolé du côté français et suisse.

Quant aux stations de Tignes et de Val-d'Isère, elles sont bloquées depuis la succession d'avalanches qui ont continué de déferler au pied de la station. Dans l'impossibilité de pouvoir franchir le « verrou », les touristes en attente ont été hébergés dans la vallée, à Bourg-Saint-Maurice.

Dans plusieurs villages et stations de Savoie et de Haute-Savoie, des centaines de personnes ont dû être évacuées d'urgence des immeubles ou des centres de vacances. Dans la crainte d'accidents, des routes d'accès aux stations ont été fermées, comme à Valmorel, Pralognan (Savoie) ou encore dans la vallée de Thônes (Haute-Savoie), menacée par le débordement du ruisseau du Nant, celui-là même qui avait causé la mort de dizaines de personnes le 14 juillet 1987 au Grand-Bornand.

Plus de deux mille pompiers, dont certains venus en renfort de Brignolles (Bouches-du-Rhône), des militaires, des secouristes et agents de l'équipement s'emploient à rétablir la circulation là où la route a été coupée, ou à prévenir tout risque éventuel par des déclenchements d'avalanches préventifs.

Le trafic ferroviaire a été, lui aussi, sérieusement perturbé après les coupures sur la ligne TGV Paris-Genève, entre Culoz et Ambérieu.

Jeudi, alors que la voie était recouverte par un mètre d'eau au bout du lac du Bourget, les TGV vers Annecy et Chambéry, ainsi que les trains vers Turin et Saint-Gervais ont été détournés par Lyon, provoquant d'importants retards.

Les préfets de Savoie et de Haute-Savoie prévoyaient des conditions de circulation particulièrement difficiles ce week-end avec le croisement des touristes qui, en période normale, provoquent d'inévitables bouchons dans les vallées.

MICHEL DELBERGHE

Trois morts dans le déraillement du Paris-Milan

L'express Paris-Milan a déraillé, le vendredi 16 février, à une heure du matin sur la ligne du Simplon, dans le Valais (Suisse), à la suite d'une collision avec un convoi de travaux ferroviaires. Les sauveteurs ont relevé trois morts, dont le conducteur de la locomotive, et neuf blessés. Sous la violence du choc, survenu alors que l'express roulait à 120 kilomètres à l'heure, la locomotive et six voitures ont déraillé, provoquant un début d'incendie. Les blessés ont été hospitalisés à Martigny et à Sion. Les quatre cent vingt voyageurs indemnes ont été acheminés par train spécial pour prendre la correspondance du premier TGV en partance pour Paris.

La visite du premier ministre au Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de Corsen

M. Rocard en gendarme des mers

Venu en Bretagne remercier les responsables du sauvetage en mer pour leurs interventions pendant les dernières tempêtes, M. Michel Rocard a annoncé, jeudi 15 février, plusieurs mesures destinées à renforcer la lutte contre les pollutions maritimes.

BREST (Finistère)

de notre envoyé spécial

Il y avait, sur l'écran-radar, ce navire battant pavillon libérien, égaré dans la zone interdite. Penché sur la carte lumineuse de la salle obscure, M. Michel Rocard regardait ce point fixe coupable, encadré, comme par une armada, des chiffres informatiques de sa position.

Le premier ministre avait tenu à rendre visite, jeudi 15 février, aux hommes du CROSS de Corsen, le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage, installé à la pointe nord-ouest de la Bretagne, et à les remercier de leurs interventions en mer pendant les tempêtes des dernières semaines. Il était venu aussi tester auprès des *« aiguilleurs maritimes »* quelques décisions gouvernementales concernant le trafic et l'environnement marin. Et voilà que ce bateau narguait, au large, les règles du droit, trop loin de son « couloir », illicite par choix ou par nécessité. *« Au moins celui-là a bien voulu entrer en contact avec nous »*, précisait le serveur du radar. D'autres, non repérés, s'avançaient sûrement en aveugle, chargés de pétrole ou de produits chimiques.

« Peut-on le sanctionner ? », demanda le premier ministre. Le délinquant libérien promettait de rejoindre Dunkerque, et pour celui-là, la justice française allait pouvoir suivre son cours. Mais, pour les autres ? Ceux qui se cachaient dans un trafic de 5 000 passages mensuels, et dont M. Michel Rocard suivait, soucieux, la trace sur la constellation du radar ? Cela devait n'être qu'un hommage au centre névralgique de la surveillance d'un coin du globe plus encombré que l'autoroute et le ciel réunis. Le CROSS, pourtant, ne connaît aucune journée de répit, et pour ne pas inquiéter ses visiteurs, le préfet maritime, le vice-amiral d'escadre Lefebvre, se limita à l'actualité de la semaine en cours.

Quelques heures plus tôt, avant l'aube, un cargo avait failli s'échouer sur Ouessant. Un autre était toujours porté disparu, malgré les recherches, peut-être renversé par des creux de 15 mètres. Le *Dylos*, un navire chypriote avait perdu dix-huit containers sous les yeux d'un équipage d'hélicoptère de la marine, et on cherchait toujours à connaître, auprès de l'armateur, la nature exacte du chargement passé par-dessus bord. Tous les moyens civils et militaires étaient sur le pied de guerre depuis le début de l'hiver. *L'Abeille-Flandres*, le remorqueur-chien Bernard, ne comptait plus ses sorties périlleuses ni les équipages les hélitreillages de marins épuisés. En janvier, un céréalier en feu avait été ramené vers Brest. Le remorquage d'une barge panaméenne bourrée de 600 tonnes de fuel avait laissé quelques sueurs froides parmi le personnel de l'observatoire côtier.

C'était là le tout-venant d'une semaine ordinaire, et on n'avait pas forcé le trait pour le premier ministre. Simplement, les hommes du CROSS, les commandants de remorqueurs, les officiers de la marine, les équipages d'hélicoptères regrettaient de n'avoir pas pu retrouver le *La Fayette*, ce chalutier disparu avec cinq marins à son bord. A ces cinq-là, Michel Rocard dédia indirectement son intervention, un point bref sur les mesures gouvernementales, soumises d'abord aux sauveteurs, à ces contrôleurs, devenus, par la pression de l'époque, les spécialistes de la lutte contre les pollutions maritimes.

La plus grande fermeté

Le premier ministre leur demanda de réprimer *« avec la plus grande fermeté (...) certains comportements inadmissibles en mer »*. Il leur en fournirait les moyens juridiques, par la présentation prochaine d'un projet de loi *« étendant aux rejets de substances toxiques les sanctions pénales déjà prévues pour les rejets d'hydrocarbures à la mer »*. Un autre projet de loi allait étendre au-delà des eaux territoriales la zone de répression, en vertu du droit international. Dunkerque allait recevoir un autre remorqueur de type Abeille. L'Etat s'engageait, par l'intermédiaire de M. Jacques Mellick, ministre chargé de la mer, à multiplier les démarches auprès de l'Organisation maritime internationale (OMI), afin d'obtenir un contrôle plus strict des arrimages de cargaisons. Une décision de sévérité était d'ores et déjà prise pour les ports français.

M. Michel Rocard annonçait aussi aux hommes du CROSS qu'ils avaient quelques chances, dans l'avenir, et toujours par pression sur l'OMI, de connaître enfin ce que trop d'armateurs, de capitaines cachaient au large d'Ouessant : les positions des navires, leur route, et surtout la nature de leur cargaison. Récemment, un cargo chargé d'ammoniaque avait emprunté un couloir trop proche des côtes. Heureusement, il avait eu la courtoisie de signaler sa présence par radio...

Il fut aussi question des activités nautiques de loisir en Méditerranée. Trois cent mille embarcations ou engins non immatriculés s'étaient évités l'été dernier. On ne reprendrait pas un tel pari sur l'absurde. Une campagne d'information allait être lancée, et, là aussi, l'heure d'une plus grande sévérité approchait. Mais, pour les hommes du CROSS de Bretagne, c'étaient là broutilles de mer calme. Ils tenaient leur projet de loi sur les bateaux à produits toxiques et ils laissèrent donc repartir le premier ministre, pour suivre sur l'écran-radar l'errance fautive du cargo libérien.

PHILIPPE BOGGIO

MÉDECINE

L'accès au système de santé

L'abbé Pierre et M. Evin critiquent les propositions des syndicats médicaux

Le ministre de la santé, M. Claude Evin, s'est déclaré jeudi 15 février *« étonné, pour ne pas dire scandalisé »* par la proposition de trois syndicats médicaux (CSMF, FMF, SML) de créer une carte de santé (remboursement à 100 % pour les plus démunis. *« Je crois profondément*, a-t-il dit sur RTL, *qu'une telle proposition serait une remise en cause de la sécurité sociale, qui est fondée sur le droit donné à tous les Français, quels que soient leurs revenus, d'avoir accès à un bon système de santé. » « Demander aux assurés sociaux de présenter une carte en fonction de leurs revenus serait revenir au siècle dernier »*, a-t-il ajouté.

Pour leur part, l'abbé Pierre et le conseil d'administration du mouvement Emmaüs ont adopté le texte suivant :

« Permettre aux plus défavorisés ou aux personnes de revenus modestes de se soigner est une nécessité.

Nécessité humaine mais aussi nécessité sociale car la santé est un préalable à toute démarche d'insertion et de réadaptation.

Des obstacles financiers ne doivent pas se surajouter aux obstacles culturels qui privent bien souvent des populations des bénéfices de l'excellent système de santé dont nous bénéficions en France.

Pas de « carte du pauvre »

Un progrès considérable a été fait en faisant bénéficier les titulaires du RMI d'une couverture sociale maladie. Mais ce progrès serait ruiné si les tarifs réellement pratiqués étaient systématiquement différents des tarifs normaux de sécurité sociale par l'extension des dépassements d'honoraires (secteur II).

Maintenir un bon niveau de remboursement des honoraires médicaux est aussi un élément essentiel de toute politique d'insertion. Ce bon remboursement ne doit pas s'accompagner d'un dispositif ségrégatif, il serait intolérable que les « plus défavorisés » soient contraints d'afficher leur niveau de ressources pour bénéficier des tarifs de la Sécurité sociale. Toute « carte du pauvre » serait une insulte à la dignité de ces personnes. Qui peut croire que l'on favorisera ainsi l'accès aux soins ?

Seul le maintien d'une convention garantissant en tout lieu et pour toute spécialité la possibilité d'accéder à des médecins pratiquant le tarif normal de sécurité sociale est conforme à l'éthique et à notre conception de la sécurité sociale fondée sur la solidarité.

Les négociateurs de la convention médicale, caisses de Sécurité sociale et syndicats médicaux, ont en ce domaine une responsabilité majeure.

L'exclusion c'est aussi l'exclusion du système de santé. L'insertion c'est tout d'abord la possibilité de se soigner. »

□ **Poursuite de la grève des internes et des chefs de clinique.** – Les internes et les chefs de clinique ont décidé jeudi 15 février de poursuivre leur mouvement de grève des soins jusqu'au mardi 20 février, date de leur prochaine assemblée générale nationale. Les internes et les chefs de clinique considèrent que *la « déclaration d'intention »* rédigée pendant le conclave avec les syndicats médicaux représentatifs (CSMF, FMF et SML) *« ne leur donne aucune garantie quant à la satisfaction de leurs revendications »*.

FAITS DIVERS

Démantèlement d'un réseau franco-espagnol de trafic de drogue et de blanchiment d'argent sale

BAYONNE

de notre correspondant

Un important trafic de stupéfiants et de blanchiment d'argent a été démantelé, mardi 13 février, dans le sud de la France et aux environs de Barcelone (Espagne). A la tête du réseau, Ivan Manoukian, cinquante-sept ans, fiché au grand banditisme et plusieurs fois condamné. Depuis cinq ans, il avait quitté Toulouse pour une résidence plus discrète dans les environs de Barcelone. C'est de là qu'il dirigeait le réseau dont les ramifications s'étendaient en Aquitaine et dans le Midi-Pyrénées. La drogue arrivée du Maghreb était acheminée, *via* la frontière du Perthus, vers Toulouse, qui servait de centre de « fret ». Le « magasinier chef », Luc Van de Sompelle, travaillait sous les ordres de Jean-Pierre Cuado, quarante-deux ans, de Biarritz, qui réceptionnait la marchandise (haschisch ou héroïne) avant de l'expédier vers Bordeaux, Montpellier ou Biarritz. Le trafic durait depuis plusieurs années et les enquêteurs estiment à plus d'une tonne la quantité totale ainsi écoulée.

Voilà plus d'un an que, agissant sous les ordres du juge d'instruction de Bayonne, M. Christian Lauqué, les policiers du SRPJ ont multiplié les surveillances autour des lieux de rendez-vous, notamment à Biarritz, de petits revendeurs. De filature en filature, les enquêteurs, dirigés par le commissaire Passoti, ont abouti chez les dirigeants du trafic. Une longue enquête à laquelle ont été associés le SRPJ de Toulouse, l'Office central de répression du banditisme et l'Office central de répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS). La police espagnole a également prêté son concours.

Finalement, mardi 13 février, Ivan Manoukian est venu à Toulouse pour superviser une livraison de 27 kilos de haschisch arrivée d'Espagne. Une vingtaine de personnes ont été interpellées dans le sud de la France ainsi qu'en Catalogne.

Grâce aux documents saisis, les enquêteurs ont aussi mis au jour tout un réseau de blanchiment de l'argent provenant de ces trafics utilisant plusieurs comptes courants ouverts en Espagne ainsi qu'un système de rachat de billets de PMU à des gagnants pour ensuite justifier des dépôts importants dans des banques françaises.

PHILIPPE ETCHEVERRY

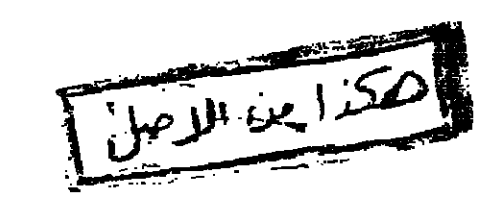
POLICE

M. Pierre Quilici à la tête de la Sûreté publique à Monaco

Deux policiers français, MM. Pierre Quilici et Maurice Albertin, ont été détachés à Monaco par le ministère de l'intérieur pour y prendre la direction de la Sûreté publique en remplacement de M. Yves Majorel. Depuis plusieurs semaines, ce dernier était vivement critiqué à la suite d'une recrudescence de la criminalité et de la délinquance dans la Principauté.

M. Quilici sera secondé par M. Albertin au poste de directeur de la Sûreté publique de la police monégasque. Ce poste est confié à un haut fonctionnaire français en vertu d'une convention franco-monégasque en 1962.

[Né le 22 juin 1932, M. Pierre Quilici commence sa carrière de commissaire en 1964 à la police urbaine de Saint-Denis de la Réunion. Il occupe ensuite successivement les postes de commissaire central à Lorient (Morbihan) en 1976, directeur des polices urbaines à Saint-Denis de la Réunion en 1979 et chef de cabinet du préfet délégué pour la police à Ajaccio, M. Robert Broussard, en 1983. Directeur départemental des polices urbaines de Marseille de 1984 à 1987, M. Quilici était, depuis cette date, adjoint auprès du directeur central de la Police de l'air et des frontières.]



SOCIÉTÉ

ILE-DE-FRANCE

Dans un Livre bleu

Les élus de droite mettent en cause le rôle de l'Etat

Le maire de Paris, M. Jacques Chirac, le président du conseil régional de l'Ile-de-France, M. Pierre-Charles Krieg (RPR) et les cinq présidents de conseils généraux de droite de la région parisienne – dont M. Charles Pasqua (Hauts-de-Seine) – ont présenté, jeudi 15 février, un document qu'ils ont signé ensemble : le Livre bleu de l'Ile-de-France, en réponse au Livre blanc publié récemment (*le Monde* du 1er février) que des experts avaient rédigé à l'initiative du premier ministre.

Le Livre bleu est une défense et illustration de la région parisienne qui, depuis le premier schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de 1965, a *« accompli des progrès considérables »*. Ses auteurs ressentent l'analyse du *« mal vivre »* dans l'agglomération exposée par les experts comme une accusation. Ils mettent en exergue les bienfaits apportés en vingt-cinq ans aux Franciliens qui disposent aujourd'hui de *« l'un des meilleurs réseaux de transport du monde »*. Deux millions de logements ont été construits pendant cette période. La situation des lycées est *« enfin redressée »* grâce aux trois milliards que le conseil régional a consacrés à ces établissements scolaires chaque année. La politique des villes nouvelles a réussi.

Certes, admet le Livre bleu, des difficultés subsistent. Elles apparaissent dans les domaines *« qui, précisément, restent de la compétence de l'Etat : logement, universités, autoroutes, cohésion sociale et immigration »*. Pour tout dire, les problèmes ont leur origine dans *« l'action de l'Etat devenue progressivement inefficace »*.

Pour que l'Ile-de-France retrouve toutes ses chances de devenir l'une des *« toutes premières régions économiques européennes »*, le Livre bleu énonce les mesures à prendre : simplifier les règlements et procédures à l'usage des entreprises ; multiplier les sites d'accueil pour les activités économiques *« à l'est sans pénaliser l'ouest »* et sans *« dégarnir l'Ile-de-France »* ; créer un téléport régional, c'est-à-dire un ensemble de sites d'activité dotés d'un équipement en télécommunications particulièrement sophistiqué et performant. Mais le Livre bleu n'en indique pas la localisation.

Un « investissement massif »

La vie quotidienne des habitants de la région parisienne ne sera pas améliorée sans un *« investissement massif »* pour les routes et les transports en commun. Le Livre bleu évalue à 10 milliards de francs par an le montant de l'effort nécessaire pendant vingt ans. Autoroutes à péage, réseau souterrain routier pour les véhicules légers, projets Météor et Eole de transports en commun ferroviaires et lancement d'une grande rocade en proche banlieue : les projets du Livre bleu et ceux du Livre blanc se ressemblent. La différence est ailleurs. Le Livre bleu réclame qu'une autorité unique – la région – soit chargée d'organiser les transports en Ile-de-France. La construction de 600 000 logements espérée en dix ans et la réhabilitation d'un nombre équivalent, exige que le gouvernement, *« qui a souhaité conserver la responsabilité de la politique du logement, dégage les crédits nécessaires »*. La région, les départements et les communes de l'Ile-de-France consacrent actuellement 2 milliards de francs par an aux logements sociaux, souligne le Livre bleu, et *« ils continueront »*. Mais les signataires demandent le relèvement du plafond des ressources pour bénéficier de l'aide au logement ; ils veulent aussi, pour les opérateurs privés, la garantie d'un cadre fiscal *« stable et incitatif »*.

S'il s'aventure ainsi à quelques propositions sans localisation précise – respect des élus oblige, – le Livre bleu n'est pas un document d'urbanisme. L'idée qui le traverse se résume à celle-ci : le rôle des collectivités locales doit être renforcé, celui de l'Etat sinon effacé du moins atténué.

CHARLES VIAL

Un acte politique

par CHARLES VIAL

FRONT du refus, *« amicale de ceux qui veulent que rien ne change »*, selon le propos de M. Yannick Bodin, président du groupe socialiste au conseil régional, ou simples *« réflexions sur le Livre blanc de l'Ile-de-France »* comme l'intitulent modestement ses auteurs, le Livre bleu est d'abord un acte politique.

Ce n'est pas M. Jacques Chirac qui dira le contraire. En présentant ce document à la presse, le maire de Paris n'a pas mâché ses mots pour stigmatiser la *« mystification remarquablement orchestrée par M. Rocard et le Parti socialiste »* sur ces problèmes de la région parisienne. L'attitude *« trompeuse et irresponsable »* du gouvernement depuis qu'il a ouvert le chantier Ile-de-France, la *« description dramatisée de la situation actuelle »* contenue dans le Livre blanc qu'il a commandé, auraient acculé les élus de droite à la riposte. La voici sous la forme du Livre bleu.

Les élus de droite ? Pas tous cependant. Le premier vice-président du conseil régional, M. Jean-Pierre Fourcade (UDF) a publiquement désavoué l'initiative de ses amis politiques, et souhaité que, pour préparer l'aménagement de la région parisienne *« l'on sorte du climat de guerre civile qui caractérise trop souvent les rapports entre majorité et opposition »*.

Cette défection, et quelques autres plus discrètes mises à part, la droite a choisi son cri de guerre, qu'on pourrait décliner en quelques formules : moins l'Etat s'occupera de la région parisienne, mieux ce sera. Ou bien : il faut encore plus de décentralisation. En, si l'on préfère résumer par un proverbe : charbonnier est maître chez soi.

Une telle revendication transcende au demeurant les clivages strictement politiques. Il n'est pas indispensable d'être dans l'opposition pour se méfier de l'Etat et pour estimer que, plus les décisions sont prises par les élus les plus proches des citoyens, mieux cela vaut. Toutefois, la droite étant largement majoritaire dans la région, puisqu'elle détient Paris et cinq des sept départements, le couple Etat-région est aussi, sous un gouvernement socialiste, teinté d'antagonismes politiques. Et la bataille que mène le maire de Paris, le président RPR du conseil régional, les deux présidents RPR du conseil général et les trois UDF pour défendre leur territoire, a pris, avec le Livre bleu, l'allure d'une dénonciation de la méthode Rocard. A leurs yeux, la méthode Joxe ne vaut d'ailleurs guère mieux, et c'est un euphémisme, après les déclarations du ministre de l'intérieur au colloque de Créteil la semaine dernière, évoquent les *« maffieux »*, qui séviraient dans certaines communes de la région parisienne (*le Monde* du 14 février).

Passé les coups de menton et les inévitables clameurs, les élus de l'Ile-de-France n'en devront pas moins travailler ensemble. M. Chirac ne voudrait-il pas que le gouvernement dépose un projet de loi désignant la région non pas seule responsable de la préparation du nouveau schéma directeur mais *co-responsable* avec l'Etat ? Nuance. La droite qui a elle-même commis des experts dans la rédaction du Livre blanc ne peut aujourd'hui se tenir à l'écart du débat sur l'avenir de la région parisienne. A deux ans des élections régionales, l'enjeu est de taille et l'Ile-de-France ne peut être abandonnée ni aux techniciens ni aux socialistes...

JUSTICE

La grève des barreaux pour la réforme de l'aide légale

Un mouvement très diversement suivi

Les avocats des cent quatre-vingts barreaux français étaient en grève jeudi 15 et vendredi 16 février, à l'appel de la conférence des bâtonniers, afin de protester contre le système actuel de l'aide légale, qui s'adresse aux plus démunis des justiciables. Les barreaux de Paris, Marseille et Lyon, qui disent « s'associer » au mouvement, avaient cependant décidé de ne pas se joindre à la grève.

Les avocats avaient promis deux jours d'absence. Deux jours d'une grève à modalité variable, votée barreau par barreau, dans toute la France. Les plus déterminés avaient fait le choix d'une grève *« totale,* refusant de plaider leurs dossiers, sauf *« urgence »* ou *« cas particulier »*. A 10 heures, jeudi 15 février, dans tous les tribunaux français, le bâtonnier est venu remettre au chef de juridiction une lettre expliquant les motifs de ces deux journées de protestation. *« Les avocats ont une haute idée de leur mission et considèrent qu'il n'y a de justice que si son accès est possible aux plus démunis »*, expliquent-ils *Or aujourd'hui, de nombreux domaines sont exclus de l'aide légale, surtout le conseil et la prévention, de nombreux justiciables n'y ont pas accès en raison d'un plafonnement inadapté, et les indemnités versées sont inférieures au coût d'exploitation du cabinet le plus modeste et risquent de conduire à une défense au rabais. »*

Le système, il est vrai, fonctionne fort mal. Le budget de l'aide légale – qui regroupe l'aide judiciaire au civil et les commissions d'office au pénal – a atteint 434 millions de francs en 1988. Une misère, disent les avocats : moins de 3 % des dépenses de la chancellerie... Cette aide aux justiciables les plus démunis est allouée avec une grande parcimonie : pour bénéficier d'une prise en charge totale, il faut disposer de moins de 3 465 francs par mois, majorés de 390 francs par personne à charge. Une mère de deux enfants touchant un salaire net mensuel de 6 200 francs ne peut donc y avoir accès.

« La méthode de la commission »

La rémunération des avocats est, elle aussi, dérisoire : 1 060 francs pour un dossier d'assises, 290 francs pour un dossier de correctionnelle. Quelles que soit la complexité et la longueur de la procédure. L'indemnité horaire de ces dossiers d'aide légale varie ainsi entre 56 et 74 francs de l'heure, disent les avocats. Une somme dont il faut déduire les charges du cabinet, qui représentent souvent la moitié du chiffre d'affaires. Les avocats supportent ainsi la charge d'un système d'aide aux plus démunis. Ce qui n'est pas le cas des experts et des huissiers qui sont, eux, rétribués *« normalement »* lorsqu'ils travaillent dans le cadre de ces dossiers. En 1988, la chancellerie a recensé 376 000 missions de ce type : 262 000 dossiers d'aide judiciaire et 114 000 commissions d'office.

Aujourd'hui, la chancellerie admet que le système créé en 1972 est condamné. Pour calmer l'impatience des avocats, Pierre Arpaillange a mis en place le 3 janvier dernier une commission présidée par Paul Bouchet, conseiller d'Etat et ancien bâtonnier de Lyon. Elle devrait remettre son rapport sur la refonte du système au début du mois d'avril prochain. Mais les avocats souhaitent aller vite. Beaucoup se méfient de la *« méthode de la commission »*, qui autorise parfois l'enterrement des dossiers délicats... Ils exigent aujourd'hui un texte et un calendrier. La grève lancée à l'automne dernier doit aider, disent-ils, à accélérer les choses.

Parti de Nantes, le 2 novembre dernier, à l'initiative du Syndicat des avocats de France (SAF), le mouvement a bientôt atteint une soixantaine des cent quatre-vingts barreaux français. Tous les barreaux, loin s'en faut, n'étaient pourtant pas en grève *« totale »* jeudi 15 février. Les trois plus gros barreaux de France, Paris, Marseille et Lyon – soit 45 % des 18 000 avocats français – avaient décidé de ne pas se joindre au mot d'ordre lancé par la conférence des bâtonniers le 27 janvier dernier. Le barreau de Paris s'y *« associe »*, précise toutefois le bâtonnier, Me Henri Ader, mais la grève a été jugée *« inadaptée »*. *« Il s'agit d'une arme terrible,* note-t-il. *Nous préférons attendre les résultats de la commission Bouchet. »*

La fronde des avocats n'est cependant pas toujours dénuée d'arrière-pensées : certains souhaitent faire de cette grève un mouvement de protestation contre l'aide légale, bien sûr, mais aussi contre le projet de rapprochement des professions d'avocat et de conseil juridique élaboré par la chancellerie. L'inquiétude de la profession sur ce sujet est vive, et la tension avec le ministère de la justice va croissant. La grève de l'aide légale s'en est sans aucun doute nourrie.

M. Pierre Arpaillange l'a d'ailleurs souligné dans les propos qu'il a tenus, jeudi 15 février, à Fort-de-France (Martinique), où il a entrepris une visite officielle des cités judiciaires et établissements pénitentiaires des Antilles, visite qui le conduira en Guadeloupe et en Guyane. Le garde des sceaux a ainsi déclaré : *« La grève nationale de l'aide légale des avocats est un prétexte pour contester la réforme des professions juridiques et judiciaires. » « Il y a un amalgame exprimé de manière très claire dans leur motion. Manifestement, ils prennent le prétexte de l'aide légale pour contester la réforme des professions judiciaires et juridiques »*, a affirmé le ministre, avant de conclure : *« Mais je ne laisserai pas porter atteinte à leur indépendance. »*

ANNE CHEMIN

ÉDUCATION

Un entretien avec M. Michel Noir

Suite de la première page

Qu'a obtenu Roger Fauroux en leur faveur ? Cinq milliards de dotation publique, alors que la recette nette, pour l'Etat, des entreprises publiques est de 15 milliards de francs : c'est là un mode de traitement très « capitaliste » !

» Appliquer cette méthode aux entreprises industrielles – Rhône-Poulenc, Pechiney, Thomson et Renault – rapporterait à l'Etat 34,7 milliards. Mais on peut l'étendre aux assurances (UAP, GAN, AGF) et aux banques (BNP, Crédit lyonnais), ce qui permettrait de dégager 36,5 milliards supplémentaires.

– Quels seraient à vos yeux les investissements prioritaires ?

– Il faudrait consacrer deux tiers des 30 milliards ainsi dégagés à l'investissement « pur » : remise en état des locaux, étant donné les retards pris, et construction de nouveau locaux – extension des universités actuelles ou création de nouvelles antennes universitaires. La création d'une place nouvelle étant évaluée à 120 000 F, on pourrait ainsi accueillir 85 000 étudiants supplémentaires, ce qui correspond aux flux attendus pour les deux années à venir. Et l'on viendrait, d'un seul coup, à bout du passif accumulé, de façon à accueillir convenablement l'ensemble du personnel et des usagers.

» Mais faire du mètre carré ne suffit pas. Il faut aussi, avant de retomber dans la logique budgétaire normale, prendre de grandes initiatives en matière d'accroissement de l'équipement des bibliothèques et des laboratoires de recherche et de construction de places nouvelles dans les restaurants et les cités universitaires. Les problèmes qualitatifs et quantitatifs sont intrinsèquement liés, même si c'est l'explosion des effectifs qui a posé plus spectaculairement les questions de fond.

« C'est la région qui doit décider »

– Un débat s'est instauré sur la décentralisation des universités. Comment vous situez-vous à ce sujet ?

– Qu'on le veuille ou non, il faudra décentraliser l'enseignement supérieur. La loi de l'histoire et celle de l'efficacité nous l'imposeront. Les universités ont besoin d'autonomie et de partenariat avec l'environnement socio-économique, comportements qui ne peuvent se déployer dans un univers centralisé. La professionalisation des filières, comme le maintien d'un haut niveau de recherche au sein de pôles d'excellence régionaux rassemblant des universités dynamiques, le commandent également.

» L'Etat doit continuer à jouer un rôle de régulateur. La définition des programmes nationaux, l'évaluation de l'enseignement et la collation des grades doivent continuer à relever de lui. Mais il doit, chaque fois que c'est possible, ne pas être administrateur ou gestionnaire et encore moins seul décideur. Il faut donc un transfert de compétences, par l'établissement de schémas régionaux de formation sur une durée de trois à cinq ans, comme cela se pratique pour la formation professionnelle, sur une base tripartite : Etat, région, universités. L'Etat doit jouer tout son rôle dans les négociations, avoir un droit de seconde lecture, voire de veto sur certains sujets. Mais c'est la région qui doit décider.

– A quels domaines devrait s'étendre ce transfert de compétences ?

– Il doit porter sur l'investissement, mais aussi sur la partie de programmes de recherche et d'enseignement à définir avec les partenaires économiques : j'entends d'ailleurs par là plutôt filières que programmes. La gestion des entreprises ou la biochimie doivent s'enseigner à peu près partout de la même façon pour la théorie. L'important est de déterminer où on va les enseigner et comment, c'est-à-dire avec quelle participation des acteurs économiques dans les conseils d'administration et l'enseignement lui-même, avec quelle coopération entre les laboratoires de recherche industrielle et la recherche universitaire.

Le risque électoraliste

– N'y-a-t-il pas, malgré tout, un risque que les besoins économiques régionaux pèsent de façon excessive dans les décisions ?

– Il y a effectivement deux écueils, pour lesquels il faudra des garde-fous. Le premier est la tentation de ne répondre qu'à des besoins économiques immédiats, au détriment des disciplines fondamentales et de la qualité de l'enseignement. Le second est le comportement électoraliste, « arrondissementier », qui consiste à vouloir implanter une antenne universitaire dans chaque chef-lieu de canton, avec des collèges universitaires de premier cycle sans le support de deuxièmes, et surtout de troisièmes cycles de recherche. L'Etat devra jouer là tout son rôle.

» C'est à la fois pour une raison d'échelle et pour éviter ce second écueil que je crois que la région est le bon niveau de décentralisation, plutôt que le département : on préviendra ainsi la pression excessive des débouchés locaux, aussi bien que l'investissement de sommes considérables dans des équipements voués à être sous-utilisés.

– Il y a aussi un risque d'accentuer les inégalités entre les régions.

– Il suffit pour cela, dans le cadre d'un transfert des ressources de l'Etat aux régions, de prévoir un système de péréquation, comme cela se fait pour la taxe professionnelle.

– Comment accroître l'autonomie des universités ?

– Grâce à une véritable autonomie financière avec des budgets globaux pluriannuels. Il faut aussi réfléchir à la possibilité pour les universités, à côté du recrutement national, d'embaucher des professionnels ou des universitaires étrangers comme enseignants associés, en leur offrant un traitement convenable. Il faut aussi encourager la qualité de l'enseignement et de la recherche par des primes versées par les universités, en fonction de critères définis par elles. Dans le contexte européen concurrentiel de demain, nous devrons savoir garder les meilleurs de nos enseignants-chercheurs.

– A Lyon, comment comptez-vous mettre en œuvre la décentralisation et l'autonomie ?

– En tant que président de la communauté urbaine de Lyon, je vais acheter la Manufacture des tabacs, qui va apporter 45 000 mètres carrés de plus aux trois universités publiques. J'ai dû bagarrer avec le ministre... pour ce cadeau fait aux universités. Leurs trois présidents sont en train de travailler, en équipe et en toute liberté, avec le recteur d'académie à la définition d'un projet pédagogique d'utilisation des locaux. L'Etat ne donnera que 20 % de la somme totale. Ce qui est frustrant pour nous, c'est de voir le rôle de la communauté urbaine réduit à celui de régisseur d'immeubles. Ce n'est pas là l'esprit d'une décentralisation bien comprise.

» J'ai écrit à François Mitterrand parce que, dans les grandes crises, l'Etat doit remplir sa mission à son niveau, qui est le plus élevé. Mais pour le quotidien, il faut faire confiance aux villes et aux régions de France. »

Propos recueillis par
FRÉDÉRIC GAUSSEN

Pour 4,3 millions de francs « prélevés » puis remboursés

L'ancien maire (CDS) de Salon-de-Provence inculpé d'abus de confiance

CANNES

de notre correspondant régional

M. Jean Francou, soixante-dix ans, ancien sénateur et ancien maire de Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône), a été inculpé mercredi 14 février à Lyon d'*« abus de confiance »* par un conseiller de la chambre d'accusation de Lyon, chargé de l'instruction. Dans un communiqué publié mercredi, M. Francou affirme que *« cette affaire était de nature strictement politique et* [n'entachait] *en rien* [son] *honneur. Je réserve à la justice*, a-t-il ajouté, *les explications que je lui dois. Elles aboutiront à écarter les soupçons que mes adversaires, à des fins électoralistes, auraient voulu faire peser sur moi. »*.

Peu après sa défaite aux élections municipales de mars 1989, M. Francou avait fait une étonnante confession en reconnaissant avoir épongé sur ses deniers personnels un « trou » de 4,3 millions de francs apparu dans les comptes de deux associations para-municipales, à la suite *« d'erreurs de gestion »*, dont il aurait été comptable en tant que maire (*le Monde* du 26 mai 1989). En réalité, les fonds manquants correspondaient à des prélèvements, en espèces, qu'il avait effectués entre 1975 et 1988, auprès du bureau économique et, surtout, du comité d'action sociale du personnel de la commune. L'argent lui avait été remis contre des reçus signés de sa main, sous forme d'avances au profit d'associations de membres du personnel ou d'œuvres humanitaires non nommément désignées.

Soit directement, soit par l'intermédiaire de M. Christian Kert, son premier adjoint, aujourd'hui député (CDS) des Bouches-du-Rhône, à qui il a également signé des reçus, M. Francou, qui a ensuite justifié ces prélèvements par la nécessité de financer ses campagnes électorales, s'était effectivement acquitté de sa « dette », par trois chèques émis entre le 28 avril et le 17 mai.

Tout en s'abstenant de déposer plainte, le nouveau maire (PS) de Salon-de-Provence, M. André Vallet, avait cependant informé les pouvoirs publics de l'affaire et avait été entendu par le procureur de la République d'Aix-en-Provence, M. Robert Magnier. Peu après celui-ci avait décidé l'ouverture d'une information judiciaire qui a abouti à l'inculpation de M. Francou.

Parallèlement, M. Vallet a fait procéder par un cabinet privé à un audit critiquant sévèrement la gestion de l'ancienne équipe municipale et a saisi la chambre régionale des comptes. Le maire de Salon-de-Provence a aussi été autorisé par son conseil municipal à se constituer partie civile dans l'instance pénale engagée contre M. Francou.

G. P.

CULTURE

THÉATRE

« La langue plus longue que le nez »

Quand une vedette populaire, Belmondo, rencontre le rôle le plus célèbre du répertoire : Cyrano

Comme *Cyrano de Bergerac* a été un triomphe, comme cette pièce est restée très « populaire », en France comme partout dans le monde (en Chine, de 1985 à 1989, au Théâtre national du peuple de Shanghaï, *Cyrano* a provoqué des ovations chaque soir), et comme aussi cette pièce en France depuis sa création a souvent été jouée dans des décors académiques, dans des mises en scène vieux jeu, nous avons tendance à voir dans *Cyrano* un brillant exercice déclamatoire, plutôt cocardier (*« Sonnez clairons, chantez couscous, voici les cadets de Gascogne »*), et dans Rostand un rimeur radieux.

L'élite a fait grise mine à Rostand. Il faut dire que le triomphe de la première de Cyrano a eu lieu le 28 décembre 1897, or les bons théâtres avaient joué, ces temps-là, des choses magnifiques de Strindberg, Ibsen, Maeterlinck. Même des pièces plus rares, comme *les Cenci*, de Shelley, le *Faust*, de Marlowe, une sublime pièce indienne, *le Chariot de terre cuite*.

Le grand public, lui, et plusieurs écrivains moins chevronnés restent à la création de Cyrano enthousiastes. Une enquête est lancée par un quotidien, *le Journal*. Les femmes doivent dire quel est le héros littéraire qu'elles aiment le plus, les hommes quel est celui qu'ils voudraient être. Les deux listes diffèrent, les femmes citent Werther, Don Quichotte, Athos, des Grieux, les hommes préfèrent Sherlock Holmes, Robinson Crusoé, Roméo et, curieusement, Alceste. Mais les femmes comme les hommes citent en tête de liste, avec une énorme avance, Cyrano de Bergerac (bien sûr celui de Rostand, pas l'écrivain du XVII[e] siècle dont Rostand s'est inspiré). (Accord des hommes et des femmes aussi sur le deuxième de la liste : Jean Valjean.)

Mais, bon public, spectateurs de bonne volonté comme privilégiés boudeurs refusent étrangement de voir ce qu'est, sans mystères, *Cyrano* : l'histoire d'un raté, d'un vaincu, d'un homme incapable de réaliser les choses, de les vivre. *L'Aiglon* lui aussi aura, sera un impuissant, et *Chantecler* dira : *« Je ne pourrai pas ! Je ne vais pas pouvoir ! Je ne pourrai jamais ! Je suis au désespoir ! »*

Edmond Rostand lui-même était un homme timide, empêché, solitaire, et deux ans après ce triomphe de *Cyrano* qui le dépassa, qui l'angoissa, il tomba dans une maladie de l'esprit, pas une psychose maniaco-dépressive mais quelque chose de cet ordre. Il fuyait la ville, restait dans sa maison du Pays basque, enfermé dans une chambre, les volets clos, refusant de voir personne, de manger...

Mangeaille et poésie

A propos d'alimentation, l'une des bizarreries de *Cyrano de Bergerac* est que cette pièce pourrait s'appeler « *la Grande Bouffe* ». Au premier acte, le décor du Théâtre de Bourgogne comprend un buffet, avec vins fins, fruits, gâteaux, et la « distributrice » propose tout un repas à Cyrano qui n'accepte qu'un grain de raisin, un seul, et un verre d'eau et un demi-macaron. Mais nous voyons aussi des spectateurs qui ont apporté leurs « provisions de bouche » : *« Lorsqu'on est en avance, on est bien pour manger »*, disent-ils. Enfin apparaît dès cet acte I le cuisinier Ragueneau, qui nous dit que ses clients lui paient en odelettes et triolets ses tartes et ses pains au lait.

L'acte II se passe tout simplement dans la « rôtisserie-pâtisserie » de Ragueneau, dans un décor d'oies, de canards, rôtis, gibiers, jambons, *« quinconces de brioches »* et *« villages de petits fours »*. Nous assistons à une valse endiablée de mangeaille et de poésie. Là encore, Cyrano ne touche à rien.

L'acte III, c'est la célèbre scène du balcon, la nuit. Il est tout de même difficile de caser là des victuailles, mais, contre toute attente, l'acte IV, qui nous transporte au siège d'Arras, n'est que faim, appétit, et arrivée de Ragueneau, dans les lignes de combat, avec galantines, gigots, ortolans, vins de Bourgogne, saucissons d'Arles, etc. *« Vous ne pensez qu'à manger »*, dit Cyrano, pas content.

L'acte V, la mort de Cyrano dans un couvent, serait bancal si les acteurs s'y bâfraient, mais une sœur accuse une autre d'avoir *« repris un pruneau de la tarte »*. Il est question aussi d'une *« nonne très gourmande »*, et, pour nous dire comme elles prennent soin de Cyrano, vieux et souffrant, qui va avouer : *« J'aurai tout manqué, même ma mort »*, des religieuses murmurent :

« Nous fabriquons pour lui des pâtes d'angélique,
Mais enfin ce n'est pas un très bon catholique... »

Edmond Rostand, par cette obsession de la nourriture, a-t-il voulu souligner, en regard, la presque anorexie de Cyrano ? M. Patrick Besnier, qui a annoté sa remarquable édition de *Cyrano de Bergerac* dans la collection « Folio » de Gallimard, pense que Cyrano ne mange pas parce qu'il parle sans cesse, et qu'il ne peut parler la bouche pleine. C'est drôle, mais l'idée de Rostand est sûrement plus grave.

Jean-Paul Belmondo joue à présent Cyrano, la pièce est mise en scène par Robert Hossein. Belmondo est très aimé du public, à juste raison, il est très sympathique, et la mise en scène de son copain Robert est tumultueuse et abondante, et toutes les places sont louées d'ici on ne sait quand.

Dans la pièce, Rostand fait dire à Cyrano, à propos de l'acteur Montfleury : *« C'est un acteur déplorable, qui gueule et qui soulève avec des « han ! » de porteur d'eau les vers qu'il faut laisser s'envoler. »*

Bon, jamais nous ne dirons, nous n'avons pensé pareille chose de Belmondo, mais tout de même il serait meilleur s'il disait son texte moins vite, moins crié, plus senti. Cela dit, il est évident que Belmondo est extrêmement gêné, pour jouer, par le nez monstrueux, immonde, qui lui a été collé. Les photos montrent que le nez de Depardieu, pour le Cyrano qu'il joue au cinéma, est très réussi, une augmentation légère du vrai nez de Depardieu, ça suffit. Comme dit Jules Renard dans son *Journal* : *« Sa langue est plus longue que son nez. »* Ce qui est stupide, c'est que cet énorme public vient voir Belmondo *tout* autant que *Cyrano*, c'est sûr, or avec ce nez répugnant Belmondo est méconnaissable, ce n'est plus lui du tout. Il n'y a qu'une chose à faire, qui est simple : changer ce nez. Nous verrons à ce moment-là comment Belmondo joue Cyrano.

Bonne interprétation de Béatrice Agenin (Roxane), Michel Beaune (Le Bret), Antoine Nouel (Christian), Lucien, Pascal (le capucin), Pierre Vernier (de Guiche), Jean-Pierre Bernard (Carbon de Castel Jaloux), mais ils sont une foule sur le plateau, impossible de citer tout le monde.

MICHEL COURNOT

► Carré Marigny. Du mardi au samedi à 20 h 15. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 42-56-04-41. Durée : 3 heures. De 25 F à 350 F.

CINÉMA

La mémoire affective de Michel Drach

Film sur son enfance, « les Violons du bal » aura été son plus grand succès

Le cinéaste français Michel Drach est mort le 15 février d'un cancer au poumon. Il était âgé de cinquante-neuf ans *(voir dernières éditions du 16 février).*

Né à Paris, le 18 octobre 1930, Michel Drach fait des études de peinture à l'Académie des beaux-arts. Mais son cousin, Jean-Pierre Melville, l'oriente vers le cinéma et, à dix-sept ans, il est assistant sur *le Silence de la mer*. A partir de 1951, Michel Drach réalise quelques courts métrages. Il a créé, pour cela, sa maison de production, Port-Royal Films. A l'école de Jean-Pierre Melville, il a appris les méthodes de production et de tournage qui vont être celles de la « nouvelle vague » et c'est poussé par elle, qu'il réalise son premier long métrage, *On n'enterre pas le dimanche* (budget de 25 millions d'anciens francs, cinq semaines de tournage, décors naturels, acteurs inconnus), qui reçoit le prix Louis Delluc 1959 devant *A bout de souffle* de Godard, mais Michel Drach n'en devient pas pour autant célèbre. Il renonce au style « nouvelle vague » pour *Amélie ou le temps d'aimer* (1961), film d'amour romantique d'après un roman de Michèle Angot, remarquable par son réalisme psychologique et l'interprétation de Marie-José Nat, épouse du réalisateur. Les distributeurs n'en veulent pas. Quand le film sort enfin, en 1963, c'est un échec. Michel Drach accepte, alors, des besognes commerciales : *la Bonne Occase* (1965), *Safari diamants* (1966). Et réussit, pour la télévision, un feuilleton historique d'après Alexandre Dumas : *les Compagnons de Jéhu* (1968).

Il revient au cinéma en 1970, avec *Elise ou la vraie vie*, très belle adaptation d'un roman de Claire Etcherelli, (Prix Fémina 1967), histoire d'amour entre une jeune fille de province et un ouvrier d'usine algérien, en 1958, en pleine guerre d'Algérie. L'œuvre, interprétée par Marie-José Nat et Mohammed Chouikh, fait un certain bruit dès sa présentation officielle au Festival de Cannes, suscite quelques réticences et beaucoup d'enthousiasmes. La vraie carrière de Michel Drach, reconnu comme auteur, commence à quarante ans. En 1973, il tourne *les Violons du bal*, un sujet qu'il portait en lui depuis seize ans. Il y raconte ses propres difficultés à réaliser un film sur son enfance et, dans des séquences en noir et blanc façon reportage, cette enfance dans une famille juive aisée, entre 1939 et 1944, au temps de la guerre, de l'Occupation, des persécutions. Ce film sur la mémoire affective et la création cinématographique, sera son plus grand succès. Il fait partie de la sélection officielle au Festival de Cannes 1974, où Marie-José Nat reçoit le prix d'interprétation féminine. Michel Drach revient au réalisme psychologique avec *Parlez-moi d'amour* (1975), chronique d'adolescence finement réalisée, et *le Passé simple* (1977), le dernier film avec Marie-José Nat. En 1979, le cinéaste se lance avec passion dans la campagne pour l'abolition de la peine de mort, avec *Le Pull-over rouge*, reconstitution, d'après le livre de Gilles Perrault, de l'affaire Christian Ranucci, sort au prix de quelques coupures.

Longtemps indépendant, le cinéaste doit désormais compter avec les systèmes de production, qui se compliquent par l'apport financier des chaînes de télévision. Son *Guy de Maupassant* (1981), est une reconstitution soignée, dans laquelle Claude Brasseur trouve un grand rôle à sa mesure. *Sauve-toi, Lola* (1987), d'après le roman d'Ania Francos, mêle l'humour noir et un réalisme féroce pour la peinture des comportements de trois femmes atteintes de cancer. Michel Drach enchaîne sur *Il est génial, papy* (1987). Comédie de caractères où s'esquissait un tournant vers l'humour doux-amer. Homme profondément sensible, suscitant de nombreuses amitiés et fidèle en amitié lui-même, créateur plus qu'estimable, Michel Drach n'aura pas eu le temps de montrer qu'il pouvait encore beaucoup donner au cinéma français.

JACQUES SICLIER.

DANSE

Désastre à Garnier

« Peer Gynt » avec John Neumeier et son Ballet de Hambourg : calamiteux

La saison 89-90 n'est qu'à mi-course, mais elle tient déjà un de ses navets majeurs avec ce calamiteux *Peer Gynt* apporté par John Neumeier et son Ballet de Hambourg. Mieux vaut oublier ici la pièce d'Ibsen dont il prétend s'inspirer, sa fantaisie souveraine, sa poésie flamboyante et son mystère, car on ne retrouve rien de tout cela sur le plateau. On n'en voit qu'une paraphrase laborieuse, confuse et éprouvante, la laideur des décors et costumes de Jürgen Rose n'ayant de rivale que celle de la musique, tonitruante et vulgaire, du compositeur soviétique Alfred Schnittke.

Après une sorte de prologue montrant la mère Aase qui accouche de « sept visages de Peer » (l'enfance, l'envol, l'érotisme, etc. : sept danseurs se tortillant comme des vers), on suit tant bien que mal les aventures du héros – ou de l'anti-héros – norvégien. La rencontre avec Solveig, l'enlèvement d'Ingrid le jour de ses noces, la fuite dans la montagne et l'épisode chez les trolls forment le premier acte : on est sidéré par le cafouillage et le bafouillage de la chorégraphie, dont le néoclassicisme exsangue cherche dans l'agitation et l'éclatement un sursaut de vitalité. Pas une ligne claire, pas une architecture ou un détail lisible.

Relire Ibsen

Les choses empirent encore, s'il se peut, dans le second acte, qui s'enchaîne au premier. Les aventures africaines de Peer sont transposées dans le monde du spectacle : l'idée n'était pas du tout mauvaise, sa réalisation est un désastre. Peer fait carrière successivement dans la danse, au music-hall et au cinéma, dans un embrouillamini de girls, de figurants, d'invités à la « party » d'Anitra, d'esclaves et de centurions. Il finit chez les fous – et nous, épuisés, au bar du palais-Garnier pour un long entracte.

La seconde partie est un peu moins pénible – ne serait-ce que parce qu'elle se cantonne dans les gris – mais tout aussi ennuyeuse. On peut sauver une image, celle de Peer rentrant au pays dans sa barque, seul sur l'océan. Et peut-être celle des dizaines de Peer tous semblables qui envahissent le plateau, foule anonyme à la Folon, assez angoissante. Solveig devenue aveugle y reconnaît son homme. Le déshabille. Manquait un prêchi-prêcha sur l'amour universel : le voici, vingt ou trente couples en collant chair (dont quelques variétés homosexuelles) évoluent au ralenti en un interminable épilogue.

H. BADEKOW

Un tableau de « Peer Gynt ».

Toujours dévoués aux pires comme aux meilleures causes, les danseurs mettent le paquet. Ivan Liska ne possède pas une once du charme qu'il faudrait à Peer Gynt ; on ne retiendra que la Solveig de Gigi Hyatt, d'une grâce enfantine touchante.

Il faut oublier la pièce d'Ibsen, disons-nous ? Bien au contraire : il faut la lire ou la relire, bien au chaud chez soi, au lieu d'aller à l'Opéra.

SYLVIE DE NUSSAC

► Palais-Garnier, jusqu'au 18 février. Tél. : 47-42-53-71.

NOTES

La collection de Marin Karmitz

Marin Karmitz, producteur et distributeur (MK 2), distribue *Maman*, de Romain Goupil (*le Monde* du 16 février). En ce mois de février, il lance, sous le sigle « MK 2 Découvertes », une collection de films d'auteur, de films rares qui ont besoin d'un traitement particulier pour toucher leur public potentiel.

Le principe de « MK 2 Découvertes », c'est une sortie par mois à Paris, dans une seule salle, la meilleure salle de Marin Karmitz, le 14 Juillet Odéon. Tout a commencé avec la sortie, le 7 février, de *Let's Get Lost*, film américain de Bruce Weber (*le Monde* du 14 février). A partir du 7 mars, on pourra voir *Pourquoi Bodhi-Dharma est-il parti vers l'Orient ?*, œuvre coréenne de Yong Kyun-bae, présentée, l'an dernier, dans la section officielle Un certain regard au Festival de Cannes. Et, à partir du 28 mars (pour avril), *Mona et moi*, de Patrick Grandperret.

La Chine à Paris

L'association Voyageurs en Chine (anciennement Carrefour de la Chine), organise le samedi 17 février une journée sur la « Richesse infinie de la civilisation chinoise », au centre de conférences Panthéon, 16, rue de l'Estrapade, Paris-5[e]. Parmi les thèmes abordés : la musique régionale, les grandes tendances de l'art, les contes et légendes ainsi que deux films, l'un sur l'Opéra de Pékin et l'autre qui a pour origine la traduction en chinois de l'essai de Roland Barthes, *Fragments du discours amoureux*. Des artistes chinois feront aussi des démonstrations de calligraphie et de gravure de sceaux. (Voyageurs en Chine, 45, rue Sainte-Anne, 75001 Paris. Tél. : 42-61-60-26 ou 42-60-32-90.)

□ **Rectificatif.** – C'est par erreur que nous avons écrit dans l'article consacré à l'exposition Soliman le Magnifique au Grand Palais (*le Monde* du 16 février), que le grand vizir Ibrahim avait été assassiné en 1556 : il l'a été en 1536.

Sauvagerie ordinaire au Festival de Berlin

BERLIN

de notre envoyée spéciale

Au cœur bouillonnant du festival, la cafeteria, c'est peu dire que l'on se croise : il n'y a jamais eu autant de monde, on se bouscule, on se piétine, mais il y a une sorte d'amabilité ambiante, en dépit de la foule, en dépit des films. On en parle peu d'ailleurs. On est résigné. Il y a eu les jours tristes. Ainsi celui avec *les Anges*, film suisse de Jacob Berger, parlé anglais, tourné à Barcelone avec en « guest stars » Angela Molina et Cristina Oyos patronne de bordel esquissant un pas de flamenco. Exemple type d'« Europudding ». Evidemment, ça ne pouvait pas être bon, on aurait pu espérer moins lourdement poétique que les aventures de cet Américain rival d'un gamin des rues pour l'amour d'une jolie Noire, sorte de Schéhérazade qui n'arrête pas de raconter des belles histoires.

Le film suivant, *Silent Scream* de David Heyman était la biographie éclatée d'un Anglais, Larry Winters, emprisonné pour avoir tué un barman. Il a pris beaucoup de pilules – il en est mort – et écrit son journal. Le style de récit et de jeu rappelle furieusement les années 70, il est vrai que ça se passe à l'époque des cheveux longs, du zen et des pantalons pattes d'eph'.

Les affres de la promiscuité

On a quand même vécu des jours plus fastes. Par exemple, quand on a *la Vengeance d'une femme* de Doillon (bizarrement mal accueilli à cause des sous-titrages croit-on) et ensuite *le Garde*, du Soviétique Alexandre Rogochkine. Un film très dur, en noir et blanc. Des blancs livides, des noirs écrasés. Des jeunes visages dans la lumière malsaine, dans l'atmosphère confinée d'un vieux train qui, à travers des paysages neigeux et désolés, transporte des droits communs. Le voyage est long, les soldats n'ont rien d'autre à faire qu'à surveiller. Et se prouver leur supériorité. Les prisonniers ne sont rien pour eux. La promiscuité exacerbe les comportements, le bizutage de deux nouveaux tourne à la cruauté. Cruel comme un viol – il y a d'ailleurs une violence sexuelle dans l'acharnement à humilier.

Un rien, et le drame éclate, irrémédiable. L'épilogue se perd dans l'onirisme surréaliste (en couleurs cireuses) mais on sort de là suffoquant au bord de la claustrophobie. Le film se passe entièrement dans les couloirs étroits, les wagons exigus, avec pour seul horizon le blanc funèbre de la neige. Pourtant la virtuosité n'intervient jamais sur l'émotion. Une émotion pure, qui ne doit rien à la psychologie, à une quelconque morale. Ce n'est pas un film à message. Il y a seulement des faits, des gens dont on ne sait rien, qu'on ne peut pas juger. Ils vivent.

« Le film ne va pas pour l'Amérique », a-t-on entendu à la sortie. C'était comme une condamnation sans appel. Pourquoi peut-on montrer mille fois les horreurs du Vietnam, les massacres d'Amérique latine et pas cette description écorchée de la sauvagerie ordinaire ?

La présentation de *le Garde* a été précédée d'un court-métrage d'animation tchèque. Une merveille : la fabrication pièce par pièce d'un corps humain en terre glaise, dans une chambre de poupée qui finit par ressembler à la cabine des Marx, et dans laquelle le corps, formidable fœtus, s'enroule et s'endort.

COLETTE GODARD

AGENDA

CINÉMA

VENDREDI 16 FÉVRIER

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

Naissance d'une nation (1915), de David W. Griffith, 16 h ; *la Lotta dell'uomo per la sua sopravvivenza* (1967-1971, v.o. 1re partie), de Roberto Rossellini, 19 h ; *India* (1959, v.o. salle Eisner), de Roberto Rossellini, 15 h.

CENTRE GEORGES POMPIDOU

Salle Garance
(42-78-37-29)

Le Cinéma cubain : *la Bataille du Chili* (1973-1975, v.o. s.t.f. -3e partie), de Patricio Guzman ; *Jibaro* (1985, v.o. s.t.f.), de Daniel Diaz Torres, 17 h 30 ; *Asamblea general* (1960, v.o. s.t.f.), de Tomas Gutierrez Alea ; *Historias de la Revolucion* (1960, v.o. s.t.f.), de Tomas Gutierrez Alea, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles
(40-26-34-30)

Les Métiers de Paris : Théâtre : *Souffleuse* (1986) de Josiane Le Lieu, *Entrée des artistes* (1938) de Marc Allégret, 14 h 30 ; *Policiers* : *Appelez le 17* (1957) d'Edouard Molinaro, *Faits divers* (1982) de Raymond Depardon, 16 h 30 ; *Cover-Girls* : Actualités Gaumont, *Tu seras terriblement gentille* (1967) de Dirk Sanders, 18 h 30 ; *Mariniers* : *la Vie d'un fleuve* (1931) de J. Lods, *l'Atalante* (1934) de Jean Vigo, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

ADRÉNALINE, LE FILMS (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

ALICE (Tchécoslovaquie-Suisse-Allemagne-Grande-Bretagne, v.f.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

ASTÉRIX ET LE COUP DU MENHIR (Fr.-All.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BLACK RAIN (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

BORIS GODOUNOV (Fr.-Esp.-Youg., v.o.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).

BRÈVE HISTOIRE D'AMOUR (Pol., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

CARNET DE NOTES SUR VÊTEMENTS ET VILLES (All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE CERCLE DES POÈTES DISPARUS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CHACUN SA CHANCE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94).

CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CHET BAKER, LET'S GET LOST (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

CINÉMA PARADISO (Fr.-It., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CORPS PERDUS (Fr., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LE CUISINIER, LE VOLEUR, SA FEMME ET SON AMANT (*) (Fr.-Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

DÉLIT DE FUITES (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

DO THE RIGHT THING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

EDEN MISERIA (Fr.-Por.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LES ENFANTS DU DÉSORDRE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

ENTRE CIEL ET TERRE (A., v.f.) : La Géode, 19e (46-42-13-13).

ET LA LUMIÈRE FUT (Fr.-All.-It.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

FAMILY BUSINESS (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-74-93-50).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LA FORÊT ANIMÉE (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LE GRAND BLEU (Fr., v.f.) : Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

HIVER 54 (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

L'INCINÉRATEUR DE CADAVRES (tchèque, v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

INDIANA JONES ET LA DERNIÈRE CROISADE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

ITINÉRAIRE D'UN ENFANT GATÉ (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

JOYEUX NOËL, BONNE ANNÉE (Fr.-It.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LEVIATHAN (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MERY POUR TOUJOURS (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA MESSE EN SI MINEUR (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MILOU EN MAI (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MON VINGTIÈME SIÈCLE (Hong., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

MONSIEUR (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

MYSTERY TRAIN (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NÉS DES ÉTOILES (Jap., v.f.) : La Géode, 19e (46-42-13-13).

NOCE BLANCHE (Fr.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).

NOCTURNE INDIEN (Fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES NUITS DE HARLEM (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

OLIVER ET COMPAGNIE (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Le Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94).

OPÉRATION CRÉPUSCULE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

OUTRAGES (*) (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

PALOMBELLA ROSSA (It., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

PAS NOUS, PAS NOUS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE PETIT DIABLE (It., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LA PETITE VÉRA (Sov., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

QUAND HARRY RENCONTRE SALLY (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

QUI VEUT LA PEAU DE ROGER RABBIT ? (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

RENDEZ-VOUS AU TAS DE SABLE (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95).

RETOUR VERS LE FUTUR 2e PARTIE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE : LES ANNÉES LUMIÈRE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE : LES ANNÉES TERRIBLES (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

RIPOUX CONTRE RIPOUX (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

S.O.S. FANTOMES II (A., v.f.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

SEA OF LOVE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

SEXE, MENSONGES ET VIDÉO (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; v.f. : Miramar, 14e (43-20-89-52).

SHOCKER (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94).

SIMETIERRE (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

SWEETIE (A.-Austr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30).

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

THE MAD MONKEY (Esp.-A.-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

TOM ET LOLA (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TRAIN OF DREAMS (Can., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

UN AMOUR DE TROP (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

UN MONDE SANS PITIÉ (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

UN POISSON NOMMÉ WANDA (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

UNE SAISON BLANCHE ET SÈCHE (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

VALMONT (Fr., v.o.) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LA VENGEANCE D'UNE FEMME (Fr.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA VIE ET RIEN D'AUTRE (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

LE VOLEUR DE SAVONNETTES (It., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LES FILMS NOUVEAUX

LA BAULE - LES PINS. Film français de Diane Kurys : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES ENSORCELÉS. Film américain de Vincente Minnelli, v.o. : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA GUÊPE. Film canadien de Gilles Carle : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

JOHANNA ET LA SORCIÈRE. Film autrichien de Bernd Neuburger, v.f. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

MAMAN. Film français de Romain Goupil : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

OUBLIER PALERME. Film italo-français de Francesco Rosi, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; v.f. : Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE RENDEZ-VOUS DES QUAIS. Film français de Paul Carpita : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

LE SILENCE D'AILLEURS. Film français de Guy Mouyal : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94).

SOLOVKI, LE PREMIER GOULAG. Film soviétique de Marina Goldovskaïa, v.o. : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Le Triomphe, 8e (45-74-93-50).

LES GRANDES REPRISES

BEL AMI (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

CHÉRIE JE ME SENS RAJEUNIR (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

DROLE DE DRAME (Fr.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

JOUR DE FÊTE (Fr.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

MON ONCLE (Fr.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

MORT A VENISE (It., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

MOURIR A MADRID (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LES NUITS BLANCHES (It., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE PRIVÉ (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

LA RONDE (Fr.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

LA SOULE (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

STRANGER THAN PARADISE (A.-All., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

TÉMOIN A CHARGE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LA 317e SECTION (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

TROP BELLE POUR TOI (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES FESTIVALS

GABIN, UNE GUEULE... , Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77). *Touchez pas au grisbi*, ven. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

HOMMAGE A ANATOLE DAUMAN (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07). *Prick up your ears*, ven. à 19 h, 21 h ; *Vive la baleine*, *Hommage à Wim Wenders*, sam. ; *Tokyo-Ga*, sam. à 15 h, 17 h, 19 h, 21 h ; *Demain la petite fille sera en retard à l'école*, *L'Empire de la passion*, dim. à 15 h, 17 h, 19 h, 21 h ; *l'Affaire Savolta*, mar. à 19 h, 21 h.

HOMMAGE A AVA GARDNER (v.o.), Action Christine, 6e (43-29-11-30). *Pandora*, séances à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 20 mn après.

JEAN-JACQUES ANNAUD , Grand Pavois, 15e (45-54-46-85). *L'Ours*, ven. 15 h 40.

LA NUIT DU CINÉMA 1990 (v.f.), Kinopanorama, 15e (43-06-50-50). *Faux-Semblants*, *Christine*, *Gremlins*, *Brazil*, 0 h 15. Réserv. et rens. : 47-70-32-96.

LITTÉRATURE ET CINÉMA (v.o.), Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40). *Le cœur est un chasseur solitaire*, ven. à 12 h, (20 F) 14 h 10, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 Attractions à la séance de 21 h 30 ; *la Taverne de la Jamaïque*, sam., séances à 12 h (20 F), 14 h 10, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; *Tess*, dim., séances à 14 h, 17 h 20, 20 h 40 ; *les Gens de Dublin*, lun., séances à 12 h (20 F), 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; *Apocalypse Now*, mar., séances à 12 h (20 F), 15 h, 18 h, 21 h.

ROBERTO ROSSELLINI (v.o.), Action Christine, 6e (43-29-11-30). *Rome ville ouverte*, ven. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Allemagne année zéro*, sam. à 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; *Stromboli*, lun. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Amore*, mar. à 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20.

RÉTROSPECTIVE RENÉ FÉRET , Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40). *Histoire de Paul*, ven. ; *Baptême*, sam., dim. ; *le Mystère Alexina*, lun. ; *Fernand*, mar., (horaires non établis, se renseigner à la salle). Signature du livre du réalisateur et débat sam. à 18 h.



PARIS EN VISITES

SAMEDI 17 FÉVRIER

« L'œil de Monet, 10 h 30 et 14 h 30, 2, *rue Louis-Boilly* (L'art et la manière).

« Le nouvel urbanisme du quartier Plaisance », 10 h 30, *métro Plaisance* (V. de Langlade).

« Les impressionnistes au Musée d'Orsay », 10 h 30, 1, rue de Bellechasse, sous l'Eléphant (M. Pohyer).

« Le réfectoire gothique de l'ancienne abbaye de Saint-Martin-des-Champs », 11 heures, 292, rue Saint-Martin (D. Bouchard).

« Rodin et Camille Claudel », 11 heures, entrée du Musée Rodin (M.-C. Lasnier).

« Arts céramiques de Chine » (première partie), 13 h 30, 6, place d'Iéna (Musée Guimet).

« Promenade dans le quartier chinois de Paris : le treizième arrondissement », 14 h 30, métro Porte-de-Choisy, sortie côté pair du boulevard Masséna.

« Les Invalides, institution de Louis XIV », 15 heures, cour d'honneur, statue de Napoléon (Monuments historiques).

« Paris vu par les peintres, du XVIe au XVIIIe siècle », 14 h 30 ; « Paris et le daguerréotype », 15 heures, 23, rue de Sévigné (Musée Carnavalet).

« Appartements restaurés du roi et des reines mères au Louvre », 14 h 30, sortie métro Louvre (I. Hauller).

« L'îlot Saint-Gervais et les Compagnons du Devoir », 14 h 30, 44, rue François-Miron (Sauvegarde du Paris historique).

« Le Musée Camondo », 14 h 30, 63, rue de Monceau (E. Romann).

« L'Opéra Garnier », 14 h 30, hall d'entrée, statue Lulli (Arts et caetera).

« Le Louvre, du donjon de Philippe-Auguste à la Pyramide de Pei », 14 h 30, 2, place du Palais-Royal, devant le Louvre des antiquaires (Connaissance de Paris).

« Salons des hôtels Botterel-Quintin et d'Augny, spécialement ouverts », 14 h 45, métro Poissonnière (M. Banassat).

« Les Amériques de Claude Lévy-Strauss », 15 heures, Musée de l'homme, palais de Chaillot (L'Art pour tous).

« Vestiges de l'époque médiévale à travers les superbes caves-chapelles des Halles », 15 heures, angle rue des Déchargeurs-rue des Halles (Paris et son histoire).

« La naissance de Paris à la crypte archéologique », 15 heures, entrée de la crypte, parvis de Notre-Dame, côté préfecture de police (Monuments historiques).

« La Grande Arche et le quartier de la Défense », 14 h 30, RER La Défense, sortie L (M.-C. Lasnier).

« Cours et passages du vieux faubourg Saint-Antoine », 15 heures, sortie métro Faidherbe-Chaligny (Résurrection du passé).

« 500 mètres sous terre dans l'aqueduc médiéval de Belleville », 14 h 45, métro Télégraphe. Lampe de poche (M. Banassat).

« L'hôtel de Camondo. Les fastes du parc Monceau », 15 heures, 63, rue de Monceau (I. Hauller).

« L'Institut de France, la coupole, les cinq Académies », 15 heures, 23, quai de Conti (Tourisme culturel).

« Le drame de Port-Royal dans son cadre du dix-septième siècle », 15 heures, 123, boulevard de Port-Royal (Approche de l'art).

« La crypte archéologique », 15 h 30, entrée de la crypte, parvis de Notre-Dame (E. Romann).

Pour les jeunes

« Découverte des collections du Musée d'Art moderne » (8-12 ans), 15 heures, 11, avenue du Président-Wilson (Musée d'Art moderne).

DIMANCHE 18 FÉVRIER

« Aux Invalides, Bonaparte devient Napoléon », 10 h 30, église Saint-Louis des Invalides (Sauvegarde du Paris historique).

« Une heure au Père-Lachaise », 11 heures ; « Tombes célèbres du Père-Lachaise », 14 h 30, porte principale, boulevard de Ménilmontant (V. de Langlade).

« Le Louvre, du donjon de Philippe-Auguste à la Pyramide de Pei », 11 heures, 2, place du Palais-Royal, devant le Louvre des antiquaires (Connaissance de Paris).

« L'île Saint-Louis et ses hôtels », 11 heures et 14 h 30, métro Pont-Marie (M. Pohyer).

« Cour Carrée, Pyramide et Louvre médiéval », 11 heures, sortie métro Louvre (D. Bouchard).

« Le Louvre, des fortifications de Philippe-Auguste à l'intérieur de la Pyramide », 11 heures et 14 h 30, métro Louvre (C. Merle).

« Ateliers d'artistes, jardins et curiosités de Montparnasse », 11 heures et 15 heures, métro Vavin (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« L'hôtel de Sully », 14 h 30, 62, rue Saint-Antoine.

CONFÉRENCES

SAMEDI 17 FÉVRIER

270, rue Saint-Jacques, 14 heures : « Les croisades et les chrétientés d'Orient », par C. Marquant ; 16 heures : « La fondation de l'empire Moghol », par J.-P. Roux (Clio-Les Amis de l'histoire).

6, place d'Iéna, 15 heures : « L'art du Tibet », par G. Beguin ; 17 heures : « La rudra vina : instrument privilégié de la musique savante de l'Inde ancienne », par M. Bruguière (Musée Guimet).

116, quai de Jemmapes, 14 h 30 : « Vitalité physique et psychique », par J.-P. David.

Saint-Denis, maison d'éducation de la Légion d'honneur, 15 heures : « Jardins de la raison et du sentiment. Parcs à l'anglaise et parcs à « fabrique » au dix-huitième siècle en Angleterre et en France », par D. Bouchard (Office de tourisme).

62, rue Saint-Antoine, 16 h 30 : « Les Templiers : histoire épique des moines chevaliers », par Mme Lelong (Monuments historiques).

47, rue Raynouard, 17 h 30 : « Les prisonniers français sur les pontons anglais durant les guerres napoléoniennes », par P. Masson (les samedis de la Maison de Balzac).

DIMANCHE 18 FÉVRIER

60, boulevard Latour-Maubourg, 14 h 30 : « L'Inde au quotidien » ; 16 h 30 : « La Thaïlande » ; 18 h 30 : « Florence », par M. Brumfeld (Rencontre des peuples).

6, place d'Iéna, 15 heures : « Les soieries dans les tombes aristocratiques de la Chine ancienne », par K. Riboud (Musée Guimet).

1, rue des Prouvaires, 15 heures : « L'ambassadeur Graf Durckheim, diplomate et prophète », par M. Jodin ; « Saint Magloire et la spiritualité celtique », par Natya.

18, rue de Varenne, 14 h 30 : « Egypte » ; 16 heures : « Mexique » ; 17 h 30 : « Afrique interdite », films présentés par C. Cousin.

7, rue de Surène, 14 h 30 : « Palaces et grands hôtels de la Côte d'Azur : Nice, Cannes, Menton » ; 17 h 15 : « Architecture parisienne du Second Empire aux années 10 : plaine Monceau et seizième arrondissement », par P.-A. Hélène (Ecoute du passé).

270, rue Saint-Jacques, 16 heures : « La Mégapolis : trésors du passé et architectures du futur » (Clio-Les Amis de l'histoire).

62, rue Saint-Antoine, 16 h 30 : « La cathédrale de Chartres et son décor de pierre et de verre », par Mme Zujovic (Monuments historiques).

AGENDA

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 16 février

TF 1

20.40 Variétés : Avis de recherche. Invitée : Rika Zaraï. Variétés : Philippe Lafontaine, Stephan Eicher, Francis Lemarque, Dee Dee Bridgewater.
22.45 Magazine : 52' sur la Une. De Jean Bertolino. Les bêtes de la guerre, de Patrick Forestier. Légionnaires aujourd'hui.
23.45 Magazine : Futur's.
0.20 Journal, Météo et Bourse.

A 2

20.40 Série : SOS-Disparus. Fati et ses frères, de Claude Grinberg.
21.35 Apostrophes. Magazine littéraire de Bernard Pivot. Thème : Blessures. Invités : Nancy Bosson (Maîtresse-Détresse), Madeleine Chapsal (Si aimée, si seule), Michel Droit (le Rendez-Vous d'Eichingen), Hugues de Montalembert (A perte de vue), Robert Sabatier (la Souris verte).
22.55 Journal et Météo.
23.15 Cinéma : Soupçons. ■■ Film américain d'Alfred Hitchcock (1941).

FR 3

20.35 Magazine : Thalassa. Si tous les enfants du monde..., de Jérôme Caza.
21.30 Feuilleton : Moravagine. De Philippe Pilard, d'après Blaise Cendrars.
22.30 Journal et Météo.
22.55 ▶ Documentaire : La Lettonie. 2. Entre mémoire et oubli, d'Ivars Seleckis.
23.45 Musique : Carnet de notes.

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : La lutte acharnée de Ryan White. De John Herzfeld.
22.00 Magazine : 24 heures. D'Hervé Chabalier et Erik Gilbert.
22.55 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : L'ouragan vient de Navarone. □ Film britannique de Guy Hamilton (1978).

LA 5

20.40 Série : Sur les lieux du crime. Flic et femme à la fois, de Jise Hofmann.
22.20 Série : Les enquêtes du commissaire Maigret.
0.00 Journal de minuit.
0.05 Michel Strogoff (rediff.).

M 6

20.35 Téléfilm : Le train de l'angoisse. De David Lowell Rich.
21.55 Série : Brigade de nuit.
22.50 Feuilleton : Jo Gaillard.
23.45 Chasseurs d'images (rediff.).
0.00 6' d'informations.

LA SEPT

20.00 Documentaire : Le miroir de Baudelaire. De Robert Bober.
21.00 Spectacle : Le cirque de demain. De Michel Torend.
22.30 Documentaire : L'histoire de Margot Fonteyn (v.o.). De Patricia Foy.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-archives. Spécial Sartre (2e partie).
21.30 Musique : Black and blue. Jazz en kiosque.
22.40 Nuits magnétiques : Les jeux du hasard et de l'amour.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 15 octobre 1988 au Théâtre des Champs-Elysées) : Andrea del Sarto, poème symphonique de Lasur ; Gloria pour soprano, chœur et orchestre, de Poulenc ; Symphonie nº 4, de Landowski, par l'Orchestre national de France et le Chœur de Radio-France, dir. Georges Prêtre ; sol. : Michèle Lagrange, soprano.
22.20 Musique légère. Œuvres de Gabaye, Rixner, Hall, J. Strauss, Lohr.
23.07 Le livre des meslanges.
0.30 Poissons d'or.

Samedi 17 février

TF 1

13.15 Magazine : Reportages. Système D : La méthode polonaise.
13.50 La Une est à vous. Les téléspectateurs choisissent un téléfilm.
13.55 Feuilleton : Salut les homards !
14.30 La Une est à vous (suite).
15.10 Série : Matt Houston.
16.50 Tiercé à Enghien.
17.00 Divertissement : Mondo Dingo.
17.30 Trente millions d'amis.
18.00 Série : Les professionnels.
18.50 Série : Marc et Sophie.
19.25 Jeu : La roue de la fortune.
20.00 Journal, Météo, Tapis vert et Loto.
20.45 Variétés : Sébastien, c'est fou ! Emission présentée par Patrick Sébastien.
22.15 Magazine : Ushuaïa. Sommaire : Apnée statique ; Les Thunderbirds ; Bobsleigh ; A la recherche des chasseurs de têtes ; Danse escalade.
23.20 Magazine : Formule sport.
0.10 Journal et Météo.
0.30 Série : Mésaventures.
1.00 Série : Mannix.
1.50 Feuilleton : Cités à la dérive (6e épisode).
2.35 Documentaire : Histoires naturelles.

A 2

13.20 Magazine : Animalia.
14.15 Série : Un duo explosif.
14.45 Magazine : Sports passion.
17.50 Magazine : Aventures-voyages. Le voltigeur du Mont-Blanc, d'Alain Tixier.
18.05 INC.
18.10 Club sandwich.
19.30 Jeu : Dessinez, c'est gagné ! Spécial théâtre.
20.00 Journal et Météo.
20.40 Variétés : Champs-Elysées. Présenté par Michel Drucker.
22.30 Série : Les brigades du Tigre.
23.30 Journal et Météo.
23.50 Magazine : Lunettes noires pour nuits blanches.
1.20 Sport : Rugby. Ecosse-France (rediff.).

FR 3

13.00 Télévision régionale.
14.00 Magazine : Rencontres. Proposé par le FAS et l'ARA, présenté par Mady Tran.

— De 15.00 à 0.00 La Sept —

(Lire ci-contre les programmes de La SEPT diffusés par FR 3.)

19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.10 à 19.30, le journal de la région.

CANAL PLUS

13.05 Magazine : 24 heures. D'Hervé Chabalier et Erik Gilbert.
14.00 Téléfilm : Le grenier. De John Erman, avec Mary Steenburgen, Huub Stapel. Anne Frank et sa famille.
15.35 Série Bergerac.
16.35 Documentaire : Autofolies. Panique dans la ville, de Christophe de Ponfilly et Frédéric Laffont.
17.30 La boutique d'Erik Gilbert.
18.00 Cabou cadin. Charlotte, Fléo et Benjamin.
18.03 Dessins animés : Décode pas Bunny.

— En clair jusqu'à 20.30 —

19.30 Flash d'informations.
19.35 Top 50.
20.30 Téléfilm : Le dernier western.
21.55 Documentaire : Les allumés...
22.25 Documentaire : Hippocampes, les chevaux de la mer.
22.55 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Horreur dans la ville. □ Film américain de Michael Miller (1982).
0.35 Cinéma : Chronique des années de braise. ■■ Film algérien de Mohammed Lakhdar-Hamina (1974).
3.20 Cinéma : Cérémonie d'amour. □ Film français de Walerian Borowczyk (1987).
5.00 Cinéma : Nous ne vieillirons pas ensemble. ■■ Film français de Maurice Pialat (1972).

LA 5

13.35 Série : 200 dollars plus les frais.
14.30 Série : L'inspecteur Derrick.
15.40 Série : Le renard.
16.45 Série : Simon et Simon.
17.40 Série : Rintintin junior.
18.05 Série : Happy days.
18.30 Série : Arnold et Willy.
18.50 Journal images.
19.00 Tout le monde il est gentil.
19.40 Drôles d'histoires.
19.45 Journal.
20.30 Drôles d'histoires.
20.40 Téléfilm : Affaire classée. De Dick Lowry. Le dossier du vol d'un gros diamant refait surface.
22.20 Série : Le voyageur.
22.50 Téléfilm : Scénario mortel. Des bandes vidéo truquées.
0.00 Journal de minuit.

M 6

13.20 Série : Madame est servie (rediff.).
13.50 Série : Commando du désert.
14.20 Série : Les routes du paradis.
15.10 Série : Les visiteurs.
16.05 Musique : Boulevard des clips.
16.15 Série : Brigade de nuit.
17.05 Série : Vegas.
18.00 Informations : M 6 express.
18.05 Variétés : Multitop.
19.25 Magazine : Turbo.
19.54 6' d'informations.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Téléfilm : Des voix dans la nuit. D'Arthur Allan Seidelman.
22.10 Téléfilm : Deux paumés en cavale. De Geoff Murphy.
23.50 Magazine : Culture pub.
0.20 6' d'informations.

LA SEPT

14.30 Méthode Victor : anglais.
15.00 Magazine : Imagine.
15.30 Documentaire : First contact.
16.30 Documentaire : Peter and Pierre.
17.00 Documentaire : Pierre Boulez, naissance d'un geste. D'Olivier Mille.
18.00 Magazine : Mégamix.
19.00 Documentaire : Cobra, the snake god (v.o.).
20.00 Documentaire : Histoire parallèle (v.o.).
20.45 Documentaire : Les voisins de Joe Leahy.
22.15 Soir 3.
22.30 Documentaire : Chef-d'œuvre immortels en péril.
23.00 Dionysos suite. Ballet de Maurice Béjart.
0.00 Série rose : La revanche

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. François Mathey, ancien directeur du Musée des arts décoratifs.
20.45 Dramatique. Le coq vole bas, de Jaime Salom.
22.35 Musique : Opus. Le forum de la création musicale en Ile-de-France.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Opéra (en direct du Grand Théâtre de Genève) : Ariane et Barbe-Bleue, opéra en trois actes de Paul Dukas, par l'Orchestre de la Suisse romande et le Chœur du Grand Théâtre, dir. : Richard Armstrong ; sol. : Harry Peeters, basse ; Ellen Shade, mezzo-soprano ; Diane Curry, contralto, Hitomi Katagiri, mezzo-soprano ; Martina Musacchio, Michèle Crider, Marit Sauramo, sopranos.
23.08 Le monde la nuit.
0.30 La terrasse des audiences du clair de lune.

Dimanche 18 février

TF 1

7.55 Jardinez avec Nicolas.
8.10 Le Disney club.
10.05 Hit NRJ-TF1.
10.55 Magazine : Les animaux du monde. De Marlyse de La Grange.
11.25 Magazine : Auto-moto.
11.55 Jeu : Tournez... manège.
12.30 Jeu : Le juste prix.
12.55 Météo et Journal.
13.20 Série : Un flic dans la Mafia.
14.15 Série : Rick Hunter, inspecteur choc.
15.10 Variétés : Y a-t-il encore un coco dans le show ?
15.40 Feuilleton : Côte Ouest.
16.35 Tiercé à Vincennes.
16.45 Dessins animés : Disney parade.
18.05 Magazine : Téléfoot.
19.00 ▶ Magazine : 7 sur 7. Présenté par Anne Sinclair. Invité : Laurent Fabius.
19.50 Loto sportif.
20.00 Journal, Météo et Tapis vert.
20.40 Cinéma : Le silencieux. ■ Film français de Claude Pinoteau (1972).
22.40 Magazine : Ciné dimanche.
22.45 Cinéma : Les liaisons dangereuses. ■ Film français de Roger Vadim (1959).
0.40 Journal et Météo.

A 2

8.15 Magazine : Câlin-matin. Présenté par Marie Talon, Biboun et Doudine.
8.40 Knock-Knock (rediff.).
8.47 Jardinage.
9.00 Connaître l'islam.
9.15 Emissions israélites.
10.00 Présence protestante.
10.30 Le jour du Seigneur.
11.00 Messe, célébrée sur un bateau-mouche naviguant sur la Seine.
12.05 Dimanche Martin. Comme sur un plateau, présenté par David et Jacques Martin.
13.00 Journal et Météo.
13.20 Dimanche Martin (suite).
14.55 Série : Mac Gyver.
15.50 L'école des fans. Invité : Pierre Bachelet.
16.35 Série : Rallye.
17.35 Documentaire : L'équipe Cousteau à la redécouverte du monde.
18.20 Magazine : Stade 2. Ski nordique : La Transjurassienne ; Escrime : Coupe du monde ; Rugby : Tournoi des cinq nations (Angleterre-Galles et Ecosse-France) ; Basket : Championnat de France ; Handball : Tournoi des capitales à Bercy ; Athlétisme : Championnat de France à Bordeaux ; Football : Coupe de France ; Cyclisme : le Tour méditerranéen ; Les résultats de la semaine.
19.30 Série : Maguy.
20.00 Journal et Météo.
20.40 Cinéma : L'affaire Thomas Crown. ■ Film américain de Norman Jewison (1968).
22.20 Magazine : L'œil en coulisses. De Fabienne Pascaud, Martine Chaussain et Georges Paumier.
23.25 Journal et Météo.
23.45 L'équipe Cousteau à la redécouverte du monde (rediff.).

FR 3

8.00 Samdynamite.
10.30 Magazine : Ultra marines. Présenté par Yves Bruneau et Gladys Zay.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : D'un soleil à l'autre.
13.30 Magazine : Musicales. D'Alain Duault. Requiem de Gossec, par la Chapelle royale et les Chœurs de Gand, dir. Philippe Herreweghe.
14.30 Magazine : Sports loisirs.
17.30 Magazine : Montagne. De Pierre Ostian et Jean-Pierre Locatelli.
18.00 Amuse 3. Série : Gym ; Moi, Renart.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.10 à 19.30, le journal de la région.
20.00 Série : Benny Hill.
20.35 Variétés : Chapiteau 3. Emission présentée par Caroline Tresca, à La Rochelle.
22.10 Journal et Météo.
22.35 Magazine : Le divan. D'Henry Chapier. Invité : Richard Berry.
23.00 Cinéma : Le procès de Vérone. ■■ Film italien de Carlo Lizzani (1962).
0.55 Musique : Carnet de notes. Paraphrase sur l'Air de Sarastro, de Mozart, par Friedrich Gulda, piano.

CANAL PLUS

8.25 Cabou cadin. Popeye, Olive et Mimosa.
9.00 Cinéma : Appelez-moi docteur. ■ Film américain de Howard Zieff (1978).
10.35 Cinéma : L'ouragan vient de Navarone. □ Film britannique de Guy Hamilton (1978).

— En clair jusqu'à 14.00 —

12.30 Magazine : Rapido. Présenté par Antoine de Caunes.
13.00 Flash d'informations.
13.05 Magazine : Mon zénith à moi. Présenté par Michel Denisot. Invitée : Nina Hagen.
14.00 Magazine : Dontact.
14.05 Téléfilm : La mort à portée de main. De David Anspaugh.
15.35 Sport : Handball. France-Corée du Sud, en direct du Palais Omnisports de Paris-Bercy.
17.15 Sport : Dimanche aux courses.
17.30 Spécial Imagina 90. Les programmes courts de Canal +.
18.00 Cinéma : Histoires fantastiques nº 2. ■ Film américain de Steven Spielberg, Peter Hyams, Danny De Vito (1986).
19.10 Spécial Imagina 90. Les programmes courts de Canal +.

— En clair jusqu'à 20.30 —

19.30 Flash d'informations.
19.35 Dessins animés : Ça cartoon. Présentés par Philippe Dana.
20.30 Cinéma : Deux. ■■ Film français de Claude Zidi (1989).
22.20 Flash d'informations.
22.25 Cinéma : Week-end. ■■ Film français de Jean-Luc Godard (1967).
0.05 Magazine : Mon zénith à moi. Rediffusion de l'émission du jour.

LA 5

8.00 Dessins animés.
11.10 Série : Superminds.
12.00 Sport. Enduro du Touquet.
12.30 Documentaire : Beauté sauvage. De Frédéric Rossif. Le blaireau.
13.00 Journal.
13.35 Téléfilm : Portrait d'un inconnu. De Paul Planchon, avec Bernard Freyd.
14.30 Sport. Enduro du Touquet.
15.15 Téléfilm : Les femmes du monde. De Georges Farrel.
16.50 Magazine : Télé-matches dimanche.
18.00 Série : Riptide.
18.50 Journal images.
19.00 Tout le monde il est gentil.
19.40 Drôles d'histoires.
19.45 Journal.
20.30 Drôles d'histoires.
20.40 Cinéma : Flashdance. ■ Film américain d'Adrian Lyne (1983).
22.20 Magazine : Ciné Cinq.
22.30 Cinéma : La fièvre du samedi soir. ■ Film américain de John Badham (1978).
0.00 Journal de minuit.

M 6

6.00 Documentaire : Destination le monde. Les Indiens des Andes.
6.50 Musique : Boulevard des clips.
7.50 Variétés : Multitop.
9.00 Jeu : Pour un clip avec toi.
10.30 Variétés : Fréquenstar.
11.00 Série : Les années coup de cœur.
11.30 Dessins animés : Graffi'6.
11.55 Infoconsommation.
12.00 Informations : M 6 express.
12.05 Magazine : Sport 6 première.
12.10 Série : Chacun chez soi.
12.35 Série : La petite maison dans la prairie.
13.20 Série : Madame est servie (rediff.).
13.50 Série : Commando du désert.
14.20 Série : Les routes du paradis.
15.10 Série : Les visiteurs.
16.05 Musique : Boulevard des clips.
16.15 Série : Brigade de nuit.
17.05 Série : Vegas.
18.00 Informations : M 6 express.
18.05 Série : Père et impairs.
18.30 Les années coup de cœur.
19.00 Magazine : Culture pub.
19.30 Série : Roseanne.
19.54 6' d'informations.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Cinéma : L'Etoile du Nord. ■ Film français de Pierre Granier-Deferre (1981).
22.40 Magazine : Sport 6.
22.45 Capital.
22.50 Téléfilm : Séduction fatale. D'Ellen Cabot.
0.00 6' d'informations.
0.05 Documentaire : Destination le monde.

LA SEPT

14.30 Méthode Victor : Anglais.
15.00 Téléfilm : Beauty is not easy (v.o.). D'Anders Wahlgren.
16.15 Court métrage : Le miracle. De Philippe Brach.
16.30 Magazine : Ici bat la vie.
17.00 Documentaire : Le miroir de Baudelaire. De Robert Bober.
18.00 Spectacle : Le cirque de demain.
19.30 Documentaire : L'histoire de Margot Fonteyn (v.o.). De Patricia Foy.
21.00 Série : Le décalogue (6 et 7). De Krzystof Kieslowski.
23.00 Documentaire : Itinéraire d'Alejo Carpentier. De François Porcile.

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Actionnistes viennois Nitsch-Muhl.
22.35 Musique : Le concert. Latitudes. Trio Eric Marchand.
0.05 Clair de lune.

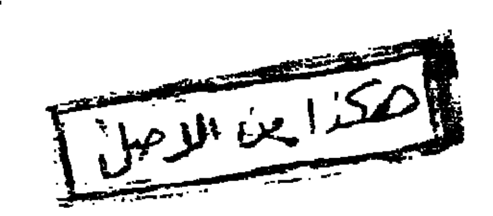
FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (donné le 1er janvier à la Philharmonie de Berlin) : Vespro della Beata Vergine, de Monteverdi, par l'Orchestre baroque de Fribourg, l'ensemble Tragicomedia et le Petit Chœur de Ries, dir. Marcus Creed ; sol. : Christiane Oelze, soprano, John Elwes, Christoph Prégardien, ténors, Johannes Mannov, basse.
23.05 Climats. Musiques traditionnelles du Rwanda : musique dynastique, musique de cour et chants de louanges, avec la participation de Madeleine Mukamabano.
0.30 Archives dans la nuit. Le vingtième siècle d'Ernest Ansermet.

Audience TV du 15 février 1990 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, France entière 1 point =202 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	54,9	Roue fortune 15,8	Mac Gyver 15,5	Actual. rég. 17,7	Nulle part 1,9	Reporters 2,4	Cagney... 1,7
19 h 45	57,6	Roue fortune 27,5	Dessinez 10,1	19-20 infos 11,3	Nulle part 3,8	Journal 2,2	Roseanne 2,6
20 h 16	71,1	Journal 27,9	Journal 17,7	La classe 13,4	Nulle part 2,4	Journal 5,1	Pub 4,8
20 h 55	72,2	Imogène 18,0	Envoyé spéc. 17,2	Noyade int. 23,1	Colère... 2,7	Les surdoués 7,9	La taverne... 5,9
22 h 8	65,6	Imogène 20,2	Diplômés... 10,3	Noyade int. 23,9	Bande ann. 1,0	Les surdoués 8,3	La taverne... 5,2
22 h 44	35,1	Ex libris 4,3	Diplômés... 18,2	Météo 6,0	La Lectrice 0,4	2 flics Miami 3,4	Brigade nuit 2,2



DOSSIER

La déclaration de vos revenus de 1989



Vous avez déjà reçu ou vous allez prochainement recevoir les imprimés nécessaires à la déclaration de vos revenus de 1989. En effet, l'administration envoie à domicile entre le 22 janvier et la mi-février :

– la déclaration des revenus aux contribuables qui ont déjà souscrit ce formulaire l'an dernier : la plupart des salariés et retraités reçoivent un formulaire simplifié en quatre pages cette année (n° 2042 S) au lieu de six pour la déclaration normale (n° 2042 N) ;

– la déclaration n° 2044 (feuille bleue) aux propriétaires fonciers ayant déclaré l'an dernier des loyers, des fermages ou d'autres revenus des immeubles (redevances d'affichage) ;

– la déclaration n° 2047 (feuille rose) aux personnes encaissant des revenus hors de France ;

– la notice n° 2041-AM sur la détaxation « Monory » ou la déclaration n° 2048 sur le « CEA » (compte d'épargne en actions) aux contribuables qui ont déclaré les années passées des achats d'actions à ce titre ;

– les déclarations spéciales professionnelles.

Si vous ne recevez pas ces imprimés, vous pourrez les demander à partir du 19 février dans les centres des impôts. Dans les communes où ces services ne sont pas installés, les mairies distribuent des déclarations de revenus (seulement le modèle normal), et des annexes n° 2044 pour la déclaration des revenus fonciers. Enfin, si vous avez réalisé des plus-values sur la vente de valeurs mobilières ou d'immeubles, les déclarations n° 2074 et 2049 correspondantes doivent être retirées dans les centres des impôts.

Les contribuables qui ont reçu la déclaration simplifiée et qui auraient en 1989 des revenus ou des charges autres que ceux qui sont prévus sur ce formulaire ne doivent pas l'utiliser mais se procurer un imprimé de déclaration normale n° 2042 N (auprès de leur centre des impôts ou, éventuellement de leur mairie) sur lequel ils indiqueront l'ensemble de leurs revenus et de leurs charges.

La déclaration, que vous devez souscrire pour le 12 MARS 1990 au plus tard, a subi, par rapport à l'an dernier, des modifications pour tenir compte des mesures nouvelles. Celles-ci seront examinées au fur et à mesure de l'exposé des différentes rubriques et signalées par l'adjectif « NOUVEAU ».

Vous êtes dispensé de tout calcul, abattement, déduction ou limitation, qui seront automatiquement effectués lors de l'exploitation informatique de votre déclaration. Nous publions toutefois les barèmes vous permettant de calculer vous-même votre impôt à payer et ainsi de vérifier, lorsqu'il vous sera adressé par l'administration, votre avis d'imposition. En outre, la direction générale des impôts met à nouveau le service de calcul de l'impôt à la disposition des possesseurs d'un minitel (code « IR SERVICE », numéro d'appel : 36-14).

N'oubliez pas de conserver le double de votre déclaration et toutes les pièces justificatives pendant trois ans, car vos déclarations peuvent être contrôlées pendant cette période.

Comment remplir votre formulaire

Qui doit remplir la déclaration ?

CAS GÉNÉRAL. – La déclaration doit être souscrite par tout foyer dont l'un quelconque des membres perçoit des revenus imposables.

Toute personne disposant d'une résidence principale doit faire sa déclaration. Les personnes qui ne sont pas imposables y ont tout intérêt : l'administration leur adressera automatiquement un avis de non-imposition, qui est utile lors de certaines démarches (ouverture d'un livret d'épargne populaire) ou de demandes à caractère social pour justifier de leurs ressources.

COUPLES MARIÉS. – Ils souscrivent une seule déclaration pour les revenus du ménage. Toutefois les époux mariés sous le régime de la séparation de biens et qui ne vivent pas ensemble font l'objet d'une imposition séparée (chacun en qualité de célibataire).

De même, il y a lieu à déclaration distincte (en qualité de séparé) :

– en cas d'abandon du domicile conjugal pour mésentente et si les époux ont, chacun, des revenus ;

– en cas d'instance de divorce ou de séparation lorsque les époux ont obtenu l'autorisation de vivre séparément.

MARIAGE EN 1989. – Les couples qui se sont mariés en 1989 devront procéder ainsi :

– chacun souscrit, à son nom comme *célibataire* (éventuellement divorcé ou veuf) et sur le formulaire reçu à domicile, une déclaration de ses propres revenus et, le cas échéant, de ses enfants à charge, pour la période antérieure au mariage (remplir le cadre A, case C (éventuellement D ou V), et ligne X, de la déclaration) ;

– les deux époux déposent, en outre, une déclaration des revenus du ménage et des personnes comptées à charge pour la période postérieure au mariage (remplir le cadre A, case M, et ligne X).

DIVORCE OU SÉPARATION EN 1989. – Comme pour le mariage, les époux doivent déposer une déclaration (en qualité de mariés) pour la période de vie commune antérieure à la séparation ou au divorce (si un des époux ne la signe pas, elle lui est néanmoins opposable) : remplir le cadre A, case M, et ligne Y.

D'autre part, chaque ex-époux souscrit, comme divorcé ou séparé, une déclaration personnelle de ses revenus postérieurs au divorce (ainsi que les revenus des enfants dont il a la garde et qu'il compte à charge) *en remplissant le cadre A, case D, et ligne Y* de la déclaration.

DÉCÈS D'UN CONJOINT EN 1989. – Quel que soit le conjoint qui est décédé, les conséquences sont les mêmes : deux impositions sont établies.

Pour les revenus du ménage antérieurs au décès, la personne qui souscrit la déclaration doit remplir le cadre A (M et ligne Z) ;

Pour les revenus personnels de l'époux survivant, postérieurs au décès, celui-ci doit remplir le cadre A (V et ligne Z).

Bien qu'ayant servi la case V (veuf), le conjoint survivant bénéficie pour cette année du nombre de parts correspondant à la situation d'un contribuable marié (toutefois, la 1/2 part dont pouvait bénéficier le conjoint décédé s'il était invalide n'est pas reportable sur le survivant).

DÉCLARATION SOUSCRITE PAR UN ENFANT A CHARGE. – Le contribuable dont un enfant à charge possède des revenus propres peut demander l'imposition distincte de cet enfant. Dans ce cas, il cesse d'être considéré comme à charge pour le calcul de l'impôt dû par ses parents.

L'imposition distincte est généralement la plus avantageuse, excepté lorsque le revenu de l'enfant ne représente qu'une faible fraction du revenu des parents.

REMARQUE. – Union libre : chacune des deux personnes doit souscrire une déclaration comme célibataire (ou veuve ou divorcée). Si elles ont un enfant, celui-ci ne peut être compté à charge qu'une fois.

Où envoyer la déclaration ?

Adressez votre déclaration au service des impôts mentionné sur la déclaration, en tête de la première page, même si vous avez déménagé (ce service la transmettra alors au centre des impôts de votre nouveau domicile). Si vous envoyez votre pli par la poste, n'oubliez pas d'affranchir l'enveloppe. N'adressez pas votre déclaration au percepteur, il est seulement chargé du recouvrement de l'impôt.

● Si vous n'êtes pas en possession de tous les éléments nécessaires à l'établissement de votre déclaration, vous devez souscrire une déclaration provisoire en précisant les raisons pour lesquelles vous n'êtes pas en mesure de satisfaire à vos obligations.

● Si vous souscrivez plusieurs déclarations (mariage, séparation...), envoyez-les ensemble au centre des impôts du domicile conjugal.

Identification et adresse

1) *Etat civil.* – Outre les rectifications ou compléments à apporter aux informations préidentifiées, l'indication de la date de naissance est très importante pour l'application automatique de certains abattements.

En effet, si vous êtes âgé(e) de plus de soixante-cinq ans ou invalide (titulaire d'une pension d'invalidité de guerre ou d'accident de travail d'au moins 40 % ou titulaire de la carte d'invalidité), vous bénéficiez d'un abattement de 8 300 F si le revenu net global de votre foyer n'excède pas 51 400 F ; il est de 4 150 F si ce revenu est compris entre 51 400 F et 83 000 F ; il est doublé si votre conjoint répond aux mêmes conditions. L'ordinateur déduira automatiquement cet abattement.

2) *Adresse.* – Si vous avez déménagé en 1989, précisez votre nouvelle adresse au cadre 3 de la déclaration. En cas de déménagement après le 1er janvier 1990, indiquez votre nouvelle adresse page 6 de la déclaration normale ou page 4 de la déclaration simplifiée. Si vous souscrivez la déclaration au nom d'une succession, indiquez vos coordonnées.

3) *Signature.* – Il faut prendre soin de signer la déclaration. Chaque époux doit signer.

4) *Profession.* – L'emplacement réservé, sur le formulaire simplifié, à cette mention étant assez limité, en particulier si vous avez plusieurs caisses de retraite, indiquez les sigles des organismes payeurs.

Situation de famille

La situation qui a été retenue pour votre dernière imposition est préimprimée page 1, dans le cadre 4 de la déclaration que vous avez reçue à domicile. Si votre situation ne s'est pas modifiée en 1989, vous ne devez porter aucune mention spéciale sur votre déclaration. En particulier, vous n'avez pas à remplir le cadre A (page 2). Si, au contraire, votre situation s'est modifiée ou si la situation imprimée est fausse ou incomplète, cochez la case A du cadre 4 de la page 1 et remplissez le cadre A de la page 2, intitulée « situation de famille en 1989 », il en est ainsi, notamment, en cas de mariage, séparation, divorce ou décès du conjoint en 1989 (n'oubliez pas d'inscrire la date correspondante, ligne X, Y ou Z, qu'il s'agisse de la déclaration antérieure ou postérieure à ces événements).

● Les célibataires, veufs ou divorcés invalides ayant des charges de famille bénéficient d'une demi-part supplémentaire de quotient familial.

● Les ménages ont droit à une demi-part supplémentaire lorsque l'un des conjoints remplit une des conditions suivantes :

– il est titulaire, pour une invalidité d'au moins 40 %, d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre ;

– il est titulaire d'une pension d'invalidité pour accident du travail de 40 % au moins ;

– il est titulaire de la carte d'invalidité prévue à l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale.

Les ménages où les deux conjoints sont invalides bénéficient d'une part supplémentaire.

Si la carte d'invalidité a été demandée à la mairie avant le 1er janvier 1990, mais n'est pas encore attribuée, inscrivez la date de la demande à l'emplacement prévu pour le numéro et la date de la carte.

● Une demi-part supplémentaire est accordée *aux ménages lorsque l'un des conjoints a plus de* soixante-quinze ans et est titulaire de la carte du combattant. Cet avantage ne peut se cumuler avec les majorations de quotient familial prévues en cas d'invalidité.

● Les personnes de plus de soixante-quinze ans, célibataires, divorcées ou veuves n'ayant pas d'enfant à leur charge ont droit à une part et demie de quotient familial au lieu d'une part si elles sont titulaires de la carte du combattant ; le même avantage est octroyé aux veuves âgées de plus de soixante-quinze ans des personnes mentionnées ci-avant.

Attention ! Une personne seule n'ayant pas de charge de famille a droit, au maximum, à une part et demie (les demi-parts supplémentaires ne se cumulent pas).

Personnes à charge

L'administration imprime, dans le cadre 5 de la 1re page, les personnes à charge déclarées l'an dernier, à l'exception des enfants qui ne sont pas de droit à charge et qui doivent souscrire une demande de rattachement, auquel cas il y a lieu de remplir le cadre B de la deuxième page.

Vérifiez scrupuleusement les mentions préimprimées dans ce cadre 5, et en cas d'erreur, omission, ou si un enfant n'est plus à charge, cochez la case B et remplissez le cadre B, page 2, pour indiquer la situation qui doit être retenue : vous devez obligatoirement mentionner dans les cases appropriées le nombre des personnes à votre charge qui remplissent les conditions énumérées face à ces cases et rappelées ci-après, et indiquer les deux derniers chiffres de leurs années de naissance.

Pour le calcul de l'impôt, vos charges de famille sont appréciées au 1er janvier (ou au début de la période d'imposition s'il est postérieur au 1/1) ou au 31 décembre 1989 (ou à la fin de la période d'imposition si elle se situe avant le 31/12) selon la solution la plus avantageuse.

Si vous souscrivez une déclaration pour la première fois et si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B. Faites de même si, ayant reçu une déclaration simplifiée, vous devez utiliser un imprimé de déclaration normale n° 2042 N parce que vous avez des revenus ou des charges correspondant à des rubriques n'existant pas sur le formulaire simplifié.

LES ENFANTS A CHARGE

Tout enfant né en 1989, enregistré à l'état civil, est compté à charge même s'il est décédé en cours d'année.

Vous bénéficiez d'une part entière, au lieu d'une demi-part, pour chaque enfant à charge à partir du troisième enfant.

Vous pouvez compter à charge vos enfants ou ceux de votre conjoint, légitimes ou naturels, adoptifs ou recueillis à votre foyer au cours de leur minorité (s'ils sont, dans ce dernier cas, à votre charge effective et exclusive) :

1) VOS ENFANTS CÉLIBATAIRES

a) ENFANTS AGÉS DE MOINS DE DIX-HUIT ANS. – Les enfants âgés de moins de dix-huit ans au 1er janvier 1989, ainsi que les enfants nés en 1989 et les infirmes, quel que soit leur âge, peuvent être comptés à charge (les enfants infirmes titulaires de la carte d'invalidité donnent droit à une demi-part supplémentaire ; ils comptent donc pour une part ou une part et demie, si vous avez au moins trois personnes à charge). S'ils ont perçu des revenus, ceux-ci doivent alors être ajoutés aux vôtres.

– *Cas des parents divorcés ou séparés.* – L'enfant est considéré à la charge du parent qui en a la garde (soit par décision judiciaire, soit de fait lorsqu'il n'y a pas eu de jugement).

Le parent qui n'en a pas la garde ne peut pas le déclarer à charge, mais peut déduire de ses revenus la pension alimentaire qu'il verse pour lui.

En cas d'exercice conjoint de *l'autorité* parentale, l'enfant est à la charge du parent chez lequel il réside habituellement, conformément à la décision du juge. En l'absence de cette indication et si les enfants sont hébergés alternativement par chacun des parents, ces derniers doivent alors désigner d'un commun accord celui d'entre eux qui doit les compter à charge et qui bénéficiera ainsi de la majoration du quotient familial. L'autre parent peut déduire de ses revenus le montant de l'obligation alimentaire. Si vous êtes dans ce cas, joignez une note explicative à votre déclaration.

b) ENFANT AYANT ATTEINT L'AGE DE *DIX-HUIT ANS EN 1989.* – Vous pouvez le compter à charge tout en déclarant seulement les revenus qu'il a perçus avant la date de sa majorité.

L'enfant, de son côté, déclare les revenus qu'il a perçus depuis la date de sa majorité.

c) ENFANTS AGÉS DE PLUS DE DIX-HUIT ANS. – Ils sont, en principe, imposés à leur propre nom. Ils peuvent toutefois demander à être rattachés au foyer fiscal de leurs parents s'ils remplissent l'une des conditions suivantes :

– être âgés de moins de vingt et un ans ;

– être âgés de moins de vingt-cinq ans pour les étudiants ;

– effectuer leur service militaire légal, quel que soit leur âge.

L'OPTION POUR LE RATTACHEMENT

Cette option, annuelle, est irrévocable.

● Pour formuler cette option, utilisez la demande de rattachement figurant dans le cadre inférieur de la page 2 de la déclaration normale ou simplifiée.

● L'accord du parent est considéré comme établi dès lors qu'il a déclaré l'enfant à charge et a joint à sa déclaration l'option pour le rattachement.

Le contribuable qui accepte le rattachement bénéficie d'une demi-part supplémentaire ou, dans certains cas, d'une part.

● Le rattachement entraîne, pour le ou les parents, l'obligation d'inclure dans leurs revenus ceux perçus par l'enfant *pendant l'année entière.*

– *Cas des parents divorcés ou séparés.* – Le rattachement peut être demandé à l'un ou l'autre des parents, mais jamais aux deux à la fois.

2) VOS ENFANTS MARIÉS OU CHARGÉS DE FAMILLE

Lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

– être âgés de moins de vingt et un ans,
– être âgés de moins de vingt-cinq ans lorsqu'ils sont étudiants,
– effectuer leur service militaire quel que soit leur âge,

ils peuvent opter pour le rattachement au foyer des parents (ou de l'un d'eux si ces derniers sont séparés).

● Ce rattachement est global : il s'applique au jeune ménage, même lorsqu'un seul des époux remplit les conditions pour être considéré à charge et, le cas échéant, à leurs enfants.

● Il peut être demandé à la famille de *l'un ou l'autre* des conjoints (jamais aux deux).

● L'avantage accordé au parent bénéficiaire de ce rattachement prend la forme d'*un abattement sur le revenu de 20 780 F par personne prise à charge.*

● Les revenus du jeune ménage sont imposés avec ceux du foyer de rattachement.

● En cas de mariage en cours d'année d'un enfant âgé de plus de dix-huit ans, un même contribuable ne peut, à la fois, bénéficier d'une majoration du nombre de parts et d'un abattement.

3) VOS ENFANTS INFIRMES

Ils peuvent être comptés à charge quel que soit leur âge (ils donnent droit à une part s'ils sont titulaires de la carte d'invalidité). Mais pour un enfant infirme majeur, vous pouvez renoncer à le compter à charge et déduire la pension alimentaire que vous lui versez (dans la limite de 20 780 F). Cette pension n'est pas soumise à l'impôt au nom de l'enfant s'il s'agit de frais de séjour payés à un établissement hospitalier.

4) VOS ENFANTS EFFECTUANT LEUR SERVICE MILITAIRE

Ils peuvent demander à vous être rattachés, quel que soit leur âge (pour l'option, voir plus haut).

Le service national au titre de l'aide technique ou de la coopération technique équivaut fiscalement au service militaire.

REMARQUE. – POUR LES ENFANTS MAJEURS : il est possible de déduire une pension alimentaire au lieu de les compter à charge. Cette mesure est surtout intéressante lorsqu'il n'est pas possible de compter un enfant à charge (étudiant de plus de vingt-cinq ans ou enfant de plus de vingt et un ans à la recherche d'un premier emploi). Elle permet également, en cas de divorce ou de séparation, au parent non bénéficiaire du rattachement et versant une pension à son enfant majeur de la déduire de ses revenus.

Les modalités et limites de déduction sont exposées plus loin sous le chapitre « Charges à déduire - Pensions alimentaires ». Si vous déduisez une telle pension, vous ne devez pas compter l'enfant à charge.

LES PERSONNES INVALIDES (AUTRES QUE VOS ENFANTS)

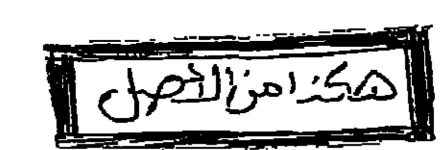
Il est possible de compter à charge toute personne invalide recueillie à votre foyer, sans qu'il soit nécessaire qu'il existe un lien de parenté entre elle et vous-même et sans exclusion en fonction du montant des ressources (elle donne droit à une part, ou une part et demie si vous avez au moins trois personnes à charge). Les conditions sont les suivantes :

– la personne doit obligatoirement *vivre en permanence* sous votre toit ;

– elle doit être titulaire de la carte d'invalidité d'au moins 80 % (carte prévue par l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale).

Bien entendu, vous devez, en contrepartie de cet avantage, déclarer ses revenus avec les vôtres, dans la catégorie correspondante (par exemple « Pensions, retraites, rentes... »).

Pour vos revenus et vos charges, ne portez jamais les centimes. Arrondissez au franc.



DOSSIER

1. — Traitements, salaires et pensions

Doivent être déclarés les rémunérations principales (salaires, primes, traitements, soldes, gages, indemnités) et les gratifications et pourboires *notamment*.

a) SALAIRES, AVANTAGES EN NATURE ET INDEMNITÉS JOURNALIÈRES.

● Si vous ne percevez que des salaires qui ne donnent pas lieu à une déduction supplémentaire, vous n'avez que cette colonne à remplir, la déduction de 10 % pour frais professionnels étant calculée et déduite directement par l'ordinateur (pour chaque bénéficiaire, le minimum de déduction pour frais professionnels est de 1 800 F, sans *toutefois* pouvoir excéder le montant brut des salaires encaissés).

Cette déduction de 10 % est limitée à 64 870 F. Elle couvre les frais professionnels courants (trajet du domicile au lieu de travail, frais de repas, de vêtements spéciaux, de documentation, etc.) dont le remboursement constituerait une allocation imposable.

● Vous devez ajouter à votre salaire les avantages en nature si votre employeur vous loge, vous nourrit, vous fournit des prestations ou des marchandises (eau, gaz, chauffage, électricité...) ou met une voiture à votre disposition. Ces avantages doivent être évalués pour leur montant réel. Toutefois, pour la nourriture et le logement, et si votre salaire n'a pas dépassé 125 280 F en 1989, vous pouvez les évaluer d'après le tarif *prévu* en matière de sécurité sociale.

b) CAS PARTICULIERS.

● *Salaires versés aux apprentis munis d'un contrat régulier d'apprentissage.* – Ne déclarez que la fraction du salaire excédant 38 000 F.

● *Service national.* – Les sommes et avantages en nature dont bénéficient les militaires non officiers pendant la durée légale du service national ou la durée correspondant à ce service national pour les engagés ne sont pas imposables. Il en est de même des indemnités perçues par les jeunes gens affectés au service de l'aide technique et de la coopération.

● *Etudiants.* – En dehors des indemnités des stages obligatoires (n'excédant pas trois mois) des élèves des écoles techniques, qui sont exonérées, les rémunérations perçues par les étudiants qui travaillent pendant la période des congés scolaires sont imposables selon les règles du droit commun.

En revanche, les bourses versées aux étudiants en fonction de critères de ressources pour leur permettre de poursuivre leurs études lorsqu'ils appartiennent à des familles modestes ne sont pas imposables.

● *Travailleurs privés d'emploi.* – Toutes les allocations de chômage versées par les ASSEDIC ou le FNE sont imposables.

REMARQUE. – Les allocations versées avant le 15 juillet 1987 par les ASSEDIC employées pour l'acquisition de parts sociales d'une société coopérative ouvrière de production en constitution et pour lesquelles le report d'imposition avait été demandé doivent être comprises dans les revenus imposables de 1989 si les parts ainsi acquises ont été cédées ou rachetées en 1989.

Les allocations versées entre le 15 juillet 1987 et le 31 décembre 1989 pour créer ou reprendre une entreprise, quelle que soit sa nature, ne sont imposables au titre de 1989 que si, au cours de cette année :

– vous avez cessé totalement et définitivement votre activité ;

– vous avez cédé votre entreprise ou les actions ou parts de la société créée ou reprise.

Par exception, les allocations versées entre le 15 juillet 1987 et le 8 janvier 1988 sont exonérées d'impôt si vous avez cessé votre activité.

● *Travaux d'utilité collective (TUC).* – L'indemnité versée par l'organisateur des travaux est exonérée, ainsi que la rémunération versée par l'Etat.

● *Dirigeants de société.* – Les allocations forfaitaires pour frais d'emploi doivent être ajoutées au salaire dans tous les cas, ainsi que les remboursements en cas d'option pour la déduction des frais réels ou de déduction supplémentaire.

L'administration admet qu'une allocation de frais de déplacements calculée en fonction du barème kilométrique qu'elle publie chaque année ne revêt pas un caractère forfaitaire s'il est justifié du nombre de kilomètres parcourus, mais constitue un « remboursement ». Toutefois, il est indispensable de préciser la date, l'objet et l'importance des déplacements (arrêt du Conseil d'Etat du 14 décembre 1984), à défaut de quoi il s'agirait d'allocations forfaitaires imposables.

Parmi les remboursements de frais exonérés – sauf option pour les frais réels ou une déduction forfaitaire supplémentaire, – le fisc admet : les frais de déplacements professionnels autres que les trajets du domicile au lieu du travail (restauration, transport, hôtel), les invitations professionnelles au restaurant, les cadeaux offerts aux relations professionnelles, à condition qu'ils soient appuyés de justificatifs.

● *Déduction des intérêts d'emprunts contractés pour souscrire au capital de sociétés nouvelles ou pour participer à des opérations de rachat d'entreprises.* – Peuvent être déduits du salaire les intérêts des emprunts contractés à partir de 1984 :

– pour souscrire au capital d'une société qui se crée (ou d'une SCOP issue de la transformation d'une société précédente) dans laquelle l'intéressé sera salarié ;

– pour racheter l'entreprise dans laquelle le contribuable exerce un emploi salarié.

Le montant déductible ne peut excéder 50 % du salaire versé par la société nouvelle ou rachetée, ni la somme de 100 000 F.

Ces limites sont portées à la totalité du salaire versé par la société rachetée et à 150 000 F pour les intérêts des emprunts contractés à compter du 15 avril 1987 pour le rachat d'entreprise par leurs salariés.

La déduction n'est autorisée que si des titres sont conservés cinq ans au moins et si des justificatifs nécessaires sont joints à la déclaration.

● *Indemnité de départ à la retraite ou en préretraite.*

● – En cas de départ volontaire, l'indemnité est exonérée dans la limite de 20 000 F.

En cas de mise à la retraite sur décision de l'employeur, l'indemnité est exonérée à hauteur du montant de l'indemnité de mise à la retraite prévue par la convention collective de branche (avec minimum de 20 000 F).

Le surplus est imposable, mais peut donner lieu à l'échelonnement sur 1989 et les trois années antérieures (1986 à 1988). Il faut en faire la demande par note jointe à la déclaration.

Au lieu de cet échelonnement, il est possible de demander que la fraction imposable de l'indemnité de départ volontaire en retraite ou de mise en retraite perçue en 1989 soit répartie pour sa taxation par quarts sur l'année 1989 et les trois années suivantes (1990 à 1991). Il faut en faire la demande par note jointe à la déclaration. Une fois exercé, le choix pour cet étalement sur les années à venir est irrévocable. Son application est exclusive de celle de l'échelonnement sur les années antérieures.

● *Primes de départ volontaire.* – Elles sont imposables et peuvent donner lieu à échelonnement sur l'année de leur perception et les trois années antérieures sur demande du contribuable.



Toutefois, les indemnités de départ volontaire versées dans le cadre d'un plan global de réduction d'effectifs sont exonérées à concurrence du montant de l'indemnité qui aurait été perçue en cas de licenciement.

● *Indemnité de licenciement.* – Elle n'est pas imposable s'il s'agit de l'indemnité légale ou de l'indemnité prévue par une convention collective de branche, qui représente des dommages-intérêts. Quant aux indemnités allouées en application de clauses spéciales du contrat de travail ou d'accords particuliers avec l'employeur, elles ne sont imposables que pour la partie qui excède l'indemnité légale ou conventionnelle.

La fraction imposable de l'indemnité de licenciement peut, à la demande des intéressés, être répartie sur 1989 et les trois années antérieures.

● *Délai-congé.* – Lorsque le délai-congé se répartit sur plus d'une année civile, l'indemnité compensatrice due en application du code du travail peut être déclarée par le contribuable en plusieurs fractions correspondant respectivement à la part de l'indemnité afférente à chacune des années considérées.

Exemple : licencié le 1er décembre 1989, et percevant une indemnité compensatrice de délai-congé de six mois, le contribuable pourra rattacher :

– à ses revenus de 1989, la fraction de l'indemnité afférente au mois de décembre 1989 (soit un mois) ;

– à ses revenus 1990, la fraction de l'indemnité afférente aux mois de janvier à mai 1990.

● *Rémunérations versées en cas de maladie.* – Les indemnités journalières versées par les organismes de Sécurité sociale et de la Mutualité sociale agricole ou pour leur compte sont soumises à l'impôt sur le revenu dans les mêmes conditions que les salaires.

Sont exonérées les indemnités journalières :

● d'accidents du travail ;

● de repos, versées aux femmes pendant leur congé de maternité ;

● de maladie, versées aux assurés reconnus atteints d'une maladie comportant un traitement prolongé et des soins particulièrement coûteux.

Les rémunérations qu'une entreprise verse en sus des prestations journalières de Sécurité sociale sont imposables (à déclarer dans la colonne « salaires »). Il en est de même si ces sommes sont payées par l'intermédiaire du comité d'entreprise ou versées par un organisme de retraite ou d'assurance directement au bénéficiaire pour le compte de l'employeur.

Lorsqu'un salarié se couvre personnellement du risque de perte de salaire en cas de maladie, auprès d'une compagnie d'assurances, les primes versées ne sont pas déductibles. Corrélativement, les sommes reçues en exécution du contrat ne sont pas imposables.

Enfin les sommes versées en cas de maladie ou de maternité par les régimes spéciaux qui assurent le maintien du salaire sont toujours imposables (par exemple le régime des fonctionnaires).

Prix de revient kilométrique (1989, frais de garage exclus).

Le tarif à retenir est celui du kilométrage qui se rapproche le plus de la distance professionnelle parcourue annuellement	Kilométrage professionnel-type	
	5 000 km	10 000 km
	F	F
3 CV	1,79	1,21
4 CV	2,03	1,35
5 CV	2,37	1,54
6 CV	2,54	1,65
7 CV	2,64	1,72
8 CV	2,85	1,86
9 CV	2,92	1,92
10 CV	3,06	2,03
11 CV	3,13	2,09
12 CV	3,36	2,24
13 CV et au-dessus	3,42	2,29

c) FRAIS RÉELS JUSTIFIÉS.

Vous avez la possibilité, si vous estimez que la déduction forfaitaire pour frais de 10 % est insuffisante eu égard aux frais que vous avez engagés au cours de l'année 1989, de demander que vos frais réels soient retenus, à la condition de fournir un état détaillé dans le cadre « autres renseignements » (page 6 de la déclaration normale ou page 4 de la déclaration simplifiée) et de conserver les justificatifs que le service des impôts peut exiger.

Vous devez alors ajouter à vos salaires les indemnités forfaitaires ou les remboursements de frais qui vous ont été alloués par votre employeur et, si ce dernier met une voiture à votre disposition pour vos déplacements professionnels, la valeur correspondant à cet avantage en nature.

● *Dépenses de mobilier, matériel et outillage pour les besoins de la profession.* – Vous pouvez déduire les matériels et les meubles de bureau ainsi que les matériels et outillages dont le prix d'achat n'excède pas 1 500 F hors taxes. Au-delà de ces limites, seule la dépréciation annuelle est déductible.

● *Frais d'études et d'examens.* – Ils sont déductibles à titre de dépenses professionnelles lorsque les diplômes recherchés permettent l'amélioration de la situation professionnelle ou l'accès à une autre profession.

● *Frais supplémentaires de repas.* – Si vous n'avez pas conservé les justificatifs précis, ils peuvent être évalués à une fois et demie le montant du minimum horaire garanti par repas, soit en moyenne pour 1989 de 22,32 F à 23,15 F. Bien entendu, vous devez justifier de la réalité et du nombre de repas pris à l'extérieur.

● *Frais de transport du domicile au lieu de travail.* – La déduction est admise lorsque la distance entre le domicile et le lieu de travail ne présente pas un caractère anormal. A titre de règle pratique et compte tenu de la jurisprudence du Conseil d'Etat cette distance est présumée normale jusqu'à une trentaine de kilomètres.

Il s'ensuit que, dans le cas où le contribuable réside à une distance plus importante de son lieu de travail, il lui appartient d'établir que cette circonstance n'a pas un caractère anormal, compte tenu du lieu où il exerce son activité et des circonstances propres à son cas particulier. Il est notamment tenu compte de l'importance de l'agglomération où il travaille ainsi que des conditions de logement. Ainsi, pour les grandes villes, il est admis, d'une manière générale, que les salariés habitant en banlieue puissent déduire, dans le cadre des frais réels, leurs frais de transport.

En revanche, si c'est pour des raisons de convenances personnelles que vous avez fixé votre habitation loin de votre lieu de travail, vous ne pouvez prétendre à la déduction des frais de transport.

Pour évaluer vos frais de voiture dans le cas où vous ne disposez pas de la totalité des justificatifs, l'administration publie, à titre indicatif, un tableau des prix de revient kilométriques suivant la puissance du véhicule, le nombre de kilomètres parcourus pour la profession qu'il vous appartient de justifier.

A noter qu'à la différence des années antérieures, il n'y a plus à distinguer selon la nature des parcours (ville ou route).

Par ailleurs, il n'y a pas de réfaction à opérer sur ces prix de revient lorsque le véhicule est ancien ou a été acheté d'occasion.

● *Locaux professionnels.* – Les loyers de ces locaux sont déductibles s'ils ne sont pas à usage mixte (habitation et profession).

Les personnes propriétaires de leurs locaux professionnels ne peuvent déduire un loyer fictif ou leur valeur locative. Seule est déductible, pour ces personnes, la dépréciation effectivement subie par les locaux au cours de l'année d'imposition : cette dépréciation étant exceptionnelle, l'administration demande des justifications précises aux contribuables qui pratiquent une telle déduction.

● *Voyageurs représentants de commerce.* – Les dépenses occasionnées par les relations avec la clientèle (correspondances, invitations, cadeaux...) peuvent être évaluées, en cas d'impossibilité de fournir les justificatifs, à 2 % des commissions avec un maximum forfaitaire de 3 500 F.

● *Cotisations syndicales.* – Les cotisations versées par les salariés sont entièrement déductibles en cas d'option pour la prise en compte de leurs frais professionnels réels.

Mais, dans ce cas, ces salariés ne peuvent bénéficier de la nouvelle déduction d'impôt relative à ces cotisations (voir paragraphe g).

d) DÉDUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES.

L'exercice de certaines professions ouvre droit à une déduction supplémentaire pour frais. Vous devez indiquer le montant de votre revenu qui y correspond, ainsi que le taux admis pour en permettre le calcul (vous devez ajouter vos indemnités de frais à votre salaire). Cette déduction est limitée à 50 000 F.

Une déduction supplémentaire de 25 % est accordée aux écrivains et compositeurs pour les droits d'auteur intégralement déclarés par des tiers et soumis au régime fiscal des salaires. Elle est limitée à 50 000 F (si vous percevez d'autres salaires ouvrant droit également à une déduction supplémentaire, indiquez, dans le cadre « autres renseignements » de la déclaration, par taux de déduction, le détail et la nature des sommes bénéficiant des déductions).

e) PENSIONS, RETRAITES ET RENTES VIAGÈRES A TITRE GRATUIT.

Il faut entendre par rentes viagères à titre gratuit celles dont le paiement n'est pas effectué en contrepartie du versement d'un capital en argent ou de l'aliénation d'un bien meuble ou immeuble.

● *Principales exonérations.* – Sont exonérées de l'impôt sur le revenu : l'allocation aux vieux travailleurs versée par les caisses de Sécurité sociale, l'allocation aux adultes handicapés, l'allocation supplémentaire allouée par le Fonds national de solidarité, la pension versée aux victimes militaires ou civiles de la guerre, les rentes viagères servies à titre de dommages-intérêts en vertu d'une condamnation judiciaire pour la réparation d'un préjudice corporel entraînant une incapacité permanente totale, les pensions et les rentes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, la pension alimentaire versée, pour un ascendant disposant de faibles ressources, directement à une maison de retraite ou à un établissement hospitalier.

● *Doivent être déclarées sous cette rubrique :*

– les pensions de vieillesse et de retraite servies par le régime général de la Sécurité sociale ou les autres régimes, par les régimes complémentaires de retraite et de prévoyance, pensions des fonctionnaires civils et militaires ;

A NOTER. – Si le paiement de votre pension a été mensualisé en 1987, des aménagements ont été prévus pour que l'imposition ne porte chaque année que sur douze mensualités. Les calculs sont effectués par votre organisme payeur. Vous faites figurer sur votre déclaration la somme indiquée par cet organisme.

– les pensions d'invalidité (sauf : les pensions d'assurance-invalidité dont le montant n'excède pas l'allocation aux vieux travailleurs et si les ressources de l'intéressé ne dépassent pas le plafond prévu pour l'attribution de cette allocation ; les pensions allouées en vertu du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre) ;

– les pensions alimentaires ou assimilées (rentes versées en cas de divorce) servies en exécution des obligations résultant des dispositions du code civil ;

– l'allocation de garantie de ressources servie aux travailleurs en préretraite, ou à ceux qui cessent volontairement leur activité professionnelle dans les conditions prévues par l'accord interprofessionnel du 13 juin 1977 ; les allocations servies en vertu de conventions du Fonds national de l'emploi après l'âge de 60 ans ;

– les rentes constituées à titre gratuit dont le régime d'imposition est identique à celui des pensions.

Le plafond maximum de l'abattement de 10 % dont bénéficient les pensions et rentes est fixé à 27 500 F. Il s'apprécie par foyer. En revanche, l'abattement minimum reste fixé à 1 800 F par bénéficiaire. Lorsque le plafond doit jouer (foyer percevant des pensions dont le montant est supérieur à 275 000 F), il est, pour le calcul de l'abattement de 20 % (*cf.*§ f. ci-après), réparti au prorata des pensions de chacun.

REMARQUE. – Rachats de cotisations de retraite (joignez dans tous les cas une note justificative à votre déclaration) : ils sont déductibles des salaires ou, le cas échéant, des pensions de la personne qui a personnellement effectué les rachats.

Si le bénéficiaire ne dispose pas de salaires ou pensions, les rachats doivent être portés dans la rubrique des charges déductibles « Déductions diverses ».

Sommes retirées ou pensions perçues au titre d'un plan d'épargne-retraite (PER).- Les retraits effectués sur un PER ainsi que les arrérages perçus au titre de ce plan sont imposables comme des pensions, sauf lorsqu'ils ont été soumis au prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu. Les personnes concernées peuvent se procurer dans les centres des impôts l'imprimé spécial no 2 043 qui leur permettra de déterminer les sommes à déclarer. La fraction du prélèvement de 10 % sur les retraits effectués ne bénéficiant pas des abattements de 10 % et 20 % applicables aux pensions doit être indiquée au § 8, ligne n case l.

f) ABATTEMENT DE 20 % SUR LES SALAIRES ET PENSIONS.

Cet abattement ne s'applique qu'à la fraction des salaires et pensions nets de chaque bénéficiaire n'excédant pas 588 000 F. Il est donc limité à 117 600 F.

Son taux est ramené à 10 % pour la fraction comprise entre 413 200 F et 588 000 F des salaires nets versés à des dirigeants par des sociétés dans lesquelles ils contrôlent plus de 35 % des droits sociaux. Cette limite de 413 200 F s'applique à l'ensemble des rémunérations en cause et non plus à leur montant unitaire.

g) COTISATIONS SYNDICALES VERSÉES PAR LES SALARIÉS ET PENSIONNÉS.

● *NOUVEAU.* – *Les cotisations versées en 1989 par les salariés et les pensionnés à un syndicat représentatif de salariés ou de fonctionnaires auront droit à une réduction d'impôt.*

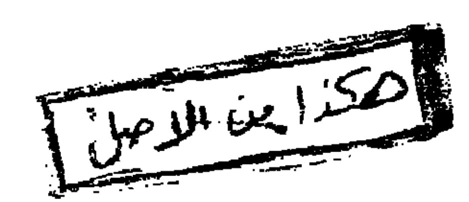
Cette réduction d'impôt est égale à 20 % du montant des cotisations versées, limitée toutefois à 1 % des salaires, pensions ou rentes viagères, à titre gratuit (déduction faite des cotisations sociales). Le plafonnement est effectué directement par l'ordinateur.

Les personnes qui demandent à bénéficier de cette réduction d'impôt doivent obligatoirement joindre, à leur déclaration de revenus, le reçu qui leur a été adressé par le syndicat.

REMARQUE. – *Les salariés qui optent pour la prise en compte de leurs frais professionnels réels n'ont pas droit à cette réduction d'impôt (voir § c).*

h) RENTES VIAGÈRES A TITRE ONÉREUX (en contrepartie de l'aliénation d'un capital ou d'un bien meuble ou immeuble).

Utilisez une colonne pour chaque rente et inscrivez le montant brut annuel de vos rentes et l'âge que vous aviez au moment de l'entrée en jouissance. Désormais, la fraction imposable de ces rentes est calculée par l'ordinateur. Elle est égale à : moins de 50 ans : 70 % ; 50 à 59 ans : 50 % ; 60 à 69 ans : 40 % ; plus de 69 ans : 30 %. Si vous percevez une rente viagère en vertu d'une clause de réversibilité, inscrivez l'âge que vous aviez au moment du décès du précédent bénéficiaire. Si elle a été initialement constituée au profit d'un ménage, c'est l'âge du conjoint le plus âgé au moment de l'entrée en jouissance qui peut être retenu.



DOSSIER

2. — Revenus des valeurs et capitaux mobiliers

Un abattement unique s'applique globalement sur les revenus d'obligations et d'actions. Son montant, fixé à 8 000 F, est porté à 16 000 F si vous êtes marié.

a) Revenus de créances, dépôts, cautionnements et comptes courants (ligne AB).

• Doivent notamment être déclarés sous cette rubrique, pour leur montant brut et lorsqu'ils ne sont pas inclus dans les recettes provenant d'une entreprise industrielle, commerciale, artisanale, non commerciale ou agricole, les produits :

- des créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires ;
- des dépôts à vue ou à échéance fixe ;
- des cautionnements en numéraire ;
- des comptes courants ;
- des clauses d'indexation afférentes aux sommes mises ou laissées à la disposition des sociétés par leurs associés ;
- des bons de capitalisation d'une durée inférieure à six ans, sauf option pour le prélèvement libératoire.

Pour les bons de caisse, il faut ajouter au produit perçu le montant du crédit d'impôt, ce dernier étant par ailleurs porté ligne EY.

• Sont exonérés d'impôt les intérêts du livret A de caisse d'épargne, du livret bleu d'une caisse de crédit mutuel, du compte épargne-logement (ou d'un plan), du livret d'épargne du travailleur manuel, du CODEVI ou du livret d'épargne d'entreprise.

b) Revenus de valeurs mobilières (lignes DE, FG, HF et JK).

• *Il s'agit :*

– des intérêts, arrérages et produits de toute nature des obligations, effets publics et autres titres d'emprunts négociables ;

– des revenus des actions et parts sociales distribués par des personnes morales soumises ou non à l'impôt sur les sociétés, à l'exception des sommes distribuées aux associés en nom.

• *Les revenus suivants sont exonérés :*

– les intérêts de l'emprunt 4,5 % de 1973 ;

– les produits des parts des nouveaux fonds communs de placements à risque, sous certaines conditions ;

– les produits des titres déposés sur les engagements d'épargne à long terme.

• En dehors des jetons de présence et des distributions n'ayant pas le caractère de dividendes, les revenus des valeurs mobilières peuvent avoir supporté soit une retenue à la source (obligations, titres d'emprunts), soit l'impôt sur les sociétés ou le précompte en tenant lieu, soit un impôt étranger éventuellement imputable en France. Tout ou partie de cette retenue ou de cet impôt constitue un crédit d'impôt (valeurs à revenu fixe ou valeurs étrangères) ou un avoir fiscal (50 % des dividendes nets des actions françaises).

• Pour déclarer ces revenus, conformez-vous aux indications figurant sur les justificatifs qui vous sont remis par les établissements payeurs et qui doivent, obligatoirement, être joints à votre déclaration : la somme à déclarer comprend le revenu net perçu auquel s'ajoute le montant du crédit d'impôt ou de l'avoir fiscal. Le montant du crédit d'impôt et de l'avoir fiscal, arrondi au franc supérieur, doit être déclaré ligne EY : il sera déduit du montant brut de l'impôt et, s'il est supérieur à ce dernier, restitué. Ne déclarez pas le crédit d'impôt se rapportant à des revenus mobiliers exonérés, il n'est pas déductible.

• L'abattement mentionné plus haut vous est accordé automatiquement. Vous ne devez pas le déduire.

Un abattement supplémentaire de 1 000 F est accordé pour les intérêts de l'emprunt d'Etat 8,80 % de 1977 (ligne DE).

• Vous pouvez déduire, ligne CA, les frais de garde de vos valeurs.

En raison de l'abattement commun aux revenus d'obligations et d'actions, vous pouvez avoir opté pour le prélèvement libératoire sur vos produits d'obligations alors que cette option vous a été défavorable. Dans cette situation, déclarez ligne FZ le montant des revenus d'obligations que vous avez soumis au prélèvement libératoire (il figure sur le justificatif de la banque, sous l'avoir fiscal). L'ordinateur imputera l'abattement, d'abord sur vos revenus d'actions, puis sur vos revenus d'obligations, et s'il apparaît que vous ne profitez pas à plein de l'abattement en raison de votre option, le trop versé sera automatiquement calculé et déduit de votre impôt, voire restitué.

• Si votre impôt est au moins égal à 400 F, vos revenus de valeurs et capitaux mobiliers déclarés au §2 supportent un impôt complémentaire de 1 %.

3. — Revenus fonciers

Les contribuables qui perçoivent les revenus ou plus-values énumérés ci-après ont dû en principe recevoir une déclaration normale. Ceux qui auraient reçu un formulaire simplifié et qui seraient néanmoins concernés n'utiliseront pas cet imprimé mais une déclaration normale nº 2042 N qu'ils se procureront auprès de leur centre des impôts ou, éventuellement, de leur mairie.

• Ne sont à déclarer ici que les revenus des immeubles bâtis ou non bâtis *donnés en location* et les revenus des immeubles dont le contribuable se réserve la jouissance, mais qui ne sont pas affectés à l'habitation (terrains non cultivés réservés à la chasse...), *ainsi que les revenus accessoires* qui ont leur origine dans le droit de propriété ou d'usufruit (droit d'affichage, droit de chasse...) et qui proviennent de propriétés dont vous vous réservez la jouissance ou que vous donnez en location. Il en est ainsi par exemple des sommes perçues en contrepartie de la location, à un particulier ou à une société, de panneaux ou d'emplacements publicitaires situés sur un terrain ou une maison vous appartenant.

ATTENTION ! – Les entreprises ou les professionnels de la publicité déclarent à l'administration fiscale les sommes versées au titre du droit d'affichage.

• *Les dépôts de garantie sont déclarés*, le cas échéant, au départ du locataire.

• Si vous louez un appartement meublé ou des locaux nus mais à une personne ou à une société de gestion qui les destine à la location meublée et si la location présente un caractère commercial en raison des modalités du bail, reportez-vous au § B « Loueurs en meublé non professionnels » du chapitre 4.

Vous devez joindre à votre déclaration l'annexe bleue nº 2044. Si vous ne l'avez pas reçue, demandez-la à votre centre des impôts (ou dans certaines mairies), ainsi que la notice explicative dans laquelle vous trouverez notamment la liste des travaux déductibles (réparations, entretien, amélioration de l'habitat – chauffage, sanitaire..., à l'exclusion des travaux de construction ou d'agrandissement, – travaux sur des bâtiments ruraux).

A NOTER. – Le taux de 15 % de la déduction forfaitaire applicable aux loyers des propriétés urbaines au titre de l'amortissement, des frais de gestion et d'assurances « frais divers » sur l'imprimé de déclaration) est ramené à 10 %.

• Copropriétaires : pour être déductibles, les provisions pour travaux avancées au syndic doivent avoir été reversées en 1989 par ce dernier aux entrepreneurs (conservez l'attestation du syndic).

• Sort des déficits fonciers.

1) En principe, ils ne peuvent s'imputer que sur d'autres revenus fonciers réalisés la même année, ou les cinq années suivantes s'il s'agit d'immeubles urbains ou les neuf années suivantes pour des propriétés rurales.

2) Exceptionnellement, des déficits fonciers peuvent être admis en déduction des autres revenus (ils doivent alors être détaillés sur la page 4 de l'annexe nº 2044) ; c'est le cas des déficits :

– provenant d'immeubles classés monuments historiques (les loyers sont inscrits page 4 de l'annexe) ;

– subis par les nus-propriétaires tenus d'effectuer les travaux de grosses réparations (art. 605 du code civil) ou résultant de travaux exécutés dans le cadre d'une opération groupée de restauration immobilière (et non pas d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat ; les travaux réalisés par un seul propriétaire agissant isolément ne sont pas imputables sur le revenu global mais doivent être déduits page 2 de l'annexe : arrêt du Conseil d'Etat du 22 juin 1983).

3) En pratique, pour les déficits subis en 1989, il vous suffit de les reporter sur la ligne CE de la rubrique « revenus fonciers » de la déclaration ou sur la ligne CH dans les cas exceptionnels visés ci-dessus. L'administration fera les calculs.

Si des déficits des années antérieures n'ont pu encore être imputés, vous les mentionnerez sur la ligne CF de la rubrique REVENUS FONCIERS ou, s'il s'agissait des déficits exceptionnels cités ci-dessus (immeubles historiques...), à la rubrique « DEFICIT GLOBAUX », rubrique 6, ligne JU.

Si vous avez demandé à bénéficier en 1986, 1987, 1988 ou 1989 d'une réduction d'impôt pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf situé en France, vous vous êtes engagé(e) à le louer non meublé à l'usage d'habitation principale pendant une durée de neuf ans (achat avant le 1-6-1986) ou six ans (achat à partir du 1-6-1986). Vous devez alors inscrire sur l'annexe nº 2044 les noms et prénoms du ou des locataires. D'autre part, pour un achat ou une construction d'un logement neuf réalisé à partir du 1-6-1986, vous bénéficierez pour les loyers des dix premières années de location d'une déduction forfaitaire au taux de 35 % au lieu de 10 %. Si l'engagement de louer le logement à usage d'habitation principale pendant six ans n'est pas respecté en 1989, vous devez réintégrer le supplément de déduction (20 %) obtenu en 1986, 1987 et 1988. Portez le montant de ce supplément sur la ligne 35 de l'annexe nº 2044.

4. — Revenus des professions non salariées

Si vous relevez du régime du bénéfice réel ou de la déclaration contrôlée, reportez vos résultats et plus-values éventuelles à la rubrique 4 en distinguant selon qu'ils proviennent ou non d'une activité relevant d'un centre ou d'une association agréés.

a) BÉNÉFICES AGRICOLES

Est exploitant agricole tout contribuable (propriétaire exploitant, métayer ou fermier) qui tire un revenu régulier de la vente des produits qu'il récolte (même s'il exerce une autre activité). Il en est de même si vous êtes membre d'une société de personnes ayant pour objet l'exploitation d'une propriété agricole ou forestière, d'un GAEC ou d'un groupement forestier.

• Régime du forfait.

Vous devez souscrire une déclaration spéciale nº 2342 avant le 1er avril. Si vous n'avez pas d'autre revenu, vous disposez pour souscrire votre déclaration d'ensemble d'un délai allant jusqu'au dernier jour du mois suivant celui de la publication des bénéfices forfaitaires au *Journal officiel*.

Mais si vous avez d'autres revenus, vous êtes tenu de souscrire la déclaration générale des revenus dans le délai normal, en inscrivant une croix dans la case de la ligne E, F ou G, colonne S (forfait non encore fixé).

Si vous avez une activité de tourisme à la ferme ou si vous effectuez des travaux forestiers pour des tiers, et si vos recettes correspondantes n'excèdent pas 100 000 F, vous pouvez inscrire le montant brut de ces recettes commerciales accessoires colonne X du §A : dans ce cas, un abattement de 50 % vous sera automatiquement accordé.

REMARQUE. – Les revenus accessoires (location du droit d'affichage, de chasse, d'exploitation de carrières, redevances tréfoncières...) perçus par les propriétaires exploitants agricoles sont des revenus fonciers (déclaration nº 2044), sauf lorsque les terres sont inscrites à l'actif d'une exploitation soumise au régime du bénéfice réel. Dans ce dernier cas, ces produits sont imposables dans la catégorie des bénéfices agricoles.

• Régime transitoire.

Ce régime s'applique aux exploitants individuels dont la moyenne des recettes des deux années précédentes (1987-1988) est comprise entre 500 000 F et 750 000 F et qui ne sont pas déjà soumis à un régime réel d'imposition. Les forfaitaires peuvent opter pour le régime transitoire. Les exploitants ne peuvent relever de ce régime pendant plus de cinq ans. Il se caractérise par des obligations comptables réduites. Vous devez alors souscrire la déclaration spéciale nº 2136 et la déclaration d'ensemble des revenus le 2 mai 1990 au plus tard.

• Régime du bénéfice réel simplifié.

Ce régime est applicable soit sur option, soit obligatoirement lorsque les recettes de l'exploitation sont comprises entre 500 000 F et 1,8 million de francs pendant deux années consécutives (1987 et 1988).

Vous devez alors souscrire la déclaration spéciale nº 2139, un bilan simplifié nº 2139 A et la déclaration d'ensemble des revenus au plus tard le 2 mai 1990, quelle que soit la date de clôture de l'exercice.

• Régime du bénéfice réel normal.

Si la moyenne de vos recettes de 1987 et 1988 excède 1,8 million de francs, vous êtes de plein droit sous ce régime. Vous pouvez également opter pour ce régime si vous relevez du forfait ou si vos recettes sont comprises entre 500 000 F et 1,8 million de francs. Dans ce cas, vous devrez déposer la déclaration spéciale nº 2143 et la déclaration des revenus au plus tard le 2 mai 1990, quelle que soit la date de clôture de l'exercice.

• Déduction des déficits.

Ils ne peuvent donner lieu à imputation sur le revenu global lorsque le revenu net d'autres sources dont dispose le contribuable excède 100 000 F.

b) BÉNÉFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

En dehors des personnes qui exercent leur activité à titre professionnel, soit personnellement, soit comme associé d'une société de personnes, des particuliers peuvent être imposables dans cette catégorie de revenus lorsqu'ils réalisent certaines opérations :

– achats et reventes d'immeubles soit à titre d'intermédiaire, soit à titre personnel mais habituel ;

– location d'établissements industriels ou commerciaux munis du matériel ou du mobilier nécessaires à leur exploitation ;

– location en meublé ; toutefois, les personnes qui louent ou sous-louent en meublé une ou plusieurs pièces de leur habitation principale sont exonérées pour les produits de cette location, à la double condition que les pièces louées constituent, pour le locataire, sa résidence principale et que le prix de location demeure fixé dans des limites raisonnables. Les locations de chambres d'hôtes n'excédant pas 5 000 F par an sont également exonérées.

• Régime du forfait.

C'est le régime normal des petites entreprises dont le chiffre d'affaires n'excède pas 500 000 F (150 000 F pour un prestataire de services). Il faut alors déposer une déclaration spéciale nº 951 au plus tard le 15 février 1990 pour les entreprises dont le forfait est renouvelable en 1990 et au plus tard le 2 mai 1990 pour celles dont le forfait a été fixé en 1988 pour la période 1988-1989. Dans ce dernier cas, vous devez reporter le chiffre sur la déclaration des revenus, colonne T. Si, au contraire, le bénéfice de 1989 doit être fixé en 1990, il convient de cocher la case correspondante de cette colonne.

• Régime simplifié d'imposition des petites et moyennes entreprises.

La loi fixe à 3 millions (900 000 F pour les prestataires de services) la limite d'application de ce régime (dont peuvent également bénéficier, sur option, les forfaitaires).

Vous devez établir la déclaration de vos résultats sur le formulaire 2031 et reporter le bénéfice (ou le déficit) sur la déclaration des revenus. Le délai de déclaration est fixé au 2 mai.

• Régime du bénéfice réel pour les entreprises les plus importantes.

Vous devez établir la déclaration de résultats nº 2031 et les tableaux comptables annexes ; le délai de déclaration est fixé au 2 mai.

Les résultats sont reportés sur la déclaration d'ensemble.

• Loueurs en meublés non professionnels.

Si le montant total des loyers que vous avez perçus en 1989 n'excède pas 26 000 F (DOM sauf Guyane, 49 000 F), vous pouvez vous dispenser de la déclaration nº 951. Joignez simplement à votre déclaration une note donnant le montant et le lieu de vos locations et portez, colonne V du § A, *le montant brut des recettes*. L'abattement de 50 % avec minimum de 2 000 F sera calculé par l'ordinateur.

ATTENTION ! – Si vous avez opté pour un régime de bénéfice réel, vous ne pouvez déduire vos déficits éventuels que des bénéfices retirés de l'activité de location (portez vos résultats colonne A ligne D du § D s'il s'agit d'un bénéfice, ligne E s'il s'agit d'un déficit).

c) REVENUS NON COMMERCIAUX

• *Déclaration contrôlée* (nº 2035). – Ce régime est obligatoire pour les titulaires de charges et offices et pour les personnes ayant réalisé en 1989 plus de 175 000 F de recettes brutes (non compris les gains exceptionnels et les honoraires rétrocédés déductibles). Toutefois, les contribuables dont les recettes ont pour la première fois dépassé la limite de 175 000 F en 1989 sont autorisés à demeurer soumis au régime de l'évaluation administrative pour la fixation du bénéfice de cette année. Les adhérents des associations agréées et les associés d'une société civile de moyens ont jusqu'au 2 avril 1990 pour déposer la déclaration 2035.

• *Evaluation administrative* (nº 2037). – Ce régime est applicable aux personnes non soumises obligatoirement (ou qui n'ont pas opté) au régime de la déclaration contrôlée.

REMARQUE. – Les contribuables imposés dans cette catégorie (quel que soit le régime) peuvent déterminer leurs frais professionnels d'automobile par application du barème forfaitaire publié pour les salariés (voir chapitre 1 « Traitements et salaires »). Il s'agit, bien entendu, d'une simple option, les intéressés conservant la possibilité de se conformer aux règles habituelles.

• *Revenus non commerciaux accessoires.* – Si vous avez des revenus non commerciaux accessoires n'excédant pas, remboursement de frais compris, 21 000 F et intégralement déclarés par des tiers (partie versante), vous pouvez les porter directement à la colonne W du § A « Régime du forfait ». Il convient de les inscrire pour leur montant brut : l'abattement de 25 % avec un minimum de 2 000 F sera calculé par l'ordinateur.

• Activités lucratives non professionnelles dont les déficits ne sont déductibles que des revenus de la même activité (certains droits d'auteur ou produits d'inventeur, gains de professionnels des jeux et courses) : déclarez les résultats obtenus colonne B du § D, ligne D pour les bénéfices ou ligne E pour les déficits.

CAS PARTICULIERS :

Ont le caractère de revenus non commerciaux :

– les profits réalisés par les peintres et sculpteurs ;

– les revenus des photographes de mode non journalistes ;

– les droits d'auteur, intégralement déclarés par les tiers, lorsque l'écrivain, ou le compositeur, opte pour le régime des revenus non commerciaux ;

– les produits perçus par les héritiers des écrivains et compositeurs ;

– les produits perçus par les inventeurs : en principe, les produits provenant de la cession de brevets ou concession de licences d'exploitation sont imposables au taux proportionnel de 16 % (les inscrire dans la ligne 1) ou 11 % si l'activité d'invention est exercée à titre principal. Les déficits subis par les inventeurs ne peuvent être déduits que des produits de même nature réalisés la même année ou les cinq années suivantes. Ils doivent être inscrits ligne E, colonne B du § D. L'inventeur doit attendre la réalisation de bénéfices pour imputer les déficits antérieurs. Toutefois, lorsqu'un inventeur expose des frais pour prendre un brevet ou en assurer la maintenance sans percevoir des produits imposables, ou lorsqu'il perçoit des produits inférieurs à ces frais, le déficit correspondant est déductible du revenu global de l'année de la prise du brevet et des neuf années suivantes ; l'année de sa réalisation, ce déficit est reporté colonne D du §Joignez alors à votre déclaration une note dans laquelle vous justifiez bénéficier de ce régime spécial d'imputation des déficits.

d) ADHÉRENTS DES CENTRES DE GESTION OU ASSOCIATIONS AGRÉÉS

Vous n'avez pas à calculer l'abattement auquel vous avez droit. Ne le déduisez pas, l'administration le calculera automatiquement.

Les adhérents des centres de gestion ou associations agréés, qui sont placés de plein droit ou sur option sous un régime réel d'imposition, bénéficient d'un abattement de 20 % de leur bénéfice imposable pour la fraction n'excédant pas 413 200 F et de 10 % au-delà de cette limite jusqu'à 588 000 F. Pour bénéficier de cet avantage, l'adhésion au centre ou à l'association doit être antérieure au 1er avril 1989.

REMARQUE :

• *Déduction du salaire du conjoint participant effectivement à l'exploitation.* – Ce salaire peut être déduit des résultats professionnels dans la limite de 89 900 F (douze fois une fois et demie le SMIC mensuel pour un travail effectif pendant l'année 1989 entière) si vous êtes adhérent d'un centre de gestion ou association agréés (cette limite demeure à 17 000 F si vous n'êtes pas adhérent).

e) PLUS-VALUES PROFESSIONNELLES

• 1. – Si vous êtes industriel, commerçant, artisan ou agriculteur et que votre chiffre d'affaires dépasse la limite du forfait, les plus-values à court terme que vous avez réalisées doivent être incluses dans le revenu courant, tandis que les plus-values à long terme sont inscrites au § B de la rubrique 4 de la déclaration (taux 16 % ou 26 %).

Si vous exercez une profession libérale et si vos recettes dépassent 175 000 F, le régime est le même, excepté que le taux relatif à vos plus-values à long terme est égal à 11 %.

• 2. – Si vous êtes depuis au moins cinq ans commerçant, artisan, agriculteur ou membre d'une profession libérale et que vos recettes n'excèdent pas la limite du forfait ou de l'évaluation administrative, vos plus-values professionnelles sont exonérées sauf pour :

– les plus-values de cession de terrains à bâtir ;

– les plus-values de cession d'immeubles loués meublés si vous n'êtes pas inscrit au registre du commerce ou si, y étant inscrit, votre activité de loueur en meublé représente moins de 50 % de votre revenu global et moins de 150 000 F de recettes annuelles.

Si l'activité est exercée depuis moins de cinq ans, vous relevez du régime décrit au § 1 ci-dessus, sauf pour la vente de terres agricoles ou forestières qui suivent les règles des plus-values particulières décrites au chapitre 5, § I. Joignez alors une note annexe à votre déclaration spéciale faisant apparaître le détail de vos plus-values professionnelles.

f) REVENUS DES GÉRANTS ET ASSOCIÉS

Les rémunérations des gérants majoritaires des SARL et des exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) pluripersonnelles et non familiales, ainsi que celles des membres des sociétés de personnes soumises à l'impôt sur les sociétés doivent être inscrites à la rubrique spéciale prévue au § C (colonnes E et F).

Ces rémunérations bénéficient de l'abattement de 20 % accordé aux salariés. – L'abattement est égal à 20 % de la rémunération nette de frais professionnels qui n'excède pas 588 000 F, lorsque le contribuable détient au plus 35 % du capital de la société qui le rémunère. Si cette participation est supérieure à 35 % du capital, l'abattement de 20 % s'applique à la fraction de la rémunération nette n'excédant pas 413 200 F ; il est de 10 % pour la partie de cette rémunération nette comprise entre 413 200 F et 588 000 F.

Le calcul de l'abattement est effectué par l'ordinateur. Il suffit de mentionner les rémunérations nettes colonnes E ou F du § C selon l'importance de la participation au capital.

DOSSIER

5. – Les plus-values et gains divers

a) LES IMMEUBLES

● Certaines ventes d'immeubles sont exonérées :

– la résidence principale, pourvu que vous l'ayez occupée pendant au moins cinq ans, ou depuis la date de l'achat, ou que vous soyez contraint de la vendre pour des impératifs d'ordre familial ou professionnel nécessitant un changement de résidence ;

– la première cession d'un logement (qu'il s'agisse d'une résidence secondaire ou d'un immeuble donné en location) lorsque le cédant ou son conjoint n'est pas propriétaire de sa résidence principale directement ou par personne interposée et que la cession est réalisée au moins cinq ans après l'acquisition ou l'achèvement. Toutefois l'exonération n'est pas applicable lorsque la cession intervient dans les deux ans de celle de la résidence principale. Ces délais de cinq ans et de deux ans ne sont pas exigés lorsque la vente est motivée par un impératif familial ou un changement de résidence ;

– les cessions inférieures à 30 000 F ;

– les cessions de terrains à bâtir ou des autres immeubles détenus depuis au moins vingt-deux ans ;

– les ventes de terrains agricoles, non exploités par le propriétaire, pour un prix n'excédant pas 5 F le mètre carré (11 F pour les cultures maraîchères, fruitières et pépinières ; 33 F pour les vignobles à appellation contrôlée et cultures florales ; 9 F pour les vignobles V.D.Q.S. ; 6 F pour les autres vignobles) ;

– les expropriations consécutives à une déclaration d'utilité publique sous condition du remploi, dans les six mois, dans l'achat de biens de même nature ou la construction d'un immeuble.

● En outre, quand le total des immeubles que vous possédez n'excède pas 400 000 F (plus 100 000 F par enfant à charge à partir du troisième), les plus-values immobilières réalisées ne sont pas prises en considération. De même, sont exonérées les ventes effectuées par des retraités non imposables à l'impôt sur le revenu.

ATTENTION. – Hormis les cas ci-dessus, lorsque vous réalisez une plus-value sur la vente d'un immeuble ou d'un logement, vous devez souscrire une déclaration spéciale nº 2049 de couleur verte. Réclamez-la à votre centre des impôts, avec la notice explicative nº 2049 *bis* qui vous permettra de déterminer votre plus-value, après application des coefficients d'érosion monétaire et des réductions et abattements auxquels vous avez droit lorsque vous déteniez votre bien depuis plus de deux ans (plus-value à long terme).

● La plus-value réalisée est soumise à l'impôt, mais avec application, si elle est à long terme, d'un système de quotient destiné à atténuer la progressivité du barème.

b) LES MÉTAUX ET OBJETS PRÉCIEUX

1) OR ET AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX.

Les ventes par des particuliers sont soumises à une taxe forfaitaire de 7 % tenant lieu d'imposition de la plus-value. Cette taxe est perçue notamment sur les ventes de lingots et de pièces. Aucune autre imposition n'est applicable.

2) OBJETS PRÉCIEUX (bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité).

En principe, les ventes que vous avez effectuées pour un montant supérieur à 20 000 F ont été soumises à une taxe forfaitaire de 6 % s'il s'agit d'une transaction privée et de 4 % s'il s'agit d'une vente publique.

Toutefois, si vous possédiez des pièces suffisantes pour justifier de la date et du prix de l'acquisition, vous avez pu, au moment de la vente, opter pour le régime général des plus-values des particuliers (prise en compte de l'érosion monétaire, inclusion de la plus-value dans les bases de l'impôt sur le revenu). Le service des impôts dont vous relevez vous a alors notifié son acceptation. Vous devez donc maintenant remplir la déclaration nº 2049.

c) GAINS DE CESSION DE VALEURS MOBILIÈRES, MATIF ET MONEP

● **Pour les gains de cession de valeurs mobilières,** vous ne devez souscrire une déclaration nº 2074 que si vous avez effectué, directement ou par personne interposée, pour un montant excédant 298 000 F :

– des opérations de Bourse au comptant ou sur le marché à règlement mensuel ;

– des cessions de gré à gré, à titre onéreux, de valeurs mobilières cotées ou négociées sur le marché hors cote, de droits portant sur ces valeurs ainsi que de titres représentatifs de telles valeurs (actions de SICAV, parts de fonds communs de placement quel que soit le nombre de porteurs de parts).

Les plus-values sont imposées au taux de 16 %.

REMARQUE IMPORTANTE. – Lorsque tous les titres que vous et les membres de votre foyer fiscal possédez sont réunis en un seul compte déposé chez un intermédiaire et lorsque celui-ci détermine lui-même le montant des gains réalisés, vous pouvez vous dispenser de remplir une déclaration nº 2074 : le gain net doit être reporté directement au § 5 de la déclaration nº 2042 N à laquelle devra être joint le document fourni par l'intermédiaire.

Dans ce cas, l'option afférente au prix d'acquisition des titres acquis avant le 1er janvier 1979 devra être exprimée dans une note jointe à la déclaration nº 2042 N, à moins que l'intermédiaire n'ait prévu de la faire figurer sur le document qu'il vous a adressé.

Si l'intermédiaire ne peut faire apparaître les uscrire le formulaire nº 2074, afin de justifier du détail de l'imputation de ces pertes et ainsi de la différence avec le chiffre reporté sur la déclaration, rubrique 5, ligne K (colonne M ou N).

● **Profits sur MATIF.** – Les profits sur MATIF qui sont réalisés à titre occasionnel dans le cadre de contrats se référant à des emprunts obligataires ou à des actions sont imposables à 16 %. Ils doivent être déclarés sur le formulaire nº 2074 et reportés sur la déclaration d'ensemble à la rubrique 5, ligne K (colonne M ou N).

Pour les profits sur MATIF autres que ceux définis ci-dessus, l'imposition est de 32 %. Le résultat figurant sur le formulaire 2074 doit être reporté sur la déclaration d'ensemble (rubrique 5, ligne K, colonne P).

● **Profits sur marchés à terme de marchandises ou sur marchés d'options négociables HAUT.: 1319.... SURF.: 552. Nº: 1100.5008 (MONEP).** – Les profits réalisés à titre occasionnel sur ces marchés, taxables à 16 %, sont portés à la ligne K du § 5, colonne M.

Les gains et pertes réalisés sur ces marchés et sur le MATIF ne se compensent pas. Par suite, les pertes sur marchés à terme de marchandises ou sur marchés d'options négociables ne doivent pas être mentionnées sur la déclaration 2042 N.

d) PLUS-VALUES DE CESSION DE DROITS SOCIAUX

Déclarez ligne K, colonne S, le montant imposable des plus-values réalisées lors de la cession de droits sociaux de sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés dont vous avez détenu directement ou indirectement, à un moment quelconque au cours des cinq années précédentes, plus de 25 % des droits dans les bénéfices sociaux.

Le taux d'imposition est de 16 %. Les cessions à un membre de la famille sont imposables lorsque les titres sont conservés dans la famille moins de cinq ans, c'est-à-dire lorsque le cessionnaire, membre de la famille, revend les droits à un tiers.

e) DISTRIBUTIONS DES SOCIÉTÉS A CAPITAL RISQUE

Elles sont imposables au taux de 16 % et doivent être portées sur la ligne K, colonne T.

f) LEVÉE D'OPTION DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS PAR LES SALARIÉS

L'avantage réalisé lors de la levée d'option d'achat d'actions de leur société par les salariés est exonéré, mais à condition que les intéressés conservent ces actions pendant les cinq ans qui suivent l'attribution et, en outre, pendant l'année qui suit la levée d'option. Si ces conditions ne sont pas remplies et sauf cas de mise à la retraite, invalidité, décès, licenciement, l'avantage est imposable, après abattements spécifiques aux salaires (10 % et 20 %), selon le système du quotient qui est fonction du temps écoulé entre l'option et la levée d'option ou la cession des titres, décompté en années entières (le quotient peut donc être de 1, 1/2, 1/3 ou 1/4 : dans le premier cas, l'avantage s'ajoute purement et simplement aux salaires ; dans les trois autres cas, l'impôt est calculé sur l'avantage divisé par 2, 3 ou 4, puis le résultat est multiplié respectivement par 2, 3 ou 4).

6. — Charges à déduire du revenu

a) PENSIONS ALIMENTAIRES.

Vous devez pouvoir justifier cette déduction. Indiquez les nom et adresse des bénéficiaires.

1) PENSION VERSÉE A UN ENFANT MAJEUR.

Est admise en déduction la pension alimentaire versée à un enfant majeur, célibataire ou marié, ne disposant pas de ressources suffisantes et auquel, par conséquent, ses parents doivent venir en aide (enfant sans emploi, étudiant de plus de vingt-cinq ans, enfant majeur non compté à charge par un parent divorcé ou séparé...).

Ainsi, vous pouvez porter ligne MG ;

– la pension versée à un enfant majeur célibataire : elle sera admise dans la limite de 20 780 F par enfant (indiquez le nombre dans la case MH) ;

– la pension versée à un enfant majeur marié (ou chargé de famille) : la limite est de 20 780 F si les beaux-parents de votre enfant participent également à l'entretien du jeune ménage (portez alors le chiffre 1 dans la case MH) ; cette limite est portée à 41 560 F si vous assurez seul l'entretien du jeune couple ou de votre enfant chargé de famille : dans ce cas vous devez indiquer le chiffre 2 dans la case MH et justifier que vous participez seul à l'obligation alimentaire en joignant à votre déclaration une note annexe où vous mentionnerez les nom et adresse des beaux-parents de votre enfant ou de votre ex-conjoint si vous êtes séparés.

A NOTER. – Si la pension alimentaire déduite est versée à un enfant majeur inscrit dans l'enseignement supérieur, vous avez droit à un avantage minimal en impôt au titre de cette déduction.

Cet avantage minimal est égal à 4 000 F par enfant concerné. Mais il ne peut excéder 35 % des sommes versées.

Vous n'avez aucun calcul à effectuer vous-même, l'avantage minimal étant déterminé automatiquement par l'administration.

Pour bénéficier de cette mesure, vous devez indiquer aux lignes MJ à ML la part des pensions inscrites à la ligne MG versée à des enfants inscrits dans l'enseignement supérieur. Vous devez également préciser à la page 6 de la déclaration le nom et l'adresse de l'établissement d'enseignement supérieur où sont inscrits ces enfants majeurs pour lesquels vous déduisez une pension alimentaire.

ATTENTION. – La déduction n'est possible que si vous ne comptez pas cet enfant parmi les personnes à charge. En effet, sous certaines conditions (voir rubrique « Enfants à charge »), vous avez peut-être intérêt à opter pour le rattachement de votre enfant à votre foyer. Il vous ouvre droit, si tel est le cas, à une majoration de votre nombre de parts s'il est célibataire. L'option pour l'une ou l'autre formule dépend de chaque situation particulière, et notamment du montant des revenus perçus par l'enfant en dehors de la pension alimentaire et du nombre de vos enfants (souvenez-vous qu'à partir du 3e enfant vous avez droit à une part par enfant).

Si vous déduisez une pension alimentaire, celle-ci est imposable au nom de votre enfant à concurrence de ce qui est admis en déduction.

Dans le cas du rattachement, vous ne pouvez pas déduire de pension alimentaire mais vous devez ajouter à vos revenus ceux qui ont été perçus par votre enfant (s'il a travaillé) ou par le jeune couple s'il est marié.

2) AUTRES PENSIONS ALIMENTAIRES (ligne MZ de la déclaration).

Sont déductibles les pensions alimentaires versées aux ascendants et descendants (sauf en ce qui concerne les enfants majeurs : voir § 1 ci-dessus) en vertu de l'obligation alimentaire édictée par le code civil (à la condition de correspondre aux besoins de celui qui reçoit et aux ressources de celui qui donne) ou versées, entre époux séparés ou divorcés, en vertu d'une décision de justice lorsque le conjoint est imposé séparément.

Si aucune clause d'indexation n'a été prévue par le juge, vous pouvez revaloriser la pension que vous versez pour l'entretien des enfants mineurs dont vous n'avez pas la garde ou pour votre ex-conjoint. Utilisez à cette fin l'indice INSEE du coût de la vie.

Si vous vous acquittez en nature de l'obligation alimentaire en recueillant sous votre toit un de vos ascendants sans ressources suffisantes, vous pouvez déduire de votre revenu, sans avoir à fournir de justification, une somme correspondant à l'évaluation des avantages en nature retenue pour les cotisations de Sécurité sociale. En 1989, cette évaluation s'élève à 14 970 F.

Les pensions alimentaires, même en nature, doivent être déclarées par les bénéficiaires sous la rubrique « Pensions... » (lorsqu'elles ne sont pas déductibles, il est admis qu'elles ne soient pas imposables).

Rentes en capital prévues en cas de divorce.

La pension alimentaire due en cas de divorce, pour l'entretien d'un enfant mineur, peut être remplacée par le versement d'argent entre les mains d'un organisme accrédité chargé de verser à l'enfant une rente indexée. Dans ce cas, vous pouvez déduire une somme égale au montant du capital versé divisé par le nombre d'années au cours desquelles la rente doit être servie.

La déduction ne peut excéder 18 000 F par an pour un même enfant, cette limitation n'étant toutefois pas applicable pour un enfant infirme.

Vous devez joindre à votre déclaration, la première fois que vous pratiquez cette déduction, une attestation de l'organisme accrédité chargé du versement de la rente.

b) PLAN D'ÉPARGNE EN VUE DE LA RETRAITE.

– **Vous pouvez déduire de votre revenu imposable le montant de vos versements** effectués en 1989 sur un (ou plusieurs) plan d'épargne en vue de la retraite.

La déduction est limitée à 16 420 F pour les contribuables mariés, soumis à une imposition commune et à 8 210 F pour les autres contribuables (célibataires, veufs, divorcés ou séparés). Ces plafonds sont majorés de 4 110 F pour les contribuables qui ont au moins trois enfants comptés à leur charge pour l'impôt sur le revenu, à l'exception des enfants majeurs rattachés au foyer fiscal.

Les personnes qui, après l'âge de soixante ans, ont effectué des retraits sur le PER ou perçu un arriérage de pension au titre de leur plan ne peuvent pratiquer aucune déduction.

A noter que le montant de la prime d'assurance-vie pour lequel est demandée une réduction d'impôt vient en diminution du plafond de déduction au titre du PER.

La déclaration de revenus sera complétée, ligne BA (rubrique 6), selon les indications figurant sur le ou les états réunis par le ou les gestionnaires du PER. Ces états doivent être joints à la déclaration de revenus.

c) FRAIS D'ACCUEIL D'UNE PERSONNE DE PLUS DE 75 ANS.

Une déduction est accordée aux contribuables qui recueillent sous leur toit une personne de plus de soixante-quinze ans (non parente en ligne directe) ayant pour 1989 moins de 34 890 F de ressources (plafond porté à 60 990 F si cette personne est mariée). Il n'est, bien entendu, pas possible de cumuler cette déduction avec la prise en compte dans le nombre de parts s'il s'agit d'une personne de plus de soixante-quinze ans ayant la carte d'invalidité. La limite de déduction est fixée, pour l'année, à 14 970 F par personne. Contrairement aux principes habituels, cet avantage ne constitue pas un revenu imposable pour le bénéficiaire dès lors qu'il ne résulte pas d'une obligation alimentaire, comme c'est le cas entre ascendants et descendants. Vous devez mentionner en annexe le nom de la personne recueillie et être en mesure de justifier de ses ressources.

d) PERTES EN CAPITAL.

Les personnes physiques qui ont souscrit au capital de sociétés créées entre le 1er janvier 1987 et le 31 décembre 1988 peuvent déduire les pertes en capital subies en cas d'échec de la société. Il en est ainsi à la condition que la société soit soumise à l'impôt sur les sociétés, exerce une activité industrielle ou commerciale et se trouve en état de cessation de paiement dans les cinq ans qui suivent sa constitution.

La perte, qui est égale au montant de la souscription diminué des sommes éventuellement récupérées, est déductible dans la limite de 200 000 F pour les contribuables mariés et 100 000 F pour les autres contribuables.

Cette perte doit figurer à la rubrique 6, ligne CB. Il faut joindre à la déclaration une attestation de souscription et une copie du jugement concernant l'entreprise.

e) DÉDUCTIONS DIVERSES.

Il s'agit des :

– rentes payées à titre obligatoire et gratuit et constituées avant le 2 novembre 1959 ;

– versements effectués pour la constitution de la retraite mutualiste des combattants et destinés à la constitution d'une rente donnant lieu à majoration de l'Etat (le montant maximum de cette rente a été porté de 5 600 F pour 1989) ;

– intérêts payés, au titre des prêts de réinstallation ou de reconversion, par les Français rapatriés ou rentrant de l'étranger ;

– fraction des charges foncières relative aux monuments historiques ne procurant aucune recette à leurs propriétaires s'en réservant la jouissance ;

– versements obligatoires ou volontaires de cotisations ouvrières de Sécurité sociale qui n'ont pas été déduits d'un revenu particulier ; ne sont pas déductibles les charges sociales afférentes aux rémunérations versées aux employés de maison. Il est rappelé que, les cotisations ouvrières (maladie, retraite, chômage...) ayant déjà été déduites du salaire, il n'y a pas lieu de les déduire une deuxième fois.

f) LA DÉTAXATION DU REVENU INVESTI EN ACTIONS.

Si vous (ou votre conjoint) êtes né avant 1932 et si vous avez bénéficié d'une déduction entre 1978 et 1981, vous pouvez déduire les sommes consacrées à de nouveaux achats d'actions de sociétés françaises ou de valeurs assimilées (SICAV). Cette déduction porte sur l'excédent des acquisitions sur les cessions réalisé au cours de l'année 1989.

Toutefois, si vous avez cédé de telles valeurs après le 1er juin 1978, la déduction est limitée au montant de l'excédent des acquisitions sur les cessions réalisé depuis cette date.

Deux autres conditions sont encore exigées :

– vous ou votre conjoint devez être en activité au 1/1/1989 ;

– vous ne devez pas avoir ouvert un CEA.

La déduction est automatiquement limitée à 6 000 F, augmentée de 500 F pour chacun des deux premiers enfants à charge et de 1 000 F par enfant à partir du troisième.

CETTE DÉDUCTION PEUT ÊTRE CUMULÉE avec l'abattement sur les revenus d'obligations et sur les dividendes.

● Normalement, vous avez dû recevoir une **notice spéciale nº 2041 AM** (qui est également disponible dans les centres des impôts), sur laquelle vous trouverez le détail des opérations ouvrant droit à déduction et les conditions de dépôt des valeurs et de conservation.

Si vous vendez des valeurs pour vous procurer des disponibilités, sauf licenciement, invalidité ou décès, les sommes désinvesties devront être ajoutées au revenu. En effet, les valeurs doivent être conservées pendant les quatre ans qui suivent l'année de la dernière déduction.

Toutefois, si vous n'avez pas bénéficié de la détaxation à partir de 1984, vous n'avez aucune somme à ajouter à votre revenu en cas de cession de vos valeurs en 1989.

Si vous n'avez pas respecté l'obligation de conservation indiquée ci-dessus, vous devez réintégrer à votre revenu imposable (ligne DG) l'excédent de cessions réalisé (dans la limite des déductions précédemment obtenues et non encore réintégrées) : pour calculer cet excédent de cessions, utilisez la fiche de calculs qui figure dans la notice spéciale nº 2041 AM. Vous pouvez d'ailleurs joindre, si vous le désirez, cette fiche de calculs à votre déclaration afin d'éviter toute demande d'explications.

Votre obligation de conservation peut prendre fin le 31 décembre de l'année de départ en retraite.

● **Pour bénéficier de la détaxation, vous devez joindre à votre déclaration de revenus les états annuels** remis par les intermédiaires et mentionner dans la case appropriée le nombre de ces intermédiaires.

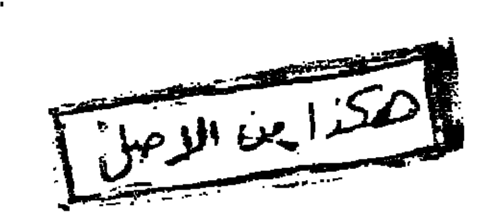
g) SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DU CINÉMA OU DE L'AUDIOVISUEL.

Une déduction est octroyée aux contribuables qui souscrivent en numéraire (espèces ou chèque) au capital agréé des sociétés (SOFICA) qui ont pour activité exclusive le financement d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles, à condition que ces œuvres aient reçu l'agrément du ministère de la culture.

La déduction est limitée à 25 % du revenu net global (mais il n'y a pas de plafond en valeur absolue) ; la limitation sera faite par l'ordinateur. Les actions des SOFICA ne peuvent être prises en compte également pour la détaxation « Monory » ou pour le CEA. Elles doivent être conservées au moins cinq ans.

ATTENTION : vous devez obligatoirement joindre à votre déclaration un relevé délivré par la SOFICA.

En cas de revente de titres achetés en 1985, 1986, 1987 ou 1988, vous devez réintégrer à vos revenus de 1989 la déduction correspondante en mentionnant cette reprise ligne GH.



DOSSIER

7. — Charges ouvrant droit à des réductions d'impôt

a) DONS AFFECTÉS A LA FOURNITURE GRATUITE DE REPAS ET AU LOGEMENT DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Les dons versés aux associations qui fournissent gratuitement des repas en France aux personnes en difficulté ou qui contribuent à favoriser leur logement ouvrent droit, dans la limite annuelle à 500 F (au lieu de 400 F l'année passée) à une réduction d'impôt égale à 50 % de leur montant.

Les contribuables qui ont versé à ces associations des dons d'un montant supérieur à 500 F peuvent bénéficier de cette réduction d'impôt pour 500 F (ligne HS) et de la nouvelle réduction d'impôt relative aux dons (sous réserve de l'application des plafonds) pour la fraction de leurs versements qui excède 500 F (à inscrire ligne HU ou HV selon le cas).

La réduction d'impôt est subordonnée à la production des reçus délivrés par les associations bénéficiaires des dons.

b) DONS AUX ŒUVRES (AUTRES QUE CEUX VISÉS AU § a)

● **NOUVEAU.** — A compter de l'imposition des revenus de 1989, les dons versés aux œuvres, et organismes d'intérêt général, *reconnus d'utilité publique ou non*, ne sont plus déductibles du revenu global mais ouvrent droit à une réduction d'impôt. Celle-ci est égale à 40 % du montant des dons, plafonné à 5 % du revenu net imposable si l'association bénéficiaire des dons est reconnue d'utilité publique ou assimilée et à 1,25 % de ce revenu dans le cas contraire.

Ouvrent ainsi droit à la nouvelle réduction d'impôt, sous réserve de la production des reçus délivrés par les associations bénéficiaires des dons :

— les versements à l'ensemble des œuvres ou organismes d'intérêt général de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, familial ou culturel ainsi qu'aux organismes de caractère humanitaire, sportif ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises (non reconnus d'utilité publique) (indiquez leur montant ligne HV) retenus dans la limite de 1,25 % *du revenu net imposable* ;

— les versements au profit de fondations ou associations reconnues en outre d'utilité publique retenus pour un supplément de 3,75 % (s'ils sont effectués en totalité à ces dernières, le plafond est ainsi de 5 %). Cette limite majorée de 5 % s'applique également aux versements effectués au profit des associations cultuelles ou de bienfaisance autorisées à recevoir les dons et legs et du Comité d'organisation des 16es Jeux olympiques d'hiver d'Albertville et de la Savoie. Mentionnez-les à la ligne HU.

Pour les dons affectés à la fourniture gratuite de repas et au logement des personnes en difficulté, voir le § a.

REMARQUE : les limites de 1,25 % et 5 % des dons *ouvrant droit à la nouvelle réduction d'impôt se calculent* sans tenir compte des dons affectés à la fourniture gratuite de repas et au logement des personnes en difficulté.

c) FRAIS DE GARDE DES ENFANTS

Les dépenses exposées pour faire garder les enfants âgés de moins de sept ans au 31 décembre 1989 ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 25 % du montant de ces dépenses, limité à 15 000 F (au lieu de 13 000 F auparavant) pour l'année et par enfant.

La réduction d'impôt est accordée aux contribuables seuls et aux couples mariés lorsque les deux conjoints travaillent au moins à mi-temps ou ne peuvent exercer une activité en raison d'une longue maladie ou d'une infirmité ou de la poursuite d'études dans un établissement d'enseignement supérieur. Indiquez les nom et adresse de la gardienne ou de l'établissement d'enseignement supérieur en cas de poursuite d'études.

d) SOMMES VERSÉES A UNE AIDE A DOMICILE.

Les sommes versées à une aide à domicile ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 25 % de ces sommes, limitées à 13 000 F par an.

Vous pouvez bénéficier de cette réduction d'impôt si :

— vous avez plus de soixante-dix ans et vivez seul, ou avec votre conjoint si vous êtes marié, sous votre propre toit ;

— vous (ou votre conjoint) êtes titulaire de la carte *d'invalidité d'au moins* 80 %, quel que soit votre âge ;

— vous avez à charge un enfant handicapé ouvrant droit au complément de l'allocation d'éducation spéciale (article L.541-1 du code de la Sécurité sociale).

Il s'agit, par exemple, des sommes versées à une aide à domicile, à une association d'aides ménagères ou à une personne chargée de vous assister dans l'accomplissement des actes de la vie quotidienne.

Il faut porter ces sommes rubrique 7, ligne FY. Utiliser le cadre « Justificatifs de vos charges » pour préciser les nom et adresse des bénéficiaires de ces sommes.

● **NOUVEAU** — A partir de l'imposition des revenus revenus de 1989, le bénéfice de cette réduction d'impôt est étendu aux couples mariés dont l'un des conjoints, âgé de plus de 70 ans, se trouve en raison de son état de santé en section de cure médicale ou dans un établissement de long séjour, pour les frais de séjour payés à ce titre (logement, repas, entretien).

Le plafond de 13 000 F s'applique globalement aux *dépenses d'aide à domicile et aux frais de séjour dans* un établissement médical.

e) CEA

Les achats nets d'actions effectués à compter du 1er janvier 1989 dans le cadre d'un compte d'épargne en *actions n'ouvrent* plus droit à réduction d'impôt.

Toutefois, les personnes ayant bénéficié de réductions d'impôt au titre du CEA pour leurs investissements réalisés en 1984, 1985, 1986, 1987 ou 1988 restent soumises à deux obligations :

— elles doivent maintenir en dépôt leurs valeurs chez un ou plusieurs intermédiaires agréés pendant cinq ans après la dernière réduction d'impôt. A *défaut, les réductions* d'impôt accordées sont remises en cause, dans la limite de la prescription ;

— en cas d'excédent des cessions sur les acquisitions au cours d'une année, il y a lieu à reprise dans la limite des réductions d'impôt accordées et diminuées en fonction *de leur ancienneté.*

Ainsi, en cas d'excédent de cessions en 1989, un reversement d'impôt doit être calculé selon les modalités indiquées page 2 de la déclaration nº 2048 M (cette reprise d'impôt est reportée ligne HG de la déclaration des revenus).

ATTENTION ! — Joignez à votre déclaration de revenus la déclaration spéciale nº 2048 ainsi que les états délivrés par les établissements gérant vos comptes. Si *vous n'avez pas reçu cette déclaration spéciale*, demandez-la au centre des impôts. Elle comporte une notice explicative donnant le détail des opérations à effectuer.

A noter que les contribuables qui n'ont eu de réduction d'impôt pour le CEA *qu'au titre de l'année 1983* n'ont pas à souscrire cette déclaration spéciale car cette réduction n'est plus susceptible de reprise pour les opérations effectuées en 1989. Egalement, l'obligation de dépôt chez un intermédiaire agréé avait cessé, pour ces contribuables, au 1er janvier 1989.

f) FRAIS DE COMPTABILITÉ ET D'ADHÉSION A UN CENTRE DE GESTION AGRÉÉ (ligne FH).

Une réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion est accordée afin d'inciter les artisans, commerçants, agriculteurs et membres des professions libérales (dont les recettes n'excèdent pas les limites du forfait) à adhérer à un centre de gestion agréé ou à une association agréée.

Le plafond de la réduction d'impôt est fixé à 4 000 F.

Il est de 5 000 F pour les agriculteurs la première année d'imposition selon un régime de bénéfice réel.

g) SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL DE SOCIÉTÉS NOUVELLES (ligne GF)

● **NOUVEAU.** — Les personnes qui ont souscrit en numéraire au capital de société nouvelle créée entre le 1er janvier 1988 et le 31 décembre 1992, ayant une activité industrielle, commerciale ou artisanale et remplissant les conditions d'exonération de l'impôt sur les sociétés, bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 25 % du montant de leur souscription en *numéraire*, limité à 20 000 F pour les couples mariés et à 10 000 F pour les contribuables célibataires, veufs, divorcés ou séparés.

Cette réduction d'impôt s'applique également pour *les souscriptions au capital de sociétés créées avant le* 31 décembre 1992 et dont la situation nette comptable est représentée à hauteur de 75 % au moins de titres souscrits en *numéraire* de sociétés créées entre le 1er janvier 1988 et le 31 décembre 1992 et remplissant les conditions requises pour bénéficier de *l'exonération d'impôt sur les sociétés.*

Les versements ouvrant droit à réduction d'impôt sont exclusivement les apports en numéraires au capital initial et aux augmentations de capital intervenant dans les trois ans de la création de la société.

Cet avantage ne peut se cumuler pour une même souscription avec *la déduction* des emprunts contractés par les salariés pour souscrire au capital d'une société nouvelle (voir § 1 « traitements, salaires, pensions ») ou avec celle des pertes en capital, des versements sur le PER (voir § 6), ou encore avec les réductions d'impôt au titre des investissements dans *les DOM-TOM (cf. § m).*

Les contribuables qui désirent bénéficier de cette réduction d'impôt doivent joindre à leur déclaration l'état qui leur est remis par la société nouvelle.

h) VERSEMENT A UN FONDS SALARIAL (cases EF à EH)

Une réduction est accordée aux salariés qui participent au financement d'un fonds salarial. Le taux est de 25 % sur le montant des versements, plafonné à 5 000 F par bénéficiaire. Les intérêts qui seront servis sur ces sommes bénéficieront du régime des produits d'obligations.

En cas de retrait en 1989, les réductions correspondantes obtenues précédemment doivent être ajoutées à l'impôt : mentionnez-les à la rubrique 8, ligne N, case M.

i) DÉPENSES AFFÉRENTES A L'HABITATION PRINCIPALE

Vous devez remplir le cadre « Justificatifs » de votre déclaration donnant le détail des justifications de vos dépenses.

1) INTÉRÊTS DES EMPRUNTS ET RAVALEMENT (lignes KG à KU).

SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DE VOTRE HABITATION PRINCIPALE, une réduction est accordée sur les dépenses ci-après dont le montant est plafonné par l'ordinateur.

● **Les intérêts des emprunts.**

Il s'agit des intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la construction ou les grosses réparations de votre habitation principale (c'est-à-dire le logement où vous résidez habituellement).

. Les intérêts des emprunts contractés à partir de 1984 sont pris en compte au taux de 25 % (pour les cinq premières annuités) et les intérêts des emprunts antérieurs *au taux de 20 % pour les dix premières annuités.*

La base de calcul de la réduction est plafonnée à 9 000 F + 1 500 F par personne à charge pour les emprunts antérieurs à 1985. Ce plafond a été relevé à 15 000 F + 2 000 F par personne à charge pour les intérêts des emprunts contractés à partir de 1985. Ce plafond est commun aux intérêts et au ravalement. Il ne peut être cumulé avec le plafond particulier aux emprunts antérieurs à 1985.

Si vous êtes mariés et si vous avez contracté un emprunt depuis le 1er juin 1986 pour l'achat ou la construction d'un logement neuf, le plafond a été porté à 30 000 F + 2 000 F par personne à charge, ou + 2 500 F *pour le deuxième enfant, ou + 3 000 F par enfant* à partir du troisième.

— *Définition des grosses réparations.* Ce sont les travaux d'une importance excédant celle des opérations courantes d'entretien et de réparation et consistant en la remise en état, la réfection, voire le remplacement d'équipements qui, au même titre que les gros murs, les charpentes et les couvertures, sont essentiels pour maintenir l'immeuble en état d'être utilisé conformément à sa destination : remplacement d'un ascenseur devenu vétuste, d'une chaudière de chauffage central ou réfection totale d'une installation sanitaire (remplacement des tuyauteries et de l'ensemble des appareils sanitaires).

En revanche, *les opérations courantes d'entretien et* de réparation d'un immeuble ne peuvent être considérées comme des travaux de grosses réparations, ni les travaux d'amélioration tels que l'installation d'un ascenseur, d'une salle de bains ou du chauffage central dans un immeuble qui en était dépourvu.

— *La base de la réduction* comprend les intérêts et la prime de l'assurance-décès ou de l'assurance « perte d'emploi » liée au prêt (et, l'année de la signature du contrat, les frais de constitution du dossier). Ne sont pas pris en compte : le remboursement du capital, les honoraires du notaire et les frais d'acquisition.

● **Les dépenses de ravalement (remise en *état* des façades : crépis, peintures).**

Le plafond de calcul de la réduction, égal à 15 000 F + 2 000 F par personne à charge, est commun avec le plafond des intérêts d'emprunts. Le taux est de 25 %.

Ces dépenses peuvent être portées sur la déclaration une fois tous les dix ans pour un même immeuble et doivent être imputées sur une seule année. Aussi, si vous ne devez régler le solde de ces travaux qu'en 1990, vous pouvez attendre jusqu'en 1991 pour faire état de l'intégralité des sommes versées en 1989 et en 1990. Si les façades de votre immeuble sont en bois, la réduction peut être accordée tous les cinq ans.

REMARQUES. — Si vous n'habitez pas encore votre logement, vous pouvez tout de même bénéficier de la *réduction : vous devez prendre l'engagement, par lettre* jointe, de l'occuper avant le 1er janvier de la troisième année suivant celle de la conclusion du prêt ou du paiement des dépenses pour l'habitation principale.

— La réduction est possible, en cas de changement de domicile, même si vous aviez déjà bénéficié de cet avantage pour votre précédente habitation.

— L'acquisition par un contribuable d'un deuxième appartement situé à proximité de son habitation principale, laquelle est assez vaste pour accueillir l'ensemble des personnes du foyer, ne peut être regardée comme



une extension de cette habitation et ne peut donc être admise (arrêt du Conseil d'Etat du 14 octobre 1983).

— La circonstance que la résidence principale d'une personne imposable en France soit située à l'étranger ne s'oppose pas à ce que l'intéressé puisse faire état des intérêts de l'emprunt contracté pour l'achat de cette résidence (arrêt du Conseil d'Etat du 14 octobre 1983).

2) DÉPENSESDE GROSSES RÉPARATIONS (lignes KV et KW).

Une réduction est accordée (jusqu'en 1989) aux *propriétaires qui réalisent des travaux de grosses réparations* dans leur habitation principale, à condition que celle-ci soit située en France et que l'immeuble soit achevé depuis plus de quinze ans (pour la définition des grosses réparations, voir ci-dessus, § 1, « intérêts des emprunts »).

La réduction est de 25 % des dépenses, plafonnées pour l'ensemble de la période 1985-1989, à :

— 8 000 F pour une personne célibataire, veuve, divorcée ou séparée ;

— 16 000 F pour un couple marié.

Cette limite est majorée de 2 000 F par personne à charge (de 2 500 F pour le deuxième enfant et 3 000 F pour le troisième). Toutefois la base annuelle de calcul de la réduction ne peut dépasser la moitié du plafond global défini ci-dessus, l'excédent éventuel étant reportable l'année suivante. Si vous étiez dans ce cas l'an dernier, reportez-vous à votre avis d'imposition (colonne 57c) pour connaître la somme à reporter cette année ligne KW.

Si vous avez contracté un emprunt pour financer ces grosses réparations, vous ne pouvez cumuler les deux réductions. Vous pouvez opter pour l'une ou l'autre : soit la réduction au titre des intérêts (pendant cinq ans au maximum), soit la réduction au titre des dépenses elles-mêmes. Bien entendu, le cumul est possible avec la réduction pour un emprunt contracté pour acheter votre *résidence principale.*

Vous devez joindre les factures détaillées (ou la copie de l'acte de prêt) à votre déclaration.

j) ASSURANCE-VIE.

La réduction est égale à 25 % de la part de la prime représentative de l'opération d'épargne (cette part doit être obligatoirement mentionnée sur le certificat de la compagnie : c'est ce montant qu'il faut inscrire ligne HY).

Il doit s'agir de contrats comportant la garantie d'un capital en cas de vie et d'une durée effective au moins égale à six ans, ou bien comportant la garantie d'une rente viagère avec jouissance effectivement *différée* d'au moins six ans. Sont assimilés les contrats d'assurances mixtes ou combinés sur la vie, les contrats d'assurance décès-vie entière, les opérations de prévoyance collective, ainsi que les versements opérés dans le cadre de livrets de Caisse nationale de prévoyance. La base de calcul de la réduction est limitée à 4000 F + 1000 F par enfant à charge.

REMARQUE. — Le montant de prime d'assurance-vie ouvrant droit à réduction d'impôt vient en diminution du plafond de déduction applicable aux versements effectués sur un plan d'épargne en vue de la retraite (voir § 6).

Vous devez annexer à votre déclaration les certificats de déductibilité fiscale.

k) RENTES-SURVIE ET CONTRATS D'EPARGNE-HANDICAP (ligne HZ)

Les primes versées dans le cadre d'un contrat de rente-survie (contrat d'assurance-décès garantissant le versement d'un capital ou d'une rente viagère pour un enfant atteint d'une infirmité l'empêchant d'avoir une activité professionnelle rentable ou d'acquérir une formation d'un niveau normal) ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 25 % de leur montant, limité à 7 500 F, plus 1 500 F par enfant à charge.

La réduction d'impôt s'applique également à la partie de la prime représentative d'épargne versée dans le cadre d'un contrat d'épargne-handicap. Il s'agit de contrat d'assurance-vie, d'une durée d'au moins six ans, garantissant le versement d'un capital ou d'une rente viagère à l'assuré atteint, lors de la conclusion du contrat, d'une infirmité l'empêchant d'avoir une activité professionnelle normalement rentable. Le plafond de 7 500 F, plus 1 500 F par enfant à charge, s'applique globalement pour les primes de contrats de rente-survie et pour la part représentative des primes de contrats d'épargne-handicap. Les certificats établis par les assureurs doivent être joints à la déclaration de revenus.

l) ACHAT D'UN LOGEMENT EN VUE DE SA LOCATION.

Le contribuable qui fait construire ou achète un logement neuf situé en France et destiné à la location à usage d'habitation principale bénéficie d'une réduction d'impôt de 10 % du prix de revient de ce logement à condition qu'il s'engage à le louer pendant six ans au moins. La *base de calcul de la réduction est plafonnée annuellement* à 400 000 F pour un couple marié, 200 000 F dans les autres cas. Il en est de même pour celui qui souscrit à la constitution ou à l'augmentation du capital des sociétés immobilières d'investissement (SII) ou des sociétés civiles de placements immobiliers (SCPI) : la réduction de 10 % (calculée sur les trois quarts du montant de la souscription) n'est accordée que si le souscripteur s'engage à conserver les titres pendant au moins six ans et si la société destine les sommes en cause à l'acquisition ou à la construction d'immeubles locatifs situés en France et affectés, aux trois quarts au moins, à l'habitation principale.

Pour les *souscriptions au capital de SII ou de SCPI*, le plafond de 400 000 F ou de 200 000 F est annuel.

Vous devez obligatoirement joindre à votre déclaration l'engagement de location (ou de conservation) pendant six ans et les justificatifs d'achat (ou attestation de la société).

m) INVESTISSEMENTS DANS LES DOM-TOM.

Ils ouvrent droit à une réduction d'impôt. Sont visés, non seulement les souscriptions au capital des sociétés de développement régional des DOM et des sociétés exerçant leur activité dans les DOM-TOM et collectivités d'outre-mer, mais également les achats de logements neufs occupés ou loués à usage de résidence principale, ainsi que les souscriptions au capital de sociétés ayant pour seul objet la construction de logements neufs loués comme habitation principale.

La réduction est étalée sur cinq ans. Le taux est de 50 % de ce plafond annuel (soit, en fait, pour 1989, un *taux de 10 %*). Vous devez joindre à votre déclaration l'engagement d'affecter le logement pendant cinq ans à l'habitation principale ou de conserver les titres pendant cinq ans (et, dans ce cas, l'attestation de la société).

n) Cotisations syndicales se reporter aux explications données au § 1 « Traitements, salaires et pensions », § g.

SI VOUS ÊTES DOMICILIÉ (E) A L'ÉTRANGER

— *Délais spéciaux.*

Selon le pays, vous disposez des délais suivants pour le dépôt de votre déclaration de revenus :

● Europe, pays du littoral méditerranéen et de la mer Noire, Turquie : 30 avril 1990.

● Afrique (sauf pays du littoral méditerranéen), Amérique du Nord : 15 mai 1990.

● Amérique centrale et Amérique du Sud : 31 mai 1990.

● Asie, Océanie, autres pays : 30 juin 1990.

— *Lieux de dépôt.*

Adressez votre déclaration au Centre des impôts des non-résidents, 9, rue d'Uzès, 75084 Paris Cedex 02.

Toutefois, si vous résidez à Monaco, vous devez l'adresser au Centre des impôts de Menton, Le Triton, 7, rue Victor-Hugo, 06507 Menton.

— *Distribution des imprimés.*

Elle est assurée par les services consulaires français à l'étranger.

— *Personnes concernées.*

Les mesures ci-dessus sont applicables :

● aux personnes qui n'ont pas leur domicile en France *mais y possèdent une ou plusieurs résidences* ; elles sont imposables sur un revenu forfaitaire égal à trois fois la valeur locative réelle de ces habitations ou sur les revenus de source française s'ils sont plus élevés ;

● aux personnes qui n'ont pas en France de domicile et n'y disposent pas de résidence : elles sont imposables si elles perçoivent des revenus de source française ;

● aux fonctionnaires ou agents de l'Etat qui exercent leurs fonctions ou sont chargés de mission dans un pays étranger ;

● aux sociétés ou personnes morales qui exercent une activité en France sans y avoir d'établissements.

Lorsqu'une retenue à la source a été effectuée sur vos *rémunérations non commerciales ou vos salaires de* source française, portez cette retenue dans la rubrique 8, ligne n, case G et joignez à votre déclaration une note indiquant :

— le détail des sommes portées sur la déclaration et, pour chacune, le nom et l'adresse de la partie versante ;

— le montant des retenues correspondantes.

REMARQUE : transfert du domicile à l'étranger. Si vous quittez la France définitivement, vous devez déclarer, dix jours avant votre départ, vos revenus de l'année du transfert de votre domicile à l'étranger, faute de quoi vous n'obtiendrez pas le « quitus fiscal » vous permettant de quitter le territoire français.

REVENUS ENCAISSÉS HORS DE FRANCE

Après avoir rempli l'annexe nº 2047, reportez ces revenus sur votre déclaration d'ensemble sous la rubrique correspondant à leur nature, en les ajoutant éventuellement à vos autres revenus.

Si ces revenus ont été encaissés en monnaie étrangère, ils doivent être déclarés pour leur contre-valeur en francs français, calculée d'après le cours du change à Paris au jour de l'encaissement.

REVENUS PERÇUS DANS LE CADRE DE CONVENTIONS INTERNATIONALES ou par des fonctionnaires internationaux ou par des salariés envoyés à l'étranger par leur employeur et fiscalement domiciliés en France.

Si vous êtes dans un des cas prévus pour bénéficier de l'exonération des revenus « étrangers », déclarez ligne N, case P de la rubrique 8 ces revenus exonérés qui doivent être pris en compte pour le calcul du « taux effectif » d'imposition applicable à vos autres revenus normalement imposables (excluez toutefois de ce montant les *indemnités d'expatriation*). *Donnez le détail de ces revenus* exonérés page 6 de votre déclaration.

DOSSIER

Comment calculer vos impôts sur les revenus de 1989

Quel montant d'impôt paierons-nous cette année sur les revenus de 1989 ? La loi de finances pour 1990 publiée au *« Journal officiel » daté du 29 décembre 1989 permet* théoriquement à chaque contribuable de calculer son impôt, puisqu'elle contient notamment le barème de l'impôt sur le revenu (article 2-I de cette loi). Mais ce barème (pour deux parts) est difficilement utilisable. Outre que le calcul de l'impôt dû nécessite la décomposition du revenu en tranches, il n'intègre pas des modifications importantes de la législation comme le plafonnement des effets du quotient familial.

Le tableau que nous présentons ci-dessous permet, lui, un calcul simple de l'impôt intégrant les effets de plafonnement du quotient familial pour les contribuables domiciliés en métropole.

En revanche, les effets de la minoration, comprise selon le cas entre 11 % et 3 %, ne sont pas intégrés dans le calcul, ni évidemment les réductions au titre des dépenses faites pour les intérêts des emprunts logement ou les assurances-vie... De même, la décote dont peuvent bénéficier tous les contribuables aux revenus modestes doit être calculée distinctement. Les chiffres de revenus indiqués qui permettent le calcul de l'impôt sont des revenus imposables, c'est-à-dire après déduction des 10 % et 20 % auxquels vous avez droit (plus les déductions spéciales pour certaines professions) et après arrondissement à la dizaine de francs inférieure.

Si vous avez plus de huit parts ou si vous êtes domicilié(e) dans les DOM, une autre formule vous permet de calculer votre impôt. Mais cette formule ne tient pas compte du plafonnement du quotient familial (nous vous donnons les moyens d'en tenir compte dans un deuxième temps).

BARÈME POUR CALCULER VOTRE IMPOT : recherchez dans la colonne qui correspond à votre nombre de parts et à votre situation le montant de votre revenu imposable et appliquez alors les opérations indiquées dans la colonne gauche.

VOUS AVEZ	1 part	1,5 part	2 parts	2,5 parts	3 parts	3,5 parts	4 parts	4,5 parts	5 parts	5,5 parts	6 parts	6,5 parts	7 parts	7,5 parts	8 parts	
I ● VOUS ÊTES MARIÉ (E)																Exemples : ● Vous êtes marié(e), 3 parts, revenu imposable de 339 480 F : votre impôt est égal à : (339 480 F ×38,4 %) – 48 476= 81 884 F (tableau I). ● Vous êtes célibataire sans enfant, 1 part, revenu imposable de 120 260 F : votre impôt est égal à : (120 260 F ×38,4 %) – 16 159= 30 021 F (tableau III). ● Vous êtes divorcé(e) avec 2 enfants à charge, 2,5 parts, revenu imposable de 153 910 F : votre impôt est égal à : (153 910 F×28,8 %) – 23 024= 21 302 F (tableau II). ● Vous êtes veuf(ve), 3 parts, revenu imposable de 237 400 F : votre impôt est égal à : (237 400 F×38,4 %) – 48 476= 42 686 F (tableau III).
– Votre revenu imposable R n'excède pas			*36 740*	*45 920*	*55 110*	*64 290*	*73 480*	*82 660*	*91 850*	*101 030*	*110 220*	*119 400*	*128 590*	*137 770*	*146 960*	
Multipliez R par 5 % et déduisez			1 757	2 196	2 635	3 075	3 514	3 953	4 392	4 832	5 271	5 710	6 149	6 589	7 028	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			*43 540*	*54 420*	*65 310*	*76 190*	*87 080*	*97 960*	*108 850*	*119 730*	*130 620*	*141 500*	*152 390*	*163 270*	*174 160*	
Multipliez R par 9,6 % et déduisez			3 447	4 309	5 171	6 032	6 894	7 756	8 618	9 479	10 341	11 203	12 065	12 926	13 788	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			*68 820*	*86 020*	*103 230*	*120 430*	*137 640*	*154 840*	*172 050*	*189 250*	*206 460*	*223 660*	*240 870*	*258 070*	*275 280*	
Multipliez R par 14,4 % et déduisez			5 537	6 921	8 305	9 690	11 074	12 458	13 842	15 227	16 611	17 995	19 379	20 764	22 148	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			*88 480*	*110 600*	*132 720*	*154 840*	*176 960*	*199 080*	*221 200*	*243 320*	*265 440*	*287 560*	*309 680*	*331 800*	*353 920*	
Multipliez R par 19,2 % et déduisez			8 840	11 050	13 260	15 471	17 681	19 891	22 101	24 311	26 521	28 731	30 941	33 151	35 361	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			*111 880*	*138 850*	*166 620*	*194 390*	*222 160*	*249 930*	*277 700*	*305 470*	*333 240*	*361 010*	*388 780*	*416 550*	*444 320*	
Multipliez R par 24 % et déduisez			13 087	16 359	19 631	22 903	26 175	29 447	32 718	35 990	39 262	42 534	45 806	49 078	52 349	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			*134 440*	*168 050*	*201 660*	*235 270*	*268 880*	*302 490*	*336 100*	*369 710*	*403 320*	*436 930*	*470 540*	*504 150*	*537 760*	
Multipliez R par 28,8 % et déduisez			18 419	23 024	27 629	32 234	36 838	41 443	42 048	50 653	55 258	59 862	64 467	69 072	73 677	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			*155 100*	*193 870*	*232 650*	*271 420*	*310 200*	*348 970*	*387 750*	*426 520*	*465 380*	*504 070*	*542 850*	*581 620*	*611 700*	
Multipliez R par 33,6 % et déduisez			24 872	31 090	37 308	43 527	49 745	55 963	62 181	68 399	74 617	80 835	87 053	93 271	99 489	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			*258 420*	*323 020*	*381 700*	*416 800*	*441 950*	*465 950*	*488 110*	*508 330*	*528 550*	*548 770*	*568 990*	*589 210*	–	
Multipliez R par 38,4 % et déduisez			32 317	40 396	48 476	56 555	64 634	72 714	80 793	88 872	96 951	105 031	113 110	129 268	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			*355 420*	*366 110*	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 43,2 % et déduisez			44 721	55 902	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			*420 420*	*420 420*	*420 420*	*420 420*	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 49 % et déduisez			65 336	77 136	88 936	100 736	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas			*478 240*	*478 240*	*478 240*	*478 240*	*478 240*	*478 240*	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 53,9 % et déduisez			85 936	97 736	109 536	121 336	133 136	144 936	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R excède			*478 240*	*478 240*	*478 240*	*478 240*	*478 240*	*478 240*	*488 110*	*508 330*	*528 550*	*548 770*	*568 990*	*589 210*	*611 700*	
Multipliez R par 56,8 % et déduisez			99 805	111 605	123 405	135 205	147 005	158 805	170 605	182 405	194 205	206 005	217 805	229 605	241 405	
II ● VOUS ÊTES CÉLIBATAIRE, DIVORCÉ(E) OU SÉPARÉ(E) AVEC UN OU DES ENFANTS(1)																
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*18 370*	*27 550*	*36 740*	*45 920*	*55 110*	*64 290*	*73 480*	*82 660*	*91 850*	*101 030*	*110 220*	*119 400*	*128 590*	*137 770*	*146 960*	
Multipliez R par 5 % et déduisez	878	1 318	1 757	2 196	2 635	3 075	3 514	3 953	4 392	4 832	5 271	5 710	6 149	6 589	7 028	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*21 770*	*32 650*	*43 540*	*54 420*	*65 310*	*76 190*	*87 080*	*97 960*	*108 850*	*119 730*	*130 620*	*141 500*	*152 390*	*163 270*	*174 160*	
Multipliez R par 9,6 % et déduisez	1 724	2 585	3 447	4 309	5 171	6 032	6 894	7 756	8 618	9 479	10 341	11 203	12 065	12 926	13 788	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*34 410*	*51 610*	*68 820*	*86 020*	*103 230*	*120 430*	*137 640*	*154 840*	*172 050*	*189 250*	*206 460*	*223 660*	*240 870*	*258 070*	*275 280*	
Multipliez R par 14,4 % et déduisez	2 768	4 153	5 537	6 921	8 305	9 690	11 074	12 458	13 842	15 227	16 611	17 995	19 379	20 764	22 148	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*44 240*	*66 360*	*88 480*	*110 600*	*132 720*	*154 840*	*176 960*	*199 080*	*221 200*	*243 320*	*265 440*	*287 560*	*309 680*	*331 800*	*353 920*	
Multipliez R par 19,2 % et déduisez	4 420	6 630	8 840	11 050	13 260	15 471	17 681	19 891	22 101	24 311	26 521	28 731	30 941	33 151	35 361	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*55 540*	*83 310*	*111 880*	*138 850*	*166 620*	*194 390*	*222 160*	*249 930*	*277 700*	*305 470*	*333 240*	*361 010*	*388 780*	*416 550*	*444 320*	
Multipliez R par 24 % et déduisez	6 544	9 816	13 087	16 359	19 631	22 903	26 175	29 447	32 718	35 990	39 262	42 534	45 806	49 078	52 349	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*67 220*	*100 830*	*132 160*	*168 050*	*201 660*	*235 270*	*268 880*	*294 820*	*320 510*	*346 210*	*371 910*	*397 600*	*423 300*	*449 000*	*474 700*	
Multipliez R par 28,8 % et déduisez	9 210	13 814	18 419	23 024	27 629	32 234	36 838	41 443	46 048	50 653	55 258	59 862	64 467	69 072	73 677	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*77 550*	*116 320*	–	*184 850*	*218 470*	*245 110*	*269 170*	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 33,6 % et déduisez	12 436	18 654	–	31 090	37 308	43 527	49 745	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*129 210*	*190 850*	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 38,4 % et déduisez	16 159	24 238	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*177 710*	–	*177 710*	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 43,2 % et déduisez	22 361	–	37 451	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*210 210*	*210 210*	*210 210*	*210 210*	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 49 % et déduisez	32 668	44 468	47 758	59 558	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*239 120*	*239 120*	*239 120*	*239 120*	*239 120*	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 53,9 % et déduisez	42 968	54 768	58 058	69 858	81 658	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R excède	*239 120*	*239 120*	*239 120*	*239 120*	*239 120*	*245 110*	*269 170*	*294 820*	*320 510*	*346 210*	*371 910*	*397 600*	*423 300*	*449 000*	*474 700*	
Multipliez R par 56,8 % et déduisez	49 903	61 703	64 993	76 793	88 593	100 393	112 193	123 993	135 793	147 593	159 393	171 193	182 993	194 793	206 593	
III ● VOUS ÊTES VEUF(VE) AVEC OU SANS ENFANT, OU CÉLIBATAIRE, DIVORCÉ(E), SÉPARÉ(E) SANS ENFANT(1)																Note des tableaux II et III (1) Pour un célibataire divorcé(e) ou séparé(e) n'ayant pas d'enfant à charge mais une personne invalide à charge (autre qu'un enfant) utiliser le barème III.
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*18 370*	*27 550*	*36 740*	*45 920*	*55 110*	*64 290*	*73 480*	*82 660*	*91 850*	*101 030*	*110 220*	*119 400*	*128 590*	*137 770*	*146 960*	
Multipliez R par 5 % et déduisez	878	1 318	1 757	2 196	2 635	3 075	3 514	3 953	4 392	4 832	5 271	5 710	6 149	6 589	7 028	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*21 770*	*32 650*	*43 540*	*54 420*	*65 310*	*76 190*	*87 080*	*97 960*	*108 850*	*119 730*	*130 620*	*141 500*	*152 390*	*163 270*	*174 160*	
Multipliez R par 9,6 % et déduisez	1 724	2 585	3 447	4 309	5 171	6 032	6 894	7 756	8 618	9 479	10 341	11 203	12 065	12 926	13 788	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*34 410*	*51 610*	*68 820*	*86 020*	*103 230*	*120 430*	*137 640*	*154 840*	*172 050*	*189 250*	*206 460*	*223 660*	*240 870*	*258 070*	*275 280*	
Multipliez R par 14,4 % et déduisez	2 768	4 153	5 537	6 921	8 305	9 690	11 074	12 458	13 842	15 227	16 611	17 995	19 379	20 764	22 148	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*44 240*	*66 360*	*88 480*	*110 600*	*132 720*	*154 840*	*176 960*	*199 080*	*221 200*	*243 320*	*265 440*	*287 560*	*309 680*	*331 800*	*353 920*	
Multipliez R par 19,2 % et déduisez	4 420	6 630	8 840	11 050	13 260	15 471	17 681	19 891	22 101	24 311	26 521	28 731	30 941	33 151	35 361	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*55 540*	*83 310*	*111 080*	*138 850*	*166 620*	*194 390*	*222 160*	*249 930*	*277 700*	*305 470*	*333 240*	*361 010*	*388 780*	*416 550*	*444 320*	
Multipliez R par 24 % et déduisez	6 544	9 816	13 087	16 359	19 631	22 903	26 175	29 447	32 718	35 990	39 262	42 534	45 806	49 078	52 349	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*67 220*	*100 830*	*134 440*	*168 050*	*201 660*	*235 270*	*268 880*	*302 490*	*336 100*	*369 710*	*402 300*	*428 000*	*453 690*	*478 390*	*505 090*	
Multipliez R par 28,8 % et déduisez	9 210	13 814	18 419	23 024	27 629	32 234	36 838	41 443	46 048	50 653	55 258	59 862	64 467	69 072	73 677	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*77 550*	*116 320*	*155 100*	*193 870*	*232 650*	*271 420*	*305 850*	*329 910*	*353 970*	*378 030*	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 33,6 % et déduisez	12 436	18 654	24 872	31 090	37 308	43 527	49 745	55 963	62 181	68 399	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*129 210*	*190 850*	*220 970*	*244 060*	*264 280*	*284 500*	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 38,4 % et déduisez	16 159	24 238	32 317	40 396	48 476	56 555	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*177 710*	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 43,2 % et déduisez	22 361	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*210 210*	*210 210*	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 49 % et déduisez	32 668	44 468	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R n'excède pas	*239 120*	*239 120*	*239 120*	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Multipliez R par 53,9 % et déduisez	42 968	54 768	66 568	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R excède	*239 120*	*239 120*	*239 120*	*244 060*	*264 280*	*284 500*	*305 850*	*329 910*	*353 970*	*378 030*	*402 300*	*428 000*	*453 690*	*478 390*	*505 090*	
Multipliez R par 56,8 % et déduisez	49 903	61 703	73 503	85 303	97 103	108 903	120 703	132 503	144 303	156 103	167 903	179 703	191 503	203 303	215 103	
ATTENTION :	1 part	1,5 part	2 parts	2,5 parts	3 parts	3,5 parts	4 parts	4,5 parts	5 parts	5,5 parts	6 parts	6,5 parts	7 parts	7,5 parts	8 parts	
● Vous n'êtes pas imposable si votre revenu n'excède pas	*17 570*	*26 350*	*35 140*	*43 920*	*52 710*	*61 490*	*70 280*	*79 060*	*87 850*	*96 630*	*105 420*	*114 200*	*122 990*	*131 770*	*140 560*	
● Votre impôt n'est pas mis en recouvrement si votre revenu imposable n'excède pas	36 350	46 610	56 220	65 830	75 450	85 060	94 670	104 280	113 900	123 510	133 120	142 740	152 330	161 300	170 280	

(Les blancs laissés dans le tableau « Barème pour calculer votre impôt » résultent des effets du plafonnement du quotient familial).

– **SI VOUS AVEZ PLUS DE 8 PARTS OU SI VOUS ÊTES DOMICILIÉ(E) DANS UN DOM,** utilisez les formules ci-après, après avoir déterminé votre quotient familial, c'est-à-dire le résultat de la division de votre revenu imposable par votre nombre de parts (soit R votre revenu et N votre nombre de parts) :

■ ***Si votre quotient familial (R divisé par N) :***

n'excède pas **17 570 F** .... votre impôt sera égal à : 0
est supérieur à **17 570 F** et inférieur ou égal à **18 370 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,050) – (878,50 F × N)
*est supérieur à **18 370 F** et inférieur ou égal à **21 770 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,096) – (1 723,52 F × N)*
est supérieur à **21 770 F** et inférieur ou égal à **34 410 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,144) – (2 768,48 F × N)
est supérieur à **34 410 F** et inférieur ou égal à **44 240 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,192) – (4 420,16 F × N)
est supérieur à **44 240 F** et inférieur ou égal à **55 540 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,240) – (6 543,68 F × N)
est supérieur à **55 540 F** et inférieur ou égal à **67 220 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,288) – (9 209,60 F × N)
est supérieur à **67 220 F** et inférieur ou égal à **77 550 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,336) – (12 436,16 F × N)
est supérieur à *77 550 F et* inférieur ou égal à *129 210 F* votre impôt sera égal à : (R × 0,384) – (16 158,56 F × N)
est supérieur à **129 210 F** et inférieur ou égal à **177 710 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,432) – (22 360,64 F × N)
est supérieur à **177 710 F** et inférieur ou égal à **210 210 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,490) – (32 667,82 F × N)
est supérieur à **210 210 F** et inférieur ou égal à **239 120 F** votre impôt sera égal à : (R × 0,539) – (42 968,11 F × N)
est supérieur à **239 120 F** .... votre impôt sera égal à : (R × 0,568) – (49 902,59 F × N)

■ ***Si vous êtes domicilié(e) dans un DOM** vous bénéficiez, en premier lieu, d'un abattement de 30 % (Guadeloupe, Martinique, Réunion) plafonné à **32 270 F**, ou de 40 % (Guyane) plafonné à **42 700 F**.*

■ ***Plafonnement du quotient familial.*** La réduction d'impôt pour chaque 1/2 part s'ajoutant à 1 part (personne seule) ou à 2 parts (mariés) ne peut excéder **11 800 F.**

Toutefois, pour les célibataires, divorcés ou séparés ayant un ou des enfants à charge, la réduction d'impôt correspondant à la première des demi-parts s'ajoutant à 1 part est limitée à 3 290 F (soit 15 090 F pour la part entière accordée pour le premier des enfants à charge) ; s'ils n'ont pas d'enfant à charge, mais une personne invalide à charge (autre qu'un enfant), les demi-parts additionnelles sont normalement plafonnées à 11 800 F d'impôt chacune.

■ ***Comment alors effectuer les calculs ?*** **Calculez votre impôt avec votre nombre de parts (I), puis une 2e fois (A) avec 1 part (non marié(e)) ou 2 parts (mariés). Si la différence entre les deux excède le produit (B) de 11 800 F** *par le* nombre de 1/2 parts s'ajoutant à 1 ou 2 parts (somme réduite à 3 290 F pour la première demi-part additionnelle pour un célibataire, divorcé ou séparé ayant au moins un enfant à charge), votre impôt est égal à A – B (dans le cas contraire, il est égal à I).

– **DU RÉSULTAT RESSORTANT DU BARÈME OU DES FORMULES DE CALCUL, vous devez retrancher :**

● les réductions d'impôt pour les dons aux associations, les frais de garde de jeunes enfants, les sommes versées à une aide à domicile, les dépenses afférentes à votre habitation principale, les investissements effectués dans les DOM-TOM, les assurances-vie, les frais d'adhésion à un centre de gestion agréé, les fonds salariaux ou les investissements immobiliers locatifs ;

● **la décote,** si votre impôt I est inférieur à *4 670 F* : elle est égale à *4 670 F – I (I est le montant de votre impôt* après déduction des réductions d'impôt) ;

● **la minoration,** dont le taux est le suivant cette année :

– si votre impôt calculé comme ci-dessus n'excède pas 24 680 F, la minoration est de 11 % ;

– si votre impôt est compris entre 24 681 F et 30 840 F, la minoration est égale à la différence entre 6 170 F et 14 % de votre impôt (calculé jusqu'au stade ci-dessus) ;

– si votre impôt est compris entre 30 841 F et 37 010 F, la minoration est de 6 % ;

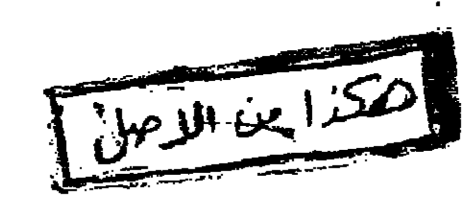
– si votre impôt est compris entre 37 011 F et 43 510 F, la minoration est égale à la différence entre 7 400 F et 14 % de votre impôt ;

– si votre impôt est supérieur à 43 510 F, la minoration est de 3 %, à condition toutefois que votre revenu imposable R divisé par votre nombre de parts N n'excède pas 312 660 F.

Remarque. – Si vous avez des reprises d'impôt à déclarer (par exemple en cas d'excédent de cession d'actions CEA, ou retraits d'un fonds salarial, ou non-respect des conditions pour des investissements immobiliers locatifs, ou remboursement de dépenses pour économiser l'énergie), ajoutez-les à votre impôt avant déduction de la minoration.

Exemple de calcul de l'impôt dans les DOM :

● Vous êtes marié (e), domicilié (e) à la Réunion, vous avez 4 parts, votre revenu imposable est égal à 500 000 F (après arrondissement). Votre quotient familial est égal à 500 000 : 4 = 125 000. Il est compris entre 77 550 F et 129 210 F.
L'impôt I est égal à (500 000 × 0,384) – (16 158,56 × 4) = 127 366 F – (30 % limité à 32 270 F) = 95,096 F.
Pour vérifier si le plafonnement du quotient familial s'applique, il faut calculer l'impôt A sur deux parts : (500 000 × 0,568) – (49 902,59 × 2) = 184 195 – (30 % limité à 32 270 F) = 151 925 F. La *différence* entre A et I, soit 56 829 F excédant le produit « B » de 11 800 × 4 = 47 200 F, votre impôt est égal à A–B, soit 151 925 – 47 200 = 104 725 F.

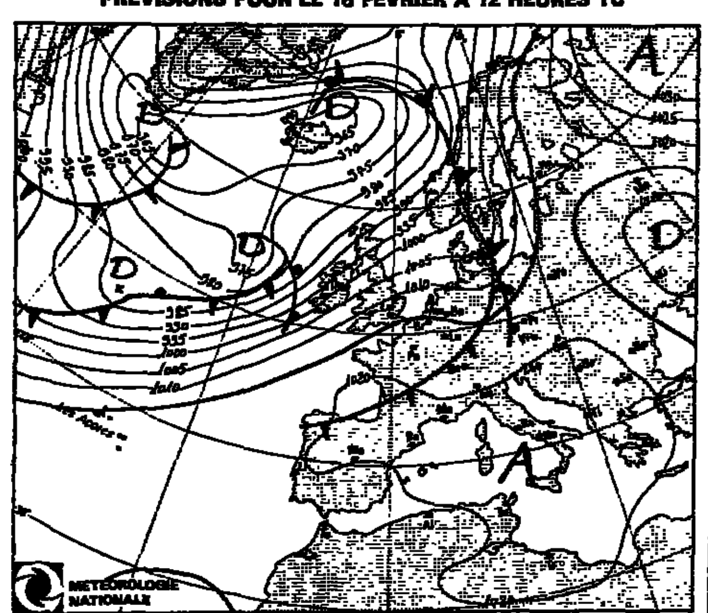


AGENDA

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 16 FÉVRIER 1990 A 0 HEURE TU

PRÉVISIONS POUR LE 18 FÉVRIER A 12 HEURES TU



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 16 février à 0 heure et le dimanche 18 février à 24 heures :

Au cours de la période, une perturbation océanique balaiera le pays. Peu active dans un premier temps, elle occasionnera des précipitations dans la journée de dimanche en de nombreuses régions.

Samedi : nuages et éclaircies, petites pluies sur le Nord et le Nord-Ouest.

Les régions s'étendant de la Bretagne et des pays de Loire au Pas-de-Calais et à la Picardie garderont toute la journée un temps bien nuageux. De petites pluies ou bruines pourront se produire de temps en temps.

De l'Aquitaine au Centre, à la Champagne et à la Lorraine, nuages et éclaircies se partageront le ciel.

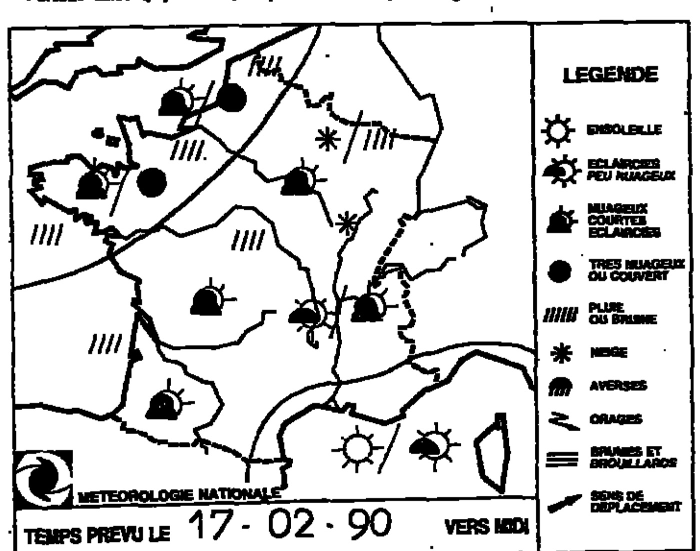
Partout ailleurs, pas de précipitations. Passages nuageux et périodes ensoleillées alterneront.

Dimanche : passages pluvieux.

En matinée, les régions s'étendant de la Manche et de l'Atlantique à la Lorraine, la Bourgogne, l'Auvergne et à l'Aquitaine seront tour à tour affectées par des pluies modérées et localement orageuses. Après leur passage, installation d'un temps variable avec alternance de nuages, d'éclaircies et d'averses.

Dans l'après-midi, les pluies poursuivront leur chemin vers l'est, atteignant l'Alsace, la Franche-Comté, Rhône-Alpes et le Midi-Pyrénées. Il neigera en soirée et dans la nuit au-dessus de 2 000 m sur les Alpes et les Pyrénées.

Le Sud-Est connaîtra un temps de plus en plus nuageux, mais sec.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 16-2-1990

Valeurs extrêmes relevées entre le 15-2-1990 à 6 heures TU et le 16-2-1990 à 6 heures TU

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	18	7	D
BIARRITZ	14	12	C
BORDEAUX	15	11	P
BOURGES	12	4	P
BREST	10	6	P
CAEN	9	1	P
CHERBOURG	8	1	P
CLERMONT-FER	14	5	P
DIJON	13	3	P
GRENOBLE St-M-H	12	5	C
LILLE	7	0	N
LIMOGES	10	6	P
LYON	14	7	–
MARSEILLE-MAR	18	9	D
NANCY	12	0	C
NANTES	12	7	P
NICE	28	11	D
PARIS-MONTS	12	3	P
PAU	13	10	N
PERPIGNAN	18	14	N
RENNES	11	5	P
ST-ETIENNE	16	5	C
STRASBOURG	13	1	–
TOURS	12	4	P
TOULOUSE	13	12	P
POINTE-A-PITRE	–	–	–

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	24	6	D
AMSTERDAM	6	2	A
ATHÈNES	18	10	D
BANGKOK	34	26	C
BARCELONE	21	12	D
BELGRADE	16	4	D
BERLIN	3	1	*
BRUXELLES	7	1	N
LE CAIRE	22	13	C
COPENHAGUE	3	–1	B
DAKAR	26	18	N
DELHI	21	11	D
DJERBA	22	15	D
GENÈVE	12	4	P
HONGKONG	20	18	A
ISTANBUL	12	11	N
JÉRUSALEM	10	7	C
LISBONNE	16	8	D
LONDRES	9	1	N
LOS ANGELES	12	3	N
LUXEMBOURG	11	–1	N
MADRID	18	1	B
MARRAKECH	27	9	D
MEXICO	23	10	B
MILAN	24	4	D
MONTRÉAL	2	–12	*
MOSCOU	–2	–4	*
NAIROBI	30	22	N
NEW-YORK	14	1	P
OSLO	2	–3	C
PALMA-DE-MAJ.	21	13	D
PÉKIN	8	–2	B
RIO-DE-JANEIRO	29	24	N
ROME	16	6	B
SINGAPOUR	33	24	C
STOCKHOLM	1	–4	N
SYDNEY	25	20	D
TOKYO	7	6	P
TUNIS	22	11	D
VARSOVIE	01	–1	C
VENISE	12	3	D
VIENNE	5	2	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heures en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PHILATÉLIE

Max Hymans et Air France

La Poste mettra en vente générale le lundi 5 mars le timbre à 2,30 F, *Max Hymans*.

Issu d'une famille alsacienne, Max Hymans est né à Paris le 2 mars 1900. Centralien, juriste, il devient avocat à la cour d'appel de Paris en 1927, est élu député de l'Indre en 1928. Il le restera jusqu'en 1940.



A la déclaration de guerre, il rejoint le 31e régiment d'artillerie et reçoit sa première citation en juin 1940. Il entre dans la Résistance et, en 1943, il est directeur, à Alger, de l'infrastructure et des transports aériens, chargé par de Gaulle d'unifier les différents services de transports aériens du Comité français de libération. Il assure à ce titre, le 1er novembre 1944, la présidence de la délégation française à Chicago pour la création de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

Après la guerre, nommé secrétaire général à l'aviation civile et commerciale, il devient, en 1948, président d'Air France. En janvier 1961, il abandonne ses fonctions pour raisons de santé. Max Hymans est décédé le 7 mars 1961.

Le timbre, au format vertical 21,45 × 36 mm, dessiné et gravé par Jacques Gauthier, est imprimé en taille-douce en feuilles de cinquante.

► **Vente anticipée à Paris, les 3 et 4 mars au bureau de poste « premier jour » ouvert au siège d'Air France, grand hall d'accueil, 1, square Max-Hymans, 15e (entrée par le 25, boulevard de Vaugirard) ; le 3 mars, de 8 heures à 12 heures, à Paris-Louvre RP, 52, rue du Louvre, 1er, et au bureau de poste de Paris-Ségur, 5, avenue de Saxe, 7e ; de 10 heures à 17 heures, au Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard, 15e (boîtes aux lettres spéciales).**

► **Souvenirs philatéliques : enveloppes (12 F + port), cartes (15 F + port) auprès du Club aérophilatélique/Association des retraités d'Air France, M. G. Meyer, 1 square Max-Hymans, 75757 Paris cedex.**

A noter que Jacques Gauthier, créateur du timbre, sera présent sur place le dimanche 4 mars pour signer son œuvre. Joseph De Joux, auteur de nombreux timbres de poste aérienne, sera là, quant à lui, les 3 et 4 mars.

Rubrique réalisée par la rédaction du *Monde des philatélistes*. 24, rue Chauchat, 75009 Paris. Tél. : (1) 42-47-99-08.

En filigrane

● **Monaco, nouveaux timbres de série courante.** — La poste monégasque a procédé à l'émission de trois nouveaux timbres de série courante à l'effigie de Rainier III de Monaco, le 11 janvier : 2,10 F vert, 2,30 F rouge et 25 F noir. Le 8 février, deux carnets de dix timbres chacun à 2,10 F et 2,30 F ont été émis. Ils reproduisent des aquarelles de Claude Rosticher représentant des vues du vieux Monaco (Office des émissions de timbres-poste, 2, avenue Saint-Michel, MC 98030 Monaco Cedex).

● **Forum mondial de la santé.** — La revue trimestrielle internationale de développement sanitaire éditée par l'OMS à Genève, *Forum mondial de la santé*, propose parfois des articles de philatélie. Les deux derniers en date : « 40e anniversaire de l'OMS, *dites-le avec des timbres* » paru en 1988 et « Promouvoir la santé grâce à la poste », paru fin 1989 (l'abonnement d'un an, 60 francs suisses, renseignements auprès de l'OMS, *Forum mondial de la santé*, distribution et ventes, 1211 Genève 27, Suisse).

● **Expos-bourses.** — L'Union des philatélistes PTT de la Loire organise une exposition philatélique avec bureau de poste temporaire, les 24 et 25 février, à la salle des fêtes de Boën-sur-Lignon (Loire), pour commémorer la création des municipalités (renseignements, souvenirs philatéliques : Gérard Sayet, 23, allée H. Daumier, 42100 Saint-Etienne).

Morestel (Isère) accueille sa 4e Bourse multi-collection à la Salle de l'amitié, le 25 février (renseignements : Pierre Berge, Le Chaffard, 38630 Les Avenières. Tél. : 74-33-93-58).

Une bourse aux timbres se tiendra le 25 février dans le Bas-Rhin, à la salle Amitié d'Erstein (renseignements : Thierry Munch, amicale philatélique d'Erstein, 13, rue de Marckolsheim, 67230 Benfeld).

L'Association laïque de Condren (Aisne) organise, le 25 février, sa cinquième expo-bourse toutes collections, salle Atlas, chaussée Brunehaut (renseignements : Claude Florin, 6, boulevard du général de Gaulle, Condren, 02700 Tergnier).

● **XVIe Jeux olympiques d'hiver.** — Le programme philatélique relatif aux Jeux olympiques d'hiver, qui se déroulera à Albertville en 1992, comprendra en définitive douze timbres d'ici à fin 1991, dont les deux premiers parus le 8 février (*le Monde* du 27 janvier). La Poste, partenaire officiel des Jeux, émettra plus particulièrement un timbre *pour le parcours de la flamme* olympique, dont elle a l'exclusivité de l'organisation. En 1992, sont prévus également une carte-maximum, un entier postal et un bloc-souvenir. Le service philatélique de la Poste propose des abonnements à ces produits ainsi qu'à la cohorte de souvenirs philatéliques qui les accompagnent (Service philatélique des PTT, 18, rue François-Bonvin, 75758 Paris Cedex 15).

CAMPUS

Lycéens en colère

Banderoles, slogans, porte-paroles. Les élèves du lycée Maximilien-Sorre de Cachan (Val-de-Marne) ne sont pas de vieux briscards des manifestations de rue, mais ils apprennent vite. Plus de deux cents d'entre eux se sont rendus devant le ministère de l'éducation nationale, jeudi 15 février, avant de faire une bruyante tournée des rédactions parisiennes, dont celle du *Monde*... Il s'agissait d'alerter l'opinion sur leur « *juste revendication* », à savoir un assouplissement du règlement intérieur de leur établissement.

Les 1 250 élèves de ce lycée technique, dont 53 % sont en classes de BTS, n'admettent plus des pratiques disciplinaires qu'ils jugent peu en rapport avec leur âge. « *Nous n'avons pas le droit d'aller aux toilettes pendant les cours ou de circuler librement dans les couloirs,* raconte l'un des manifestants. *Même à l'extérieur de l'établissement, nous n'avons pas le droit de nous promener en couple dans le campus.* » Bref, « *le malaise couvait depuis longtemps* » lorsqu'une vague d'avertissements, pour des motifs semble-t-il mineurs, a mis le feu aux poudres au début du mois de février.

Grève des cours et dialogue de sourds avec les représentants de la direction. Les délégués des quarante-cinq classes post et pré-baccalauréat du lycée n'arrivaient pas à faire adopter leur motion en treize points destinée à assouplir les règles de vie scolaire et à associer plus directement les représentants des élèves aux différentes instances. « *Des mesures de première urgence indispensables pour améliorer le climat* », explique un délégué. Ils ont donc décidé de faire un détour par la rue de Grenelle pour mieux faire passer leur message lors du conseil de gestion de l'établissement prévu le 16 février. Au moment où la loi d'orientation sur l'éducation insiste sur la reconnaissance des « droits des élèves », ils devraient avoir des chances d'être entendus.

J.-J. B.

Formation de professeurs de musique

Le ministère de la culture recrute les directeurs et les *animateurs de deux centres* régionaux de formation de professeurs d'école de musique qui seront ouverts à la rentrée prochaine. Les candidats doivent être des musiciens confirmés, ayant une solide expérience de l'enseignement musical *spécialisé et de la formation* d'adultes. Rémunération brute : 225 F annuels. Dépôt des candidatures avant *le 30 mars.*

► *Les dossiers doivent parvenir à la direction de la musique et de la danse. Département de l'enseignement et de la formation, 53, rue Saint-Dominique, 75007 Paris.*

LE WEEK-END D'UN CHINEUR

PARIS

Dimanche 18 février

Drouot, 14 h : art contemporain, bijoux, fourrures, montres, bracelets, tapis d'Orient, archéologie, islam.

ILE-DE-FRANCE

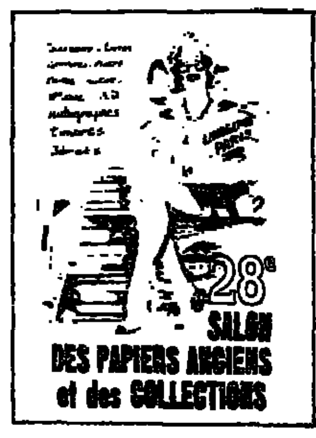
Samedi 17 février

Corbeil, 14 h : tableaux, mobilier ; **Le Raincy** 14 h : Militaria ; **Nanterre**, 14 h : tableaux, mobilier.

Dimanche 18 février

Argenteuil, 15 h : mobilier, objets d'art ; **Chartres**, 14 h : cartes postales, timbres.





COMMUNICATION

Le parquet de Paris requiert un non-lieu en faveur de M. Michel Droit

Le parquet de Paris a requis auprès de M. Philippe Jeannin, juge d'instruction à Paris, le jeudi 15 février, un non-lieu en faveur de M. Michel Droit, de M. Yves de Chaisemartin, dirigeant du groupe Hersant, aujourd'hui directeur général de la Cinq, et de M. Pascal Valléry-Radot, ancien chargé de mission à la CNCL, aujourd'hui au CSA.

M. Michel Droit avait été inculpé le 27 mai 1988 de corruption passive par le juge d'instruction Claude Grellier. Une enquête judiciaire avait révélé l'existence sur les comptes bancaires de M. Michel Droit de versements réguliers émanant du groupe Hersant, dont l'académicien avait été longtemps le salarié avant sa nomination à la CNCL. Pour justifier le maintien de ces liens financiers, apparemment contraires à l'obligation de stricte indépendance imposée aux membres de la commission, M. Droit avait avancé deux explications : d'une part, il s'agissait du versement d'indemnités diverses qui lui étaient dues par le groupe Hersant dans le cadre de son départ à la retraite ; d'autre part, ces sommes étaient constituées par les virements échelonnés de droits d'auteur anticipés sur une éventuelle édition et commercialisation des cahiers du « Figaro histoire », une rubrique hebdomadaire créée pour lui pour *le Figaro-Magazine*. Ce système de justification était le seul capable d'éviter à l'académicien de tomber sous le coup de la loi de 1986. Celle-ci, en effet, n'autorisait aux membres de la CNCL d'autres rémunérations que le traitement versé par la commission, à l'exception justement de droits d'auteur.

L'argument avait cependant été largement contré par un rapport de police remis à la justice à l'issue d'une longue enquête (*le Monde* du 4 octobre 1988) et qualifiant certains documents avancés par M. Droit pour expliquer les virements opérés sur son compte de *« faux fabriqués dans la précipitation »*. L'enquête avait conclu à la complicité de M. Yves de Chaisemartin, directeur adjoint de la Socpresse, qui, soupçonné d'avoir facilité ces divers paiements à l'académicien, avait été inculpé, le 12 juillet 1988, de corruption passive. Inculpé de trafic d'influence le 23 novembre 1987, pour un voyage au Maroc offert par Radio-Orient, M. Valléry-Radot n'était qu'indirectement concerné dans ce dossier. Une ordonnance de non-lieu avait été rendue en sa faveur, le 2 août 1988, par le juge Grellier, ordonnance annulée pour des raisons de procédure.

Au cours de l'instruction, l'affaire avait connu de nombreux rebondissements et fait l'objet de vives polémiques. M. Pierre Arpaillange, alors procureur général de la Cour de cassation, avait lui-même stigmatisé le dessaisissement du juge Grellier décidé dans la première phase de cette affaire par la Cour de cassation, mettant en garde les magistrats contre le risque de se voir transformer en *« bouffons de la République »*.

ANNICK COJEAN

A 2 primée pour « Les grandes familles » à Monte-Carlo

Antenne 2, la BBC et la chaîne suédoise STV ont remporté jeudi 15 février, les quatre nymphes d'or du 30e Festival international de télévision de Monte-Carlo. Antenne 2 prend la première place dans les miniséries avec « Les grandes familles », réalisée par Edouard Molinaro. La BBC triomphe, elle, dans deux catégories : le reportage d'actualité, avec *China, Tiananmen Square* — un sujet sur les derniers événements chinois — et le téléfilm avec *One Way Out*, de Robert Young. Enfin, la télévison suédoise gagne une nymphe d'or pour un documentaire d'actualités intitulé *« The Black City with the White House »*, consacré aux problèmes raciaux à Washington.

Le prix de l'interprétation, qui va à l'Américaine Holly Hunter pour un film sur l'avortement (*Roe vs Wade* [NBC]), qui remporte également la nymphe d'argent du meilleur scénario. Une mention spéciale va aux deux Français Jean Carmet et Jean-Pierre Marielle pour leur interprétation dans *Bouvard et Pécuchet*, adapté de Flaubert pour la SEPT et FR 3. Le documentaire d'Antenne 2, *Sous le regard de Lénine*, qui remporte une nymphe d'argent, une mention spéciale étant décernée à un reportage de TF 1 sur le Panama.

Les jurys de ces prix remis officiellement vendredi soir étaient présidés par les cinéastes Claude Lelouch et Nagisha Oshima et par Helmut Engelhardt, de la RFA.

Mettant fin au monopole public

Le gouvernement portugais veut créer deux chaînes de télévision privées

LISBONNE

de notre correspondant

Le gouvernement portugais a annoncé son intention de déposer au Parlement un projet de loi sur la télévision permettant la création de deux chaînes privées. D'après ce projet, la compétition serait ouverte à des sociétés anonymes disposant d'un capital social minimum de 40 millions de francs. Chaque associé ne pourra détenir plus d'un quart de ce capital. La participation étrangère sera limitée à 10 %.

Le projet détermine en outre que 50 % des programmes seront diffusés en langue portugaise ; 10 % devront être produits par la chaîne privée elle-même et 35 % seront d'origine européenne. Enfin, la publicité ne pourra pas occuper plus de 15 % du temps quotidien d'émission. Une clause spéciale sera introduite dans le règlement du concours accordant la priorité à des candidatures liées d'une manière ou d'une autre à l'Eglise catholique.

La décision finale sur l'octroi des chaînes appartient à une haute autorité sur la communication sociale dont la structure est actuellement en débat à l'Assemblée. D'après le calendrier déjà fixé par le gouvernement, la loi sur la télévision doit être promulguée avant le mois de juin et l'attribution des chaînes aura lieu au cours de l'année prochaine.

JOSE REBELO

SPORTS

ATHLÉTISME : crise en Allemagne de l'Est

La fin de l'âge d'or

La défaite des équipes masculine et féminine lors du Match des six nations disputé à Bercy le 10 février (*le Monde* du 13 février) a semble-t-il ouvert une crise dans l'athlétisme est-allemand qui, en septembre dernier, dominait encore lors de la Coupe du monde à Barcelone.

« Pas une des trente-sept médailles d'or que nous avons gagnées à Séoul ne nous aide à résoudre les problèmes des années 90, comme d'avoir le téléphone chez soi », écrivait un journaliste du mensuel sportif *Star* peu après la chute du mur de Berlin. *« Il faut en finir une fois pour toutes avec cette conception qui fait du sport la manifestation exacerbée du prestige national (...) »*, déclarait Gregor Gysi, président du Parti communiste rénové, dans une entretien accordé le 20 janvier dernier au magazine sportif est-allemand *Sportecho*.

Deux jours après, en rendant compte de la réunion à Berlin-Est de la Fédération gymnique et sportive est-allemande (DTSB) qui a été, sous Walter Ulbbricht et Erich Honecker, l'organisme de gestion du sport et qui va être remplacée par un Office de la jeunesse et des sports, le quotidien *Junge Welt* écrivait que *« la RDA avait longtemps vécu largement au-dessus de ses moyens dans le sport de haute compétition car il en allait du prestige national »*, mais que *« désormais elle ne participera certainement plus dans toutes les disciplines, en aviron ou en lutte pour ne prendre que ces deux exemples »*.

Dans une Allemagne de l'Est qui venait de découvrir avec stupeur que le champion olympique de décathlon 1988, Christian Schenk, avait touché pour sa médaille d'or une prime de 35 000 marks (environ 38 000 F), soit près de trois fois le salaire annuel moyen d'un ouvrier, cela ne pouvait rester propos en l'air : le gouvernement est-allemand a annoncé le 13 février que le budget des sports, qui selon certaines sources représentait un quart des dépenses du gouvernement, allait être réduit de 60 millions de marks (environ 66 millions de francs) et que cent cinquante entraîneurs allaient être licenciés.

Sans attendre d'être remercié, l'entraîneur en chef de l'athlétisme est-allemand, Ekkard Arbeit, membre de l'ancien appareil communiste qui l'avait mis en place en 1989, a donné sa démission dès son retour de Paris après une défaite des équipes au maillot bleu gris qu'il avait commentée en notant : *« Toute comparaison avec le passé est actuellement impossible, nous avons des problèmes de budget, de motivation ; les esprits sont préoccupés par d'autres sujets que ceux qui découlent du sport. »*

Les commentaires des champions présents à ce match allaient dans le même sens. *« Nous ne savons plus où nous allons, le sport est-allemand est actuellement en suspens »*, a déclaré la championne du monde du 100 et du 200 mètres, Silke Moeller-Gladish, qui a terminé bonne dernière du 60 mètres au POPB.

Un autre témoignage de la déstabilisation de l'appareil sportif de RDA : la participation de Wolfgang Schmidt, l'ancien recordman du monde de lancer du disque et qui reste à trente-six ans l'un des meilleurs dans cette discipline, aux prochaines compétitions internationales — notamment les championnats d'Europe de Split (Yougoslavie) en septembre prochain — sous les couleurs de la RFA ne fait plus l'objet d'un veto alors que depuis son passage à l'Ouest, en 1987, après un séjour en prison, cela lui avait été impossible.

Dans un tel contexte il n'est pas surprenant que l'un des équipement sportifs secrets le mieux gardé de RDA ait été mis à la disposition des fédérations étrangères moyennant finance : il s'agit de salles d'entraînement dépressurisées où est simulée la raréfaction de l'oxygène jusqu'à des altitudes de 4 000 mètres. Les deux premières ont été construites en 1979 à Kienbaum près de Francfort-sur-Oder dans l'est de la RDA et avaient coûté 16,5 millions de marks. Depuis 1980 une autre salle abrite une piste de course et un bassin d'aviron.

De passage à Berlin-Est entre deux prises de vue du film qu'elle tourne en Espagne — une version de *Carmen* sur la glace, — la championne olympique et mondiale de patinage, Katarina Witt, qui fut une des privilégiées du système, s'est inquiétée de cette évolution : *« Notre système sportif était vraiment très bon, c'était ce que nous faisions de mieux. Y mettre un terme ne sera pas forcément la meilleure solution à nos problèmes. Si nos champions ne sont plus soutenus, ils iront à l'Ouest pour pouvoir s'exprimer, et je les comprendrai. »*

ALAIN GIRAUDO

CARNET DU Monde

Décès

— Mme Moïse Cohen
M. et Mme Pierre Achache
et leurs enfants et petits-enfants,
M. Jean Benaïm
et ses enfants,
Mme Suzanne Amar
et ses enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Jules ACHACHE,
née Bellar Hermance Amar,

leur sœur, mère, grand-mère, arrière-grand-mère, tante et alliée,

survenu le 13 février 1990, dans sa quatre-vingt-septième année.

Les obsèques ont lieu vendredi 16 février, au cimetière nouveau de Vitry-sur-Seine, 75, avenue Malleret-Joinville.

Réunion à la porte principale, à 14 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Me Pierre Achache et Mme,
70, boulevard de Port-Royal,
75005 Paris.

— M. Jean-Pierre Badier,
son époux,
Le docteur et Mme Michel Badier,
Mlle Claire Badier,
M. et Mme Gérard Perrin-Badier,
avocats à la Cour,
ses enfants,
Nicolas, Cécile et Isabelle Badier,
Emmanuel et Pierre Perrin,
ses petits-enfants,

Les familles Laffont, Birouste, Badier, Lancelot et Rousseaux,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme BADIER,
née Andrée Laffont,
agrégée de l'Université,
directrice de lycée honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
commandeur des palmes académiques,

survenu le 15 février 1990.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 20 février à 10 h 30, en l'église Saint-Sulpice, Paris-6e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Prades (Pyrénées-Orientales), après une bénédiction en l'église Saint-Pierre-de-Prades, le mercredi 21 février, à 14 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, rue du Vieux-Colombier,
75006 Paris.

— M. Jacques Bertin,
Mlle Marie-Laure Bertin,
Mme Léontine Badier,
M. et Mme Martial Badier
et leur fille,
Et toute la famille,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

Mme Jacques BERTIN,
née Micheline Badier,

leur épouse, mère, fille, sœur, belle-sœur, tante et parente,

survenu à l'âge de quarante-neuf ans.

Priez pour elle.

Le service religieux sera célébré le lundi 19 février, à 10 h 30, en l'église Saint-Augustin, place Saint-Augustin, Paris-8e, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise, dans le caveau de famille.

Théâtre du Gymnase Marie-Bell,
38, boulevard Bonne-Nouvelle,
75010 Paris.

— Mme Jean Colmez,
Ses enfants,
Petits-enfants,
Arrière-petits-enfants,
La famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean COLMEZ,
ancien professeur
à la faculté des sciences de Bordeaux,

survenu à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le jeudi 15 février, à Antony (Hauts-de-Seine).

140, avenue François-Molé,
92160 Antony.

— Mme Guy Der Megreditchian,
Jacques et Philippe Der Megreditchian,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Guy DER MEGREDITCHIAN,

leur époux, père et parent,

survenu le 13 février 1990, à l'âge de cinquante-six ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 19 février, à 15 h 30, en l'église Sainte-Thérèse, 62, rue de l'Ancienne-Mairie, à Boulogne (Hauts-de-Seine).

43, rue de Bellevue,
92100 Boulogne.

— Mme Maurice Daussy,
son épouse,
M. et Mme Jean-François Daussy,
Antoine,
M. et Mme Philippe-Emmanuel Daussy,
Anne-Frédérique,
M. et Mme Frank Rioufol,
Jean et Juliette,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean-Claude Daussy
et leurs enfants,
M. et Mme Maurice Louisor
et leurs enfants,
Mlle Christiane Arbez,
ont la douleur de faire part du décès de

M. le docteur Maurice DAUSSY,
chirurgien honoraire
de l'hôpital Saint-Joseph de Paris,

décédé en son domicile à Nantes, à l'âge de soixante-cinq ans, le 15 février 1990.

La cérémonie religieuse et l'inhumation seront célébrées à l'Epine (Vendée), le samedi 17 février, à 16 heures.

18, rue Marie-Anne du Boccage,
44000 Nantes.

— Son épouse,
Son fils,
Ses sœurs,
Ses tantes, ses oncles,
Ses cousins, ses cousines,
Et ses alliés,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Frédéric GERAULT.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité.

Une pieuse pensée est demandée à ceux qui ont aimé sa mère,

Madeleine LEIBA.

— Mme Claude de Hennezel,
Catherine et Eric,
Arnaud,
M. et Mme Jacques Parat,
Mme Madeleine Tricard,
Ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs,
Ses neveux et nièces,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Claude de HENNEZEL,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

leur époux, père, grand-père, fils, frère, beau-frère, oncle et parent,

survenu le 12 février 1990, à l'âge de soixante-trois ans, à Paris-15e.

Le service religieux sera célébré le mardi 20 février, à 15 h 30, en l'église Sainte-Monique de Bagneux (Hauts-de-Seine), rond-point des Martyrs-de-Châteaubriant, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière communal de Bagneux, dans la sépulture de famille.

9, allée des Orchidées,
92220 Bagneux.

— Madeleine,
son épouse,
Jean-Bernard, Pierre, José-Marie, Jean-François, Catherine, Béatrice,
ses enfants,
Leurs époux et épouses,
Ses petits-enfants,
font part du décès de

Eugène HEYMANN,

le 14 février 1990.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont lieu le vendredi 16 février, à Boulogne-Billancourt.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Gilberte Minne,
Ses filles,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Pierre MINNE,
membre du Collège de pataphysique,

survenu le 14 février 1990.

Les obsèques auront lieu le 17 février, au cimetière du Grans-Saint-Jean, à Aix-en-Provence, à partir de 15 heures.

— Son épouse,
Ses enfants,
Petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Alexis P. MITROFANOFF,

survenu le 14 février 1990, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

L'inhumation a eu lieu au cimetière orthodoxe de Sainte-Geneviève-des-Bois, dans la plus stricte intimité.

25, rue du Moutier,
95510 Vétheuil.

— Villars-les-Dombes. Besançon. Buellas. Paris.

Mme Jean Saint Cyr,
Mme Philippe Viricel,
M. et Mme Paul Saint Cyr,
leurs enfants et petits-enfants,
Le docteur et Mme Maurice Saint Cyr,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme René Saint Cyr
et leur fils,
Mme Hélène et M. Delacroix
et leurs fils,
Les familles Viricel et Claude Saint Cyr,
Leurs parents, leurs amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean SAINT CYR,
docteur vétérinaire,
maire honoraire de Villars-les-Dombes,
président honoraire
du conseil général de l'Ain,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
commandeur du Mérite agricole
et des Palmes académiques,
ancien sénateur,
ancien député,
président honoraire
de l'ordre national des vétérinaires,
fondateur de la Caisse
des retraites des vétérinaires,
président d'honneur
de la Régie départementale
du Parc des oiseaux
et de nombreuses associations
sur le plan national et départemental,

survenu à Villars-les-Dombes, le 15 février 1990, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Ses funérailles auront lieu en l'église de Villars, le samedi 17 février, à 15 heures.

Corps déposé en mairie de Villars-les-Dombes, à 11 heures.

Condoléances sur registre, ou à la mairie.

Cet avis tient lieu de faire-part.

[Né le 7 mars 1899, à Ambérieu-en-Dombes (Ain), Jean Saint Cyr, diplômé de l'Ecole vétérinaire de Lyon, fut pendant dix-huit ans, de 1948 à 1966, président de l'ordre national des vétérinaires. Il avait commencé sa carrière politique juste après la Libération, au sein du Parti radical socialiste. Maire de Villars-les-Dombes dès 1945, Jean Saint Cyr a été élu la même année conseiller général. Il a présidé l'assemblée départementale de l'Ain de 1949 à 1976. Elu sénateur radical socialiste en 1946, Jean Saint Cyr s'est présenté avec succès en 1951 aux élections législatives. Il a été député jusqu'en 1956. A partir de cette date, Jean Saint Cyr s'est uniquement consacré à son département, en fondant notamment le parc ornithologique de Villars-les-Dombes, l'une des principales réserves d'oiseaux rares de France.]

— Eveline et Paul Venturini,
ont la grande peine de faire part du décès accidentel de leur fils

Eric VENTURINI,

survenu le 8 février 1990.

La cérémonie d'incinération aura lieu au columbarium du Père-Lachaise (entrée Gambetta), mardi 20 février, à 8 h 30.

Ni fleurs ni couronnes, mais des dons peuvent être adressés pour l'hôpital de l'Enfant, à Managua, au compte no 271.73.743-73 de l'ambassade du Nicaragua, BNP, agence Victor-Hugo.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires

— Pour le vingtième anniversaire de la mort du

doyen Gabriel LE BRAS,

une pensée est demandée à tous ceux qui sont restés fidèles à son souvenir.

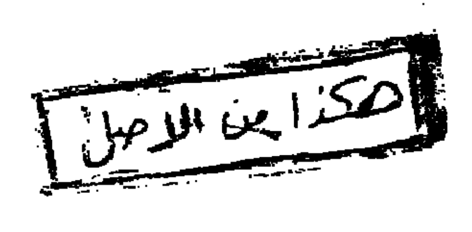
Communications diverses

— HEC 89 : cinq majors

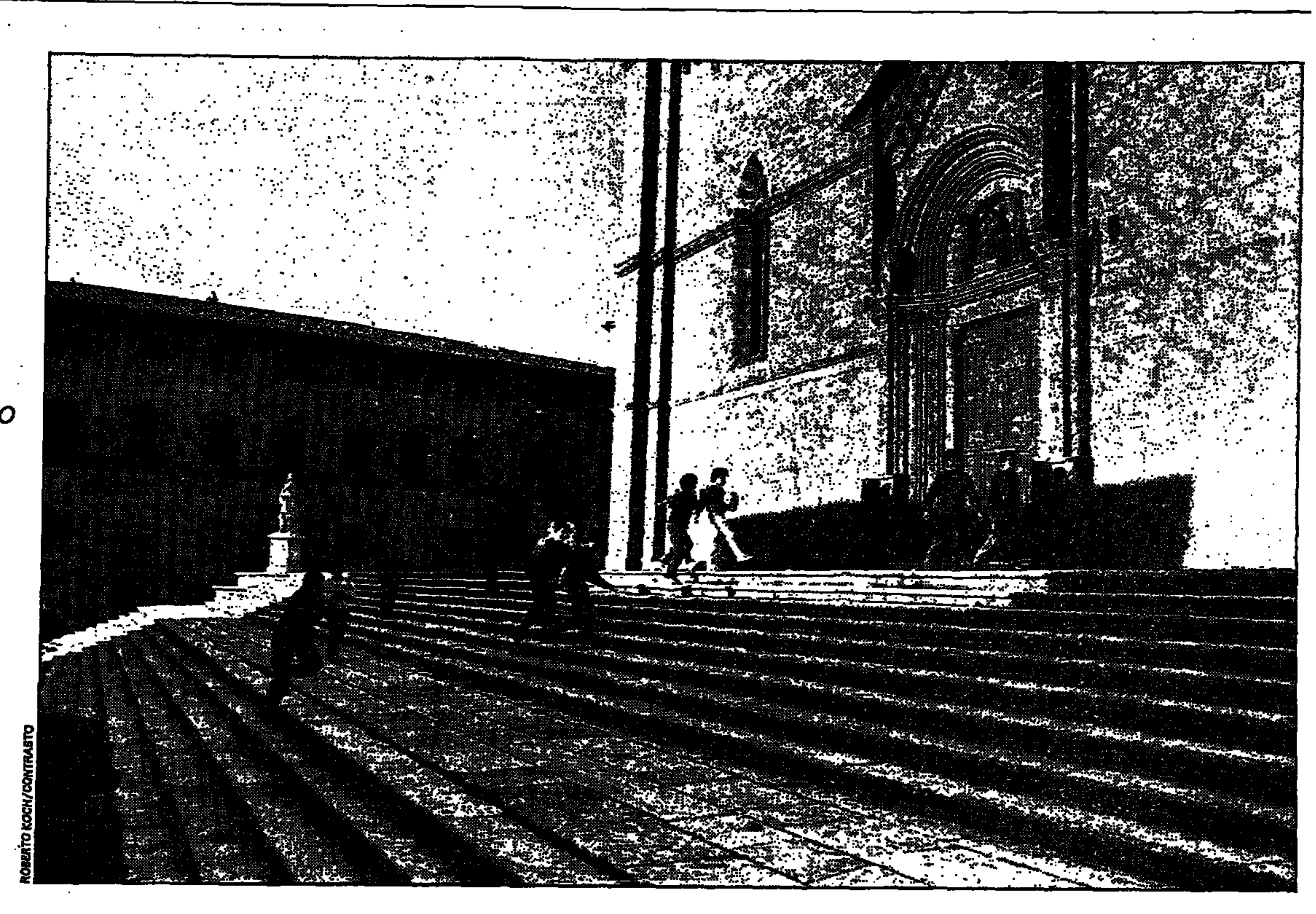
Le 19 février 1990, M. Georges Meyer, président-directeur général des Galeries Lafayette, membre de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, président de la commission administrative du groupe HEC, et M. Jean-Louis Scaringella, directeur de l'école HEC, adresseront leurs félicitations aux cinq élèves de la liste du président 1989 : Anne Anger-Thery, Bertrand Badre, Christine Benard, Joëlle Saadia, Frédéric Tcherneian, au cours d'une cérémonie donnée en leur honneur.

— Cercle Bernard-Lazare : « Un siècle après, faut-il traduire le mot « sionisme » ? », Claude Klein, juriste, professeur de droit à l'université hébraïque de Jérusalem, qui vient de publier *l'Etat des juifs*, de Theodor Herzl, retraduit et suivi d'un *Essai sur le sionisme* (éd. La Découverte), *Vingt ans après, Israël* (éd. du Félin), *le Droit israélien* (éd. PUF Que sais-je ? »), tentera avec Robert S. Wistrich, titulaire de la chaire d'histoire juive moderne de l'université hébraïque de Jérusalem d'apporter une réponse à cette question. N.B. dimanche 18 à 18 heures, 10, rue Saint-Claude, 75003 Paris. Tél. : 42-71-68-19.

— Une conférence sur le thème « Nous faut-il des prophètes, des moines ou des rois ? » avec la participation de Sœur Myriam et de Thomas Ferenczi aura lieu le 19 février, à 20 h 30, en l'église réformée de Port-Royal, 18, boulevard Arago, 75013, Paris (entrée libre).



SANS VISA


ROBERTO KOCH/CONTRASTO

Ce que Piero della Francesca a réussi à San Francesco d'Arezzo n'a pas souvent été égalé. Le sujet est « l'Invention de la Vraie Croix ». C'est simple, c'est à deux pas de la Piazza Grande. Il suffit d'entrer.

Piero d'Arezzo chez lui


DONATELLO BROGIONI/CONTRASTO

AREZZO, Piazza *Grande, à la terrasse* d'un petit restaurant des logge Vasari, le soleil d'hiver nous enfarine de lumière pâle. Chaque bouchée de tortelli à la panna apporte la preuve par la gourmandise de l'existence de l'homme. Mais encore ? Des voitures de police, des fourgons arrivent, sirènes beuglantes. Un homme enchaîné sort du tribunal, un palais du XVIII[e] qui prolonge le chevet de la Pieve di Santa Maria. Ils l'emmènent. Est-ce un brigadiste, un traficant de drogue ? L'Histoire continue. *Stendhal disait d'Arezzo* : elle n'a pas bougé depuis Dante. Depuis Stendhal, elle dévale la pente. Elle est devenue moderne, industrielle, autoroutière sur sa périphérie, ornée d'un Crocodile Aqua Park. Le centre reste immobile. Ses pierres témoignent pour les siècles lents, du Moyen Age et de la Renaissance.

Arezzo est moins atteinte que *Florence ou Sienne par le ravinement* touristique. Est-ce parce qu'il y a si peu d'hôtels ? L'Inghilterra a disparu. Ou bien est-ce parce que la ville n'est fréquentée que par les fous de Piero ? Piero della Francesca. Le Pierre de la Françoise. La ville lui appartient. Il l'aimante, autour de la sombre chapelle de San Francesco, où est enfermé *son grand œuvre mystérieux.*

On atteint Arezzo en suivant sa piste. A Rimini, l'on aura vu *Saint Sigismond* et *Malatesta ;* à Urbino : *la Flagellation ;* à San Sepolcro : *la Résurrection ;* à Monterchi : *la Madone del Parto*, démasquée par deux anges en chaussettes, vertes sur tribord et rouges sur bâbord, tellement enceinte du Christ qu'elle va s'ouvrir comme une grenade trop mûre. Et l'on y retournera pour comparer, revoir, et revenir encore en cherchant le crescendo d'une œuvre peinte qui culmine à Arezzo avec le cri muet du fils d'Adam, à la mort de son père, premier homme à mourir, à découvrir *ce qu'est la mort.*

On arrive à Arezzo en remontant le Tibre depuis Pérouse ou l'Arno depuis Florence, au large des monts de la Lune, dans des campagnes dessinées de fausses perspectives qui se coupent : rangées d'oliviers, sillons de vignes sur leurs « pali » bleuis de sulfate de cuivre, alignement insistant de cyprès qui mène à une propriété invisible dans le vert-noir.

Piero a-t-il vu la même campagne avec les épouvantails qui y font du sémaphore ? Ce qu'*il* a vu n'a certainement pas bougé entre sa naissance à Borgo San *Sepolcro en 1420 et sa mort* à Borgo San Sepolcro en 1492. Le 12 octobre, comme on le lit *aujourd'hui sur le livre d'enregistrement des morts de la Confraternité de San Bartolomeo del Borgo exposé sur une table à couvercle de verre dans le musée local. C'était l'automne.

Un seul paysage

Piero ne raconte la campagne que dans une échappée sur le Tibre. Il ne s'est intéressé qu'à un seul paysage, celui de la douleur stupéfaite dans le regard des hommes. Un étonnement qui dure, d'avoir été chassés du paradis terrestre. Vérifiez, c'est visible *même dans les plus mauvaises* reproductions.

Nous sommes à peine éloignés de lui de quatre siècles et demi et il nous sidère. Comme il a sidéré ses contemporains, « il famoso pittore ». Théoricien de la perspective, certes, l'auteur de *la Cité idéale* que l'on voit à Urbino, « le premier cubiste » d'après Lothe, amateur de *mathématiques mais surtout* manipulateur de regard, prestidigitateur d'âmes. Ce qu'il a réussi à San Francesco d'Arezzo n'a pas souvent été égalé.

A deux pas de la Piazza Grande. C'est simple, il suffit *d'entrer. L'église est sombre.* Comme dans tous les monuments italiens, des ouvriers montent des échafaudages pour le « restauro ». Les clés à six pans qui leur échappent tombent en cascade métallique jusqu'au sol de marbre. Cling, cling, comme un cri aigre inattendu dans le silence des pierres. On y est presque.

La Vraie Croix en vingt séquences

C'est dans ce recoin derrière le maître-autel, *dans ce couloir* vertical, cette cheminée enduite à la chaux, que le sponsor local, Giovanni Bacci, propose à Piero de peindre les péripéties d'une longue histoire dans laquelle, au milieu de centaines de personnages, apparaîtrait, une fois seu*lement, son visage gras et blême.* Etant entendu que le lieu était si malaisé que personne ne verrait *le haut de la fresque, ni même* commodément le milieu.

Alors pourquoi ? Mais on pourrait se poser la même question à Lascaux ou à la Sixtine. Et à l'époque on ne disposait ni de l'éclairage artificiel, ni de jumelles, ni de livres d'art qui révèlent *soudain l'œuvre* comme on ne l'a jamais vue auparavant : proche, à hauteur du regard, en gros plan, disséquée, flagrante. Pourtant, il faut se souvenir du confinement pour lequel elle fut conçue, gisement d'imaginaire gardé par l'ombre. Et qui décida du sujet ?

Le sujet, c'est « l'Invention de la vraie Croix », la croix du Christ, *telle* que la raconte *la* « Légende dorée » de Jacques de Voragine, une compilation de légendes édifiantes produites par la ferveur des premiers chrétiens, mais dédaignées par l'Eglise romaine. Dans l'histoire de la vraie Croix, Piero choisit *de raconter ce qui l'intéresse* : la reine de Saba, Salomon, le rêve de Constantin, la bataille de Constantin et de Maxence, la défaite de Chosroes, etc. Vingt épisodes ou portraits pour montrer sur des visages humains l'amour, la peur, la mort mais surtout l'ennui, l'indifférence, l'incompréhension, le doute.

Le personnage principal qui est supposé donner un sens à toute l'action, le Christ, est absent. *Voilà un étonnant montage* romanesque sans person*nage central. L'histoire* s'arrête avec l'Annonciation et ne reprend que deux cents ans plus tard. Oubli volontaire. *Les* lumières électriques que notre époque projette sur la fresque, avec 200 lires que l'on doit faire tomber dans une boîte minuterie derrière le maître autel, n'entament pas ses mystères.

Si vous l'aviez oublié, « *l'Invention de la Sainte Croix* » se fête le 3 mai dans la liturgie romaine classique. C'est une longue histoire d'arbres, à versions multiples, qui remonte à avant le déluge. Lorsque Adam fut près de mourir, il envoya son fils Seth demander à l'ange Gabriel de l'huile de l'arbre de Miséricorde pour le guérir. L'ange refusa mais donna à Seth des graines, ou un rameau d'un arbre, qui était peut-être celui de la Science, du Bien et du Mal. Seth *en rentrant trouva son père mort.* Selon d'autres versions, il planta les graines dans la bouche d'Adam avant de l'enterrer. L'arbre qui poussa devait fournir *le bois* de la croix du Christ. S'agit-il d'un seul arbre ou de plusieurs ? Certaines traditions énumèrent quatre arbres qui participèrent au bois de la croix : le palmier, le cyprès, l'olivier et le cèdre. Dans la fresque d'Arezzo, lorsque l'ange annonce à Marie la *naissance du Christ, il ne tient* pas dans la main le lys habituel, mais une palme, il annonce aussi *sa mort.*

Deux cents ans après la mort du Christ, l'empereur Constantin doit repousser les barbares qui arrivent au bord du Danube, *conduits par Maxence. La veille* du combat il s'endort sous sa tente. Deux guerriers et un page *veillent sur son sommeil. Il dort* chapeau en tête, les draps blancs remontés sur sa barbe. Lorsque soudain un ange descend du ciel. A bout de bras, il porte une croix minuscule, presque invisible à l'œil nu, sur la fresque.

ALAIN HERVÉ

Lire la suite page 24

SANS VISA

ESCALES


AGNÈS COURRAULT/ENGUERRAND

Béjart à Gizeh

Béjart n'est pas à court d'idées, on le savait. On sait aussi que, du 17 au 25 mai prochain, pour les huit représentations du Béjart Ballet Lausanne sur le site de Gizeh au Caire, au pied des pyramides, il puisera son inspiration dans l'islam, qu'il connaît bien. Un islam qu'il ne faut pas assimiler trop rapidement à la civilisation musulmane puisque, rappelle-t-il, « *il existe un art, des musiques islamiques hindoues, persanes ou égyptiennes* ». L'Orient donc, et l'Egypte précisément, sera au cœur de ce ballet qui intégrera des airs d'Oum Kalsoum, la célèbre chanteuse égyptienne. *Bonaparte à la rencontre de l'islam* : l'ambition universelle habituelle au chorégraphe est reflétée dans le titre de cette création placée sous le patronage des ministères égyptiens de la culture et du tourisme.

Plusieurs forfaits accompagnent ces représentations. De quatre jours au Caire (9 900 F), avec possibilité d'une prolongation de quatre jours jusqu'à Louxor (3 500 F), à la soirée de prestige avec vol en Concorde (28 800 F) ou en Boeing-737 (9 950 F). Egalement une croisière de huit jours jusqu'à Assouan (13 500 F). Enfin, du 18 au 23 mai, cycle de conférences de l'historien Pierre Miquel sur l'histoire et la civilisation égyptiennes (le dîner-conférence, 750 F).

Renseignements et réservations auprès de Laurens Conseil (360, rue Lecourbe, 75015 Paris, tél. : 40-60-96-25) et par minitel, 3615 Billetel). Il n'est pas indifférent de noter qu'un certain pourcentage du prix de chaque billet sera remis à l'association Enfance et Partage pour les enfants du tiers-monde.

Guides sachant guider

On a toujours besoin d'un plus savant que soi. Sur cette évidence se fonde l'existence des guides-interprètes. Ils feront la démonstration de leur science et de sa nécessité le mercredi 21 février, qui sera leur première journée internationale, en offrant aux citadins de plusieurs villes de France une visite guidée, gratuite, de leur ville. Il en sera ainsi à Rennes, Nice, Cannes notamment, et Paris.

Les Parisiens tireront un avantage supplémentaire du statut de capitale de leur ville : français mais aussi italien, américain, japonais, en tout cas diplômé en France, le guide leur offrira en outre son regard différent. Cinq cents personnes environ, réparties en une douzaine d'autocars, suivront le parcours obligé du parfait touriste à Paris : la tour Eiffel, les Invalides, l'Opéra, le Louvre, Notre-Dame, le Musée d'Orsay, etc. Le rendez-vous est fixé à 14 heures, place de la Concorde, devant le Musée de l'Orangerie.

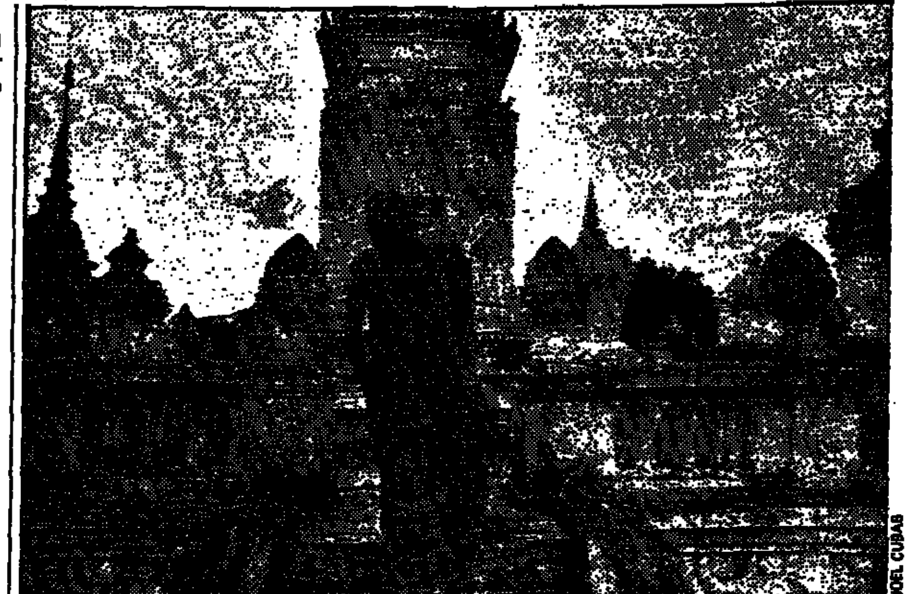
Pour en savoir plus, s'adresser à la Fédération nationale des guides-interprètes, 267, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 75011 Paris, tél. : 43-48-51-43.

Thaïlande à façon

Construire son voyage. Pacific Holidays (34, avenue du Général-Leclerc, 75014 Paris, tél. : 45-41-52-58) en donne les moyens : le billet d'avion, une voiture avec ou sans chauffeur, des bons d'hôtel. A chacun d'en disposer au mieux, aux dates et pour la durée qui lui conviennent.

Le vol charter est moins cher (4 300 F, un départ hebdomadaire), le vol régulier plus fiable et direct (5 700 F, quotidien). Pour la location de voiture, prévoir de 365 F à 1 300 F par jour selon la cylindrée, 680 F pour un minibus Nissan de 5 à 8 places. Si l'on veut être conduit, ajouter 270 F. Les bons d'hôtels coûtent 340 F par nuit avec petit déjeuner ; le luxe est possible dans les grandes villes, moyennant 130 F de plus par nuit dans un 4 étoiles. Il n'est pas nécessaire de réserver à l'avance sauf dans les grandes villes. Pas de violence donc, on pourra accélérer ou ralentir le rythme.

Pour ce qui concerne l'itinéraire, si l'on manque d'idées consulter sa collection de guides préférée, l'organisateur — spécialiste de l'Asie — ou l'Office du tourisme de Thaïlande (90, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, tél. : 45-62-87-48).


JOËL CUBAS

Opéra-Neige à Montgenèvre

La doyenne des stations françaises de sports d'hiver innove. Montgenèvre, où fut organisée en 1907 la première compétition internationale de ski alpin, a choisi l'insolite : l'organisation de spectacles en plein air sur un espace scénique de plus de 3 hectares de neige.

Commencées en 1980 avec *Reine des neiges*, un conte d'Andersen, les Féeries de Montgenèvre présentent cet hiver *Pierrot ou les secrets de la nuit*, inspiré d'un conte de Michel Tournier, avec l'Orchestre régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Quelque trois cent cinquante chanteurs, choristes, acteurs, figurants, acrobates à ski ou surfeurs évoluent sur un site éclairé par trois cents projecteurs et sonorisé par quarante enceintes acoustiques. La technique se met au service de la magie de ce Son et lumière inattendu, à plus de 1 800 mètres d'altitude. A la frontière franco-italienne, Montgenèvre, fière d'un passé qui l'a vue accueillir dans les années 30 Colette, Jean Gabin et Mistinguett, ne se contente pas du lancement d'une politique d'animation culturelle de qualité ; la station des Hautes-Alpes a le souci d'y associer ses habitants qui participent étroitement à la réalisation des spectacles.

Les représentations de *Pierrot ou les secrets de la nuit*, opéra spécialement écrit pour ces Féeries, seront données les 21, 23, 28 février et 2 mars. L'Office de tourisme se charge des réservations par courrier ou par téléphone : (16) 92-21-90-22.

DÉCOUVERTE

Piero d'Arezzo chez lui

Suite de la page 23

L'ange projette avec cette croix une lumière vers le dormeur qui la reçoit comme un rêve à travers ses paupières. Le rêve dit « *in hoc signo vinces* », « *par ce signe tu vaincras* ». Mais devant le fragment de fresque, on ne peut pas ne pas se demander si cette histoire n'est pas là pour en dire une autre.

Depuis des années que j'ai découvert une reproduction de cette scène, elle ne me quitte plus. Elle me réjouit, m'intrigue, tient compagnie à mes réflexions, comme aucune autre représentation picturale. Le sommeil paisible de l'empereur, l'ombre calme que portent sur leurs visages les casques des soldats ; le rôle du page, que veille-t-il ? Il ne semble pas voir passer le rayon lumineux de la vision.

Le dernier des Etrusques ?

La scène est campagnarde, comme une veillée auprès d'un feu de bois. Mais elle est aussi plus intime. Ce mât de tente qui jaillit du lit du dormeur pour pénétrer l'arche de la tente formée de deux draperies, les mêmes que celles de la vierge du Parto, c'est une figuration de rêve érotique assez évidente.

Il se trouve que les *Promenades étrusques* de D. H. Lawrence m'accompagnent ici, à Arezzo, Arretium, lucumonie étrusque. J'y lis : « ... *Et c'est peut-être l'importance de ces deux symboles dans la civilisation étrusque qui est cause de sa totale destruction. Le monde nouveau voulait se débarrasser de ces symboles qui avaient dominé le vieux monde physique. La conscience étrusque prenait racine dans ces symboles : le phallus et l'arche...* »

Piero est-il le dernier des Etrusques ? Sous les dalles des églises d'Arezzo dorment intactes les ruines d'une cité étrusque. Piero eut-il connaissance des fragments ? A-t-il vu des fresques de la première civilisation toscane ? Ou bien était-il simplement un artiste, un médium qui mélange les genres, le sachant ou l'ignorant ? Piero n'était pas un naïf, toute la fresque le démontre.

On ne sait rien de sa vie. Vasari nous assure qu'elle fut retirée, méditative. Il ne reste de sa vie que son œuvre. Il a mis sept ans à réaliser la fresque de San Francesco, de 1452 à 1459. Il n'a pas tout peint de sa main. Mais c'est bien lui qui a peint le rêve de Constantin, grâce lui en soit rendue pour le bonheur qu'il continue de nous donner.

On se fatigue vite à regarder une fresque dans la pénombre, la tête renversée vers le ciel. Ce sont les nouvelles reproductions de l'œuvre qui permettent d'en jouir en détail, d'y découvrir que le sommeil en est une clé possible. Ils ont les yeux ouverts et quels yeux, les hommes de Piero. Les plus beaux yeux, les plus graves regards du monde. Ce qu'ils nous disent c'est que toute la fresque, toute l'aventure humaine, est peuplée de dormeurs les yeux ouverts. Alors passent la vie, le vieillissement, voyez la tête d'Eve, la mort, les batailles, le soupçon de l'existence de Dieu. Tout n'est que rêve.

Voyez ces mains molles qui tiennent à peine les épées, ces égorgements paisibles, comme au ralenti. Il est tentant de penser que cette peinture ne se référerait à rien sinon à l'âme humaine.

Lorsqu'on ressort à la lumière de dehors, que l'on descend le corso d'Italie, que l'on flâne le long de tous ces magasins d'*abbigliamento*, on ne peut s'empêcher de regarder ces visages contemporains d'Arétins, de Toscans, d'Ombriens, et de les rapporter à ceux des fresques, pour établir une filiation avec les paysans du seizième siècle qui servirent de modèles à Piero. Oui, ce sont les mêmes. Non, ce ne sont pas les mêmes. Ce sont des hommes quelconques. Et leur regard, ils ne le doivent qu'au peintre.

Piero est devenu l'une des ressources naturelles d'Arezzo. On le voit, on le vend partout, sur les calendriers de la Banca Popolare dell'Etruria, dans les assiettes peintes et sur les posters. On prépare partout le « *Quinto centenario della morte di Piero della Francesca* » pour 1992, avec colloques, congrès et symposiums.

Que va-t-on découvrir et faire découvrir ? Va-t-on connaître des révélations sur les œuvres perdues de Piero, à Ferrare et à Rome ? Sur son éventuelle participation aux fresques du palais Schifanoia de Ferrare ? Sur ses autoportraits ? L'homme qui dort la gorge renversée, offerte au couteau, dans la résurrection de Borgo San Sepolcro, est-ce vraiment lui ? Est-ce par hasard qu'il s'est représenté en dormeur ?

Cinq centenaires, qu'importe. Peut-être vaut-il mieux le silence pour fréquenter Piero. Un jour d'hiver à Arezzo, pour rencontrer cette troupe de somnambules qui tuent sans haine, qui meurent sans peine, ces chevaux qui ouvrent la bouche pour parler, ces hommes qui semblent n'avoir jamais connu l'usage de la parole et qui, à la suite de leur père Adam, continuent de crier en silence. Mais encore ? Comme si le temps d'un instant, le plan de Dieu pour le monde et ses créatures devenait soudain visible.

ALAIN HERVÉ

Carnet de route

Quatre livres indispensables ou intéressants :

— *Piero della Francesca*, de Roberto Longhi (éditions Hazan, collection 35/37). Réédition d'une étude ancienne et remise à jour. Traduite dans un français qui sent la phrase italienne. C'est l'instrument d'exploration de l'œuvre.

— *Piero della Francesca, poète de la forme*. Les fresques de San-Francesco d'Arezzo par Jacqueline et Maurice Guillaud (Guillaud éditeur). Jamais, depuis que Piero lui-même peignit ses fresques, on ne les a vues aussi parfaitement.

— *Promenades étrusques*, de D.H. Lawrence (Gallimard).

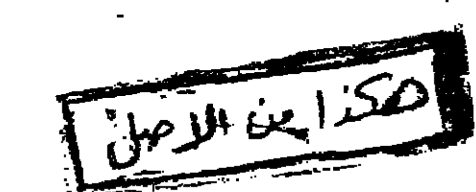
— *Enquête sur Piero della Francesca*, de Carlo Ginzburg (Flammarion).

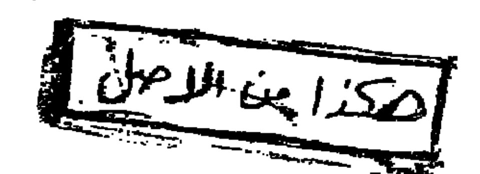
La Foire aux antiquités d'Arezzo, célèbre dans toute l'Italie, a lieu le premier dimanche de chaque mois sur la Piazza Grande.

Autour d'Arezzo, on peut visiter les villages du Val d'Arno, du Casentino, du Val di Chiana et du Valtiberina.

Les autres œuvres de Piero della Francesca se trouvent à Citta-di-Castello, Pérouse, Lugano, Florence, Rome, Venise, Milan, Londres, Oxford, New-York, Washington, Boston. Un Christ rédempteur attribué à Piero della Francesca se trouve à Bayonne au Musée Bonnat.

Le castello di Gargonza, à 22 kilomètres d'Arezzo (52048 Monte-San-Savino, Arezzo ; tél. (0575) 847021/22/53/54), est un hôtel étonnant. Ce village médiéval, avec ses remparts, son château et son donjon, a été transformé en hôtel et centre de congrès par son propriétaire, le comte Giuccardi. Une chambre coûte environ 100 000 lires. Le restaurant est excellent. Demi-pension possible.





SANS VISA

LA TABLE

Cartes de carnaval

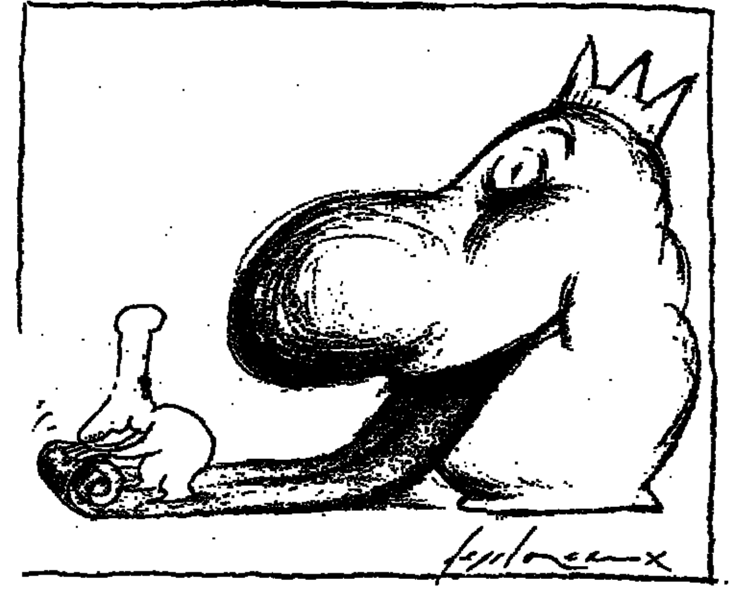
A Nice, défilé de chars et fourchettes en l'air

DÈS l'aéroport ou presque, dès l'entrée de la ville, d'un côté le bleu de la Méditerranée, de l'autre le blanc éclatant des immeubles avec, au loin, un dôme rose : celui de l'hôtel *Negresco*. C'est l'un des derniers vrais palaces de province, ouvert en 1913, je crois, par un Roumain du nom de Negresco. Aujourd'hui, merveilleusement rajeuni et entretenu par M. et Mme Augier, *le Negresco*, avec son salon Royal enrichi d'un lustre étincelant (unique, avec une réplique, paraît-il, au Kremlin), son salon Louis XIV au magnifique plafond, son bar anglais qui eût enchanté les premiers apôtres des cocktails, son restaurant, *le Chantecler*, au tout nouveau décor (*mais aux magnifiques* boiseries d'époque !), *le Negresco*, donc est une sorte d'hôtel-musée encore qu'au confort bien d'aujourd'hui.

Les Britanniques, qui ont pratiqué mieux que nous l'art de vivre, ont été les premiers à découvrir la Côte d'Azur en hiver. La Promenade des Anglais n'a pas volé son nom, surtout en ces temps de Carnaval. Carnaval ! Le mot vient de l'italien *carnavale*, période de divertissement entre l'Epiphanie et le carême, et n'a fait, dit *le Petit Robert*, son apparition chez nous qu'en l'an 1595. Même si, dès le XIIIe siècle, on fêtait, à Liège, le « carnivalle ».

Le carnaval de Nice a ses « amoureux ». Regarder les défilés des fenêtres du *Negresco* est plaisir de dilettante. Puisque carnaval doit aussi se piquer d'être gourmand, même s'il ne s'agit que de la « socca », ces grandes crêpes de farine de pois chiches qui régalent les Niçois « pur sang » à *la Merenda* (4, rue de la Terrasse – pas de téléphone) ou les touristes avisés chez *Mme Barale* (39, rue Beaumont – tél. : 93-89-17-94).

Alors on passera par *le Bistrot d'Antoine* (26, boulevard Victor-Hugo – tél. : 93-88-49-75) pour goûter ses petits farcis ; au *Don Camillo* (5, rue des Ponchettes – tél. : 93-85-67-95), où la cuisine régionale s'italianise quelque peu ; au *Gourmet lorrain* (7, avenue Santa-Fior – tél. : 93-84-90-78) dont je parle par ailleurs *(voir la Semaine gourmande)*. Et puis, bien entendu, chez *Jacques Maximin* (2/4, rue Sacha-Guitry – tél. : 93-80-70-10), son « Bistrot », son « restaurant-théâtre ». *J'en ai parlé ici même* avec enthousiasme. Qui goûtera sa charlotte d'écrevisses en bouillabaisse aux fleurs de courgettes à la truffe et son millefeuille à la polenta ne me contredira pas.



Mais revenons au *Negresco*, où, justement, après le départ de Maximin, il fallait « maintenir ». M. et Mme Augier et Michel Palmer, l'actif directeur, ont eu la main heureuse en choisissant Dominique Le Stanc, bien adapté au régionalisme gourmand avec un menu « Impressions de Provence et d'Azur » et un menu « *Retour du marché* », notamment. Nous retrouvons ici les produits du pays dans leur rigueur et leur pureté : blettes, asperges en primeur, stockfisch (mieux vaut dire ici « estofinado »), morilles en saison, agneau de Haute-Provence participent ainsi à des plats, des créations bien savoureuses, exaltées en salle par un directeur efficace, un sommelier de classe et, le soir, le sourire convaincant de Mme Danielle Le Stanc.

Et n'oublions pas non plus que Dominique surveille la carte de *la Rotonde* (37, Promenade des Anglais – tél. : 93-88-39-51), version familière du *Chantecler* donnant directement sur la rue et où, sous une coupole d'autrefois, un menu au déjeuner (140 F) et une carte midi et soir permettent de se régaler pour 200 F environ.

Et comme Nice est le pays des fruits confits, vous irez en acheter – on vous en ferez envoyer à vos amis – chez *Henri Auer*, maison plus que centenaire (7, rue Saint-François-de-Paule – tél. : 93-85-77-98).

LA REYNIÈRE

▶ *Le Chantecler,*
(Hôtel Negresco),
37, Promenade des Anglais.
Tél. : 93-88-39-51.
Salon 30 couverts.
Voiturier. CB-AE-DC.
Compter 500/600 F.

□ RECTIFICATIF. Le numéro de téléphone du restaurant *le Grand Chinois* (6, avenue de New-York, Paris 16e), mentionné par La Reynière dans sa chronique « Laque de Chine » (« le Monde sans visa » du 3 février), est le 47-23-98-21.

MIETTES

● **EN SUISSE.** – Selon la *Lettre de J. Souvairan,* Genève aurait perdu quelque trente hôtels en un quart de siècle. Mais au *Beau-Rivage Palace* de Lausanne-Oubby, toujours en vedette, on vient d'inaugurer le *Janus,* un night-club superbe.

● **« LE REPAIRE DE CARTOUCHE »** (rue Amelot) vient d'être vendu. Raymond Pocous se consacre plus encore à ses *Bacchantes* (21, rue Caumartin, 75009 Paris ; tél. : 42-65-25-35) où l'on trouvera désormais, avec *ses vins « au verre », l'occasion de* se régaler à toute heure d'une tranche de son foie gras frais de *canard.*

● **NOTES DES LECTEURS.** – L'un d'eux n'a pas reconnu *le Terminus* (Lyon) devenu *Hôtel Pullman* où il a fait un triste réveillon. Mais un autre me signale *l'intérêt de l'Hôtel de France* à Gimont, ainsi que, proche de Valence-d'Agen, à Goudourville, *la Campagnette* (tél. : 63-39-65-97). Une étoile au *Bottin Gourmand* vient d'ailleurs, cette année, de récompenser la cuisine de Gérard Larchundi.

● **SLOW FOOD.** – Sont-ce *des Italiens qui ont créé ce* Mouvement international pour la sauvegarde et le droit au plaisir gourmand ? En tout cas, c'est dans *le Soir,* journal bruxellois, qu'une correspondante a relevé l'écho.

● **SATISFECIT.** – Compliments d'un lecteur pour *l'Orangerie du Château* (1, avenue J.-Laigret à Blois ; tél. : 54-78-05-36) qu'il n'a point vu sur le *Michelin gourmand* ni chez *Gault Millau* !). Compliments aussi pour *la Grenouillère* (à La Madeleine-sous-Montreuil, Pas-de-Calais ; tél. : 21-06-07-22) et pour le restaurant *Noël* (à Réalmont ; tél. : 63-55-52-80).

● **« LES CHANTS DU PIANO »** : l'excellent (mais particulier) restaurant de Michel Derbane (10, rue Lambert, 75018 Paris ; tél. : 42-62-02-14) ouvre au premier étage un salon pour 20/25 convives. Excellente occasion de *découvrir une cuisine* originale.

● **LE « BURLINGHAM »** est *le nouveau bar très anglais du Méridien* (81, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 75017 Paris) où Georges et son équipe, dans un cadre propice au kilt, présentent des whiskies de quarante ans d'âge (pur malt, évidemment).

L. R.

SEMAINE GOURMANDE

La Réserve à Beaulieu-sur-Mer

Nice n'est qu'à dix kilomètres *mais c'est déjà la province,* le calme et... *la Réserve !* Une direction très efficace pour cette glorieuse maison (1), un jeune chef plein de qualités, une clientèle internationale.

Le saumon fumé est accompagné de « blinis » de pommes de terre, la salade de langouste est aux pousses d'épinards et champignons sauvages, la grillade de daurade aux mandarines du pays, le rôti de palangres clouté aux langues d'oursins, le gigot d'agneau de lait en crépine d'aromates, etc. Les desserts peuvent être accompagnés d'un verre de Beaumes de Venise, ce vin mal connu des côtes du Rhône. Du directeur de salle, Barthélemy Lanteri, au sommelier, tout concours ici à la satisfaction gustative de la cuisine de Joël Garault. Mme Haon a bien su relever le standing de cette belle maison. A la *carte compter 600 F. Beaux menus* à 340 et 430 F.

▶ *LA RÉSERVE,*
5, boulevard Général-Leclerc,
06310 Beaulieu-sur-Mer.
Tél. : 93-01-00-01.
CB-AE-DC.

Issautier à Saint-Martin-du-Var

A 27 kilomètres de Nice, un peu isolé du passage touristique, mais bien connu des gourmets, cet élégant restaurant « mérite le détour ». C'est l'un des plus sincères de la Côte. Jean-François Issautier est un cuisinier modeste mais de grand talent et *son saumon frais en barigoule d'artichauts violets,* par exemple, témoigne de son attache*ment au folklore et de sa recherche* de modernité sage.

Vous vous régalerez de l'œuf poché aux langoustines comme de sa marinade de lapereau au persil simple, sans oublier le carré d'agneau de Sisteron rôti au jus d'ail et, au dessert, le chaud-froid de pommes à la crème de pistache. *Bien belle cave et cordial accueil.* A la carte compter 400/500 F, avec en semaine un menu du déjeuner à 240 F et un menu à 390 F tous les jours, midi et soir.

▶ *ISSAUTIER,*
sur la nationale 202,
06670 Saint-Martin-du-Var.
Tél. : 93-08-10-65.
Fermé dimanche soir et lundi.
CB-AE-DC. Chiens acceptés.

Le Gourmet lorrain à Nice

Entièrement rénové, ce petit hôtel devenu « le palace des une étoile » en mériterait deux officiellement. Quant au restaurant, il reste un des plus intéressants de Nice, grâce à la cave exceptionnelle (peut-être unique en France de par ses millésimes de vins et d'eaux de vie), à la cuisine solide et savou*reuse d'Alain Leloup et à l'accueil* de Brigitte Leloup, une des rares sommelières françaises.

Foie gras au naturel, brouillade aux truffes, scampis « Poêle d'Or », quiche lorraine, langouste au Saint-Emilion, tournedos Rossini, volaille aux morilles, canard au sang (sur commande) sont autant d'occasions de goûter aux vins prestigieux, tout comme l'exceptionnel plateau des fromages. A la carte compter 300 F avec un menu gastronomique à 160 F et un menu « Autour d'un vin » à 200 F.

▶ *LE GOURMET LORRAIN,*
7, avenue Santa-Fior,
06000 Nice.
Tél. : 93-84-90-78.
Fermé le dimanche soir et lundi.
CB-AE-DC. Chiens acceptés.

L.R.

(1) A l'instant, j'apprends que *la Réserve* vient d'être rachetée. Le nouveau propriétaire aura sans doute l'idée de garder le personnel et Joël Garault en premier.

SANS VISA

JEUX

échecs

N° 1372

COURAGEUX OU TÉMÉRAIRES

(Tournoi de Guernesey, décembre 1989)

Blancs : R. BRITTON
Noirs : G. FLEAR
Partie espagnole

1. é4	é5	13. F×f6 (j)	g×f6
2. Cf3	Cç6	14. h×g4 (k)	f5!! (l)
3. Fb5	a6	15. é×f5	F×f5
4. Fa4	Cf6	16. g×f5	Rd7! (m)
5. d3 (a)	Fç5 (b)	17. Té1	Th3 (n)
6. 0-0 (c)	d6 (d)	18. Rf1 (o)	Dh8
7. Cç3 (é)	b5 (f)	19. Cé3 (p)	Cd4 (q)
8. Fb3	Fg4	20. C×d4	é×d4
9. h3	Fh5	21. Cg2 (r)	Té8! (s)
10. g4 (g)	Fg6 (h)	22. f3 (t)	Té8! (u)
11. Fg5	h5! (i)	23. Abandon. (v)	
12. Cd5	h×g4		

NOTES

a) Une continuation historique de l'école allemande (de Anderssen à Steinitz) peu jouée de nos jours en raison de sa légère passivité ; on aspire aujourd'hui à obtenir dans l'ouverture avec les Blancs un certain avantage de position, ce à quoi ne prétend pas l'avance tranquille d2-d3.

b) La suite la plus simple pour les Noirs consiste en 5..., d6 suivie du fianchetto-R ; par exemple, 5..., d6 ; 6. ç3, g6 ; 7. Cb-d2, Fg7 ; 8. Cf1, 0-0 ; 9. Cg3, b5 ; ou 10. Fç2, d5 ; 11. Dé2, Fb7 ; 12. 0-0, Té8 et les Noirs ont un jeu agréable (Treybal-Grünfeld, 1922). 5..., b5 est jouable : 6. Fb3, Fé7 ; 7. ç3, d6 ; 8. Cb-d2, Ca5 ; 9. Fç2, ç5 ; 10. Cf1, 0-0. L'idée de Morphy, 5..., Fç5, a été longtemps considérée comme suspecte mais jamais réfutée.

c) Anderssen répondit deux fois par 6. ç3 dans son match contre Morphy en 1858. La théorie moderne conseille ici à juste titre 6. Fé3!, F×é3 ; 7. f×é3 avec avantage aux Blancs.

d) Ou 6..., b5 ; 7. Fb3, d6 (Zukertort-Winawer, Londres, 1883).

é) Après leur roque, les Blancs devraient opter pour un développement souple (ç3-Cb-d2) afin de lutter contre le clouage Fg4.

f) Plus précis que 7..., Fg4 sur quoi les Blancs pourraient éliminer le Cç6 (et sa pression sur d4-f3) par 8. F×ç6+.

g) Après 10. Fé3, Dd7 le déclouage 11. g4 est fautif : 11..., C×g4! L'avance du pion g affaiblit sans aucun doute gravement la position du R blanc et doit être bien calculée.

h) 10..., C×g4 semble fort : si 11. h×g4, F×g4 avec les menaces imparables Cd4 et Df6. Cependant, l'affaire est moins claire après 10..., C×g4 ; 11. Fd5!, Cd4 ; 12. C×d4, Dh4 ; 13. Fç6+, Rf8 ; 14. Df3!, F×d4 ; 15. h×g4, F×g4 ; 16. Dh1, Fh3 ; 17. Cé2!, Dg4+ ; 18. Rh2, D×é2 ; 19. R×h3, Dh5+ ; 20. Rg3 ou bien 18..., F×f1 ; 19. D×f1 et les Blancs s'en sortent à chaque fois.

i) Afin d'obtenir du contre-jeu sur l'aile-R.

j) Si 13. h×g4, Dd7! si 13. Ch2, T×h3 ; 14. C×g4, Tg3+ ; 15. Rh2, T×g4 ; 16. F×f6, Dd7! et si 13. Ch4, g3.

k) Apparemment les Blancs sortent de l'ouverture satisfaits : le Fg6 est pratiquement mort, le pion f6 est une faiblesse permanente ; après 15. Rg2 ; 16. Ch2 ; 17. Th1 et 18. Df3, l'avantage positionnel des Blancs deviendra écrasant.

l) Le grand maître anglais, conscient de cet état de choses, décida, d'une manière surprenante mais opportune, de bouleverser les données du problème et sacrifie froidement son F qui, de toute façon, resterait hors jeu pour longtemps.

m) Bien des joueurs verraient dans le sacrifice de F le moyen d'annuler par 16..., Tg8+ ; 17. Rh1, Th8+ ; 18. Rg1, Tg8+. Après 16..., Rd7 les Noirs prennent courageusement ou témérairement tous les risques.

n) Après 17..., Dg8+ ; 19. Rf1 la D noire est mal placée en raison de la menace 20. Cf6+.

o) Si 18. Rg2, Dh8 ; 19. Cf6+, D×f6! ; 20. R×h3, Tg8!

p) Le moment le plus important pour la défense. Si 19. Ré2, T×f3! ; 20. R×f3, Cd4+, etc. Si 19. ç3, Tg8 ; 20. Ré2, é4! ; 21. d×é4, T×f3! et l'attaque des Noirs est irrésistible. Il semble, cependant, selon Flear, qu'une ressource existe : 19. d4!!, C×d4 ; 20. C×d4, F×d4 ; 21. Dg4 ou bien 19..., é×d4 ; 20. Cf4 ou 20. Dd3 ou encore 19..., F×d4 ; 20. ç3, Fç5 ; 21. Dd3, Tg8 ; 22. Dé4.

q) 19..., F×é3 est décisif : 20. f×é3, Tg8 ; 21. é4, Cd4 ou 20. T×é3, Th1+ ; 21. Cg1, Tg8 ; 22. Tg3, T×g3 ; 23. f×g3, Dh2.

r) 21. Cg4 est à examiner : 21..., Fb4! ; 22. Fd5, Th1+ ; 23. F×h1, Dh1+ ; 24. Ré2, Té8+ ; 25. Cé3, T×é3+ ; 26. f×é3, Dg2 mat.

s) Et non 21..., Th1+ ; 22. Ré2, Té8+ ; 23. Fé6+!, f×é6 ; 24. T×h1.

t) Si 22. T×é8, Th1+ ; 23. Ré2, Dh5+! (et non 23..., D×é8+? ; 24. Fé6+!) ; 24. f3, T×d1 ; 25. T×d1, R×é8 et les Noirs gagnent.

u) L'estocade.

v) Si 23. F×f7, Th1+ ; 24. Rf2, T×g2+! ; 25. R×g2, Dh2 mat et si 23. Rf2, T×g2+ ; 24. R×g2, Th2+ ; 25. Rg1, Th1+ ; 26. Rf2, Dh2 mat.

Solution de l'étude n° 1371
V. et M. Platov (1927)

(Blancs : Ré1, Ta2 et ç2. Noirs : Rh4, Df3, Pg3).

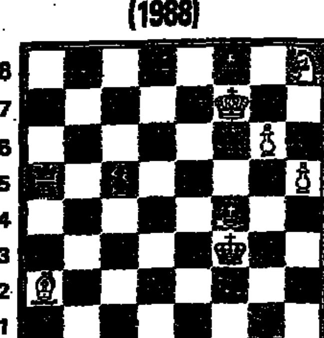
Si 1. Tç4+?, Rg5 ; 2. Ta5+, Rf6 ; 3. Tç6+, Ré7 ; 4. Ta7+, Rd8! Cette idée thématique ne marche pas dans ce sens.

1. Ta4+!, Rg5! ; 2. Tç5+, Rf6 ; 3. Ta6+, Ré7 ; 4. Tç7+, Rd8 ; 5. Th7!, Dg2! ; 6. Ta8+!!, D×a8 ; 7. Th8+ et 8. T×a8. Sublime.

CLAUDE LEMOINE

ÉTUDE N° 1372

T. WHITWORTH
(1988)



BLANCS (5) : Rf7, Fa2, Ch8, Pg6, h5.
NOIRS (4) : Rf3, Ta5, Ff4, Pç5.
Les Blancs jouent et gagnent.

bridge

N° 1370

LE RISQUE INVISIBLE

Si le déclarant ne cherche pas à imaginer le déroulement complet du coup, il chutera, alors que le contrat est sur table, si on prend une certaine précaution.

```
            ♠ 7
            ♡ ---
            ◇ R D V 10 9 4
            ♣ A 10 7 6 4 2
♠ A V 10 8 3          ♠ R 9 6 2
♡ R D 8 7 5 2    N    ♡ V 9
◇ 6 2          O   E  ◇ 7 5
♣ ---            S    ♣ R D V 8 5
            ♠ D 5 4
            ♡ A 10 6 4 3
            ◇ A 8 3
            ♣ 9 3
```

Ann. : O. don. Pers. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
1 ♡	2 SA	passe	3 ◇
3 ♠	4 ◇	4 ♠	5 ◇

Ouest ayant entamé le roi de Cœur, le déclarant a défaussé le 7 de Pique et a pris avec l'As de Cœur tandis qu'Est a fourni le Valet de Cœur second. Sud a joué ensuite le 3 de Trèfle coupé par le 2 de Carreau d'Ouest, qui a contre-attaqué le 3 de Pique. Comment Sud propose-t-il de jouer pour gagner CINQ CARREAUX contre toute défense ?

RÉPONSE

Le déclarant peut perdre encore un Trèfle, mais il devra faire ensuite tous les autres Trèfles en coupant sans se faire surcouper. Que va-t-il arriver cependant si on tire l'As de Trèfle ? Ouest va couper s'il a un deuxième atout (ce qui était le cas) et il va continuer Pique. Le mort va couper avec le 9 de Carreau, puis Sud coupera le troisième Trèfle. Il remontera au mort en coupant un Cœur avec le 10 de Carreau afin de couper le quatrième Trèfle. Le déclarant retournera en Nord avec une autre coupe à Cœur par le Valet de Carreau, et il affranchira le sixième Trèfle en coupant, mais il ne pourra remonter au mort que par une nouvelle coupe avec la Dame de Carreau. Or il restera deux atouts en Est pour la chute !

Comment éviter le raccourcissement imprévu du mort ? Il suffit, au lieu de tirer l'As de Trèfle au second tour à Trèfle, de jouer un petit Trèfle et de garder l'As de Trèfle pour la fin lorsque Sud aura coupé gros deux Trèfles : le mort joue le 4 de Trèfle à la quatrième levée ; Est prend et continue Pique coupé par le 9 de Carreau ; Sud coupe le 6 de Trèfle avec le 8 de Carreau, puis un Cœur est coupé avec le 10 de Carreau. Enfin, le déclarant coupe un autre Trèfle avec l'As de Carreau pour libérer les Trèfles. Sud joue alors le 3 de Carreau et le mort est maître avec R D V de Carreau et le 10 de Trèfle...

SIMPLE OU COMPLIQUÉ

Entre une ligne de jeu simple et une autre plus compliquée, il y a intérêt à prendre la ligne de jeu simple même si elle est un peu moins bonne. Toutefois, si vous êtes un champion, la difficulté ne doit pas vous rebuter, comme ce fut le cas dans *cette* donne de la Coupe Vanderbilt de 1986, où le déclarant a gagné un chelem qu'une simple impasse aurait condamné.

```
            ♠ R 10 6
            ♡ A V 5 3
            ◇ D V 9 5
            ♣ 10 4
♠ 9 7 3               ♠ A 4
♡ R 10 7 2       N    ♡ D 9 6 4
◇ 10 7 4       O   E  ◇ 8 2
♣ A D 3          S    ♣ V 9 8 6 2
            ♠ D V 8 5 2
            ♡ 8
            ◇ A R 6 3
            ♣ R 7 5
```

Ann. : O. don. E-O vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Kay	Bramley	Kaplan	Bluhm
passe	passe	passe	1 ♠
passe	2 ♣	passe	4 ♠...

Ouest fit l'entame la plus logique : atout. Est (Kaplan) prit avec l'As de Pique et, pour empêcher une coupe à Trèfle (qui pourrait procurer la dixième levée), il continua atout. Comment Bluhm en Sud a-t-il gagné QUATRE PIQUES contre toute défense ?

NOTE SUR LES ENCHÈRES

La réponse de « 2 Trèfles », après avoir passé, était une variante de la convention Drury. Elle promettait un bon soutien à Pique et invitait l'ouvreur à jouer la manche s'il n'était pas minimum. Or, grâce au « fit » à Pique, Sud pouvait compter sa distribution *et*, avec au moins 15 points, il pouvait sauter à « 4 Piques ».

PHILIPPE BRUGNON

scrabble ®

N° 339

UNE HISTOIRE DORMIE DEBOUT

Un chroniqueur du mensuel *Scrabblerama**, Eric Imbert, regrette que *l'Officiel du Scrabble* rende certains verbes transitifs sans leur donner une définition qui justifie cette transformation : il cite AFFABULER, BRACONNER, DORMIR, MARAUDER et TRICHER... Nous l'approuvons de tout cœur : la plupart des joueurs aiment bien comprendre avant d'apprendre. AFFABULER une intrigue, c'est l'organiser en épisodes. On BRACONNE un terrain de chasse, du gibier ou, mieux encore, une femme. On peut DORMIR sa nuit, sa vie, son passé. Enfin on MARAUDE une pomme, mais l'on TRICHE quelqu'un au jeu.

D'autres verbes ont un participe passé variable parce qu'ils sont occasionnellement pronominaux : s'ACHOPPER, se heurter (à une difficulté) – se CALTER ou se CALETER, s'enfuir – se CHANCIR, se gâter – se CRAPAUTER, se déplacer – se REGIMBER, se rebiffer. D'autres enfin sont occasionnellement transitifs, comme les cinq premiers cités : AGIR un être (le faire agir) – COMMUNIER un fidèle – DIALOGUER un roman (pour le porter à l'écran), voire le RADOTER – ESSAIMER un groupe (l'envoyer au loin) – GALOPER un cheval – GEMIR une plainte – POUPONNER un dernier-né – RIPOSTER un argument – SOUPIRER dans les bois un tendre et long chagrin (Musset).

MICHEL CHARLEMAGNE

Scrabble Etoile, 7, rue Le Sueur. 75116 Paris. Tournois lundi, 21 h, vendredi, 20 h 30, mercredi, vendredi et samedi à 14 h 30 et 17 h

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant. Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15.

Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes. Le dictionnaire de référence est l'Officiel du Scrabble (Larousse).

N°	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	PTS
1	EDC?UIS			
2	ADEELNR	CIS(T)UDE	H 4	74
3	REOTTEZ	DELAINER	5 D	86
4	YXITUAL	TERZETTO (a)	7 B	69
5	ITAL+ARI	YEUX	10 G	42
6	GOUEKAE	ATTIRAIL	B 6	61
7	EE+EFUSN	KAGOU (b)	L 4	42
8	EEEU+GMS	NEFS	J 4	32
9	E+BNRREU	ZEUGMES (c)	E 7	36
10	U+NOSOAI	BERNER	A 1	29
11	OS+BAEEV	NOUAI	M 1	32
12	OSA+MANE	BUVEE	8 K	30
13	RQUIPAT	SAMOANES	13 E	62
14	PMISSAT	PRATIQUE	O 1	104
15	MSS+ILLE	PITA (d)	A 12	36
16	JVOEWHE	BLEMISS(E) (e)	1 B	86
17	WOVE+THL	HAJE (f)	12 I	35
18	OEWH+CDF	VOTE	H 12	33
19	OWFDC+IO	HE	9 N	28
20	FOIDC+LN	WON	I 3	27
		NOCIF	12 K	34
			TOTAL	978

1. P.-A. Perrin 960.

(a) TOREEZ, 4 J, ne perd que 15 points. (b) ou CAGOU, oiseau de Nouvelle-Calédonie, en voie d'extinction. (c) ou ZEUGMA, procédé rhétorique. (d) pain non levé (Québ.) (e) ASSIM(I)LE, 15 A, 77. (f) ou NAJA, serpent à lunettes.

● Tournois de mars. Le 18 : Carhaix (Côtes-du-Nord). Tél. : 98-93-32-02 – Dole, 84-79-00-99.

mots croisés

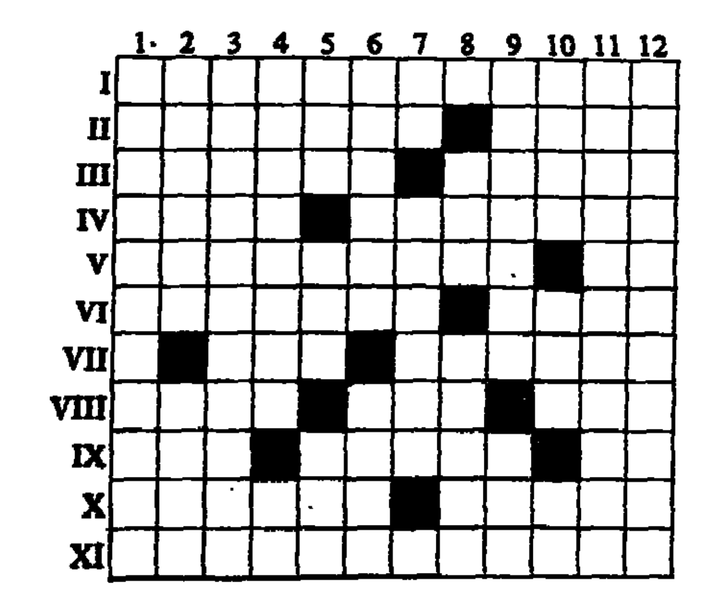
n° 599

Horizontalement

I. La voilà déglacée! – II. Des crânes comme ça correspondent mal au canon grec. Il présente bien. – III. Tirésias, lui, aurait pu remplir cette fonction. Erreur ou faute? – IV. Parole. Dans les mains de l'extatique. – V. Religieux le plus souvent, parfois profanes. En l'air. – VI. Si on les voit à terre, c'est uniquement façon de parler. Son ministère est très sollicité. – VII. Conservateur. Fit ce qu'il faut faire avec le 2 du IV. – VIII. Elle a une cathédrale. Fut un supplice, mais fait pour les chiens. Regardant. – IX. Rivière. Ce n'est pas un vilain dada. Soldat. – X. Ils ont tout donné à la communauté. Même si on l'écrit dans le bon sens, c'est toujours un déplaisir. – XI. Généralement moins plate que son pays.

Verticalement

1. Sans satellites elle n'existe pas. – 2. Ceux qui en font commerce seront obligés de braconner. Ile. – 3. C'est au pays qu'elle se sent bien si l'on en croit le poète. – 4. Objets en voie de modernisation. Dans le lard. – 5. Poème à l'envers. Médecin. Média. – 6. Piège. Mit en place. – 7. Préposition. Ne tient pas en place. – 8. Cardinaux. Fruit. – 9. Remettre en place. Ne reconnut rien. – 10. Changeai de place. N'a rien de caché. Conjonction. – 11. Soutiens. – 12. Laisse distinguer le vrai du faux, le bon du mauvais, l'utile de l'agréable, etc.



SOLUTION DU N° 598

Horizontalement

I. Buster Keaton. – II. Astuce. Verra. – III. Rue. Rivèrent. – IV. Berline. Emeu. – V. Illettré. Aer. – VI. Essence. Sa. – VII. Hâte. Gille. – VIII. Er. Sursautai. – IX. Tin. Test. Ans. – X. Terrine. Liée. – XI. Enfantements.

Verticalement

1. Barbichette. – 2. Usuel. Arien. – 3. Sterlet. NRF. – 4. Tu. Lésés. Ra. – 5. Ecrits. Utin. – 6. Réintègrent. – 7. Vernissée. – 8. Eve. Eclat. – 9. Aère. Elu. Le. – 10. Tréma. Etain. – 11. Ornées. Anet. – 12. Naturalisés.

FRANÇOIS DORLET

anacroisés ®

N° 601

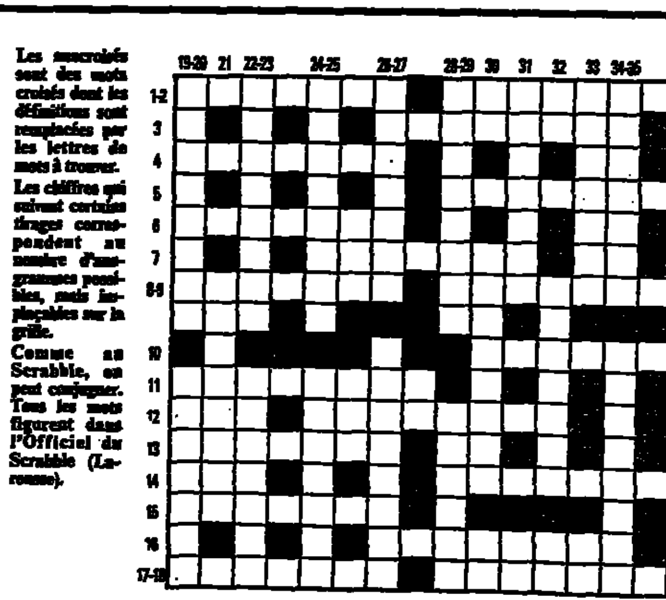
Horizontalement

1. ACEEHRV (+ 2). – 2. AEIIMMNS (+ 1). – 3. ABFIILNU. – 4. AGILRVU. – 5. ABEERRUV (+ 1). – 6. EINORTT. – 7. DEEEIRT (+ 1). – 8. AEIIMMS. – 9. ACEINRST (+ 5). – 10. EEMNORV. – 11. ACEEHINR (+ 1). – 12. AEIOQRTU (+ 1). – 13. AEINORT (+ 4). – 14. ACENORST (+ 7). – 15. EEILRSV (+ 4). – 16. EEINRSUU (+ 1). – 17. AEEKRSU. – 18. EINNOSTT (+ 2).

Verticalement

19. AABDELRV. – 20. EEGIOST (+ 1). – 21. ADEGIMNR. – 22. AEHIMNOR. – 23. AEEINRS (+ 6). – 24. EEEILRUV. – 25. AECINNT. – 26. AEINRST (+ 17). – 27. AAEIPRRT (+ 7). – 28. AAADFFIR. – 29. CHNTU. – 30. AEINNQTU. – 31. BEEIINR (+ 1). – 32. CEIRSUV (+ 2). – 33. AIILLTU. – 34. AENSTUV (+ 1). – 35. AEINNORT (+ 3). – 36. BEENRSU. – 37. CEEFIST.

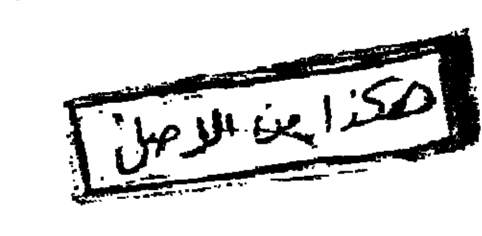
Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres des mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais inplaçables sur la grille. Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans l'Officiel du Scrabble (Larousse).



SOLUTION DU N° 600

1. FLICARD. – 2. MULTIPLE. – 3. LINACEE (CALINEE). – 4. DRACHERA, pleuvra à verse. – 5. ETISIES, maigreurs. – 6. ZEINES. – 7. ENNOIE. – 8. DUETTOS. – 9. STRESSER. – 10. MOELLE. – 11. LICTEUR. – 12. POCHETEE. – 13. FOUTANT. – 14. CASTING. – 15. SUETTE (TETUES). – 16. SANDOWS. – 17. RADOUB (BAROUD). – 18. BARZOI. – 19. IRREELLE. – 20. REVASSER (RESERVAS, REVERSAS, SEVRERAS, VERSERAS). – 21. SANGSUE. – 22. FLOUZES. – 23. INCOMBER (COMBINER). – 24. LISTENT. – 25. RAMASSER (MARRASSE). – 26. CALENDES. – 27. ACETEUSE. – 28. FINNOIS. – 29. REVISES (IVRESSE, REVISSE, SERVIES). – 30. PONDOIRS (DROPIONS). – 31. TELOUGOU, langue indienne. – 32. DISTRICT. – 33. CHASSE (ESCHAS, SACHES, SECHAS). – 34. UKASES. – 35. METTEUR (MURETTE). – 36. HINDOUE. – 37. ENOUERENT. – 38. PARTIAL (APLATIR, PARLAIT, PLATRAI, RAPLATI). – 39. AEROBUS (ARBOUSE, BOUSERA, EBROUAS). – 40. AIEULE. – 41. XENOPHOBE.

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET



BILLET

Coups d'éponge sur la dette

Sur le tableau très noir de la dette des pays pauvres, nombreux sont les pays créanciers qui passent, *ici et là*, un coup d'éponge plus ou moins discret. Le ministre français de l'économie et des finances, M. Pierre Bérégovoy, a profité jeudi 15 février d'une visite au Kenya pour annoncer *que la France* annulait la dette publique d'un montant de 1,33 milliard de francs *qu'elle* détient sur ce pays (capital et intérêts). C'est la première application dans un pays anglophone du plan d'annulation de la dette publique envers la France des trente-cinq pays d'Afrique *les* plus démunis, annoncé en mai dernier à Dakar — *lors du* sommet de la francophonie — par le président François Mitterrand. Cependant, *la* France n'est pas le seul pays occidental à effacer les créances *qu'elle* détient sur l'Afrique (16 milliards de francs au total). Dans le cas du Kenya, *elle a été précédée par* le Canada, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la RFA. Les Etats-Unis, pour leur part, ont annulé récemment 735 millions de dollars (environ 4 milliards de francs) de créances sur douze pays africains. Quelle est la bonne approche du problème de la dette ? Cette question qui se pose dramatiquement *depuis bientôt huit ans reçoit pour l'instant* deux types de réponse. Les Etats, même ceux qui ont la réputation d'être durs en affaires, passent l'éponge sur les petites créances, et accordent des délais de grâce sur les plus grosses *(voir en dernière page l'accord signé ce jour entre la Pologne et ses créanciers publics).* Les banques, *quant* à elles, on l'a vu récemment pour le Mexique dans le cadre du plan Brady, cherchent surtout une porte de sortie honorable. Or, pour une banque, renoncer à une créance n'est jamais honorable. Alors on se contorsionne, on « swape », on déclasse, on provisionne pour ne pas boire la tasse en cas de défaut de paiement. Mais on n'efface pas. Sauf dans des circonstances exceptionnelles, dictées par la politique. Jusqu'à présent, depuis 1982, on n'en est pas arrivé là.

S. Gh.

Lire également page 29

Incertitude sur la poursuite du chantier

Nouvelle querelle autour du tunnel sous la Manche

Le torchon flambe une fois de plus entre les entreprises chargées de la construction du tunnel sous la Manche et le concessionnaire de celui-ci, Eurotunnel, au point que les banquiers ne peuvent débloquer les 4 milliards de francs nécessaires à la poursuite du chantier et que l'action d'Eurotunnel *a perdu 5 points le* 16 février.

Ce coup-ci, l'attaque est venue du consortium Trans Manche Link (TML), qui regroupe les cinq entreprises françaises et les cinq entreprises britanniques en charge du percement et de l'équipement du tunnel. Elles ont refusé de signer le protocole d'accord, élaboré *le 10 janvier et portant sur* une nouvelle répartition des compétences et des dépassements de devis entre elles et Eurotunnel.

TML exprime ainsi sa mauvaise humeur à l'égard du nouvel organigramme publié par Eurotunnel, selon lequel M. André Bénard *devient seul président d'Eurotunnel*, son ancien alter ego, M. Alastair Morton, prenant le titre de vice-président et de directeur général. TML supporte de moins en moins l'agressivité de M. Morton à l'égard des entreprises, car celui-ci les a, publiquement et à plusieurs reprises, accusées de faire preuve d'incompétence et de ne respecter ni les coûts ni les délais contractuels. *TML* demande donc qu'un autre directeur général s'interpose entre M. Morton et elles-mêmes. De son côté, M. Morton ne désarme pas.

Par la même occasion, le 15 février, TML a cité Eurotunnel devant le tribunal de Nanterre (*Hauts-de-Seine*) pour non-paiement des sommes dues pour les travaux déjà effectués, soit 600 millions de francs. En réalité, en refusant de signer l'accord conclu avec *Eurotunnel au mois de* janvier, TML empêche le pool bancaire de débloquer les 4 milliards de francs qui avaient été annoncés.

Il est tout de même étonnant de voir se multiplier querelles de personnes et communiqués rageurs autour du chantier de travaux publics *le plus important de la planète*, dont le devis approche les 75 milliards de francs. Chez Eurotunnel, on critique les dépassements de coûts par les entreprises et les lenteurs des travaux côté britannique, et l'on déclare vouloir défendre les intérêts des cinq cent mille actionnaires qui ont investi dans le tunnel. Chez TML, on réplique qu'une partie des surcoûts *est imputable aux exigences exorbitantes* d'Eurotunnel. Et l'on ajoute qu'Eurotunnel n'est pas géré *de façon* convenable.

Cette épreuve de force permanente commence à devenir dangereuse. Tant qu'elle alimentait les colonnes de la presse britannique, qui n'est guère favorable au tunnel, elle ne portait pas à conséquence. Si elle aboutit à la paralysie du chantier, elle *pourrait* conduire le consortium des deux cent huit banques bailleurs de fonds à reconsidérer *les risques* financiers d'une infrastructure qui s'annonçait comme fructueuse. Au moment où les problèmes techniques semblent résolus — un tiers des 150 kilomètres de galerie est percé, — le tunnel sous la Manche peut-il échouer pour des raisons humaines ?

ALAIN FAUJAS

Ouverture des négociations salariales

Malaise autour du déroulement de carrière des employés de banque

L'Association française des banques (AFB) et les syndicats se rencontrent vendredi 16 février afin de définir la politique salariale pour 1990. A cette occasion, la CFDT appelle à des arrêts de travail.

Au-delà des négociations sur les augmentations générales de salaires, pour 1990, les banques sont confrontées à un problème peut-être plus difficile à résoudre : celui des déroulements de carrière, qui explique une bonne part du malaise social actuel. *Les* établissements bancaires, qui, ont considérablement relevé le niveau de leur recrutement, rencontrent en effet un double mécontentement. Les salariés embauchés il y a dix ou quinze ans redoutent d'avoir leur avenir derrière eux, car les bouleversements de l'organisation du travail favorisent les agents plus jeunes et mieux formés récemment embauchés pour occuper les mêmes emplois. Or ces derniers sont, eux aussi, insatisfaits. La pyramide des âges de la profession limite sérieusement les promotions, alors que les banques réduisent chaque année leurs effectifs de 1 % à 2 %.

Une adaptabilité accrue

« Le conflit que vient de connaître la BNP est effectivement représentatif d'un malaise plus général. Nous traversons une conjonction de mutations qui ne peut pas se vivre sans créer de multiples inquiétudes », reconnaît M. Jacques Peltier, directeur des affaires sociales et président de la commission nationale paritaire de l'AFB (1). Le 24 janvier, les syndicats ont organisé avec un certain succès une journée nationale d'action. Même s'ils ne sont pas *parvenus à étendre* l'action au-delà de la BNP, cette dernière a été tout de même contrainte d'accorder des concessions *non négligeables*, notamment sur les bas salaires, alors que le Crédit lyonnais a dû, lui aussi, lâcher du lest.

Il est vrai que, ces dernières années, les métiers de la banque se sont transformés en profondeur. Derrière les guichets comme dans les centres de gestion, l'irruption de l'informatique a mis à mal les frontières traditionnelles entre fonctions d'exploitation et fonctions administratives. De plus en plus de tâches sont sous-traitées à l'extérieur, la saisie directe a éliminé le plus clair des opérations manuelles et, outre l'apparition de nouveaux produits financiers, la suppression de l'encadrement du crédit a renforcé la concurrence. Aussi les banques ont-elles largement modifié leur type de recrutement. Désormais, celui-ci est effectué, à raison de 15 %, à un niveau inférieur au bac, selon une enquête menée en 1987 par l'AFB (*le Monde* du 15 novembre 1989).

Parmi les nouveaux employés, près de 40 % sont titulaires du bac, 30 % ont un niveau bac + 2 et bac + 3 et 10 % bac + 4. Parmi les gradés (*catégorie intermédiaire* entre employés et cadres), 9 % des nouveaux venus n'avaient pas le bac, et 76 % disposaient d'un diplôme supérieur ou égal à bac + 2. Pour les directions des banques, il s'agit de disposer d'un personnel aux qualités d'adaptabilité *accrues et dont le niveau de* culture générale soit plus proche de celui de la clientèle.

Ces nouveaux venus sont généralement embauchés à des niveaux *de rémunération relativement* modestes (environ 85 000 F à 120 000 F brut par an). S'ils peuvent prétendre à un avancement plus rapide, la structure de la pyramide des âges impose de sévères contraintes. *« La tranche vingt-cinq-quarante ans est anormalement gonflée »* souligne l'AFB. Cette tranche d'âge regroupe ainsi deux tiers environ des effectifs.

Mme Agnès Guèry, quarante ans, entrée il y a vingt-trois ans au Crédit lyonnais avec son BEPC, reconnaît que l'évolution du recrutement ne va pas *« sans poser des problèmes aux gens de* [sa] *génération »*. *« Certains nouveaux embauchés sautent des étapes et, s'ils n'ont pas des salaires mirobolants, ils se retrouvent à des niveaux hiérarchiques que nous avons parfois mis vingt ans à atteindre. » « Non seulement nous n'avons pas bénéficié des gains de productivité, mais notre horizon, en termes de carrière, n'est pas des plus radieux... »*, constate-t-elle.

« Flux tendus et zéro stock »

A l'AFB, on s'efforce de relativiser le problème. *« A force d'entendre parler d'inadaptation aux nouveaux métiers, on a fini par créer une psychose »*, souligne M. Peltier. De plus, avec les bons résultats des banques, *« il est encore plus difficile de faire comprendre qu'une banque n'est pas une institution et qu'elle peut être vulnérable par manque de fonds propres »*.

Pour sa part, la CGT considère que *« les mutations technologiques n'expliquent pas tout »*. *« Nouveaux et anciens salariés, tout le monde y perd »*, assure Mme Annie Roblin, responsable CGT de la BNP. Elle dénonce *« l'orientation politique des banques axée sur le tout-finance au détriment du service à la clientèle, l'accroissement de la charge de travail »* et relève que certains spécialistes (brokers, informaticiens, swapistes) sont recrutés *« hors convention collective »*.

« Les banques, considère M. Jean-Luc Wabant, secrétaire général de la fédération CFDT (première organisation syndicale de la profession avec 31,7 % des voix), *gèrent le social comme l'industrie gère ses approvisionnements : flux tendus et zéro stock. Or réaliser de la vraie formation nécessite de tolérer quelques sureffectifs et une réduction du temps de travail. »*

Plus de bâton de maréchal

Comment les partenaires sociaux peuvent-ils faciliter les déroulements de carrière ? Dans le cadre du « toilettage » de la convention collective, qui devra être achevé avant le 1er janvier 1992, l'AFB propose de revoir les règles de licenciement, de passer de quatorze et demi à treize mensualités (sans incidence sur les rémunérations) mais aussi de simplifier la grille de classification. *« Il ne faut plus que tout changement d'activité implique un coefficient hiérarchique supplémentaire. Il faut favoriser les passerelles et la mobilité »*, suggère M. Peltier. De son côté, la CFDT propose que l'on reconnaisse *« les compétences liées à l'emploi, mais aussi la formation acquise par chacun »* et met l'accent sur les bas salaires.

« On n'entre plus dans la banque avec un bâton de maréchal dans sa gibecière. Les nouveaux recrutés admettent désormais qu'ils ne feront pas forcément carrière dans le même établissement », constate-t-on à l'AFB.

Certes, mais le turn-over des bac + 2 et bac + 4, qui est 4,6 fois supérieur à celui de l'ensemble de la profession, ne risque-t-il pas d'engendrer de sérieux effets pervers ? A l'instar de la fonction publique, le secteur bancaire est à la recherche d'une réforme de sa grille. Cependant, une telle modernisation coûte cher. L'Etat, qui exerce une étroite tutelle sur la politique salariale de l'AFB, est bien placé pour le savoir...

JEAN-MICHEL NORMAND

(1) Les établissements membres de l'AFB regroupent quelque deux cent cinquante mille salariés. Banques mutualistes, caisses d'épargne, institutions et sociétés financières ne font pas partie de cette association professionnelle.

INSOLITE

Les rajouts d'Epinal

Un ouvrier de la Filature de Cheniménil, près d'Epinal, est menacé de licenciement. La direction, *qui a eu recours à* une analyse graphologique, lui reproche d'avoir rajouté sur un procès-verbal du comité d'établissement les sommes attri*buées aux contremaîtres* au titre de gratifications. Elle considère *que « pour le bien de l'entreprise »* de telles informations n'ont pas à être rendues publiques.

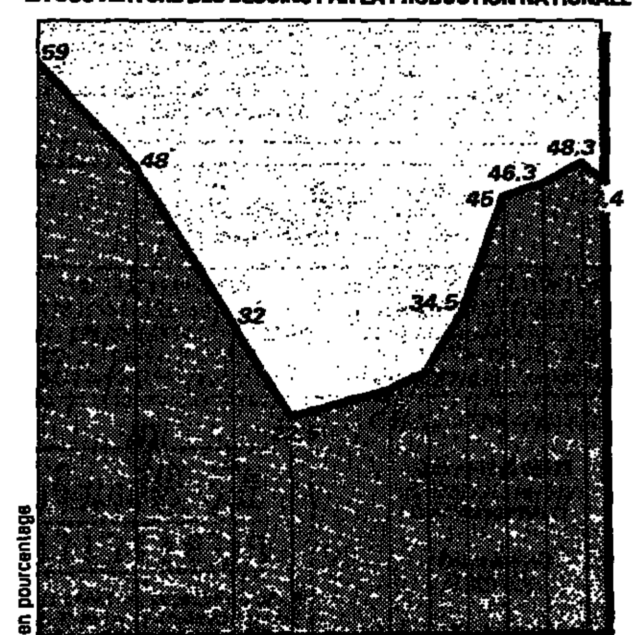
La CFDT envisage d'intenter *une* action en justice, car les expertises ont été réalisées *« sans autorisation de la justice »* et sont sujettes à caution. *« On le sait depuis l'affaire Grégory, qui a eu lieu à quelques kilomètres »*, assure sans hésiter un syndicaliste.

Pour la première fois depuis dix ans

L'indépendance énergétique de la France s'est dégradée en 1989

Reprise de la consommation, sécheresse, difficultés du parc nucléaire, tension sur les prix du pétrole et alourdisse*ment de la facture énergétique*, tous les clignotants sont au rouge. Pour la France, l'ère de l'énergie facile est déjà en train de se terminer. *« Le bilan de l'année 1989 montre la vulnérabilité de l'économie française en matière énergétique. Nous devons rester vigilants »*, a déclaré M. Jean-Daniel Levi,

LA COUVERTURE DES BESOINS PAR LA PRODUCTION NATIONALE



directeur de l'énergie au ministère de l'industrie, en présentant, le 15 février, les résultats de 1989.

Pour la première fois depuis dix ans, le taux d'indépendance énergétique de la France s'est dégradé : la production nationale (d'origine essentiellement nucléaire et *hydraulique)* n'a couvert la consommation qu'à hauteur de 47,4 %, soit un point de moins que l'année précédente (48,3 %). Depuis la montée *en puissance du* programme nucléaire en 1979, ce taux d'indépendance n'avait cessé de s'améliorer, passant en dix ans de moins d'un quart à près de la moitié des besoins du pays.

Cette dégradation s'explique largement par des facteurs exceptionnels : la sécheresse a *réduit* la production d'électricité hydraulique de 35 %, tandis que les incidents survenus dans les centrales nucléaires de 1 300 mégawatts diminuaient la disponibilité du parc.

Mais elle traduit aussi la forte reprise des consommations, notamment dans le secteur des transports, depuis le contre-choc pétrolier de 1986. La consommation énergétique totale, qui avait déjà progressé de 3,1 % en 1988, a encore *augmenté de 2 % l'an dernier* pour atteindre (en données corrigées des variations climatiques) 206,5 millions de tonnes équivalent pétrole (tep).

Cette détérioration, jointe à la remontée des cours du brut et du dollar, a eu pour conséquence un alourdissement très net de la facture énergétique : 83 milliards de francs en 1989, contre 66,5 milliards en 1988, soit une augmentation de près de 17 *milliards* (+ 25 %). Ce déficit énergétique, équivalent au déficit industriel, représente presque un mois d'exportations totales *françaises et 1,6 % du PIB* marchand.

Ce retournement est *inquiétant*. Si la facture énergétique reste beaucoup moins lourde *qu'elle ne l'était au plus fort de* la crise pétrolière (en 1981, il fallait 3,4 mois d'exportations et 6 % du PIB pour couvrir une facture de 161 milliards de *francs), elle n'avait cessé de* s'alléger depuis le retournement du marché en 1986. Le transfert de revenu dont a bénéficié l'économie française depuis le contre-choc, estimé récemment par l'INSEE (1) à plus de 120 milliards de francs, *soit en moyenne* 0,75 % du PIB par an, a pris fin.

V. M.

(1) *Solde manufacturé et contre-choc pétrolier*, par Michèle Debonneuil. INSEE.

Drexel Burnham Lambert ferme ses portes

« *On ferme* », a annoncé *jeudi 15 février le porte-parole* de Drexel Burnham Lambert, M. Steven Anreder, alors que les employés de *la maison* de courtage la plus en vue de Wall Street dans les années 80 achevaient de faire leurs bagages. Il a annoncé le licenciement de *« plusieurs milliers »* des cinq mille trois cents employés dès la fin de la *semaine*.

Les salariés des trois filiales, Drexel Burnham Lambert Inc. (valeurs mobilières), Drexel Burnham Lambert Government Securities Inc. (bonds du Trésor) et Drexel Burnham Lambert Trading Corp (négoce des métaux et matières premières) vont être réduits à un effectif squeletti*que chargé* de la liquidation à la suite de la décision de la direction de se mettre sous la protection *du* chapitre 11 de la loi sur les faillites aux Etats-Unis (*le Monde* du 15 février).

« *La firme se sera complètement retirée des affaires d'ici six mois à un an* », lorsque les positions de l'entreprise sur les marchés auront été liquidées, a *expliqué* le porte parole. Drexel détient en portefeuille plusieurs milliards de dollars de valeurs diverses.

ÉCONOMIE

INDUSTRIE

Avec le lancement d'une nouvelle ligne de stylos

Les briquets Dupont se mettent à l'écriture

Les pleins et les déliés, vous connaissez ? Pas de problèmes pour les anciens formés à la plume Sergent Major. Pour les plus jeunes générations, passées à la fin des années 60 au stylo à bille, c'est autre chose. D'une façon plus générale, la belle écriture tend à se perdre. Pour la réhabiliter, ST Dupont, le célèbre fabricant de briquets haut de gamme, a décidé de faire du jeudi 5 avril prochain la *« journée de l'écriture gratuite »*, afin, comme l'explique M. Jean-Charles Fory, directeur générale des ventes à l'étranger, de rétablir ladite écriture *« comme un moyen de communication naturel et authentique »*.

Cette manifestation, qui permettra aux Français présents aux neuf cents points de vente Dupont d'expédier gratuitement des cartes postales pré-affranchies, servira de support à la campagne de lancement de la nouvelle ligne de stylos Saint-Germain. Car ST Dupont, filiale depuis deux ans du groupe chinois Dixon Concepts Limited, distributeur de produits de luxe à Hongkong, sait que l'ère du briquet – déjà condamné aux Etats-Unis – s'achèvera un jour inéluctablement.

Si dans l'immédiat la société française tire encore 55 % de ses revenus du briquet haut de gamme grâce à l'affaiblissement de la concurrence, elle prépare activement l'avenir en poussant les feux de la diversification.

« Une petite troisième place »

Avec la nouvelle ligne de stylos Saint-Germain, la troisième de la collection, son président, M. Maurice Guinot, espère porter de 27 % à 36 %, voire à 37 % ou 40 %, la part du chiffre d'affaires consolidé de la maison de Faverges (Haute-Savoie), dont le montant devrait atteindre 550 millions de francs (+ 18 %) pour l'exercice à clore le 31 mars prochain.

Car, numéro un mondial du briquet de luxe (près de 60 % du marché mondial), S.T. Dupont aspire à devenir un grand dans les instruments d'écriture de prestige. La firme revendique dans cette activité *« une petite troisième place »*, assure encore M. Guinot, derrière Montblanc, filiale de Dunhill (conglomérat anglo-suisse Rothmans) et Watermann (groupe américain Gillette).

Si l'Asie ne fait pas la mode, elle est capable de l'orienter. S.T. Dupont exporte 80 % de sa production, dont la moitié en Extrême-Orient. Et sa maison mère représente les plus grandes marques, Charles Jourdan, Guy Laroche, Bulgari...

De surcroît, S.T. Dupont commence à se faire un nom dans l'industrie de luxe, la bagagerie (8 % de son chiffre d'affaires), les montres (5 %) et les articles textiles (5 %).

A. D.

La balance commerciale de l'automobile française en 1989

Le plus mauvais résultat depuis quinze ans

Victime des importations de marques étrangères et de la « délocalisation » des constructeurs français qui produisent de plus en plus dans leurs usines en Europe, la balance commerciale de l'industrie automobile a enregistré en 1989 son plus mauvais résultat depuis quinze ans. Selon les estimations de la Chambre syndicale des constructeurs automobiles, les exportations automobiles françaises ont été d'environ 140 milliards de francs, contre 120 pour les importations, soit un taux de couverture de 116 %. En 1975, le taux de couverture était de 243 %.

Cette dégradation s'explique d'abord par la concurrence étrangère qui détient aujourd'hui 38 % du marché français, contre 28 % en 1981. Mais parallèlement, les constructeurs français se sont aussi montrés actifs à l'étranger, les exportations passant entre 1981 à 1989 de 51 % à 55,7 % de la production nationale.

La grande nouveauté, c'est la « délocalisation » de la production, pour trouver de la main-d'œuvre moins chère, ou pour être plus près des marchés et limiter les coûts de transports, sans parler des exigences de certains pays qui veulent maintenir l'emploi chez eux. En général, une voiture montée à l'étranger contient seulement la moitié de pièces fabriquées en France. En outre, une part croissante de ces véhicules « franco-étrangers » est ensuite importée en France.

Ainsi Renault (vingt-quatre usines en France, vingt dans le reste du monde), a produit, en 1988, 618 000 voitures en Europe (contre 507 000 en 1986), dont 173 000 (28 %) ont été réimportées en France. Même constatation chez PSA (Peugeot-Citroën) dont les usines européennes ont, elles aussi, doublé leur production au cours de la même période.

Les constructeurs plaident que la délocalisation est le seul moyen de conquérir de nouveaux marchés. *« Alors que nos ventes à l'étranger ont augmenté globalement de 39 % entre 1985 et 1989, elles ont été multipliées par près de deux en Grande-Bretagne et en Espagne, où nous sommes implantés »*, explique-t-on chez Peugeot.

M. Tchuruk, le redresseur d'Orkem à la tête de Total

M. Serge Tchuruk, cinquante-deux ans, a été nommé jeudi 15 février président-directeur général du groupe pétrolier Total-CFP pour une durée de trois ans. Il succède à M. François-Xavier Ortoli, atteint par la limite d'âge et nommé président d'honneur. M. Tchuruk avait été désigné administrateur en novembre 1989. M. Pierre Vaillaud a été confirmé dans ses fonctions de directeur général par le conseil d'administration.

Polytechnicien, M. Tchuruk avait commencé sa carrière dans le groupe pétrolier américain Mobil avant d'entrer chez Rhône-Poulenc, d'abord comme patron de la division engrais, puis, après la nationalisation du groupe chimique, comme directeur général auprès du président Loïk Le Floch-Prigent.

Sans état d'âme politique, il avait néanmoins acquis une excellente réputation auprès du pouvoir politique, qui décidait, en raison de ses compétences, de le nommer en décembre 1986 à la tête du groupe chimique d'Etat CdF-Chimie (devenu Orkem) au bord de la faillite, avec pour consigne de le redresser.

Sa mission accomplie, M. Tchuruk est aujourd'hui chargé de faire le ménage chez la « vieille dame d'Auteuil » et de lui redonner le lustre qu'elle avait un peu perdu. M. Tchuruk emmène avec lui tous les actifs d'Orkem dans les spécialités chimiques, qui vont permettre de reformer, au sein de la compagnie pétrolière, une grande division chimique. Il aurait aimé adosser totalement Orkem au groupe pétrolier. La raison d'Etat en a décidé autrement.

A. D.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
7, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

ADMINISTRATION :
11, RUE JEAN-MAZET
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 49-60-30-00
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

Edité par la SARL *le Monde*

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
Mme Geneviève Beuve-Méry,
M. André Fontaine, *gérant*.

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 42-47-99-61.



Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY

PRESSE

Alliance renforcée avec « la Nouvelle République du Centre-Ouest » et vente de Pennysaver

La COMAREG affirme sa prédominance en France et sa volonté européenne

La Compagnie pour les marchés régionaux (COMAREG), pôle « presse gratuite » d'Avenir Havas Média qui en contrôle 52 %, poursuit son développement en France et prévoit une nouvelle extension en Europe.

Un accord vient d'intervenir entre le sixième quotidien régional français, *la Nouvelle République du Centre-Ouest* et la COMAREG. Cette dernière va reprendre la moitié du capital des sociétés de journaux gratuits du quotidien et se substituer ainsi à Havas, sa maison mère, qui occupait auparavant ce rôle. Une nouvelle entité, COMAREG-NR sera créée, détenue à parité par la *NR* et la COMAREG. Elle regroupera les gratuits de la *NR* (*IP 37, NR Services 37, Loir-et-Cher services*, etc.) diffusés à 404 000 exemplaires, et les deux titres gratuits de la COMAREG dans les Deux-Sèvres, *Flash 79 Nord* et *Sud*, ainsi que les sociétés de distribution de prospectus et de dépliants publicitaires.

La COMAREG-NR va aussi reprendre 50 % du capital du groupe de presse gratuite et de distribution Publival, d'Orléans. Dirigée par M. Michel Gaudron, co-président du Syndicat de la presse gratuite (SPG), auparavant contrôlée à parité par la *NR* et M. Gaudron, Publival publie des journaux gratuits intégrant des programmes de télévision (*TV Centre*, à Orléans) parmi d'autres titres (*Publival, le Magazine de Publival*) soit 341 000 exemplaires.

L'alliance de la COMAREG avec un quotidien régional n'est pas une première : le groupe de « gratuits » d'Havas est déjà partenaire de *la Voix du Nord* et du groupe *l'Indépendant-Midi libre*. Mais la région du Centre est une zone stratégique : un éditeur britannique s'intéresse de près au rachat de *Bip 41*, des gratuits publiés à Blois. En s'alliant avec la *NR*, la COMAREG affirme ainsi sa prééminence au sein de la presse gratuite en France.

Cela n'empêche pas ses ambitions européennes, maintes fois affirmées par M. Philippe Santini, président d'Avenir Havas Média et vice-président de la COMAREG. La COMAREG vient d'ailleurs de revendre le groupe de « gratuits » américain Pennysaver (Pittsburgh, Pennsylvanie) au groupe britannique Trinity, afin de poursuivre son implantation en Europe, qui a débuté par la conquête de l'Italie et de l'Espagne.

Y.-M. L.

ÉDITION

Concentration dans l'édition italienne

Rizzoli-Corriere della Sera rachète Fabbri

Le deuxième éditeur italien, Rizzoli-Corriere della Sera (RCS) a annoncé le 14 février qu'il allait progressivement racheter la maison d'édition milanaise Fabbri, qui regroupe quatre sociétés : Fabbri, Bompiani, Sonzogno et Etas. Le groupe Fabbri appartenait à l'Istituto Finanziario Industrial (IFI), compagnie financière de M. Giovanni Agnelli, patron de Fiat.

L'opération peut avoir à première vue un simple aspect financier puisque RCS est contrôlé par la société holding Gemina, filiale de Fiat. Mais elle augmente le poids de RCS, constitue une étape de plus dans la concentration éditoriale en Italie et devrait permettre à RCS d'égaler sinon de dépasser Mondadori, le premier éditeur de la péninsule. En outre, selon les dirigeants de RCS, cette acquisition donne au groupe une taille européenne, 46,6 % de Fabbri seront rachetés d'abord par RCS, le reste d'ici à quatre ans.

Avec le rachat de la maison d'édition milanaise, le chiffre d'affaires 1990 de RCS devrait être de 10 milliards de francs. Fabbri apporte dans la corbeille ses collections réputées de livres d'art, son catalogue où figurent notamment les œuvres de Umberto Eco et Alberto Moravia.

☐ **Gestetner rachète les intérêts non-américains de Nashua.** – Le groupe britannique de reprographie Gestetner Holdings a annoncé, jeudi 15 février, qu'il achetait les activités hors des États-Unis de la division bureautique du groupe américain Nashua. Le montant de la transaction est de 152,2 millions de dollars (près de 870 millions de francs). La division en question vend des équipements de bureaux dans 14 pays et 68 % de ses ventes sont effectuées en Europe). L'opération sera financée en partie par une augmentation de capital de 65,2 millions de livres sur la base d'une action nouvelle à 180 pence pour deux anciennes, 60 pence étant payables immédiatement et 120 pence un mois après la finalisation de l'accord. – *(AFP.)*

Perrier se redresse à la Bourse de Paris

Lors de la séance du jeudi 15 février à la Bourse de Paris, le titre Perrier a augmenté de 6,30 %, clôturant à 1502 francs. Il récupère ainsi une partie des pertes enregistrées après la découverte de traces de benzène dans certaines petites bouteilles. Autre bonne nouvelle : la Commission des opérations de Bourse, qui avait ouvert une enquête à la suite des mouvements observés sur le marché, a constaté : *« L'activité sur le marché des options Source Perrier le 9 février ne présente aucun caractère irrégulier et ne reflète aucune stratégie de spéculation à la baisse du titre Source Perrier »*.

BANQUES

Les banquiers négocient leur coopération dans la lutte contre le blanchiment de l'argent

L'Association française des banques (AFB), qui a réitéré son adhésion au projet de loi de lutte contre le blanchiment de l'argent de la drogue, a commencé de négocier avec le gouvernement sur les conditions de levée du secret bancaire. Le représentant des banques a cependant souhaité qu'un accord soit conclu au niveau européen pour que les dérogations au secret bancaire, auxquelles les établissements consentent, soient efficaces sur un marché totalement libre, mais aussi ne deviennent pas des éléments de concurrence déloyale.

Au stade actuel des négociations, les banques ont accepté d'interrompre toutes relations avec des personnes physiques ou morales soupçonnées de vouloir blanchir de l'argent. Les discussions continuent sur la question de savoir si cet acte de soupçon doit être signalé discrètement aux autorités. Les banques ont, en outre, commencé de mettre au point des procédures de détection de l'argent sale, à charge pour elles de créer un corps de spécialistes en leur sein.

A Luxembourg, un effort important est également en cours. M. Pierre Jaans, directeur général de l'institut monétaire, a révélé que, sur les cent cinquante banques dont il a la tutelle, plus de cinquante disposent de contrôles internes *« tout à fait satisfaisants »* et que de soixante à soixante-dix autres ont pris des dispositions concrètes *« en passe d'être peaufinées sur certains points »*. (Lire également page 5 l'article de Charles Vanhecke.)

Y. M.

ÉCONOMIE

SOCIAL

Selon un sondage de la SOFRES

Le taux de syndicalisation des salariés a diminué de moitié de 1981 à 1989

Selon un sondage de la SOFRES (1) publié le 16 février par l'hebdomadaire *Espace social*, le taux de syndicalisation aurait été de 11 % en France en 1989 contre 20 % en 1981. Encore faut-il s'entendre sur la définition du taux de syndicalisation : il recouvre, dans ce sondage, salariés et non-salariés mais aussi inactifs et retraités. Si l'on considère les seuls salariés actifs, le taux de syndicalisation était de 14 % en 1989 (26 % dans le secteur public et 8 % dans le secteur privé) contre 28 % en 1981 (44 % dans le public et 18 % dans le privé).

Une autre enquête réalisée par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), en janvier 1989, avait montré que *« 10 % des actifs adhéraient à un syndicat en 1984-1986 au lieu de 14 % en 1978-1980 »*. Pour cette dernière période, l'enquête du CREDOC – réalisée sur des bases différentes de celles de la SOFRES – indiquait des taux d'adhésion de 5,6 % chez les salariés du secteur privé, de 20,6 % chez les salariés du secteur nationalisé et de 17,2 % chez les salariés de l'Etat. De ces deux enquêtes se dégage une même tendance : une réelle et forte désyndicalisation depuis le début de la décennie 1980 ; et l'apparent redressement enregistré de 1986 à 1989, notamment chez les salariés, par rapport à l'enquête du CREDOC, doit être accueilli avec le maximum de prudence, la comparaison entre les deux études n'étant pas rigoureuse.

12 % de syndiqués chez les ouvriers

Le plus intéressant dans le sondage de la SOFRES est l'évolution de la syndicalisation qui, de 1981 à 1989, est à la baisse pour toutes les catégories. Le taux de syndicalisation est passé *de 29 % à 15 % chez* les hommes, de 11 % à 7 % chez les femmes, de 21 % à 11 % chez les 25-34 ans, de 27 % à 19 % chez les 35-49 ans. La chute est également forte si l'on considère la profession de l'interviewé : de 48 % à 40 % chez les agriculteurs (très largement en tête), de 30 % à 16 % chez les commerçants, artisans et industriels, de 38 % à 31 % chez les cadres et professions intellectuelles, de 36 % à 23 % chez les professions intermédiaires, de 22 % à 7 % chez les employés et... de 25 % à 12 % chez les ouvriers. Parmi les personnes qui affichent une préférence pour le Parti communiste, le taux de syndicalisation est passé de 34 % à 24 %. Evolution identique pour le PS (de 23 % à 12 %), pour l'UDF (de 16 % à 12 %) et pour le RPR (de 19 % à 9 %). Sept pour cent de ceux qui affichent une préférence pour le Front national se déclarent syndiqués (mais il peut s'agir d'une organisation patronale ou agricole).

La structure des syndiqués fait apparaître certaines constantes : sur cent syndiqués, soixante-huit sont des hommes et trente-deux des femmes ; 26 % travaillent à leur compte tandis que 58 % sont salariés (39 % pour le public et 19 % pour le privé) et 16 % sont inactifs. Le poids relatif des non-salariés et des inactifs augmente au détriment des salariés. Parmi les syndiqués, ce sont les ouvriers qui pâtissent le plus de la désyndicalisation (14 % *contre 25 % en 1981) devant* les employés (de 14 % il y a huit ans à 10 %), tandis que les agriculteurs (de 12 % à 16 %), les cadres et professions intellectuelles (de 12 % à 15 %) *et les professions intermé*diaires (de 18 % à 23 %) gagnent du terrain. Mais tout est relatif...

MICHEL NOBLECOURT

(1) Enquêtes effectuées par la SOFRES en octobre 1989 auprès d'un échantillon national de 3 000 personnes et en avril 1981 auprès d'un échantillon national de 3 000 personnes.

Lancement du trente-deuxième recensement, le 5 mars

La France va de nouveau se compter

Attention, les recenseurs seront bientôt parmi nous. A partir du 5 mars et jusqu'au 4 avril (du 15 mars au 12 avril dans les départements d'outre-mer), armés de leurs questionnaires, cent dix mille agents recrutés par les mairies, encadrés par quatre mille délégués de l'INSEE, vont parcourir villes et campagnes, visiter foyers, casernes et couvents pour effectuer le trente-deuxième recensement de la population de la France. Traitées et malaxées par les ordinateurs, les myriades de chiffres vont ensuite être compulsées, soupesées, analysées *par les statisticiens et* les économistes de l'INSEE.

Cette vaste opération dont M. Milleron, directeur général de l'INSEE, a donné le coup d'envoi vendredi 16 février ne coûtera pas moins d'un milliard de francs, essentiellement pour le recueil des données. Tous les pays de la communauté européenne vont s'y livrer en 1990 *et* 1991 (1) comme si chacun voulait compter ses forces et ses faiblesses à la veille du grand marché unique.

Ces dénombrements, renouvelés *tous les six ou huit ans en France* depuis 1801, ne sont pas des pratiques récentes : les premiers écrits connus, les premières tablettes mésopotamiennes ou hittites, sont *des comptes à objectifs militaires* et fiscaux. Avec des relents de sacré et surtout de pouvoir : compter les hommes, mesurer les lieux, c'est contrôler les terres et les peuples. *Rien d'étonnant à ce que* l'usage s'en soit étendu avec les *monarchies et les Etats centralisés* comme avec le siècle des Lumières.

Les recensements modernes ont permis de mesurer et de suivre la croissance de la population et *d'anticiper son évolution, de* connaître les conditions du logement et son équipement (un constat important). Ils ont aussi permis de marquer les changements économiques et sociaux.

Mais ils fournissent aussi des outils pour l'Etat, les collectivités et même les entreprises : des bases pour évaluer les besoins en matière de lycées ou d'hôpitaux, calculer des programmes de logements ou de crèches, connaître des marchés et installer des usines...

Pour vérifier ces données, l'INSEE va comparer avec les fichiers de la taxe d'habitation, avec l'accord de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL). Mais, bien que le recensement soit obligatoire, il tient à rassurer les futurs recensés en garantissant le caractère confidentiel et anonyme des informations recueillies – par définition puisque ce sont les nombres qui comptent. Il fait appel aussi à leur sens des responsabilités comme à celui des recenseurs : *« Imaginons que chacun des cent dix mille agents recenseurs oublie une seule personne, c'est une ville de la taille de Mulhouse ou de Perpignan qui disparaît de la carte... »*

GUY HERZLICH

(1) Toutefois, le Danemark et les *Pays-Bas utilisent un fichier réactualisé.*

□ **La fédération FO des PTT favorable à l'accord sur la fonction publique.** – Contrairement aux autres composantes de l'Union interfédérale Force ouvrière de la fonction publique, la commission exécutive nationale de la fédération FO des PTT s'est prononcée, jeudi 15 février, en faveur de l'accord de modernisation de la grille des fonctionnaires. Le refus confédéral de signer ce texte, déjà paraphé par les syndicats CFDT, FEN, Autonomes, CFTC et CFE-CGC, met visiblement en difficulté la fédération FO des PTT, engagée dans un processus de révision des qualifications dans l'optique du changement de statut de la Poste et de France Télécom.

□ **Grève des pilotes d'Air France pendant 48 heures.** – Le syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) appelle les équipages d'Air France à faire grève, le samedi 17 et le dimanche 18 février, pour protester contre la dégradation continuelle des conditions de travail et la perte de leur pouvoir d'achat.

La direction prévoit d'assurer la quasi-totalité des vols long-courrier et la moitié des vols moyen-courrier prévus. Renseignements : (1) 43-20-11-55 pour les vols du samedi. (1) 43-20-15-55 pour les vols du dimanche.

ETRANGER

Près de 9,4 milliards de dollars de dette rééchelonnés

Accord très favorable pour la Pologne au Club de Paris

La Pologne et ses créanciers publics rassemblés au sein du Club de Paris sont parvenus dans la matinée du vendredi 16 février à un accord sur un rééchelonnement de dettes qualifié d'« exceptionnel ».

Il porte sur une somme de 9,4 milliards de dollars (52,5 milliards de francs), qui représente les arriérés de dette et les remboursements normaux dus d'ici au 31 mars 1991.

La plus grande partie de cette somme, 8,92 milliards de dollars, est consolidée sur quatorze ans, avec un délai de grâce de huit ans, le reste étant étalé sur dix ans avec un délai de grâce de deux ans.

La dette totale de la Pologne se monte à 40 milliards de dollars, dont 27 envers le Club de Paris. Cette instance, qui a déjà rééchelonné depuis le 1er janvier 1983 110 milliards de dollars de dettes au total, a tenu à marquer par cet accord son soutien politique à l'égard du gouvernement de M Mazowiecki.

Malgré une nouvelle baisse du chômage à 5,7 %

L'économie britannique donne des signes de ralentissement

Le chômage a diminué en Grande-Bretagne en janvier pour le quarante-deuxième mois consécutif. Selon les données corrigées des variations saisonnières, publiées jeudi 15 février par le ministère de l'emploi, 1 611 400 personnes étaient au chômage (soit 5,7 % de la population active contre 5,8 % un mois plus tôt). Le nombre de sans-emploi était monté jusqu'à 3,2 millions, soit 11,7 % de la population active à l'été 1986.

Toutefois le mouvement de baisse du chômage devrait bientôt prendre fin. En données brutes, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 48 000 en janvier, la deuxième hausse mensuelle consécutive. En outre, la production industrielle a diminué de 0,6 % en décembre par rapport à novembre et n'a progressé que de 0,8 % sur l'ensemble de 1989, si bien que le nombre d'emplois dans le secteur manufacturier s'est réduit de 6 000 en décembre et de 49 000 pour l'année.

Autre signal de ralentissement de l'activité, la progression des salaires sur douze mois a été de 9,25 % en décembre, comme les deux mois précédents.

Le Monde AUTOMOBILE



AUDI

80 1800 E LUXE, déc. 86, vert clair métal., int. cuir velours, radio, alarme, gl. rétro et fermet. électr., pot récent, pns à revoir. 93 000 km, 59 000 F MARCO 40-96-57-00 p. 6398 60-79-48-28, ap. 20 h

BUICK

BUICK coupé blanc, 1959, 82 500 F ALTERNATIVE CAR AUTO 48-82-26-26

Skylark, nov. 63 mod. 64, rouge, int. cuir blanc, peinture, pot récent, véhicule restauré, bon état général, 26 000 F M. BIESBROUCK 24-27-30-63 bur.

BMW

BMW 520 autom., août 88 mod. 89, bleu royale métal, int. gris, freins ABS, TO électr., alarme, minichaîne, pr. m., 34 000 km M. DUBOU, 155 000 F 48-83-12-12

325 IX, 2 portes, déc. 88, modèle 89, blanc, int. gris noir, vitres teint., pré-équip. radio plip, alarme, climat., pr. m. 47 000 km LASFARGUE 75-23-13-44 bur. 75-23-31-01 ap. 20 h (prov.)

Particulier vend BMW 528 I, entièrement révisée, année 1987, beige métallisé, boîte automatique, freinage ABS, toit ouvrant, vitres teintées, glaces électriques, jantes alu., très bon état. 77 000 kilomètres. 97 000 francs. 46-30-31-45.

CADILLAC

CADILLAC Séville 1979 bleu métal, pr. m. 85 000 F ALTERNATIVE CAR AUTO 48-82-26-26

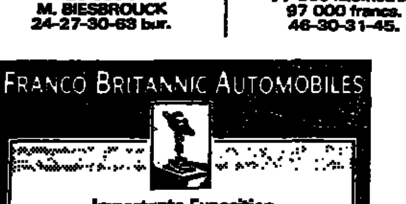
CHEVROLET

CHEVROLET Corvette 1984, kit Greenwood, 195 000 F ALTERNATIVE CAR AUTO 48-82-26-26

CHEVROLET Suburban 4 X 4 85 85 000 F TTC ALTERNATIVE CAR AUTO 48-82-26-26

CHEVROLET Corvette 1984 Kit Greenwood noir jantes alu, 195 000 F ALTERNATIVE CAR AUTO 48-82-26-26

Coupé Skylark autom. juin 80, bleu nuit métal, verni, int. velours bleu, gl. teint., équipée GPL, freins, pot et susp. 3 000 km, 40 000 km Prix : 60 000 F EYMERIC 56-79-12-94 bur. 56-92-08-84 dom. (prov.)



FRANCO BRITANNIC AUTOMOBILES

Importante Exposition de voitures d'occasion haut de gamme

Rolls-Royce - Bentley - Jaguar
Mercedes - BMW - Porsche
Range Rover - MVS - Panther...

Liste envoyée sur demande. Téléphoner à Raoul Mattei au 47.57.50.80

Ouvert le samedi matin de 9 h 30 à 14 h

25, rue P.-V.-Couturier, Levallois-Perret
Tél. : 47.57.50.80

DATSUN-NISSAN

300Z X, sept. 88 mod. 89, gris métal, int. cuir noir, radio K7, alarme, hard top, garantie longue durée, pr. m., 41 000 km, 196 000 F M. PASTOR 49-05-91-49

DODGE

DODGE challenge 1974 bleu métal. 70 000 F ALTERNATIVE CAR AUTO 48-82-26-26

DODGE W 200 4 x 4, 1970 39 500 F ALTERNATIVE CAR AUTO 48-82-26-26

FERRARI

A VENDRE FERRARI F 40 Tél. : (19-41) 38-55-18-68

1 000 000 F 328 GTS nov. 88, bleu métal, int. beige clair, radiocassette, air climat., téléphone, pr. m. 4 200 km. DANA 43-57-05-43 bur.

350 000 F 328 GTS juin 89, rouge verni, int. beige, climat., pr. m. 1 500 km. WILLIAMS 40-62-12-18 bur. 46-34-21-11 ap. 20 h

FERRARI Mondiale 3,2 l avril 88, rouge métal. verni, int. cuir clair, radio, climat., pré-équipé téléphone. 48 910 km. 500 000 F. M. BILLY 39-60-04-91 de 8 h 30 à 20 h 30-40-81-70 apr. 20 h 30

FIAT

FIAT UNO TURBO Diesel, déc. 88, noir, 3 portes, pr. m., vit. teint. tatouées, électr., alarme, siège arr. 1/3, 2/3, 60 000 km, excellent état. 50 000 F. DESGRANGES 47-30-14-11 ap. 18 h

FORD

FORD FIESTA XR2 Avril 88 12 000 km. 46 000 F Tél. journée 48-37-97-11 Soir : 42-43-38-81

MUSTANG Coupé 67 rouge moteur, 85 000 F ALTERNATIVE CAR AUTO 48-82-26-26

JAGUAR

233 000 F XJ6 3,6 l Sovereign autom., av. 87, bleu métal. verni int. cuir havane, alarme, radio, pns nfs, 46 000 km HANOUNA 40-26-34-28 bur. 47-27-82-33 matin et soir

LAND ROVER

LAND ROVER 110 D. long., 3 places, mod. 87, direction assistée nombreux accessoires 60 000 km, moteur neuf Prix : 100 000 F à débattre 45-66-41-01

MASERATI

200 000 F Coupé 222, sept. 89, gris/bleu métal, verni, int. cuir, loupe bois, air conditionné, pr. m., 3 000 km DURABLOC 39-75-68-56 bur. 39-75-63-62 dom.

MERCEDES

COUPÉ 300 CE, autom., janv. 89, anthracite métal., int. cuir crème, climat. autom., sièges électr., freins ABS, correcteur d'assiette, 16 000 km. 42-94-10-63 bur. 300 000 F

230 E, août 88, mod. 89 beige métal. verni, freins ABS, direct. assist. radio K7, pr. m., 28 500 km 150 000 F. M. Campeaux 43-59-74-66 43-73-13-21, dom.

190 D Diesel, 2,5 l, janv. 89, gris mét., dir. ass., ABS, pr. m., 32 000 km compt. 132 000 F MANSAT, 40-86-26-66

190 Diesel confort déc. 88, mod. 89, blanc, int. noir, gl. teint. électr., freins ABS, direct. assist. alarme, pr. m., 21 000 km 130 000 F. GILBERT Tél. : 21-20-43-21

190 E, juin 83, rouge verni, int. beige, 2 alarme, rad., V 90, 2 roues neige, pr. m., 180 000 km, 56 000 F Mme VALENTE 43-75-52-84, bur. 45-47-88-84, ap. 17 h 30

PEUGEOT

PEUGEOT 605 3 LSV oct. 89 mod. 90, bleu marine verni, int. velours, becquet, jantes alu., minichaîne, pr. m. 4 000 km. M. LEGRAND (16) 33-52-27-72, bur. (16) 33-52-32-90, dom.

PORSCHE

930 TURBO, nov. 85 mod. 86, bleu nuit, métal verni, int. cuir fauve, TO électr., climat., 38 000 km. 620 000 F M. DANIEL 40-37-15-41 bur. 47-49-33-13 soir

PORSCHE 924 L., mod. 85, bordeaux métal. verni, int. noir, gl. teint. élec., rétro élect., alarmes, minichaîne, moteur 20 000 km, pr. m. 92 000 km ROUGERIE 42-26-63-13 bur. 48-27-40-81 répondeur 90 000 F

944 luxe, juil. 85 mod. 86, marron métal verni, radio K7, pns larges, 2 rétros élect., visible à Paris 57 000 km. PENNERA 115 000 F. 87-24-31-14

900 Turbo 16S, 3 portes, oct. 87, mod. 88, gris métal. verni, int. cuir noir, pré-équip. radio, 50 000 km, 105 000 F M. COHEN, 47-61-05-60, bur. 45-63-89-28, dom.

944S, fév. 87 or métal. verni, int. noir, pré-équipée radio V90, alarme, direct. assist. 61 000 km. M. VIAUD 160 000 F 60-17-87-87, bur. 69-21-31-11, dom.

PORSCHE 911 T, déc. 69 mod. 70, blanc., ant. élect., ABS, 166 500 km M. VAUGIER, 90 000 F 64-28-10-45, 18 h

PORSCHE 911 Carrera 89, gris métal., int. cuir noir, climat., aileron, spoiler, pré-équip. téléphon, pr. m. 28 000 km. M. GRIMA 47-47-60-61, bur. 30-34-20-82, dom. 340 000 F

ROLLS-ROYCE

Silver Spirit Autom., janv. 87, marron métal, int. cuir, téléphone, minichaîne laser, 69 500 km, 650 000 F. M. AUBERT (16) 93-07-33-00 bur. (16) 93-07-34-61 apr. 20 h

SAAB

9000 CDE, janv. 90, gris anthracite métal verni, int. cuir gris, TO électr., air cond., freins ABS, ordin. bord, jantes alu, pr. m. 1 200 km, 235 000 F M. AMOS 47-66-72-45 bur. 47-71

SAAB 900 Turbo-S, 1988, 3 portes, beige métal., int. marron, radio K7, gl. teint. élect., pr. m., pns à revoir, 55 000 km, 82 000 F M. MALECOT 43-40-84-64, dom.

9000 Turbo luxe, août 88 mod. 89, noir verni, int. cuir beige, minichaîne, TO, alarme, freins ABS, air climat., gl. électr., pr. m., 21 000 km, 195 000 F M. MARIOTTI 93-30-63-66

VOLKSWAGEN

GOLF CABRIOLET GLI 1980, 101 000 km, blanc, kit BBS, jantes alliages, calandre 4 phares, volant pommeau bois, haut-parleur Pionner, coupe-circuit, pré-équip. alarme Cobra, embrayage neuf, BV neuve, pneus neufs, moteur refait. Prix : 62 000 F 47-08-41-10, dom. ap. 20 h 47-24-37-77, heures bur.

VENDS GOLF GTI 79 (noire) jtes alu., bon état, 97 000 km, Prix : 22 000 F Tél. : 40-44-77-45

GOLF GTD Diesel, 5 portes, déc. 88 mod. 89, bleu métal verni, int. gris, alarme, radio, gl. électr., pr. m., 29 000 km. 82 000 F M. SAMU 48-60-72-27 Bur. : 43-51-21-70.

TOYOTA

SUPRA 1989, int. cuir, 33 000 km, 185 000 F 47-28-19-65, garantie 1 an

COROLLA ESCAPE YL 4 x 4, déc. 88, vert métal. verni, int. tweed gris, radio K7, TO électr., rétro électr., volant et sièges réglables, pr. m. 23 650 km. 88 500 F 69-20-22-72 ap. 18 h

UN NOUVEL ACCUEIL AUX BUTTES CHAUMONT
79 AVENUE SIMON BOLIVAR 75019 PARIS ☎ 42 08 27 33



Le Monde CADRES

Organisme professionnel important situé à Paris
RECHERCHE
SON (SA)

RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION
250 000 F

Agé(e) d'environ 30 à 40 ans, de formation supérieure, vous avez au minimum 4 à 5 ans d'expérience professionnelle.

Rattaché(e) au délégué général, vous serez chargé(e), en particulier, des contacts avec la presse, des relations publiques, de la conception et de la réalisation de brochures et documents en collaboration avec des agences.

Vous maîtrisez les outils de communication et vous possédez de bonnes qualités rédactionnelles.

La connaissance du monde de la finance et la pratique de l'anglais seront des atouts supplémentaires.

Vous devez être disponible rapidement.

Merci d'adresser votre CV avec photo sous nº 8794
Le Monde Publicité, 5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS.

DEMANDES D'EMPLOIS

COLLABORATRICE (secrétaire sténodactylo), 55 ans, expérience milieu artistique et universitaire, goût de l'efficacité, des contacts, sens des responsabilités, serait intéressée par TTES PROPOSITIONS dans le domaine des arts et des lettres 45-84-92-98, apr. 19 h

capitaux propositions commerciales

Commerçant dynamique ch. auprès de privés 250 000 F. Remboursement mensuel, sérieuses garanties. Sté OCRD 69-38-40-85.

boxes - parking

Particulier cherche à acheter un box ou place de parking à Paris de préférence 3e, 11e, 10e arrondissements. Tél. : 64-56-42-14 ou 49-60-31-66.

ASSOCIATIONS

Appel

CRAP CAHIERS PÉDAGOGIQUES après-midi de débat sur colloques académiques 7 mars 1990. Rens. : 43-48-22-30.

QUAND ILS SONT A BOUT SOYEZ AU BOUT

Depuis 10 ans, nous sommes à l'écoute des suicidants au sein de l'association URGENCE SUICIDE. Pour être présents 24 h/24 au téléphone, dans nos centres d'accueil, et pour renforcer notre équipe, NOUS AVONS BESOIN DE BÉNÉVOLES pour nous rejoindre.

Ecrivez à : URGENCE SUICIDE, 35, r. de Gergovie, 75014 PARIS.

Conférence

Mardi 20 février 1990 : Rose-Croix d'Or « Le Serpent de Feu de la Nouvelle Conscience » IPAG, 184, bd St-Germain Paris 6e. 20 h 30 entrée libre et gratuite.

Sessions et Stages

COURS D'ARABE
La journée et le soir cours intensifs et extensifs AFAC - Tél. : 42-82-82-62

JAPONAIS INTENSIF
19 mars au 13 avril, soir Contactez Matzumoto 43-35-24-59/42-60-35-20

VOULEZ-VOUS DANSER AVEC NOUS, Jazz, Rock, Afro-Jazz, Classique. Anne, Nathalie, Lalia, Jean-Jacques vous attendent du lundi au vendredi petits et grands au gymnase Michel-le-Comte, 14, rue Michel-le-Comte 75003 Paris. Tél. : 42-72-15-42 Minitel 3615 MGA*DANSE 3

CLUB HIPPIQUE Centre de vacances utilisant la pédagogie du succès cherche animateurs compétents bénévoles pour février et Pâques Tél. : (16) 49-56-60-09 M. RABOUAN

- Prix de la ligne 44 F TTC (25 signes, lettres ou espaces).
- Joindre une photocopie de déclaration au J.O.
- Chèque libellé à l'ordre du *Monde Publicité*, et adressé au plus tard le mercredi avant 11 heures pour parution du vendredi daté samedi au *Monde Publicité*, 5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

La rubrique Associations paraît tous les vendredis, sous le titre Agenda, dans les pages annonces classées.

L'AGENDA

Artisans

Etude de réalisation de travaux, peinture, décoration, haut de gamme. Travaux hypersoignés. Tél. : 42-00-52-10.

Cours

Particulier cherche **PROFESSEUR** origine anglaise, cours domicile Paris. (1) 45-23-51-75.

Formations

Stages gratuits de COMMUNICATION D'ENTREPRISE, pour chômeurs longue durée sur 75 (bac + 1 min.). ICMA 42-39-95-95.

Bijoux

ACHAT NET BIJOUX
Brillants, rubis, émeraudes, saphirs, vieil or, argenterie. PERRONO, bd des Italiens OPERA 4, Chaussée-d'Antin ETOILE 37, av. Victor-Hugo Ventes, occasions, échanges

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez Gillet ACHAT OR actuellement 20 % de réduction Gillet, 19, rue d'Arcole 75004 Paris 43-54-00-83

Vacances

Tourisme

A louer Haute-Savoie AUX CARROZ-D'ARACHES 250 km de pistes Skis tous niveaux. Studio tt cft pour 4 pers. Location à la semaine. Tél. : 43-04-42-41.

JURA
Part. loue studio 2 pers. tt cft, sur pistes de fond, zone nordique + 200 km balisés. Proche ski alpin station Métabief. 3 h par T.G.V. gare de Vallorbe (Suisse) à 6 km. Prix et rens. : (16) 81-49-00-72

SKI DE FOND HAUT JURA
3 h de Paris par T.G.V.

Yves et Liliane vous accueillent (14 pers. maxi) dans ferme du XVIIe, confortablement rénovée, chambre avec s. de bns, w.-c., table d'hôtes, cuis. mijotée et légère, pain maison cuit au feu de bois. Ambiance sympathique. De 2 200 F à 2 700 F par pers. et semaine tt compris, pension complète + vin, moniteur et matériel de ski. (16) 81-38-12-61 ou écr. : Le Crêt-l'Agneau, 25650 MONTBENOIT.

Le Monde L'IMMOBILIER

appartements ventes

6e arrdt

Mº DUROC
Bon imm. 3e étage, calme, liv. dble, cuis. équipée, 2 p. en mezzanine, s. de bains, refait à neuf. Poutres. 133, RUE DE SÈVRES. Samedi-dimanche, 14-17 h.

Mº ODÉON
Bon imm. s/jard. Calme studio, kitch., dches, chf cent. 45, RUE M.-LE-PRINCE Sam.-dimanche 14h30 à 17h30.

9e arrdt

RUE SAY. Appt 98 m², très clair, dans bon imm., 6e ét., asc., ent., cuis., 4 chbrs, wc, s. de b., séjour, s. à manger, cave, empl., park. couv. à prox., 2 500 000 F. Visite sur r.-v., ts rens. Etude de Mº BOISBEAUX, not., 18140 Sancergues. (16) 48-72-77-43 (fermé le lundi).

12e arrdt

NATION
Part. vd 2 p. (27 m²) Rdc refait neuf. Porte blindée. Douche, wc. Double expo. est-ouest. Prix : 600 000 F. Tél. : 48-94-56-31.

14e arrdt

Métro PERNETY Propr. vend, dans bel imm. briq. et p. de t., 2 PIÈCES : entr., cuis., s. d'eau, w.-c., 35 m² + balc. + cave. Dble vitr., chauff. gaz indiv., interph., 5e ét. s. asc. Dble expos. Clair, soleil, calme. Prix : 790 000 F. Tél. le soir : 45-43-42-49.

18e arrdt

MONTMARTRE
Particulier vend duplex 82 m² (3 ch.). 4e ét. Asc. Balcon. Soleil, calme. Prix : 1 900 000 F. Ag. s'abstenir. Tél. le soir 19/22 h 42-57-76-52.

77 Seine-et-Marne

PARTICULIER vend dans résidence (dans parc 2 ha) bel appartement 6 pièces, 105 mètres carrés, balcon 8 mètres. Vue dernier étage. Box fermé. Cellier. 2 salles de bains. 2 wc. Cuisine équipée chêne massif. Ecoles. Commerces. RER à 8 minutes. TORCY-MARNE-LA-VALLÉE Prix : 900 000 F Tél. : de 11 h à 19 h au : 64-40-11-42

91 - Essonne

YERRES (91)
A 5 minutes de gare, part. vd appt F4, refait nf, cuis. équipée, séj. dble, sdb aménagée, 2 chbres, cave, parking, poss. garage. Prix : 535 000 F. Tél. jour : 40-57-14-25 et soir 69-48-67-16.

appartements achats

RECH. URGENT 110 à 140 m² PARIS préfère 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 4e, 12e, 9e. PAIE COMPTANT. Tél. : (1) 48-73-35-43.

bureaux

Achats

Mº ST-AMBROISE
Imm. pierre de t., calme, 2 p., entrée, cuis., wc, poss. bains. A rénover. 8, RUE PASTEUR. Samedi-dimanche 11 h à 13h30.

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL **DOMICILIATIONS** Constitution de sociétés et tous services. 43-55-17-50.

fonds de commerce

Ventes

Dans rue prochainement piétonne, boutique de caractère 3 niveaux. 850 000 F Loyer 3 500 F Tél. : 45-08-00-91

hôtels particuliers

Belle maison bien aménagée **Mº ALESIA** Living, 5 chbres, 3 bains, cuis., 200 m² + dépend., garage, véranda-terrasse. 22, square Châtillon (angle 33, av. J.-Moulin). Samedi-dim. 13h30 à 16h30.

viagers

LIBRE GB 2 P.
tt cft, 3e ét., bel imm. près Mº Colonel-Fabien, 450 000 F cpt + 2 325 F/mois, hme 80 ans
F. CRUZ 42-66-19-00

propriétés

BORDS DE LOIRE Maison Renaissance 350 m² habitables. Vue imprenable s/Loire et s/château d'Amboise. Jardinet 300 m². Ctre ville, quartier résidentiel. JEAN-LOUIS BORDAT 39-75-98-66.

LOCHES (37), 40 km Tours, Maison pl.-pied, cuis., s. à m., 2 ch., s. de b., w.c., ch. centr. gaz, gren. aménageable ; entièrem. rénov. int./ext. Pet. jard. 70 m², cour 13 m². Prox. commerc. - Prix : 400 000 F, à débat. T. : 48-49-31-92, à p. 18 h.

pavillons

Vends pavillon 85, F5, 90 m² + garage. Terrain 605 m². Proche Mantes (78). Prix 840 000 F dont 420 P.c. Tél. : 34-78-78-38 ap. 19 h 30.

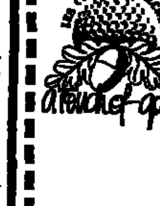
immeubles

ACHÈTE COMPTANT IMMEUBLES
OCCUPÉS OU VIDES. M. BRUNET 45-41-11-00.

villas

De particulier à particulier MAISON VILLAGE 18e face basilique. Entièrement rénovée. Prestations 1re qualité. Rdc + 2 étages, cuisine équipée, salle à manger, salon, 3 chambres dont une avec ciel couvert, 2 s. de b., 2 wc, 1 cabinet de toilette, superbe cave voûtée. CAUSE DÉPART 750 000 F. Visite sur place lundi 19 et mardi 20 février 1990 de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h. M. Roches, 9, place de l'Hôtel-de-Ville, 83470 ST-MAXIMIN. Tél. : (1) 42-52-75-68 (après 19 h et week-end).

AGENDA IMMOBILIER




UNIQUE DANS LE VAR !
Des villas dans un environnement exceptionnel : sur un terrain de golf, avec vue sur la Méditerranée..., à proximité de tout mais pourtant merveilleusement isolées..., avec octroi systématique d'un droit de jeu au golf.

Pour de plus amples renseignements, renvoyez le coupon ci-dessous par courrier ou télécopie à : A Touch of Golf sarl, 5 rue du Bailliage, 78000 Versailles - Tél. 16.1.39.50.30.48 - Fax. 16.1.39.02.72.49.
Veuillez me contacter pour prendre rendez-vous.
Nom, prénom : ....
Adresse : ....
Code postal : .... Ville : ....
Tél. ....
LME 17/2

La Croix Valmer

319.000 F* Avec piscine privée

Avec 12.760 F à la réservation (4%)
Dans un grand domaine bordé de vignes, au cœur de la presqu'île de St-Tropez, votre appartement 2 pièces tout équipé, proche des commerces et des plus belles plages de la la Côte d'Azur.
* A partir de... Prix au 1/02/90
Existe également en studios et appartements 3 pièces.
Financement personnalisé.
Gestion locative assurée.

(1) 42.25.25.25

Bon documentation sur LA CROIX-VALMER
Nom ____ Tél. dom. ____
Tél. bur. ____ Adresse ____
Ville ____ Code postal ____
68, CHAMPS-ÉLYSÉES - 75008 PARIS
FERINEL Vacances
Le Monde 14-17/02

L'offensive nippone en Europe

Les Japonais se sentent mal aimés des Français

Les industriels américains développent une nippophobie aiguë (*le Monde* du 15 février). Les Européens sont désunis *face à l'offensive nippone sur le* Vieux Continent (*le Monde* du 16 février). Troisième volet de notre enquête : à Tokyo, les Japonais se sentent mal aimés des Français.

TOKYO

de notre correspondant

Les Japonais avaient déjà tout lieu de s'interroger sur la consistance de la politique française à leur égard, des « envolées » de Mme Cresson, dénonçant leur ambition de *« conquête du monde »*, aux déclarations de M. Fauroux en faveur d'un développement de leur présence en France. A la suite des commentaires de M. Mitterrand sur leur politique d'aide au développement, qui furent ressentis à Tokyo comme une caution présidentielle à l'offensive du « lobby » anti-japonais de Paris, ils ont le sentiment d'une détérioration du climat des relations entre les deux pays.

Les propos tenus le 31 janvier par M. Mitterrand au sujet de *« pays comme les Etats-Unis et le Japon qui proposent de vastes plans mais déboursent très peu »*, et surtout une phrase attribuée au président *« le Japon voudrait nous faire pleurer lorsqu'il parle des pays pauvres »*, ont provoqué une réaction irritée du ministère des affaires étrangères qui a rappelé que le montant de l'aide japonaise était le plus élevé du monde et croissait rapidement même s'il représentait encore une part moins importante du produit intérieur brut qu'en France. Cette crispation des relations préoccupe d'autant plus Tokyo qu'elle fait suite à la *« froideur »* de l'accueil (du moins a-t-il été ressenti ainsi) réservé par l'Elysée au premier ministre Kaifu lors de sa tournée européenne début janvier.

Paradoxalement, sur un sujet qui cristallise les frictions entre Paris et Tokyo, l'automobile, les Japonais avaient eu, début février, un interlocuteur plus conséquent que le gouvernement français en la personne d'un industriel qui s'emploie pourtant à contrer leur avance en Europe. M. Jacques Calvet, président du groupe Peugeot-Citroën, a parlé à ses interlocuteurs de rapports de forces, un discours qui porte plus que les florilèges de clichés.

L'implantation allemande

M. Calvet n'a pas nié la qualité de la production japonaise et n'a pas accusé les constructeurs de « tricherie ». Il estime que si certains retards technologiques ont été rattrapés, la productivité reste largement en deçà de celle des Japonais malgré les progrès accomplis et que, déjà confrontés au grand marché d'après *1992*, les constructeurs européens sont vulnérables. Peugeot-Citroën entend se donner, finalement, les moyens de pénétrer le marché japonais et y vendre 40 000 voitures en 1992 (à condition, souligne-t-on de source japonaise, que la qualité et la finition des voitures s'améliorent).

La quasi-absence des voitures françaises sur le marché nippon est, le résultat d'un ratage de nos constructeurs qui ont reculé devant les investissements nécessaires pour attaquer ce marché hautement concurrentiel (et non plus fermé comme autrefois ou protégé par des barrières non tarifaires telles que les normes antipollution des années 1970). Les Allemands recueillent aujourd'hui les bénéfices d'une implantation coûteuse : ils vendent, en valeur, autant que les Japonais en Allemagne et détiennent 65 % du marché des automobiles étrangères sur l'archipel. Celui-ci a représenté l'année dernière 150 000 véhicules (dont à peine *10 000* venus de France) contre 1,4 million d'unités vendues par les Japonais en Europe.

Une accentuation de la percée de l'automobile japonaise en Europe, dont le marché n'est pas extensible même s'il est en progression, se traduirait-elle par de graves difficultés pour les plus faibles des constructeurs européens ou bien le *« vent froid de la concurrence »* serait-il salutaire ? Dans ce domaine comme en d'autres, plutôt que de se cacher derrière des diatribes rassurantes sur un *« complot nippon »*, mauvais argument au service d'une cause qui mérite d'être défendue (la compétitivité industrielle française), il serait plus productif, estime-t-on à Tokyo, d'avoir des explications franches en évitant les amalgames réducteurs.

Les autorités japonaises sont conscientes à la fois de l'ambivalence des réactions que leur pays suscite en Europe et du risque politique qu'entraînerait un déséquilibre provoqué par une pression accrue de sa part. Le ministère de l'industrie et du commerce international (MITI) semble prêt à une autolimitation négociée de la pénétration nippone sur le marché automobile européen au cours d'une période de transition d'une dizaine d'années. *« Encore faut-il que les Européens s'entendent entre eux »*, ajoute notre interlocuteur. Absence de politique ou, ce qui revient au même, politique à courte vue, en quête de « coups » plus que de continuité : telle est trop souvent la caractéristique de l'attitude de Paris à l'égard de Tokyo. Il est clair, à voir la méconnaissance de la réalité japonaise, conjuguée souvent à l'ignorance des dossiers dont font preuve beaucoup d'hommes politiques de passage, que les dépêches de diplomates restent dans les tiroirs.

Les « lobbies » et les lubies

Plus gravement, désormais, ce sont les luttes entre « lobbies » (qui veut des investissements nippons pour sa région, qui semble préparer le futur congrès du PS) et les lubies du moment qui paraissent déterminer l'attitude *vis-à-vis du Japon* plus qu'une politique cohérente. Même sur le plan culturel, la France est en train de gaspiller un capital d'estime et risque, ayant bien du mal à réorganiser sa présence à Tokyo (institut franco-japonais, maison franco-japonaise, lycée), de saborder un réseau de relations qui date de plus d'un demi-siècle. Dans le domaine *économique*, les progrès accomplis en matière de concertation multilatérale, de coopération avec les pays tiers et de développement des échanges ne peuvent que pâtir d'un dérapage de plus en plus incontrôlé du discours qui nuit à la crédibilité des autorités françaises.

Les Japonais ont certes leurs responsabilités dans cette dégradation : l'agressivité de leurs méthodes, les difficultés parfois décourageantes auxquelles sont confrontées nos entreprises au Japon ou le contentieux sur les établissements français à Tokyo (Paris n'a pas tous les torts) en sont quelques exemples. Mais le manque de cohérence de la politique française ne facilite guère le rétablissement d'un rapport de forces en notre faveur. Nos interlocuteurs, parfois sarcastiques, n'ignorent certes pas que les propos de certains dirigeants français sont à consommation interne : du *« folklore »* de Mme Cresson, selon l'expression d'un haut fonctionnaire, au soudain courroux de M. Delors contre un Japon qui ne respecterait pas les règles du jeu.

Et sans doute est-ce avec une même placidité que les Japonais recevront le mois prochain Mme Mitterrand qui se rend à Tokyo en visite privée mais aussi pour entretenir des contacts avec ces Japonais si vilipendés qui contribuent néanmoins à financer la fondation France-Liberté qu'elle préside. Le malaise dans les relations franco-japonaises n'en est pas moins réel.

PHILIPPE PONS

POINT DE VUE

Automobiles : le mauvais choix

par Christian Montet

APRÈS avoir annoncé une forte avancée en direction d'une ouverture totale du marché européen à la concurrence japonaise, la Commisson européenne vient de faire des propositions plus *mitigées, ou « plus raisonnables »,* comme on dit en France, qui devaient servir de base à une délibération des ministres des affaires étrangères des Douze le 18 décembre 1989. Ces propositions se résument ainsi : remplacement des actuels quotas nationaux (3 % des nouvelles immatriculations annuelles en France, 0,5 % en Italie...) par des « restrictions volontaires d'exportation » (RVE) de la part du Japon, destinées à s'étendre du début 1991 à la fin 1998 et devant aboutir à une part du marché européen d'environ 20 %, soit le double du niveau actuel.

Les véhicules produits par les firmes japonaises dans leurs usines situées en Europe se trouveraient inclus dans l'accord d'autolimitation ; en revanche, les véhicules que ces mêmes firmes produisent sur le territoire américain ne seraient pas concernés, sauf si le volume des importations de ce type de véhicules venait à s'accroître rapidement. En échange de cette plus grande ouverture du marché européen, la Commission envisage des efforts pour obtenir un accès plus facile au marché japonais, et cela pas uniquement pour les véhicules automobiles.

Bien que ce projet de négociations bilatérales contribue à l'affaiblissement des règles du GATT, rejoignant en cela le type d'actions aujourd'hui très prisées des responsables politiques américains, *on pourrait y trouver matière à se* réjouir dès lors qu'il semble aller dans le sens d'un accroissement de la concurrence et des échanges internationaux. Mais la politique proposée reste encore protectionniste, au moins jusqu'en 1998. Le *protectionnisme étant en général* défavorable à l'intérêt général du pays qui le pratique, on peut se demander quel peut bien être l'intérêt de l'Europe dans la protection de l'industrie automobile, hormis l'intérêt à court terme évident des producteurs européens.

Les moyens de négocier

Passons rapidement en revue les différents arguments qui pourraient justifier une telle politique. Certaines industries peuvent être protégées dans le cadre d'une stratégie de défense nationale, même si leur compétitivité est faible. Il est clair que ce type d'argument ne correspond pas au cas de l'industrie automobile.

On peut encore défendre la protection européenne en usant de l'argument de « l'industrie naissante » ou plus exactement, dans ce cas, de « l'industrie malade en voie de guérison ». Une certaine protection serait nécessaire avant de relancer le patient dans la tourmente internationale. L'industrie automobile américaine a usé de cet argument pour obtenir les accords d'autolimitation japonais *de 1981 à 1985. Le malade ne* semble pourtant pas avoir retrouvé la santé. En règle générale, la protection qui dure trop longtemps ralentit les changements qui s'imposent, et de ce fait tend à être continuellement reconduite.

Il y a bien sûr l'argument de la défense de l'emploi, cher au président Jacques Calvet. Sur ce point aussi, l'expérience américaine est instructive. Les RVE des années 80 ont permis de sauver quelques dizaines de milliers d'emplois, mais elles ont entraîné aussi une hausse sensible des prix des véhicules. Pour la première *année, chaque emploi sauvegardé* dans l'industrie automobile a coûté au minimum 50 000 dollars aux consommateurs et 38 000 à la collectivité, ce qui, à l'époque, correspondait au montant annuel d'un salaire de cadre supérieur. Il est évident qu'il existe de meilleures politiques de création d'emplois.

Parmi les arguments dits « *stratégiques » en faveur du protectionnisme*, il y a l'idée selon laquelle il ne faut pas ouvrir complètement le marché aux Japonais afin de conserver des moyens de négociation pour l'obtention de concessions réciproques au Japon. Cela suppose que les quotas ou autres restrictions quantitatives nuisent plus aux Japonais qu'à nous-mêmes. *En réalité, le niveau élevé* des prix permis par ces mesures conduisent à un accroissement sensible des profits des firmes, y compris japonaises, qui utilisent cette aubaine pour maintenir leur avance en terme de compétitivité. Ce ne sont pas nos menaces de quotas qui forceront les portes du marché japonais, mais plutôt la *compétitivité de nos firmes et la* qualité de nos produits.

Concurrence faussée

Il reste un dernier argument *applicable aux industries oligopolistiques* (c'est-à-dire caractérisées par un petit nombre d'offreurs) qui *réalisent des profits supérieurs* à la normale. Divers travaux récents suggèrent que, dans ce type de situation, certaines formes d'interventionnisme se justifient lorsqu'elles entraînent une *redistribution des profits oligopolistiques* en faveur des firmes *nationales*, même si, au passage, les consommateurs doivent en souffrir un peu. Or l'industrie automobile est un oligopole et les profits peuvent y être supérieurs à la normale.

On peut calculer en effet qu'un tarif douanier un peu supérieur à l'actuel tarif extérieur commun (10 %) pourrait aider à transférer des profits des firmes étrangères vers les européennes, les gains ainsi obtenus pour le pays dépassant les pertes qui en résultent pour les consommateurs. Que le quota ou les RVE accordent aux étrangers une part de 5 %, de 10 % ou de 20 %, la concurrence s'en trouve toujours faussée.

Il en résulte un prix excessif *dont les effets positifs sur les profits des firmes étrangères ne peuvent* être récupérés par les Européens, à la différence des tarifs qui procurent au moins des recettes supplémentaires aux gouvernements (mais sont interdits par le GATT). En outre si l'on impose un quota, il vaut mieux qu'il soit le plus limitatif possible. En effet, il y a *actuellement* en France ou en Italie une forte demande potentielle pour les véhicules japonais, ce qui signifie que les producteurs japonais ne vont avoir aucune peine à atteindre les 10 % ou 15 % du marché qui leur seront *alloués. Ils n'auront pas à baisser* sensiblement leurs prix pour réaliser cet objectif.

Le consommateur français ou italien ne va quasiment rien gagner à cette politique, alors que Renault, PSA et le groupe Fiat vont perdre des profits substantiels. Autrement dit, à pratiquer la mauvaise politique des quotas ou des RVE, autant limiter la part des Japonais à 3 % ou même à 0,5 % ou 1 % comme en Italie jusqu'à ce *jour. La seule façon d'aller vraiment* vers une Europe plus concurrentielle, c'est de pratiquer plus rapidement le libre-échange.

▶ Christian Montet est professeur à l'université Montpellier-I.

MARCHÉS FINANCIERS

Affichant de bons résultats en 1989

La Caisse des dépôts s'inquiète pour le livret A et le logement

La Caisse des dépôts se porte bien, gagnant des parts de marché dans toutes les activités concurrentielles, mais le livret A des Caisses d'épargne dont elle reçoit l'intégralité des dépôts pour financer le logement social, se porte, lui, de plus en plus mal. Telle a été la physionomie de l'exercice 1989 pour l'établissement que dirige M. Robert Lion, et dont le bénéfice atteint 4,5 milliards de francs : sa progression revient toutefois, de 43 % en 1988, année exceptionnelle, à 12,5 %, en raison de la hausse des taux d'intérêt à court terme qui a élevé les rémunérations offertes par la Caisse aux fonds déposés chez elle. En excluant les plus-values boursières sur portefeuille la progression de ses bénéfices devient pratiquement nulle.

M. Lion juge *« préoccupante »* l'évolution de la collecte sur le livret A exonéré d'impôts. L'excédent des retraits sur les dépôts a été de 36 milliards de francs pour les réseaux de l'Ecureuil et de la poste contre 15,7 milliards de francs en 1988 et 3,6 milliards en 1987. Conséquence : l'encours du livret A, c'est-à-dire le stock d'épargne, intérêts capitalisés inclus, s'est inscrit pour la première fois en diminution, revenant de 724,8 milliards de francs début 1989 à 721,4 milliards début 1990. Certes, le financement à taux réduit (moins de 6 %) du logement social, essentiellement les HLM qui constituent l'emploi quasi exclusif des fonds des livrets A, a pu être assuré à hauteur de 30,3 milliards de francs contre 27,5 milliards de francs en 1988. Mais la Caisse des dépôts a dû, pour compenser les livrets, renvoyer aux Caisses d'épargne 34 milliards de francs, somme qu'elle a déduite des 89 milliards de francs provenant des revenus et remboursements pour ce même logement social.

Après prélèvement de l'Etat sur le fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne et sur les recettes d'épargne postales (en tout 28,5 milliards de francs) la Caisse des dépôts a bouché le trou (16,6 milliards de francs) en obtenant des remboursements anticipés et en titrisant 8,5 milliards de francs de créances sur les HLM, c'est-à-dire en les revendant à des investisseurs divers.

En 1990 la situation du livret A va plutôt s'aggraver puisqu'en janvier la chute de la collecte a été de 7 milliards de francs, imputable à 90 % au réseau de l'Ecureuil. Cette chute n'est pas due à un recul du taux d'épargne des ménages, relativement stable à 12 %, mais à des transferts importants du livret A vers des placements plus lucratifs, comme les OPCVM, l'Assurance vie et surtout le Plan d'épargne populaire (PEP) qui a recueilli, en janvier 1990, 33,5 milliards de francs dans le réseau de l'Ecureuil et 700 millions de francs dans celui de la poste.

Très forte concurrence des SICAV ménagères

M. Lion prévoit donc des *« difficultés sérieuses »* pour le financement du logement social. Parmi les solutions envisagées pour doper le livret A citons, outre le relèvement du plafond de ce livret fixé à 80 000 francs depuis mai 1987, celui du taux d'intérêt servi. Ce taux avait été ramené de 6,50 % à 4,50 % par M. Balladur en mai 1986, à une époque où le loyer de l'argent à court terme était de 7,50 % environ, alors qu'il se situe autour de 10,50 % aujourd'hui. D'où la très forte concurrence des SICAV ménagères indexées sur ce loyer. *« Nous nous interrogeons sur l'opportunité de demander au Crédit mutuel de contribuer, avec son Livret bleu, au financement du logement social »*, a déclaré M. Lion.

En revanche, la Caisse des dépôts a enregistré une forte augmentation de sa collecte nette sur les OPCVM (SICAV et fonds communs) gérés avec les trois réseaux associés (22,8 milliards de francs 1989 contre 15 milliards de francs en 1988, soit + 52 % dont 13,6 milliards pour le réseau de l'Ecureuil, en progression de 106 %). Elle détient 11,9 % du marché français 1989, au deuxième rang, contre 10,9 %, au troisième rang, 1988, s'inscrivant au premier rang hors SICAV court terme avec 17 % du marché. En fin d'année dernière l'encours total de ces SICAV atteignait 152 milliards de francs (+ 30 %).

De son côté, la Caisse nationale de prévoyance enregistrait une forte progression de son chiffre d'affaires à 23 milliards de francs (+ 47 %). Dans le groupe, le Crédit local de France reste le premier banquier des collectivités locales avec 44 % du marché des prêts à long terme, tandis que dans l'immobilier la SCIC revient à la rentabilité, dégageant un bénéfice de 70 millions de francs (+ 73 %) dans le domaine de l'accession à la propriété, quadruplant ses résultats à 300 millions dans le secteur locatif après plusieurs années de déficit structurel, ceci grâce au programme de réhabilitation de son patrimoine.

Enfin, la Caisse des dépôts a arrêté une règle du jeu pour la fixation de son versement annuel à l'Etat, trente ans après l'institution de sa contribution volontaire. Désormais, le versement sera de 25 % du résultat net comptable de l'exercice précédent, après déduction des dépenses sur fonds propres liées aux actions d'intérêt général demandées à la Caisse par le ministre des finances au nom du gouvernement.

Cette *« clarification*, a déclaré M. Lion, *est aussi une protection contre les sollicitations multiples dont la Caisse des dépôts est traditionnellement l'objet de la part des pouvoirs publics »*, notamment pour le renforcement des fonds propres des entreprises nationalisées, comme le Crédit lyonnais ces derniers temps.

FRANCOIS RENARD

NEW-YORK, 15 février ↑

Forte reprise

Après deux journées de valse hésitation, une très forte reprise s'est produite jeudi à Wall Street. Amorcé en cours de séance, le mouvement s'est poursuivi jusqu'à la clôture en s'accélérant assez sensiblement. Finalement, l'indice des industrielles s'est établi à 2 649,55, avec un gain de 25,23 points. Le bilan général a été d'une qualité comparable à ce résultat. Sur 1 952 valeurs traitées, 898 ont monté, 566 ont baissé et 488 n'ont pas varié. Autour du Big Board, les professionnels assuraient que la décision prise par la direction de Drexel de liquider l'affaire levait l'hypothèque sur l'avenir de cette banque d'investissement. L'encouragement à monter est également venu de l'annonce de la très forte augmentation des mises en chantier de logements pour janvier (+ 26,9 %), du jamais vu depuis la compilation des statistiques, ce, il est vrai, en raison de la clémence météorologique. Un certain attentisme a, néanmoins, régné en prévision de la publication, ce vendredi, des chiffres du commerce extérieur pour décembre. L'activité a encore augmenté, avec 174,63 millions de titres échangés, contre 138,53 millions.

VALEURS	Cours du 14 fév.	Cours du 15 fév.
Alcoa	60 7/8	61 1/2
A.T.T.	40	40 1/4
Boeing	63 1/2	63 1/2
Chase Manhattan Bank	27 1/2	29 1/4
Du Pont de Nemours	38 1/2	38 1/2
Eastman Kodak	38 3/4	39
Exxon	48 7/8	48 3/8
Ford	44 3/4	46 1/4
General Electric	62 1/4	62 5/8
General Motors	43 1/8	44 1/8
Goodyear	34 7/8	34 3/8
I.B.M.	103 7/8	103 3/4
I.T.T.	52 7/8	54 3/8
Mobil Oil	61 1/2	63 1/4
Pfizer	68	68 1/8
Schlumberger	48 7/8	48 7/8
Texaco	58 3/8	59
UAL Corp. ex-Allegis	131 5/8	131 1/2
Union Carbide	23 1/8	22 7/8
U.S.X.	35 1/8	34 7/8
Westinghouse	70 3/8	71 1/8
Xerox Corp.	51 3/4	49 3/4

PARIS, 15 février ↑

Indécision

La Bourse de Paris a fait montre, jeudi, d'une belle indécision. D'abord en repli de 0,28 % à l'ouverture matinale, elle a lentement gravi la pente pour, vers 13 heures, hisser la tête tout juste hors des nuages (+ 0,03 %). Par la suite, toutefois, l'indice CAC-40, son thermomètre préféré, repassait dans le rouge (– 0,11 %) pour s'établir plus tard à 0,03 % au-dessus de son niveau précédent. Il clôturait sur un gain de 0,15 %.

Dire que les opérateurs ne savent trop sur quel pied danser est presque un euphémisme. La tristesse de Wall Street la veille *(voir ci-contre)*, n'a pas été, il est vrai, de nature à favoriser des initiatives.

La proximité de la liquidation générale de février non plus. Celle-ci qui sura lieu mardi prochain 20 février, s'annonce déjà perdante (– 3,1 %) pour la deuxième fois de l'année.

Personne ne voit, du reste, très bien ce qui pourrait tirer ce marché du bourbier dans lequel il patauge. L'encouragement ne peut guère être attendu de New-York où, avec les derniers développements de l'affaire Drexel, une nouvelle crise se dessine sur le marché américain des obligations « pourries » *(junk bonds)*. Paris, comme toutes les autres places, a les yeux tournés vers les deux Allemagnes, dont l'union monétaire paraît désormais inévitable. M. Poehl, le président de la Bundesbank, a beau s'évertuer à rassurer sur la pérennité de la politique monétaire stricte menée par la Banque centrale, il n'arrive pas à convaincre. Le seul événement de la séance, totalement morne d'autre part, a été la vive reprise de l'action Perrier, première au palmarès des hausses de la journée.

LONDRES, 16 février ↑

Troisième séance de hausse

Les cours des valeurs ont accentué leurs gains de milieu de séance pour terminer en nette hausse, jeudi, au Stock Exchange, stimulés par l'ouverture ferme de Wall Street. L'indice Footsie des cent principales valeurs a gagné 15,5 points, à 2 313,8. Durant cette troisième séance consécutive de hausse, le volume d'activités a atteint 622,9 millions de titres, contre 456,23 millions de titres la veille. Les chiffres du chômage et des salaires, conformes à l'attente des analystes ainsi que l'annonce par la Bundesbank du maintien de ses taux directeurs à leurs niveaux actuels, ont rassuré les investisseurs. Les compagnies régionales de l'eau, les industrielles, les bancaires, les brasseries et les magasins se sont améliorés. Le groupe pétrolier BP s'est raffermi après l'annonce d'une progression de son bénéfice trimestriel, légèrement inférieur aux prévisions du marché. En revanche, les titres de la construction se sont affaiblis dans la crainte d'une généralisation de la hausse des taux des prêts hypothécaires. Eurotunnel s'est finalement replié en raison d'un désaccord au sujet de la nomination de M. Morton comme vice-président-directeur général du groupe. Les fonds d'Etat ont terminé en repli de plus de trois quarts de point par endroits.

TOKYO, 16 février =

Stable

Amorcé vingt-quatre heures auparavant, le mouvement de reprise s'est arrêté vendredi au Kabuto-cho. Durant la matinée, le marché japonais avait encore continué de progresser un peu. Mais il devait reperdre, dans l'après-midi, toute son avance initiale. A la clôture, l'indice Nikkei s'établissait quasiment au point d'équilibre, soit à 37 460,32, avec une perte infime de 11,67 points (– 0,03 %). A quarante-huit heures des élections législatives, le marché se fige dans l'attentisme, d'après les spécialistes. L'activité est restée peu importante, avec, comme la veille, 500 millions de titres échangés. La faiblesse du marché obligataire et les rumeurs d'un relèvement du taux d'escompte entretiennent, d'autre part, un climat d'appréhension.

VALEURS	Cours du 15 fév.	Cours du 16 fév.
Akai	1 010	1 010
Bridgestone	1 660	1 640
Canon	1 810	1 710
Fuji Bank	3 450	3 480
Honda Motors	1 770	1 780
Matsushita Electric	2 260	2 240
Mitsubishi Heavy	1 090	1 100
Sony Corp.	8 400	8 380
Toyota Motors	2 520	2 520

FAITS ET RÉSULTATS

□ **Hoechst prend le contrôle de H. Schwarzkopf.** – Le groupe ouest-allemand Hoechst, un des tout premiers chimistes du monde, a pris la majorité de la société Hans Schwarzkopf GmbH (cosmétiques, produits capillaires), dont il détenait déjà 48,85 % des parts, en rachetant les parts détenues (26 %) par les héritiers du fondateur de cette société. En 1989, Schwarzkopf a réalisé un chiffre d'affaires de 930 millions de deutschemarks (3,16 milliards de francs), avec quatre mille deux cents employés. Hoechst est déjà présent dans l'industrie des cosmétiques par l'intermédiaire de deux firmes de produits de beauté, Jade et Marbert, qui représentent un chiffre d'affaires de 1,5 milliard de deutschemarks.

□ **Bénéfices inférieurs aux prévisions pour Adia.** – Le groupe suisse Adia, numéro deux mondial du travail temporaire, a annoncé, mercredi 15 février, un chiffre d'affaires de 6,09 milliards de francs suisses (environ 23,14 milliards de francs français) en 1989 – compte tenu de la fusion avec le groupe Inspectorate en novembre 1989, – soit 30 % de plus qu'en 1989. Mais le bénéfice net consolidé sera inférieur aux 250 millions de francs suisses (950 millions de francs français) annoncés à l'époque, en raison de la hausse des taux d'intérêt, de la baisse de la livre sterling et du dollar, et du ralentissement économique aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. La hausse du chiffre d'affaires est de 33 % pour les services (3,21 milliards de francs suisses), de 37 % pour la sécurité (339 millions), de 26,5 % pour l'inspection (286 millions), de 17 % pour le leasing des ordinateurs (2 milliards de francs suisses).

□ **Degrémont achète une société de traitement de produits chimiques.** – Degrémont, filiale de la Lyonnaise des eaux, qui se considère comme la première société de traitement de l'eau, vient d'acquérir Erspac, une entreprise familiale installée à Wasquehal (Nord). Erspac, créée il y a trente ans, est spécialisée dans la fabrication de produits pour ce traitement et la conception et la réalisation de petites installations industrielles. Elle compte cent quarante salariés et a réalisé un chiffre d'affaires de 140 millions de francs en 1989. Le chiffre d'affaires 1989 de Degrémont s'est élevé à 2 milliards de francs et le résultat net à 50 millions de francs.

□ **Bon carnet de commandes pour GTM-Entrepose.** – Le chiffre d'affaires du groupe GTM-Entrepose pour 1989 s'est élevé à 21,4 milliards de francs, contre 13,2 milliards de francs pour l'exercice 1988 (+ 17 %). La part d'activité « France » a représenté 80 % au lieu de 83 % en 1988. Selon la société, le carnet de commandes au 1er janvier 1990 était de 16,4 milliards de francs, dont 72 % en France, contre 11,7 milliards de francs un an auparavant.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Arnault & Associés	....	448	Le gd livre du mois	....	422 80 d
Asystel	....	104 10 o	Loca Investissement	....	288
B.A.C.	....	217	Locamic	....	150
B. Demachy & Assoc.	....	575	Mass Communication	....	217 90
Banque Tarneaud	191	191	Metallurg. Minière	....	229 80
B.I.C.M.	....	850	Molex	213	215
Boiron	....	405	Navale-Delmas	....	1250
Boisset (Lyon)	....	250	Olivetti-Logabax	240	....
Câbles de Lyon	....	2505	Om. Gest.Fin.	....	548
Calberson	....	765	Pinault	....	450
Cardif	....	785	Presbourg (C In & Fin)	....	....
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	....	970	Présence Assurance	....	632
C.D.M.E.	....	1831	Publicat. Filipacchi	....	714
C. Equip. Elect.	....	343	Razel	....	800
C.E.G.E.P.	....	280	Rémy & Associés	....	377 10
Ciments d'Origny	....	700	Rhône-Alpes Ecu (Ly.)	....	320
C.N.I.M.	....	724	St-Honoré Matignon	....	242
Codetour	....	281	S.C.G.P.M.	....	729
Conforama	....	1119	Segin	....	321
Creeks	....	392	Sélection Inv. (Lyon)	....	112 80
Dafsa	....	189 30	S.E.P.	....	442
Dauphin	....	544	Sertbo	....	533
Devanlay	....	1038	S.M.T. Goupil	....	318
Deville	....	499	Sodiforg	....	....
Dollfus	....	199 50	Supra	....	258 20 o
Editions Belfond	....	190	Thermador Hold. (Lyon)	....	290
Elysées Investissem.	....	15 15	TF 1	....	318
Finacor	....	215	Unilog	....	185
Gaumont	....	801	Union Financ. de Fr.	....	515
Gr. Foncier Fr. (G.F.F.)	....	357	Viel et Cie	....	175
Gravograph	....	226	Yves Saint-Laurent	....	1080
Guintoli	....	900			
I.C.C.	....	286			
Idia	....	310			
Idianova	....	145			
IM2	....	300			
Int. Metal Service	....	1082			

Marché des options négociables le 15 février 1990

Nombre de contrats : 16 645.

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Mars dernier	OPTIONS D'ACHAT Juin dernier	OPTIONS DE VENTE Mars dernier	OPTIONS DE VENTE Juin dernier
Bouygues	640	2,50	10	–	–
CGE	560	14,90	29	24	–
Elf-Aquitaine	520	74	–	3	–
Eurotunnel SA-PLC	70	1,30	3,60	14,50	15
Euro-Disneyland SC	100	6	10	–	–
Havas	1 500	31	–	–	–
Lafarge-Coppée	425	2	4	100	–
Michelin	120	–	20	–	5
Midi	1 400	20	–	120	–
Paribas	640	21,50	–	25	–
Pernod-Ricard	1 400	38	–	–	–
Peugeot SA	775	15	43	60	65
Rhône-Poulenc CI	440	3	–	–	–
Saint-Gobain	600	6,80	17	61,50	–
Source Perrier	1 500	80	145	77	100
Société générale	560	15	30	–	–
Suez Financière	440	13,50	27,50	16,40	–
Thomson-CSF	140	5,50	12	6,50	–

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 15 février 1990
Nombre de contrats : 82 450.

COURS	ÉCHÉANCES Mars 90	ÉCHÉANCES Juin 90	ÉCHÉANCES Septembre 90
Dernier	99,22	99,46	99,90
Précédent	99,92	100,20	100,64

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Mars 90	OPTIONS D'ACHAT Juin 90	OPTIONS DE VENTE Mars 90	OPTIONS DE VENTE Juin 90
100	0,17	1,27	1	1,72

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,7515 F ↑

Le dollar était en hausse vendredi matin à Paris, qui attendait la publication du déficit commercial américain en début d'après-midi. Le billet vert s'échangeait à 5,7515 F, contre 5,7510 F à la clôture des échanges interbancaires et 5,7045 F au fixing la veille.

FRANCFORT	15 fév.	16 fév.
Dollar (en DM)	1,6790	1,6945
TOKYO	15 fév.	16 fév.
Dollar (en yens)	144,45	144,55

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (16 fév.) . . 10 9/16-10 11/16 %
New-York (15 fév.) . . 8 3/8-8 1/2 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 29-12-89)*

	14 fév.	15 fév.
Valeurs françaises	92,1	
Valeurs étrangères	96,8	
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	587,32	585,7
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 853,99	1 856,86

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

Industrielles 2 624,32 2 649,55

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

Industrielles	1 822,4	1 829,5
Mines d'or	288,3	292,3
Fonds d'Etat	81,38	80,87

TOKYO

	15 fév.	16 fév.
Nikkei Dow Jones	37 471,99	37 460,32
Indice général	2 742,21	2 746,05

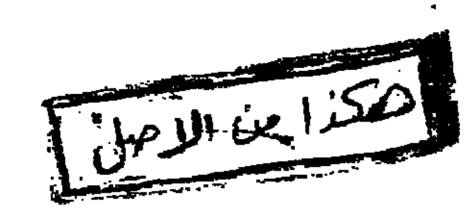
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. +	UN MOIS ou dép. –	DEUX MOIS Rep. +	DEUX MOIS ou dép. –	SIX MOIS Rep. +	SIX MOIS ou dép. –
$ E-U	5,7520	5,7570	+ 103	+ 115	+ 235	+ 260	+ 780	+ 850
$ can.	4,7814	4,7895	– 97	– 63	– 169	– 125	– 377	– 283
Yen (100)	3,9779	3,9827	+ 110	+ 129	+ 223	+ 252	+ 727	+ 804
DM	3,3977	3,4021	+ 57	+ 74	+ 127	+ 152	+ 359	+ 421
Florin	3,0147	3,0189	+ 33	+ 48	+ 79	+ 103	+ 275	+ 326
FB (100)	16,2532	16,2765	+ 15	+ 106	+ 44	+ 205	+ 272	+ 670
FS	3,8257	3,8316	+ 40	+ 56	+ 100	+ 127	+ 296	+ 362
L (1 000)	4,5742	4,5818	– 89	– 54	– 166	– 120	– 442	– 319
£	9,7036	9,7178	– 345	– 290	– 672	– 573	– 1786	– 1596

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U			8 1/8	8 1/4	8 3/16	8 5/16	8 1/4	8 3/8
DM	7 9/16	7 13/16	8 1/16	8 3/16	8 1/4	8 3/8	8 3/4	8 7/8
Florin	8 11/16	8 15/16	8 7/8	9	8 15/16	9 1/16	9 1/8	9 1/4
F.B. (100)	9 7/8	10 1/4	10 5/16	10 5/8	10 3/8	10 11/16	10 5/8	10 15/16
F.S.	8 1/2	8 3/4	9	9 1/8	9 1/8	9 1/4	9 3/8	9 1/2
L (1 000)	11 3/4	12 3/4	12 3/4	13 1/8	12 3/4	13 1/8	12 7/8	13 1/4
£	14 11/16	14 15/16	14 15/16	15 1/16	15 1/16	15 3/16	15 1/16	15 3/16
F franç.	10 7/16	10 11/16	10 5/8	10 3/4	10 13/16	10 15/16	11 3/16	11 5/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 15 FEVRIER

Cours relevés à 17 h 38

Règlement mensuel

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote

SICAV (sélection) 15/2

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 15/2	COURS DES BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 699	5 704	5 550	5 980
ECU	6 938	6 938	....	....
Allemagne (100 DM)	340 240	340 070	329 500	350
Belgique (100 F)	16 276	16 283	15 750	16 800
Pays Bas (100 fl.)	301 870	301 790	292	311
Danemark (100 krd)	88 180	88 120	85	92
Norvège (100 k)	88 220	88 200	85	92
Grande-Bretagne (£ 1)	9 654	9 687	9 300	10 100
Grèce (100 drachmes)	3 608	3 605	3 400	4 200
Italie (1 000 lires)	4 578	4 578	4 350	4 850
Suisse (100 fr.)	380 830	382	370	394
Suède (100 krs)	92 950	....	....	....
Autriche (100 sch)	48 328	48 330	46 800	49 100
Espagne (100 pes.)	5 257	5 262	5	5 550
Portugal (100 esc.)	3 858	3 858	3 650	4 350
Canada ($ can 1)	4 730	4 723	4 550	4 850
Japon (100 yens)	3 942	3 940	3 820	4 040

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 15/2
Or fin (kilo en barre)	76400	76800
Or fin (en lingot)	76650	76800
Pièce française (20 fr)	440	440
Pièce française (10 fr)	395	410
Pièce suisse (20 fr)	489	490
Pièce latine (20 fr)	442	440
Souverain	556	557
Pièce de 20 dollars	2720	2650
Pièce de 10 dollars	1395	1380
Pièce de 5 dollars	930	930
Pièce de 50 pesos	2895	2880
Pièce de 10 florins	460	462
Or Londres	.....	.....
Or Zurich	.....	.....
Or Hongkong	.....	.....
Argent Londres	.....	.....

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ◆ : prix précédent – ★ : marché continu

Le Monde

Nouvelle passe d'armes entre Bruxelles et Strasbourg pour le siège du Parlement européen

Le ministre français des affaires étrangères, M. Roland Dumas, s'est *« élevé avec vigueur »*, jeudi 15 février, dans un communiqué, *« contre toute tentative avouée ou non avouée qui aurait pour but de revenir sur les accords conclus entre les gouvernements et qui font de Strasbourg une des capitales européennes »*.

Ce communiqué de M. Dumas fait allusion à un rapport établi par le secrétaire général du Parlement européen, M. Enrico Vinci, selon lequel il est nécessaire, pour l'assemblée, de disposer rapidement de deux mille cinq cents bureaux et d'un hémicycle à Bruxelles.

De son côté, Mme Catherine Trautmann, député européen et maire de Strasbourg, a décidé de lancer la contre-offensive et se prépare à annoncer de nouvelles propositions, dont la construction d'un autre hémicycle à Strasbourg, malgré l'opposition déclarée de Mme Edith Cresson, ministre français des affaires européennes. – *(AFP., Reuter)*.

□ **Trois navires porte-conteneurs pour Delmas-Vieljeux.** – Le groupe maritime Delmas-Vieljeux vient de signer avec les chantiers navals Trois MAJ de Yougoslavie une lettre d'intention pour la commande de trois navires porte-conteneurs. Deux autres navires sont en option. Le groupe français hésitait entre plusieurs chantiers, notamment sud-coréens et polonais. La commande – à un prix très compétitif – n'a pas pu être passée à un chantier d'un pays de la CEE à cause du faible niveau des subventions autorisé par la Commission de Bruxelles.

Les difficultés du RPR et de l'UDF

La volonté d'union divise l'opposition

La volonté d'union n'aurait-elle pour effet que d'accentuer les divisions ? Le nombre des « partis uniques » de l'opposition va-t-il se multiplier ? La querelle sémantique autour des concepts d'« union » et de « fusion », ou encore celle qui porte sur les notions de « rassemblement », de « personnalité » et de « sensibilité », qui, selon M. Juppé, *« frise le ridicule »*, révèle d'abord les difficultés que rencontre l'opposition à s'organiser. Elle souligne ensuite la persistance des ambitions rivales entre les personnes, notamment de la part de ceux qui aspirent à prendre la relève de dirigeants nationaux dont l'autorité est contestée.

Ainsi M. Michel Noir, maire RPR de Lyon, qui envisage avec quelques anciens « rénovateurs » de lancer la semaine prochaine un « forum civique », souhaite toujours aboutir à la fusion en un parti unique de toutes les formations de l'opposition. M. Léotard, président du Parti républicain, qui s'est joint à l'opération après avoir, au printemps dernier, refusé de soutenir les « rénovateurs », voudrait que dès maintenant un groupe unique se constitue à l'Assemblée nationale par l'addition des députés RPR, centristes et UDF.

M. Léotard propose dans une lettre à M. Chirac qu'au sein d'un éventuel groupe unique de l'opposition soient choisies les personnalités qui feront office de membres du contre-gouvernement. Le maire de Fréjus est d'accord avec la proposition du maire de Paris de réunir une convention nationale des élus pour définir la procédure de choix du candidat unique de l'opposition à l'élection présidentielle.

Le président du groupe UDF, M. Charles Millon, qui n'a pas participé aux dernières réunions autour de MM. Noir et Léotard, a fait préciser par son entourage qu'il ne prendrait part qu'à *« une iniative sérieuse et collective »*.

Les promoteurs de l'idée de fusion n'ont en effet pas reçu l'approbation formelle des partis actuels. Ainsi M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, a rappelé jeudi 15 février que son mouvement s'était prononcé contre toute fusion puisque cette éventualité a été rejetée lors des assises du 11 février, aussi bien par la motion Chirac que par la motion Pasqua.

Le président du RPR estime, dans un éditorial de son journal corrézien *l'Essor du Limousin*, que *« la France a plus que jamais besoin d'un mouvement gaulliste »*, et affirme que *« le combat pour l'alternance serait voué à l'échec sans l'organisation de l'union de l'opposition »*. Assurant que le RPR est le seul à *« représenter tous les milieux de notre société »*, M. Chirac en déduit que cela lui *« donne des obligations particulières vis-à-vis de notre pays et vis-à-vis de l'opposition »*. Il ajoute qu'il *« ne comprend pas toujours sur quelles idées portaient les critiques de MM. Pasqua et Séguin »*.

Le conseil national du RPR, qui se réunit samedi 17 février à Paris, doit notamment approuver la ligne politique du mouvement adoptée par les assises, ratifier la nomination de M. Juppé comme secrétaire général et élire les trente membres du bureau politique. Les conversations qui se sont déroulées depuis le 11 février entre M. Chirac et les différentes personnalités du RPR ont abouti à un accord de principe pour présenter aux sept cent trente-cinq membres du conseil national une liste commune de trente noms représentant les « sensibilités » du mouvement.

Les amis de MM. Pasqua et Séguin pourraient avoir environ neuf représentants et la tendance de MM. Noir et Carignon, quatre. Mais à ces trente élus s'ajoutent neuf membres de droit : le président et le secrétaire général du mouvement, les présidents des groupes parlementaires (MM. Pasqua pour le Sénat, Pons pour l'Assemblée nationale, de La Malène pour l'Assemblée de Strasbourg) ainsi que les anciens premiers ministres (MM. Debré, Chaban-Delmas, Couve de Murville et Messmer), ce qui aura pour effet d'accroître la « sensibilité Pasqua » de trois ou quatre voix.

C'est le 21 février que M. Juppé désignera l'équipe de la « commission exécutive » qui constitue le « gouvernement » du RPR.

ANDRÉ PASSERON

SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

Invitation au voyage

BON, allez, je me casse, là, les enfants, je vais prendre huit jours de vacances. Tiens, à propos, vous avez vu les dernières nouvelles en matière de tourisme dans le *Wall Street Journal* ? Non ? Alors, écoutez voir, ça peut vous donner des idées.

Toujours très en vogue, les week-ends-Allô-Police permettant aux fans d'Hercule Poirot, de Maigret et de Colombo d'exercer leurs talents autour d'un cadavre servi chaud par une chaîne de relais-châteaux en Grande-Bretagne. Et les mordus du wargame trouveront rangers à leurs pieds. Certains hôtels mettent à la disposition de leur aimable clientèle des treillis, des gamelles et des pistolets à eau rougie.

Une étude réalisée à Stockholm révèle que l'usager des lignes intérieures suédoises pèse lourd. Dix kilos de plus que la moyenne arrêtée il y a quelques années. Si la tendance se confirme, la SAS devra ou diminuer le nombre des sièges disponibles ou réduire le poids des bagages autorisé.

La British Airways tire la sonnette d'alarme. Trop de GP (gratis passengers) étalent en classe affaires et même en première des vieux jeans dégueu, des blousons cra-cra et des t-shirts douteux strictement interdits par le règlement. Du coup, elle envisage d'inscrire sur ses invitations au voyage la mention : Tenue de ville exigée.

A Tokyo, l'agence Nikkei propose une nouvelle lune de miel aux Roméo et Juliette japonais qui rêvent de se passer ou de se repasser la bague au doigt dans le cadre romantique du château des Montaigu, au nord de l'Italie. Le forfait de 2 000 dollars, vol non compris, donne droit à un guide bilingue, à une limousine avec chauffeur et à une excursion à Venise. Pour l'aubade en gondole, prévoir un supplément.

Enfin, quelle est, d'après vous, la compagnie aérienne la plus prisée des Européens, tant sur les longs que sur les moyen-courriers ? La Sabena. Ensuite ? La Lufthansa et la Swissair. Et Air France ? J'ai cherché, elle figure nulle part. Stupéfaite, j'appelle mon copain Joël, il bosse à Sélectour : je l'ai pas trouvé sur la liste, comment ça se fait ?

– Parce qu'en anglais ça se dit Air Chance... Air Loto, si tu préfères.

Bernard Wouts prendra dans quelques mois la présidence du « Point »

Bernard Wouts, administrateur général du *Monde*, a annoncé, vendredi 16 février, lors de la conférence de rédaction de notre journal, qu'il avait accepté l'offre qui lui a été faite de devenir président du *Point*. Il a indiqué que cette décision prendrait effet dans quelques mois.

Lorsque Bernard Wouts, il y a cinq ans, est entré au *Monde*, notre journal connaissait de très graves difficultés financières. Au poste d'administrateur général il a joué un rôle essentiel dans son redressement, comme dans la modernisation technique entreprise dans la foulée.

Avec la régulière montée en puissance, après une difficile période de rodage de l'usine d'Ivry, avec le prochain déménagement de la rédaction rue Falguière et la généralisation de la saisie directe des textes par les journalistes, la mutation ainsi engagée approche de son terme. Restent certaines négociations à conclure dont il est convenu avec Bernard Wouts qu'il continuera de les traiter jusqu'à leur aboutissement.

Ce lutteur chargé d'affectivité résiste mal à l'attrait d'un nouveau défi. Il l'a montré il y a cinq ans en nous rejoignant sans l'ombre d'une hésitation dans des circonstances que certains jugeaient quasi désespérées. Quelque regret que puisse nous causer son départ, sa décision ne regarde que lui.

A. F.

AUTOMOBILISME : le premier Paris-Moscou-Pékin

Le raid le plus long

Le premier raid-marathon Paris-Moscou-Pékin est programmé pour septembre 1991. Cette course de 18 000 kilomètres devrait réunir quelque deux cent cinquante voitures tout-terrain et camions.

Pékin, le 10 juin 1907. A l'initiative du journal français *le Matin*, une Itala, deux De Dion Bouton, un tricycle Contal et une Spyker avaient pris le départ de la première épopée automobile du siècle : un raid Pékin-Paris de 16 000 kilomètres à travers la Chine, la Sibérie, la Russie et l'Europe. Deux mois plus tard, il ne restait plus que trois voitures en course et, le 10 août, Paris avait réservé un accueil triomphal au prince italien Scipione Borghese et à son Itala qui avaient devancé les deux De Dion Bouton.

Depuis, quelques expéditions comme la Croisière jaune Citroën en 1931-1932 ont tenté de renouer avec cette aventure, mais les difficultés climatiques dans certaines régions à traverser, l'insécurité et les situations politiques en Union soviétique ou en Chine n'avaient plus permis de rééditer cette course grandiose.

Quatre-vingt-quatre ans après l'odyssée du prince Borghese, le premier « West-East Paris-Moscow-Beijing raid-marathon » devrait pourtant partir de la place de la Concorde en septembre 1991. La puissante holding japonaise Mitsubishi Corporation, qui a créé pour cette épreuve une société de droit français, la MAPS SARL, a obtenu les accords et surtout les concours des autorités chinoises et soviétiques et de la Fédération internationale du sport automobile. – Le budget de cette organisation serait, de source japonaise, de quelque 20 millions de dollars. L'épreuve devrait être dirigée par René Metge, trois fois vainqueur du Paris-Dakar, dont il a aussi été le directeur de course en 1987 et 1988.

D'après les premières reconnaissances effectuées en septembre et octobre 1989 par les Chinois et les Soviétiques, ce raid-marathon serait de 18 000 kilomètres et durerait entre vingt-deux et vingt-cinq jours avec deux journées de repos. Pour privilégier l'aventure et ne pas trop désavantager les « privés » par rapport aux équipes d'usine, les assistances aériennes et les dépôts d'essence seront bannis. Le tracé évitera le plus possible les villes pour favoriser les bivouacs.

La première partie du parcours jusqu'à Moscou (3 000 kilomètres) s'effectuera en étapes de liaison à travers la France, la Belgique, la RFA, la RDA, la Pologne et l'URSS. Le trajet soviétique (8 000 kilomètres) se prolongera par les grandes steppes puis le désert du Kara-Koum. Après l'entrée en Chine par la chaîne montagneuse du Tian Shan (3 700 mètres), les rescapés traverseront le désert du Takla-Makan et emprunteront la route antique de la soie puis longeront la Grande Muraille pour arriver à Pékin par le nord après avoir franchi le désert de Gobi.

EN BREF

□ **FOOTBALL : sanctions pour jeu violent.** – La commission de discipline de la Ligue nationale de football a décidé d'infliger deux mois de suspension ferme au stoppeur cannois Pierre Dréossi, coupable d'une agression envers le joueur stéphanois Guy Clavelloux, vendredi 9 février, lors d'un match avancé de la vingt-cinquième journée du championnat de France de division 1. Pierre Dréossi, auteur d'un « coup de ciseaux » sur son adversaire, lui occasionnant une fracture du péroné et un arrachement ligamentaire, n'avait pas été sanctionné par l'arbitre de la rencontre.

□ **BOXE : Championnat d'Europe des super-plumes.** – Le Français Daniel Londas, âgé de trente-cinq ans, a défendu victorieusement pour la troisième fois son titre de champion d'Europe des super-plumes en battant, le 14 février à Brentwood (Angleterre), le champion britannique du Commonwealth, Mark Reefer, âgé de vingt-cinq ans, par arrêt de l'arbitre à l'appel de la huitième reprise.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 16 février

Indécision

La dernière séance de la semaine a été marquée par l'indécision durant la matinée. L'indice CAC-40 se maintenait à – 0,07 % dans un marché calme. Les plus fortes hausses étaient emmenées par SAT (+ 3,7 %), Nord Est (+ 3,4 %) et Pechiney (+ 3,3 %). Les baisses étaient emmenées par Eurotunnel (– 6,5 %), la Compagnie bancaire (– 4,6 %) et Centrest (– 4 %).

L'ESSENTIEL

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 15 février 1990 a été tiré à 541 620 exemplaires.

M. Jean-Pierre Chevènement invité du « Grand Jury RTL-le Monde »

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-le *Monde* », dimanche 18 février, de 18 h 30 à 19 h 30.

Le maire de Belfort, qui anime le courant Socialisme et République au sein du PS, répondra aux questions d'André Passeron et de Jacques Isnard, du *Monde*, et de Dominique Pennequin et d'Isabelle Dath, de RTL, le débat étant dirigé par Henri Marque.

